



**Accords de branche « Energie/CO2 »
avec les secteurs industriels wallons**

Rapport public concernant l'année 2021

Septembre 2024

TABLE DES MATIERES

Contexte	3
Prolongation des Accords de branche à l'horizon 2023	5
Les résultats 2021	6
A. Consommations d'énergie primaire et émissions de CO2	7
B. Indices d'amélioration de l'efficacité énergétique (AEE) et d'amélioration de la réduction d'émissions de CO2 (ACO2)	10
C. Estimation des investissements et des contreparties financières	16
Investissements	17
Réduction certificats verts (CV)	18
Exonération partielle de la surcharge « CV wallons »	19
Réduction des cotisations fédérales sur l'électricité et le gaz naturel	20
Réduction des accises sur le gaz naturel	20
Subsides pour les études	21
Tableau de synthèse générale pour les contreparties 2020	22
D. Indices FSER et FdSER, études de préfaisabilité et de faisabilité renouvelables	23
Indices FSER et FdSER	23
Etudes de faisabilité « renouvelables »	24
E. Mapping CO2	24
Liste des annexes	25



Contexte

Depuis une vingtaine d'années, la politique énergétique industrielle wallonne est principalement axée sur la conclusion d'accords volontaires entre le Gouvernement et les fédérations industrielles. Dans la foulée des accords de branche de première et seconde génération, le Gouvernement a confirmé récemment le lancement d'une troisième génération d'accords sous la forme de conventions carbone telles que définies par le décret neutralité carbone du 16 novembre 2023 et l'arrêté du 1^{er} février 2024 relatif aux conventions carbone.

Selon les termes de ces accords, publiés en intégralité sur le site portail de l'énergie, les secteurs s'engagent individuellement sur un objectif d'amélioration de leur efficacité en énergie et en CO₂ sur la période 2005-2023.

De son côté, la Wallonie s'engage à ne pas imposer par voie réglementaire des exigences supplémentaires en matière d'énergie et de réduction d'émissions de CO₂ aux entreprises contractantes. Elle s'engage également à en défendre le principe auprès des autorités fédérales et européennes.

Les entreprises ont adhéré volontairement à un accord de branche. Elles y trouvent les avantages suivants qui, *in fine*, apportent une réduction de leurs coûts d'exploitation et une amélioration de leur compétitivité.

- Une meilleure connaissance de leurs flux énergétiques via un audit subsidié mené sur les installations intégrées au périmètre de leur(s) entité(s) ;
- Une visibilité à long terme en matière de programmes d'investissements spécifiquement liés à l'énergie et au CO₂ ;
- Un contact régulier avec les administrations et le pouvoir politique ;
- Le plafonnement de leur contribution au mécanisme des Certificats Verts ;
- Une ristourne complémentaire à la réduction accordée aux entreprises concernant la surcharge certificats verts dans le cadre du rachat garanti par Elia ;
- Un plafonnement progressif des cotisations fédérales sur l'électricité et le gaz naturel ;
- L'accès aux subsides AMURE pour l'audit global et l'audit de suivi annuel ainsi qu'aux études de pertinence, même pour les grandes entreprises (ces audits couvrant l'obligation légale) ;
- La subsidiation d'études de préfaisabilité et de faisabilité sur la mise en œuvre de sources d'énergie renouvelable.

Pour sa part, la Wallonie était assurée :

- D'un effort substantiel, objectivement mesuré et supérieur au *Business as Usual*, en matière d'amélioration de l'efficacité en énergie et en CO₂, les investissements identifiés servant à construire les objectifs sont ceux sans difficultés apparentes et présentant un temps de retour simple inférieur ou égal à 5 ans¹ ;
- De la contribution du secteur industriel à ses engagements européens.

Les accords prévoyaient en outre les trois obligations d'études suivantes avec des échéances précises :

¹ Alors qu'en l'absence d'accord, le critère de rentabilité des projets d'investissement est souvent limité à 2 ans



- Celle de réaliser le scan (pré-étude très simplifiée) de la possibilité d'implantation de neuf filières renouvelables, puis d'effectuer une étude de pré-faisabilité de trois de ces neuf filières et enfin d'étudier la faisabilité de la filière offrant le meilleur rendement ou celle donnant une indépendance énergétique accrue ;
- Celle d'effectuer un mapping CO2 sur l'ensemble du cycle de vie des produits ou d'un bilan carbone du site industriel, avec l'identification des 3 postes les plus émetteurs de CO2. A la suite, les industriels devront réfléchir, éventuellement avec leurs partenaires, fournisseurs et clients, sur les actions à prendre pour réduire leur empreinte environnementale sur ces 3 postes identifiés parmi lesquels le poste « transport » est imposé.
- Celle de réaliser, au niveau sectoriel, une roadmap portant sur les perspectives du secteur en terme de production, d'énergie et d'émissions de CO2 à l'horizon 2050.

L'ensemble de l'accord volontaire « accord de branche » est consignée dans une note méthodologique disponible, elle aussi, sur le site portail de l'énergie. Cette méthodologie décrit la manière de fixer les objectifs individuels des entreprises, les objectifs consolidés des fédérations, les indicateurs de suivi, le mapping CO2, la roadmap 2050, les canevas de rapportage, etc.

Le texte des accords prévoit que le Gouvernement, le Parlement, le CESE (Conseil Economique Social Environnemental de la Wallonie), le CWEDD (Conseil Wallon Environnement Développement Durable) ainsi que le grand public soient régulièrement informés de l'état d'avancement du processus. Les secteurs engagés dans les accords ont, de commun accord, décidé que cette communication serait annuelle.

Le présent document constitue donc le rapport annuel sur les résultats obtenus par le mécanisme en 2021. Après un aperçu global, il comporte une synthèse de l'évolution de l'efficacité en énergie et en CO2 de chaque secteur. Il s'agit du 9^{ème} rapport de suivi permettant de visualiser, notamment, la progression des objectifs contractuels (le premier portant sur l'année 2013, année de transition entre les accords de branche de première et de deuxième génération).



Prolongation des Accords de branche à l'horizon 2023

Afin que le Gouvernement wallon et les fédérations puissent sereinement réfléchir à une nouvelle génération d'Accords de Branche à l'horizon 2030, en phase avec nos objectifs d'économie plus durable et résiliente, ces Accords de seconde génération 2014-2020 ont été prolongés jusqu'en 2023, avec définition de nouveaux objectifs sectoriels.

Les objectifs 2023 ont été réévalués à la hausse en prenant la valeur maximale entre les résultats atteints en 2017 et les objectifs 2020.

Les avenants sectoriels définissant ces nouveaux objectifs ont été signés en mai 2019. Voici la juxtaposition des anciens et nouveaux objectifs.

2021	Objectifs 2020		Objectifs 2023	
	AEE	ACO2	AEE	ACO2
AGORIA	21,9%	23,3%	20,2%	21,7%
CARMEUSE	3,4%	4,3%	3,4%	10,3%
COBELPA	12,2%	28,3%	13,2%	35,6%
CRYSTAL	1,5%	1,5%	2,0%	2,0%
ESSENSCIA	12,4%	15,4%	13,7%	16,9%
FBB-FEDICER	8,8%	9,0%	16,6%	16,7%
FEBELCEM	2,9%	11,9%	4,6%	18,1%
FEDIEX	12,5%	10,7%	15,4%	15,7%
FEDUSTRIA	6,9%	9,6%	13,6%	16,3%
FETRA-FEBELGRA	22,8%	23,0%	32,0%	33,1%
FEVIA	18,0%	22,3%	22,5%	27,8%
FIV	13,9%	23,6%	17,6%	25,5%
GSV	12,6%	15,1%	13,7%	15,0%
LHOIST	8,6%	9,4%	11,8%	10,0%

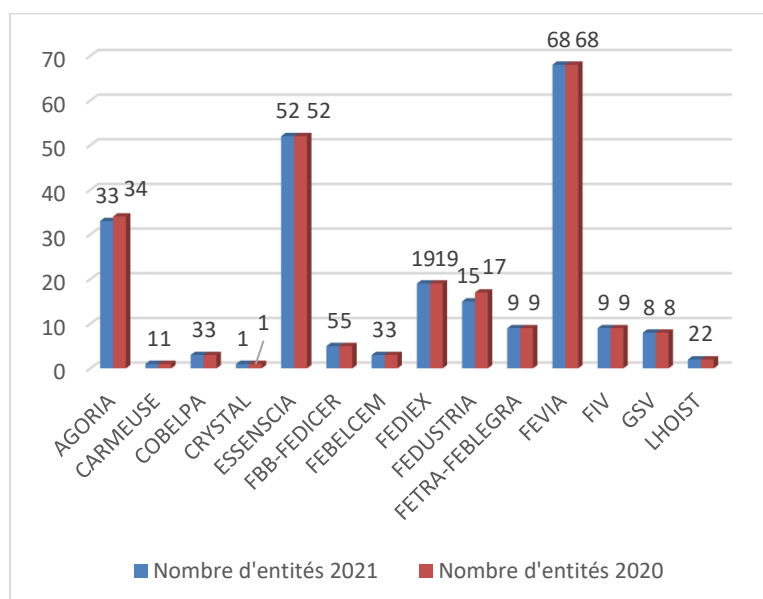


Les résultats 2021

En 2021, 16 fédérations (regroupées en 14 organismes représentatifs) contribuent à améliorer l'efficacité énergétique et réduire les émissions de CO₂ de 228 de leurs membres :

Fédération	Secteurs	Nombre d'entités 2021	Nombre d'entités 2020
AGORIA	Technologique	33	34
CARMEUSE	Chaux	1	1
COBELPA	Pâte à papier et papier	3	3
CRYSTAL	Datacenter	1	1
ESSENSCIA	Chimie	52	52
FBB-FEDICER	Briques et céramiques	5	5
FEBELCEM	Ciment	3	3
FEDIEX	Carrières	19	19
FEDUSTRIA	Textile, bois et ameublement	15	17
FETRA-FEBELGRA	Imprimerie	9	9
FEVIA	Agroalimentaire	68	68
FIV	Verre	9	9
GSV	Acier	8	8
LHOIST	Chaux	2	2
Wallonie		228	231

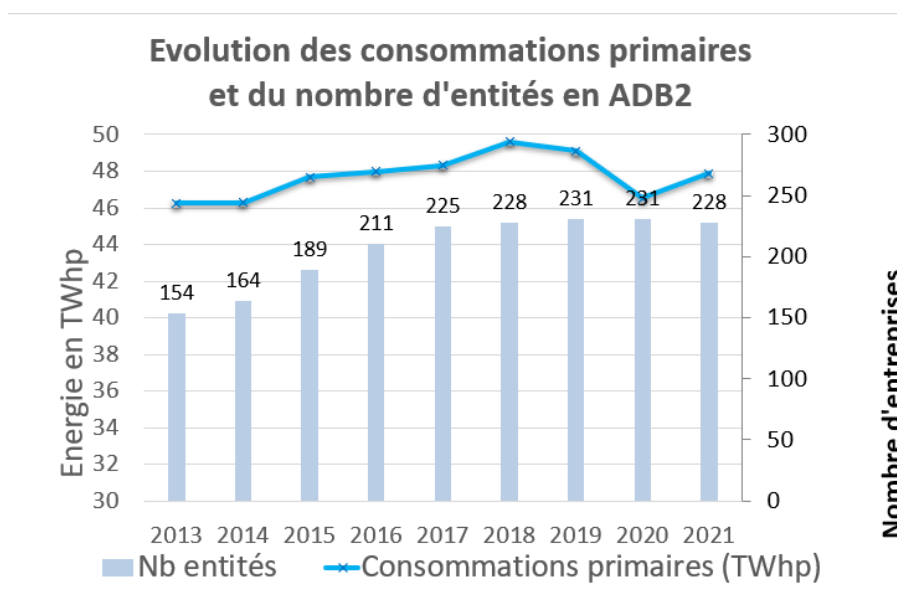
Le nombre d'entités a diminué par rapport à 2020. Trois entités ont en effet quitté les accords : Vulcast sur faillite, Belgian Fibers et Woodlam ont décidé de ne pas prolonger leur engagement au-delà de la période contractuelle initiale de 2020, conformément à ce qu'autorisait l'avenant de prolongation de 2019.



La consommation finale des Adb2 s'élève à **36,2 TWhf** en 2021, soit une hausse de l'ordre de 2,5% par rapport à l'année du covid, mais une baisse de 3,3% par rapport à 2019² Leur consommation d'énergie primaire équivaut à **47,9 TWhp**.

Ces fédérations représentent ensemble 89%³ des consommations énergétiques finales du secteur industriel (hors usages non énergétiques). Notons que cette valeur est probablement un peu surestimée car le secteur du traitement de données, participant aux accords, n'est pas habituellement repris dans les statistiques du secteur industriel, mais bien dans le secteur des services.

Le graphique ci-dessous reprend le nombre d'entités et l'évolution des consommations primaires des entités de 2014 à 2021.



Ce graphique acte une reprise de l'activité suite à l'année atypique du covid.

A. Consommations d'énergie primaire et émissions de CO2

Pour l'année 2021, la consommation d'énergie primaire du secteur industriel wallon participant aux accords de branche s'élève à **172,4 PJp**.

Les émissions de CO2 s'élèvent à **9,1 Mtonnes de CO2**.

Les différents vecteurs énergétiques pris en compte sont :

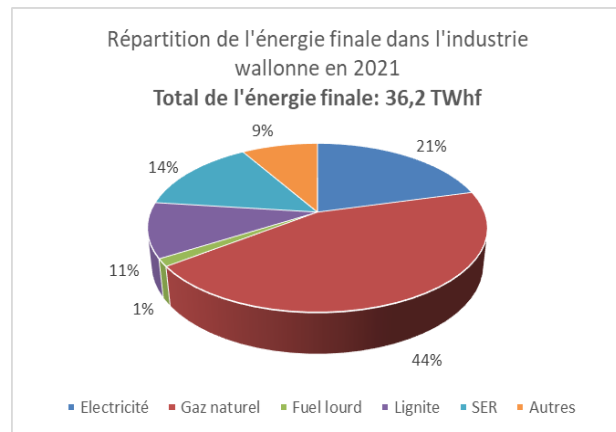
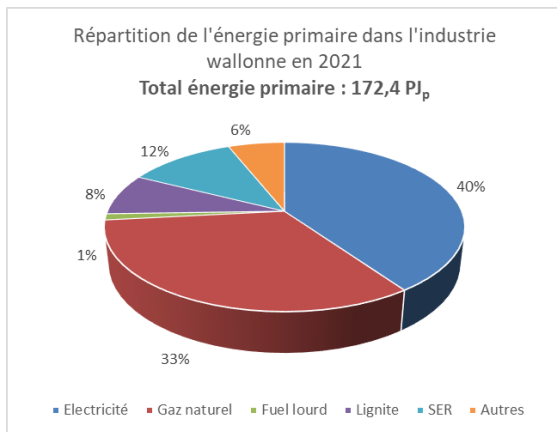
- l'électricité ;
- le gaz ;
- le fuel ;
- la lignite ;
- l'énergie renouvelable (électricité, chaleur...) ;
- autres (chaleur fatale, sous-produits non renouvelable, solvants, ...).

² Ce pourcentage néglige l'impact de la variation de périmètre liée à la sortie de 3 entreprises entre 2020 et 2021.

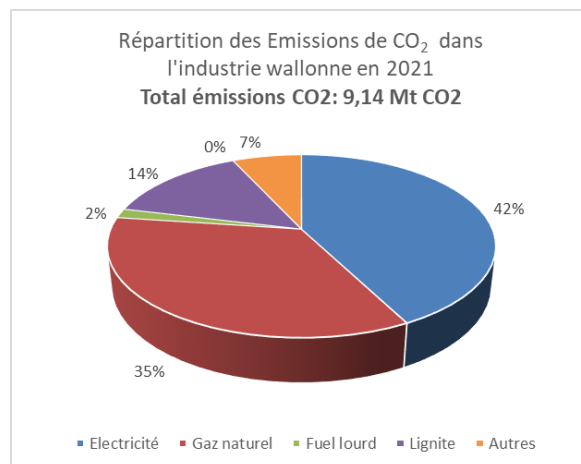
³ Conso finale énergétique industrie selon bilan 2021 = 40,6 TWh (pour 44,2 TWh avec usages non énergétiques)



Les graphes suivants présentent la répartition de l'énergie primaire et finale en 2021 :



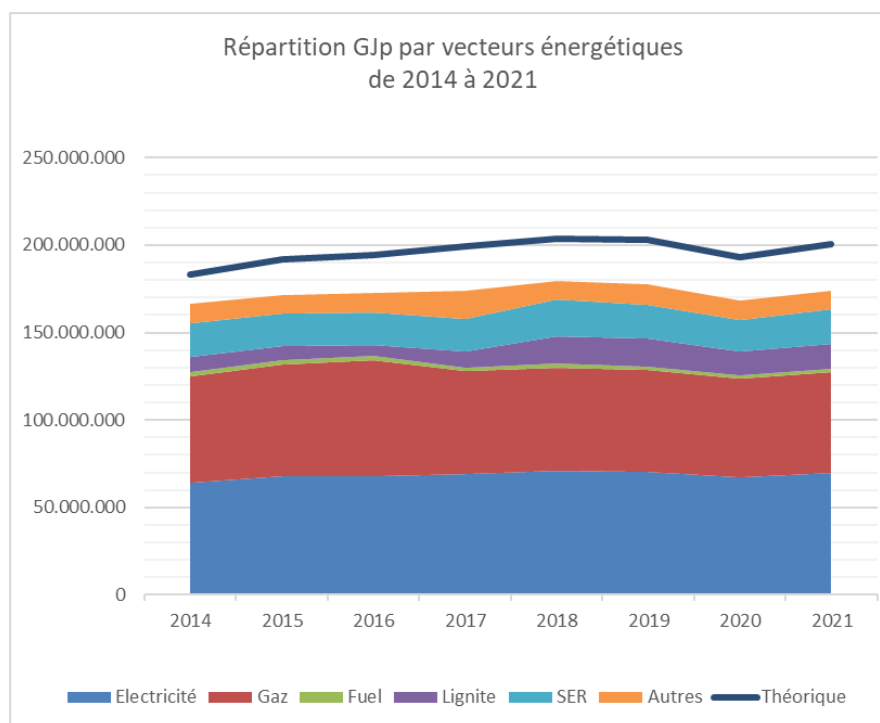
L'électricité et le gaz représentent ensemble 73 % de la consommation 2021 d'énergie primaire totale du secteur industriel en ADB2. Les 40% d'électricité représentés sur le graphique comprennent uniquement de l'électricité conventionnelle (non issue d'énergie renouvelable). L'énergie produite par « récupération » (chaleur fatale, sous-produits non renouvelable, solvants, ...) est comptabilisée dans le poste « Autres » (6%).



L'électricité et le gaz représentent ensemble 78% des émissions 2021 de CO₂ du secteur industriel wallon en ADB2. Notons à ce titre que les émissions de CO₂ liées à l'électricité sont calculées avec un coefficient fixé conventionnellement sur toute la durée de l'accord à 502 g/kWh, quelle que soit son origine, ce qui correspond au contenu de la production marginale d'électricité via une turbine gaz-vapeur et pas au mix de production de l'électricité que consomment nos entreprises.

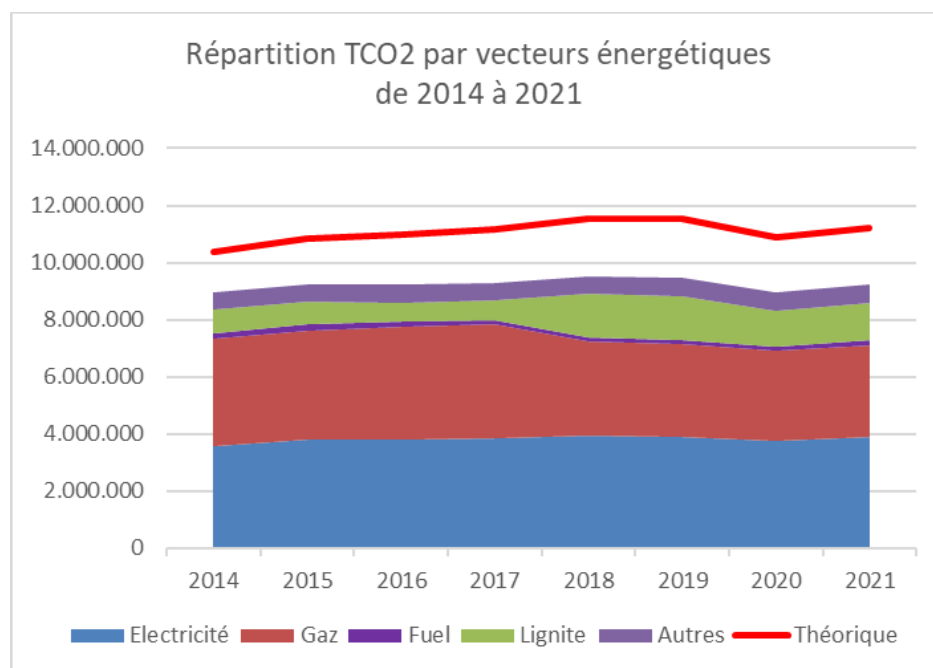


Le graphique ci-dessous montre l'évolution de la répartition des énergies consommées depuis 2014 :



Nous constatons une augmentation de la consommation énergétique de **4,9 PJp** par rapport à la consommation d'énergie primaire de 2020 mais une diminution de 4,4 PJp par rapport à 2019 – année non-covid.

Une analyse similaire peut être réalisée sur les émissions de CO2.



B. Indices d'amélioration de l'efficacité énergétique (AEE) et d'amélioration de la réduction d'émissions de CO2 (ACO2)

Les engagements contractuels sont formalisés dans les indices d'amélioration de l'efficacité énergétique (AEE) et d'amélioration de l'efficacité en réduction d'émissions de CO₂ (ACO₂).

L'indice AEE est le rapport entre deux nombres. Le numérateur est la somme des énergies entrant dans le périmètre pendant l'année 2021 et le dénominateur est l'énergie de référence ajustée pour l'année 2021. Cette énergie de référence prend en compte les consommations spécifiques de l'année de référence, fixées par convention à 2005, ajustées en fonction des indicateurs d'activité, dont les paramètres climatiques de l'année 2021. Les consommations spécifiques de l'année de référence ont été déterminées par l'audit global initial réalisé par chacune des entreprises. Les indicateurs d'activité sont généralement les volumes de production, des temps de charge à vide pour le procédé fonctionnant en continu, et des surfaces, volumes et degrés-jours pour le bâtiment.

L'indice ACO₂ est construit sur le même schéma. Le calcul des indices de performances des ADB2 est ainsi basé sur le suivi annuel de plus de 3500 indicateurs d'activités.

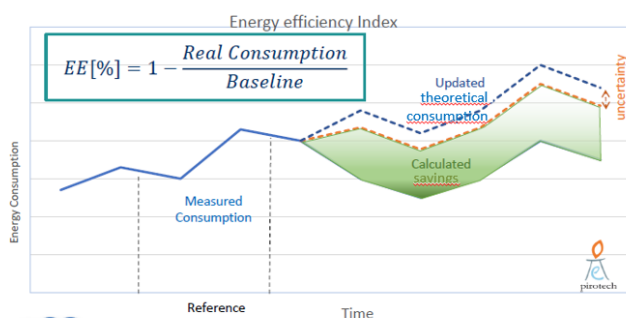
Pour plus de détails, le lecteur est renvoyé aux chapitres correspondants de la note méthodologique diffusée sur le site portail de l'énergie.

Et un petit dessin valant parfois mieux qu'une longue explication, voici un schéma explicitant le principe de référence (modélisation) évolutive en fonction de l'activité et du monitoring de l'amélioration.

VA Monitoring & Verification frame

27/01/2022
20

Energy/Emissions Performance indexes calculation



$$AEE(Y_n/Y_{ref}) = 1 - \frac{Actual\ PEC(Y_n)}{Theoretical\ PEC(Y_n)}$$

$$ThPEC = \sum_{i=1}^n S\ Cons_i^{ref} \times IA_i$$

$$ACO_2(Y_n/Y_{ref}) = 1 - \frac{Actual\ CO_2(Y_n)}{Theoretical\ CO_2(Y_n)}$$

$$ThCO_2 = \sum_{i=1}^n S\ em_i^{ref} \times IA_i$$



Conjunctural & structural corrections allow impact effects decomposition

⇒ follow industrial production life changes

⇒ identify externalities and take them out of EE monitoring



Service public de Wallonie territoire logement patrimoine énergie



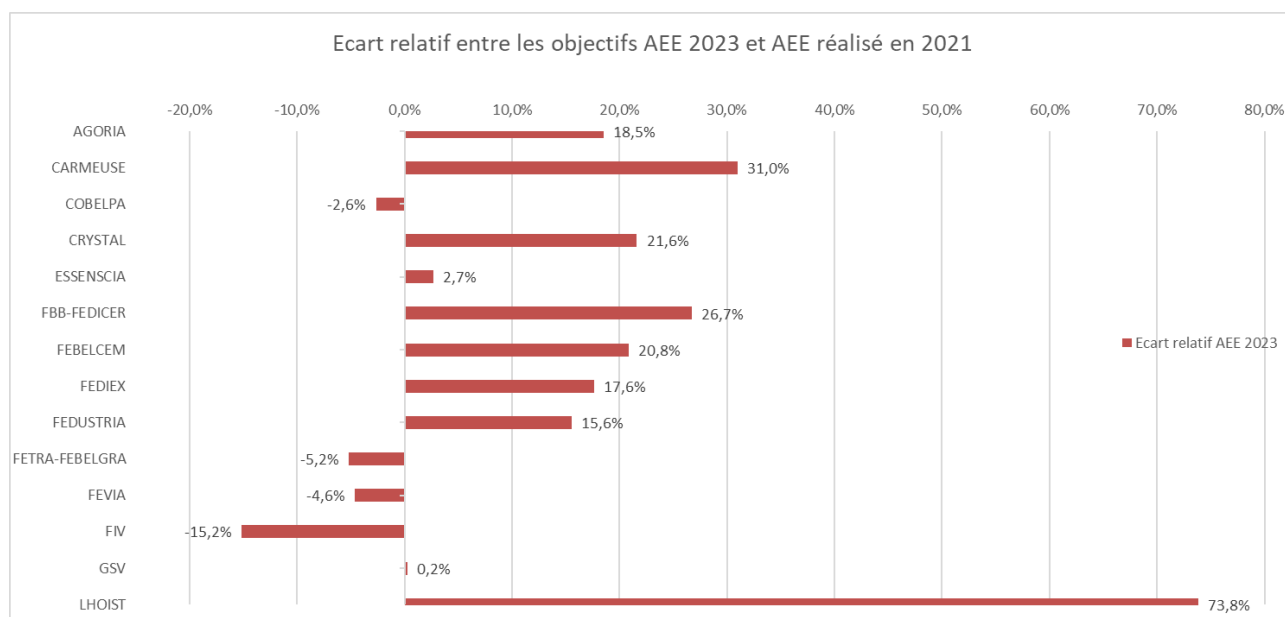
Présentation des résultats par rapport aux objectifs 2023 :

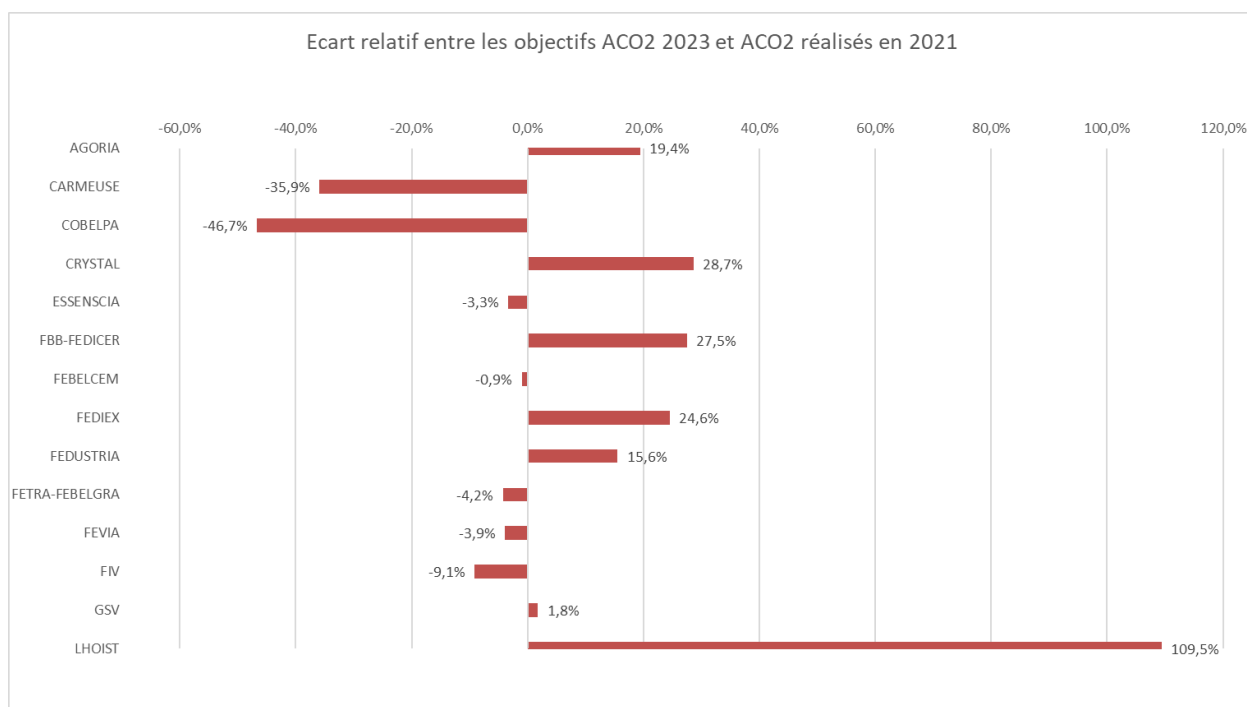
2021 Fédérations	Résultats obtenus		Objectifs 2023	
	AEE	ACO2	AEE	ACO2
AGORIA	24,0%	25,9%	20,2%	21,7%
CARMEUSE	4,4%	6,6%	3,4%	10,3%
COBELPA	12,9%	19,0%	13,2%	35,6%
CRYSTAL	2,4%	2,6%	2,0%	2,0%
ESSENSCIA	14,1%	16,3%	13,7%	16,9%
FBB-FEDICER	21,0%	21,3%	16,6%	16,7%
FEBELCEM	5,5%	17,9%	4,6%	18,1%
FEDIEX	18,1%	19,5%	15,4%	15,7%
FEDUSTRIA	15,7%	18,8%	13,6%	16,3%
FETRA-FEBELGRA	30,4%	31,8%	32,0%	33,1%
FEVIA	21,5%	26,8%	22,5%	27,8%
FIV	14,9%	23,2%	17,6%	25,5%
GSV	13,7%	15,2%	13,7%	15,0%
LHOIST	20,5%	21,0%	11,8%	10,0%

Les accords ayant été prolongés jusqu'en 2023, les objectifs 2020 sont devenus purement indicatifs, et l'engagement porte désormais sur l'atteinte des objectifs en 2023.

Il est cependant intéressant de pouvoir relativiser le réalisé 2021 simultanément par rapport aux 2 horizons.

Si on ramène chaque objectif à 100% pour pouvoir visualiser de façon uniforme l'écart des différentes fédérations par rapport à leur objectif, les résultats 2021 se présentent sous la forme de la figure suivante où, si les performances d'un secteur se situent à droite du repère 0, c'est que le secteur a dépassé ses objectifs. Si en revanche ses performances se situent à gauche, c'est qu'il n'a pas encore atteint son objectif, l'objectif se déclinant cette fois à un niveau pour l'année 2021.





Ces graphiques font apparaître qu'en 2021, 10 fédérations ont déjà atteint leur objectif 2023 en AEE (Agoria, Carmeuse, Crystal, Essencia, FBB-Fedicer, Febelcem, Fediex, Fedustria, GSV et Lhoist) et 7 fédérations ont déjà atteint leur objectif 2023 en CO₂ (Agoria, Crystal, FBB-Fedicer, Fediex, Fedustria, GSV et Lhoist).

Cette avance est de bon augure pour la suite, mais il faut noter que maintenir le résultat sur la durée représente déjà un effort nécessitant investissements humains et OPEX.

Les graphiques démontrent que la situation des entreprises peut s'avérer fort différentes en EE et CO₂, en fonction des actions effectuées, les impacts EE et CO₂ n'étant pas toujours alignés. Essencia et FEBELCEM ont ainsi déjà atteint les objectifs 2023 pour l'EE mais pas pour les émissions de CO₂.

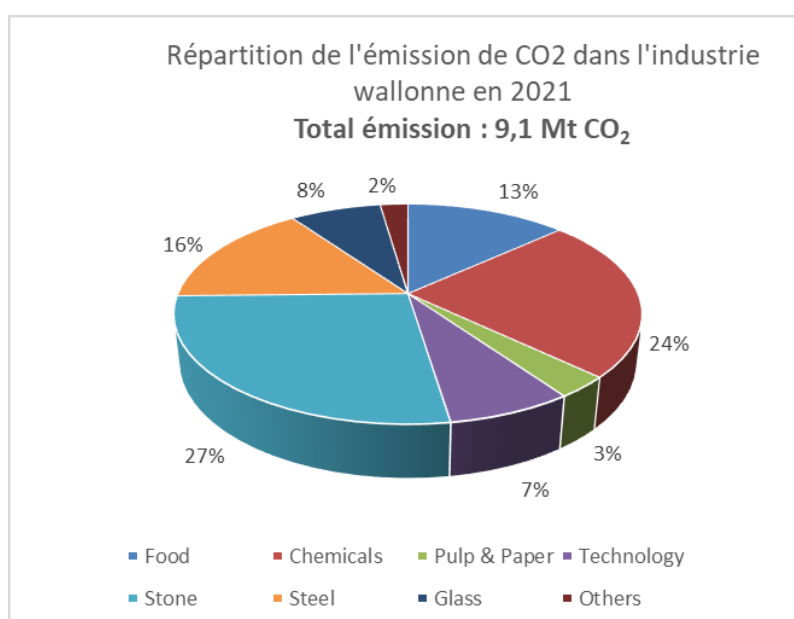
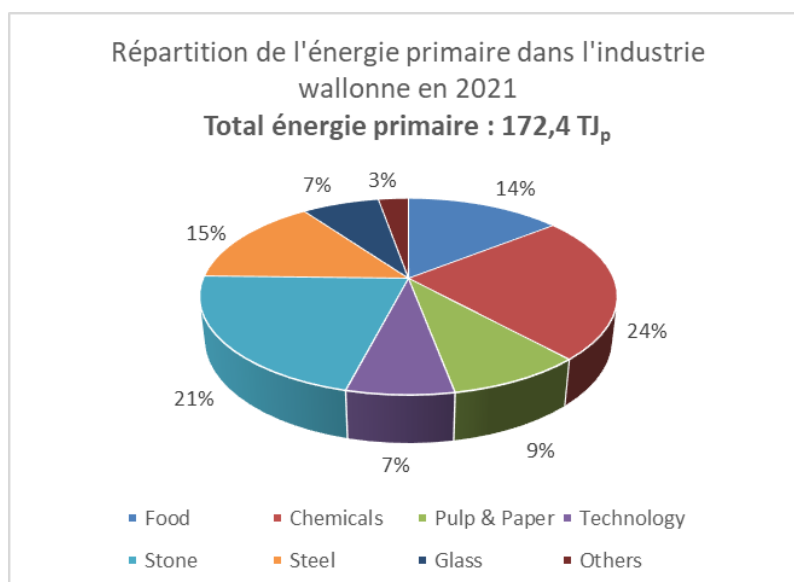
Pour plus de détails sur la situation particulière de chaque secteur, le lecteur est invité à parcourir chacune des synthèses remises par les fédérations correspondantes. Elles sont reprises en intégralité dans les annexes de ce rapport



Répartition de l'énergie primaire et des émissions de CO₂ par secteur pour 2021 :

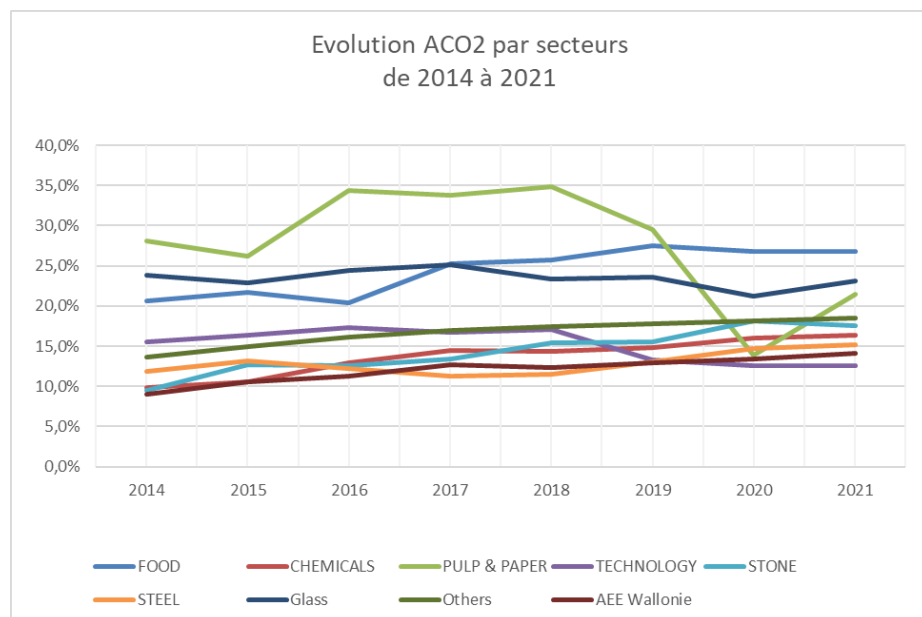
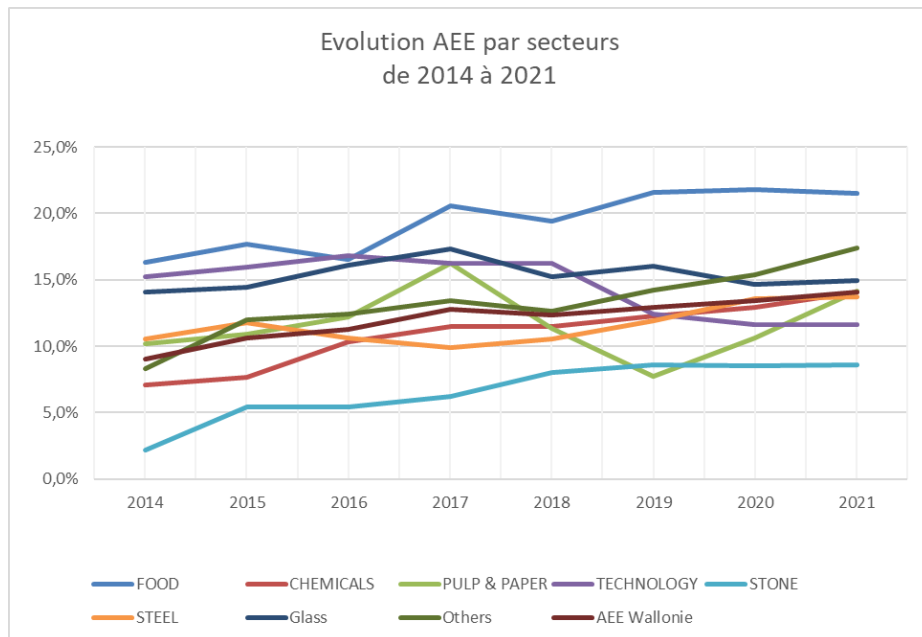
Pour des raisons de confidentialités, les résultats suivants sont regroupés par secteurs plutôt que par fédération :

Secteurs	Fédérations
Food	Fevia
Chemicals	Essenscia
Pulp & Paper	Cobelpa, Fetra-Febelgra
Technology	Agoria + Crystal
Stone	Febelcem, Fediex, Carmeuse + Lhoist
Steel	GSV
Glass	FIV
Others	FBB-Fedicer, Fedustria



Ces graphiques sont à mettre en lien avec les graphiques sur l'évolution des indices AEE et ACO₂ du point suivant.

Evolution des indices AEE et ACO₂ par secteurs depuis 2014 :



Ces graphiques illustrent à quel point l'évolution des indices est parfois mouvementée, surtout lors d'événements majeurs affectant un acteur important d'une fédération. Pour les papetiers, par exemple, on constate ainsi un redressement partiel des indices, mais la situation n'est pas encore stabilisée.



Avec le principe de mutualisation des résultats, le monitoring effectué au niveau des fédérations est fortement « lissé » comparativement à ce qui s’observerait à l’échelle des entités individuelles. Plusieurs raisons sont sous-jacentes à ce phénomène :

- La plupart des secteurs s’améliorent en EE 2021 malgré la situation COVID de l’année précédente,
- En AEE et CO2, la situation des papetiers s’améliore en 2021.

Pour plus de détails sur les indices d’amélioration des fédérations, voir les rapports individuels des fédérations en annexe.

Consolidation des résultats pour la Wallonie :

Les résultats des plans d’actions pour l’année 2021 sont :

2.021	Nombre de pistes	Investissements	Gpj économisés	Tonnes CO2 économisés
AGORIA	60	2.878.395	90.970	5.567
CARMEUSE	0	0	0	0
COBELPA	4	0	0	0
CRYSTAL	0	0	0	0
ESSENCIA	89	10.160.995	347.344	18.417
FBB-FEDICER	13	84.638	28.219	1.575
FEBELCEM	5	11.826.000	57.210	16.159
FEDIEX	23	0	0	0
FEDUSTRIA	19	242.630	6.266	397
FETRA-FEBELGRA	15	120.160	6.703	382
FEVIA	39	15.696.600	147.751	9.042
FIV	21	1.410.543	10.387	698
GSV	9	1.098.000	155.251	8.663
LHOIST	8	3.965.000	13.324	744
Wallonie	305	47.482.961	863.425	61.644

305 pistes additionnelles ont donc été réalisées en 2021 permettant une économie théorique de **0,86 PJp** et de **61.644 tCO₂** pour un investissement global d’environ **47,5 M€**. La situation revenant doucement à la normale après le covid, le nombre de pistes mises en œuvre annuellement repasse au-dessus des 300 cette année. Les investissements rapportés sont en nette hausse, également par comparaison avec les années avant le covid. Cependant, comme nombre d’entre eux sont menés hors plan d’action d’origine, leur impact n’est pas toujours aisé à chiffrer, d’où la lente érosion de l’impact théorique tant en énergie qu’en émissions.

Depuis 2005, les entreprises adhérentes ont mis en œuvre 4801 projets, représentant 23,4 PJp d’économie d’énergie théoriques ex-ante (6 TWh d’économie d’énergie finale, sur une consommation finale industrielle 2021⁴ de 40,6 TWh couvrant environ 30% de la

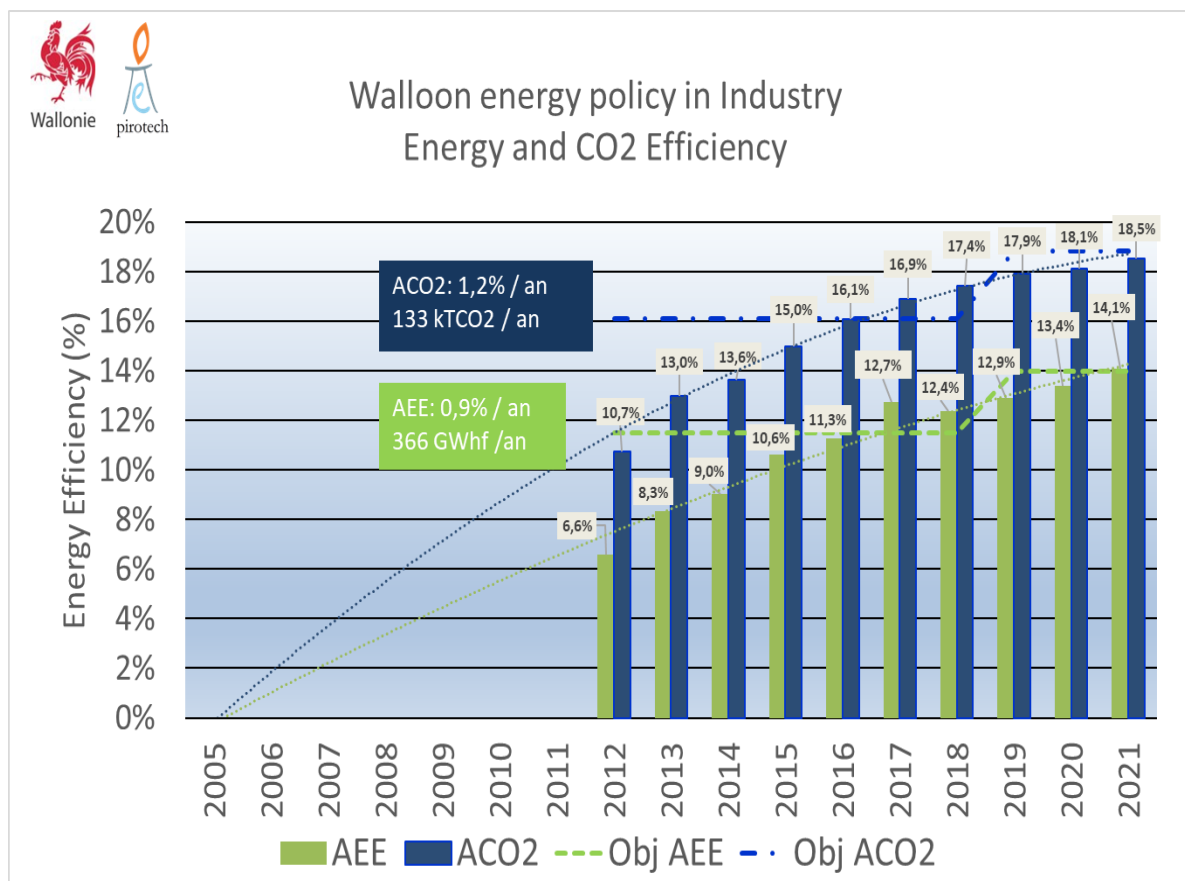
⁴ sur base de la consommation finale d’énergie de l’industrie dans les bilans 2021



consommation wallonne) et 2,0 Mt de CO2 pour un investissement global de 871,5 M€ (CAPEX).

En consolidant les objectifs des fédérations, les entreprises en ADB2 se sont engagées conjointement à améliorer leur efficacité énergétique de 14,1% et leur efficacité en CO2 de 18,5% entre l'année 2005 et l'année 2023.

Le graphique suivant reprend les objectifs et résultats consolidés pour les 16 fédérations et 228 entreprises.



Les résultats mesurés (par exemple 14,1% en efficacité énergétique) supérieurs aux estimations théoriques issues des plans d'actions (11,6% en EE) traduisent d'une part la fiabilité des prévisions, mais également l'action continue des entreprises ADB2, même au-delà des plans initiaux, pour réduire leur consommation et leur empreinte carbone. Et les investissements hors plans d'action initiaux dont l'impact en consommation ou en émissions n'avait pas pu être évalué ex-ante ont également une influence sur les résultats observés.

C. Estimation des investissements et des contreparties financières

Les chiffres annoncés dans la suite du rapport seront relativisés et les comparaisons trop faciles devront être évitées. Les éléments suivants doivent en effet être pris en compte :

- Le prix de l'électricité en Wallonie est plus élevé que celui pratiqué dans les régions et pays limitrophes.



- Les avantages financiers accordés aux entreprises sont liés à la participation volontaire à un accord de branche et par conséquent à des obligations de résultats, en efficacité énergétique et en réduction d'émissions de CO₂, contrairement aux avantages financiers accordés par les régions et pays limitrophes.
- Des investissements ponctuels, partie intégrante d'une stratégie plus globale des entreprises, ne seront déployés qu'une seule fois sur la période des accords. Ces investissements auront des impacts sensibles sur les indices AEE et ACO₂ ou FSER et FdSER.
- Les réductions accordées sont des montants que les entreprises ne doivent pas consentir via leurs factures d'électricité et plus accessoirement de gaz naturel.

Par conséquent, l'action « accord de branche » tout en ajoutant une contrainte énergétique et environnementale supplémentaire aux entreprises participantes permet aux entreprises d'améliorer leur niveau de compétitivité dans le temps et de disposer de ces capitaux pour investir en Wallonie.

Investissements

La réussite des accords se mesure par l'atteinte des objectifs sectoriels. Les actions d'économie d'énergie et de CO₂ sont suivies à titre indicatif mais seule compte l'atteinte de l'objectif contractuel. Les entreprises peuvent par conséquent investir dans des pistes non retenues lors de l'audit initial ou dans de nouvelles pistes liées à l'évolution de l'entreprise et des technologies qu'elles mettent en œuvre.

Le tableau suivant montre la répartition des investissements pour la réalisation des pistes d'amélioration par secteur pour l'année 2021 :

2021	Nombre de pistes	Investissements
Food	39	15.696.600
Chemicals	89	10.160.995
Pulp & Paper	19	120.160
Technology	60	2.878.395
Stone	36	15.791.000
Steel	9	1.098.000
Glass	21	1.410.543
Others	32	327.268
Wallonie	305	47.482.961

Le recensement montre que plus de 305 pistes d'améliorations ont été réalisées en 2021 pour environ 47,5 millions € d'investissements. Ces chiffres sont néanmoins sous-évalués par rapport à la réalité dans la mesure où ils ne concernent que les projets suffisamment détaillés par les entreprises, en particulier au niveau du montant d'investissement. En effet, les audits initiaux de 2013 s'épuisent avec le temps et de nouvelles actions sont entreprises, sans forcément corrélérer le rapportage financier sur l'investissement avec son impact sur les indicateurs AdB2.



Réduction certificats verts (CV)

L'Administration dresse annuellement le bilan de la réduction CV. Les considérations suivantes sont des extraits du rapport « L'évolution du marché des CV – rapport spécifique 2021 ».

Les réductions de quota de CV sont appliquées aux entreprises formant une entité géographique et technique au sens des accords de branche. Pour bénéficier de cette réduction, 2 conditions doivent être remplies :

1. Avoir signé un accord de branche.
2. Introduire chaque trimestre, par le biais du fournisseur de l'entité, une attestation à la CWaPE dans les délais légaux imposés, ce qui signifie que les attestations doivent être reçues avant la fin du deuxième qui suit un trimestre écoulé.

Ces conditions sont vérifiées chaque trimestre et si l'une d'entre elles n'est pas remplie, aucune réduction n'est accordée.

En 2021, 228 entités ont bénéficié d'une réduction de quota de CV pour au moins un trimestre.

Les réductions de coûts bénéficiant au client final doivent être répercutées directement par les fournisseurs sur chaque client final qui en est à l'origine. Le tableau ci-dessous donne une estimation de l'économie ainsi obtenue par les fournisseurs au bénéfice de leurs clients finals en se basant sur le prix moyen du CV sur le marché en 2021, qui est de 66,93 EUR.

Les réductions 2021 pour les entités en accords de branche sont reprises ci-après⁵.

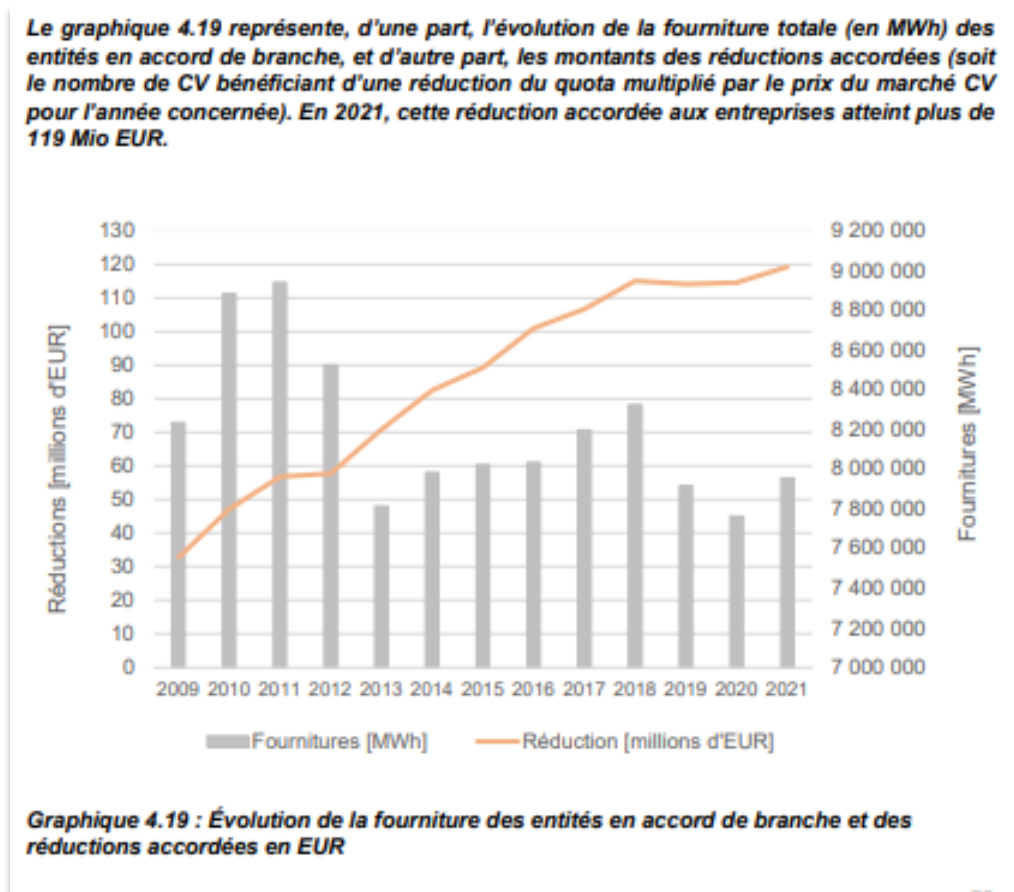
Le tableau 4.3 donne une estimation de l'économie obtenue via les réductions du quota de CV par les fournisseurs au bénéfice de leurs clients finals en se basant sur le prix moyen du CV sur le marché global (y compris prix garanti) en 2021, qui est de 66,93 EUR.

SECTEURS	Nbre d'entités	Fournitures [MWh]	Réduction [CV]	Réduction [EUR]
Technologie	1	653 847,00	207 249,01	13 871 175,90
Transport	2	486 502,88	146 169,71	9 783 138,69
Cimenteries	2	569 451,71	156 997,64	10 507 852,11
Sidérurgie	8	1 652 204,54	447 526,26	29 952 932,72
Chimie	51	1 936 594,35	423 802,82	28 365 122,74
Carrières	20	441 325,82	81 117,63	5 429 202,98
Papier	3	173 057,66	29 588,70	1 980 371,69
Verre	11	501 680,39	82 271,88	5 506 456,93
Agro-alimentaire	66	832 125,87	123 360,78	8 256 537,01
Bois, textiles, ameublement	15	217 501,01	31 571,26	2 113 064,63
Chaux	2	53 874,86	6 579,99	440 398,80
Fabrications métalliques et électriques	32	330 830,41	36 398,29	2 436 137,82
Ind. Transform. Papier/cartons, Ind. Graphiques	9	61 820,85	6 290,04	420 992,24
Briques - céramiques	6	42 408,97	4 118,76	275 668,34
TOTAL	228	7 953 226,30	1 783 042,77	119 339 052,60

⁵ <https://energie.wallonie.be/servlet/Repository/ra-2021.pdf?ID=68969>



Le montant total ristourné aux entités en accord de branche est de 119,3 millions € en 2021. Le graphique ci-dessous montre l'évolution temporelle de cette contrepartie, soit environ 850 M€ cumulés entre 2014 et 2021.



Exonération partielle de la surcharge « CV wallons »

Une exonération de 85% du premier terme de la surcharge OSP ELIA pour le financement des mesures de soutien aux énergies renouvelables est accordée aux entreprises accord de branche.

A partir de 2020, le second terme de la surcharge est désormais nul.⁶

Sous certaines conditions (CODE NACE 01, 10 à 33 et 85 à 88), les entreprises non présentes dans les ADB2 bénéficient quant à elles d'un taux d'exonération s'élevant à 50%.

L'avantage des entreprises en Adb2 peut donc être estimé à 35%.

Sur base du tableau ci-dessous (issus du rapport CV 2021), qui correspond à l'ensemble des exonérations à 50% et 85%, une estimation rapide⁷ de l'ordre de grandeur de l'avantage pour les entreprises en Adb2 cumulé entre 2013 et 2021 mène à environ 128 M€ avec un montant 2021 de l'ordre de 16,8 M€.

⁶ https://www.creg.be/sites/default/files/assets/Tarifs/Elia/TarifsOSP_Surcharge_2020.pdf

⁷ Simple règle de 3 entre 85% et 35%, en supposant la part des entreprises hors Adb à 50% faible dans les montants du tableau (ce qui mène donc à surestimation de l'avantage), et en retirant l'avantage 2019 et 2020 que certaines entreprises doivent rembourser en vertu du respect des aides d'état.



Le tableau 6.1 reprend les montants remboursés par année.

Année	GWh exonérés	Montant [k€]
2013	3 297,66	45 203,30
2014	3 438,03	47 799,97
2015	3 468,56	42 111,65
2016	3 510,00	35 188,93
2017	3 581,37	36 780,76
2018	3 583,14	36 736,52
2019	3 542,24	38 253,28
2020	3 308,67	43 315,97
2021	3 145,06	40 830,81
TOTAL	30 874,72	366 221,18

Tableau 6.1 : Exonération partielle de la surcharge Elia relative aux CV wallons

Le graphique 6.1 montre l'évolution par année du montant des exonérations ainsi que des GWh exonérés. Comme indiqué plus haut, les données de 2020 et 2021 sont toujours provisoires.

Réduction des cotisations fédérales sur l'électricité et le gaz naturel

La dégressivité de la cotisation fédérale du gaz naturel est appliquée à tous les clients finaux consommant plus de 20 GWh/an.

La cotisation fédérale était une surcharge prélevée jusqu'au 31 décembre 2021 sur les quantités d'électricité et de gaz naturel consommées en Belgique en vue de financer certaines obligations de service public et les coûts liés à la régulation et au contrôle du marché de l'électricité et du gaz naturel.

Les entreprises engagées dans les ADB2 bénéficient, en fonction de leur consommation⁸, d'une dégressivité sur les cotisations fédérales d'électricité ainsi que sur les obligations de service public (OSP) fédérales liées aux éoliennes offshores. Ces mêmes dégressivités sont également accordées automatiquement à certaines entreprises des façons suivantes :

- En cas d'absence d'accord de branche dans un secteur, la dégressivité s'applique automatiquement aux entreprises présentes dans ce secteur.
- En cas d'accord de branche dans un secteur, une dégressivité est tout de même accordée aux entreprises non engagées à condition qu'elles présentent une consommation totale de combustibles et d'électricité inférieure à 0,1 PJp.

Par ce constat, il semble important de souligner que ces exonérations ne sont donc pas spécifiques aux ADB2.

Réduction des accises sur le gaz naturel

Le SPF Finances Douanes et Accises octroie aux entreprises participant aux accords une réduction de la cotisation énergie des accises sur l'électricité et le gaz naturel utilisé comme combustible dans une consommation professionnelle (hors cogénération et hors matière première).

⁸ <https://www.creg.be/fr/a-z-index/cotisation-federale>



L'accise « globale »⁹ comprend : le droit d'accise, le droit d'accise spéciale et la cotisation sur l'énergie. Les deux premiers étant à 0%, c'est la cotisation sur l'énergie qui détermine le montant de l'accise. Le taux habituel étant de 0,9978 et le taux « accord de branche » de 0,54¹⁰, la différence est donc de 0,4578 EUR par MWh.

Grâce à cette réduction, les entreprises en ADB ont pu économiser 4,2 M€ en 2021.¹¹

Notons que la loi-programme du 27 décembre 2021 a supprimé lesdites cotisations fédérales et les a remplacées par un droit spécial d'accise sur l'électricité et un droit spécial d'accise sur le gaz naturel. Celle-ci sera effective pour les surcharges prélevées à partir du 1^{er} janvier 2022.

Subsides pour les études

Subsides AMURE

Le programme AMURE est régi par l'arrêté du GW du 27 février 2014. La dernière modification par un arrêté date du 28 mars 2019.

De manière générale, le programme AMURE octroie une aide financière à toutes les PME en subsidiant soit un audit énergétique soit une étude de préféabilité permettant d'évaluer la pertinence d'un investissement ou d'élaborer un plan d'amélioration de l'efficacité énergétique. Le taux d'aide est conditionné à la taille de l'entreprise (60% pour les moyennes entreprises, 70% pour les petites).

Les entreprises (Grandes Entreprises et PME) participant aux ADB2 sont également éligibles aux subventions AMURE lors de la réalisation d'audits énergétiques (audit global, partiel ou de suivi) ou d'études (préféabilité et faisabilité). Le taux d'intervention publique est de 50% des coûts (avec un bonus supplémentaire de 10% pour une moyenne entreprise et 20% pour une petite entreprise.)

Les fédérations impliquées dans les ADB2 bénéficient également d'une subvention de 100% (avec un plafond de 80 k€) pour les frais de suivi des entreprises adhérents à l'ADB2, ainsi que la réalisation de la roadmap sectorielle.

Tableau de synthèse :

Bénéficiaire ?	Matière soutenue ?	Taux subsides
Grande entreprise en ADB	Audit global, partiel, de suivi Etude de préféabilité et faisabilité SER	50%
Moyenne entreprise en ADB	Audit global, partiel, de suivi Etude de préféabilité et faisabilité SER	60%

⁹ <https://www.creg.be/fr/a-z-index/accises-sur-lelectricite-et-le-gaz-naturel>

¹⁰ Conformément aux règles sur les aides d'état, le 0.54 correspond au minimum européen imposé

¹¹ 15,9 TWh ADB2 – 88% de 7,6 TWh pour la cogénération industrielle.



Petite entreprise en ADB	Audit global, partiel, de suivi Etude de pré faisabilité et faisabilité SER	70%
Fédérations en ADB	Frais de suivi de l'ADB, roadmap 2050	100% plafond 80k€

Sur la période 2014-2021, le montant cumulé des subventions AMURE-ADB a atteint environ 11,1 M€ (en 2021, les subventions se sont élevées à 711k€).

Subsides CO₂ mapping

Les entreprises prenant part aux ADB2 ont pour obligation de réaliser une étude carbone de leur site de production ou de leur(s) produit(s) phare, appelée également "Mapping CO₂". La subvention partielle¹² de cette étude par l'Agence wallonne de l'air et du climat (AWAC) est réalisée à hauteur de 50%, avec un plafond s'élevant à 10.000€.

Tableau de synthèse générale pour les contreparties 2020

Contreparties	Montant pour l'année 2021
Réduction certificats verts (CV)	119,3 M€
Exonération partielle de la surcharge "CV wallons"	16,8 M€
Réduction des accises sur le gaz naturel	4,2 M€
Subsides AMURE	0,7 M€
Total	141 M€

¹² <http://awac.be/index.php/guichet-technique/accords-de-branches>



D. Indices FSER et FdSER, études de pré faisabilité et de faisabilité renouvelables

Concernant le renouvelable, les conventions prévoient uniquement des obligations d'études et de suivi de ces indices.

L'évolution de la pénétration du renouvelable dans les industries participantes aux accords est suivie grâce aux indices FSER et FdSER.

Indices FSER et FdSER

L'indice FSER est le rapport entre l'énergie finale produite à partir de renouvelable ayant pour origine le périmètre de l'entité en accord de branche et l'énergie finale totale consommée par l'entité. Il s'agit de valoriser le renouvelable autoproduit (consommé et exporté).

L'indice FdSER est le rapport entre l'énergie finale produite à partir de renouvelable consommée au sein du périmètre de l'entité en accord de branche et l'énergie finale totale consommée par l'entité. Il s'agit de mesurer la contribution de l'entité au développement du renouvelable, qu'elle que soit son origine. En particulier, l'électricité verte achetée à un fournisseur vert est comptée dans cet indice-ci.

Pour l'année 2021, les indices sectoriels atteignent les valeurs suivantes :

2021	FSER	FdSER
AGORIA	2,3%	9,7%
CARMEUSE	6,4%	6,4%
COBELPA	76,6%	76,6%
CRYSTAL	0,3%	99,7%
ESSENCIA	0,5%	2,9%
FBB-FEDICER	0,4%	0,4%
FEBELCEM	24,7%	24,7%
FEDIEX	1,7%	8,8%
FEDUSTRIA	47,2%	47,0%
FETRA-FEBELGRA	2,5%	6,4%
FEVIA	16,2%	22,5%
FIV	0,3%	0,3%
GSV	0,0%	1,3%
LHOIST	1,2%	4,1%
Wallonie	15,7%	20,1%

Les entreprises en accords de branche présentent une indépendance énergétique pour environ 16 % des énergies qu'elles consomment, car elles consomment la toute grande majorité de leur production.

Les entreprises en accords de branche contribuent au développement de la filière renouvelable à hauteur de 20% de leurs consommations.



Etudes de faisabilité « renouvelables »

Toutes les entités voulant entrer dans un accord de branche doivent évaluer la faisabilité technique et économique des filières d'énergies renouvelables. Cet engagement correspond à une obligation de moyens, c'est-à-dire l'obligation de mener à bien des études.

Trois étapes successives et corrélées sont prévues :

1. Analyse de faisabilité technico-économique dans le cadre d'audit approfondi préalable à l'entrée de l'entité dans l'accord de branche « Scans ».
2. Réalisation de trois études de préfaisabilité.
3. Réalisation d'une étude de faisabilité.

Les 9 filières d'énergies renouvelables sont :

- Biomasse sèche
- Biomasse humide
- Cogénération biomasse
- Photovoltaïque
- Solaire thermique
- Eolien
- Hydroélectricité
- Valorisation de l'énergie géothermique de grande profondeur
- Pompes à chaleur

L'étude de préfaisabilité a pour objectif de permettre aux entreprises d'évaluer la pertinence d'un investissement en matière d'énergie renouvelable en examinant les caractéristiques principales techniques, énergétique et économique, les contraintes légales éventuelles ainsi que la rentabilité. Ces études de préfaisabilité sont réalisées de manière à pouvoir déterminer la filière qui représente le plus grand potentiel et/ou la plus grande chance de mise en œuvre. Elle comporte tous les éléments permettant de faire le choix le plus pertinent pour la réalisation de l'étude de faisabilité.

L'étude de faisabilité doit permettre de dimensionner de manière précise un type ou une marque spécifique d'équipement dans le cadre d'un investissement visant à recourir à l'usage d'énergies renouvelables et aboutissant à la rédaction des prescriptions techniques d'un cahier des charges.

La méthodologie prévoit des dispenses d'études pour les entités exploitant déjà une énergie renouvelable ou si les études de préfaisabilités démontrent des temps de retour excessifs. Les nouveaux entrants sont soumis aux mêmes obligations de moyens avec les mêmes délais que ceux entrés au 1 janvier 2014.

Toutes les études des entités en ADB2 ont été réalisées depuis 2017. En 2021, il n'y a eu aucun nouvel entrant.

E. Mapping CO2

Ce chapitre n'est pas d'actualité pour l'année 2021, les rapports devant être réalisés tous les 2 ans (années paires).



Liste des annexes

AGORIA	Industrie technologique
CARMEUSE	Chaux et pierres
COBELPA	Production de pâtes, papiers et cartons
CRYSTAL COMPUTING	Centre de données
ESSENSCIA	Chimie
FBB-FEDICER	Briques et céramiques
FEBELCEM	Ciments
FEDIEX	Extraction et transformation de roches non combustibles
FEDUSTRIA	Textile, Bois et ameublement
FETRA-FEBELGRA	Transformation de papiers et cartons, Industrie graphique
FEVIA	Alimentaire
FIV	Verre
GSV	Sidérurgie
LHOIST	Chaux





Bruxelles, le 27 juin 2023

**6^{ème} Rapport d'avancement sectoriel concernant
l'accord de branche de deuxième génération entre**

**l'Industrie technologique wallonne représentée par Agoria Wallonie
et la Région wallonne représentée par son Gouvernement**

**relatif à la réduction des émissions spécifiques de gaz à effet de serre (GES) et
à l'amélioration de l'efficacité énergétique à l'horizon 2023**

Rapport 2022 – données 2021

Version 2

Clarisse RAMACKERS
Directrice générale
Agoria Wallonie

TABLE DES MATIERES

Table des matières	2
1. Introduction	4
1.1. Contexte de la mission	4
1.2. Informations disponibles	4
1.3. Participants et modifications	4
1.4. Engagement	7
2. Les fondements de l'industrie technologique	8
3. Les données économiques	9
4. La production	11
5. la Consommation énergétique	14
5.1. Données de consommations	14
5.2. Evolution des consommations globales des sites intégrant l'accord de branche 2	15
5.3. Evolution des consommations globales par vecteur énergétique	15
5.4. Répartition des consommations globales par vecteur énergétique	17
5.5. Evolution des consommations globales par entité	18
5.6. Répartition des consommations globales par entreprise	19
6. Les émissions de CO2	22
6.1. Les données d'émissions	22
6.2. Evolution des émissions globales des entités de l'accord de branche	22
6.3. Evolution des émissions globales par vecteur énergétique	23
6.4. Répartition émissions globales par vecteur énergétique	24
6.5. Evolution des émissions globales par entreprise	25
6.6. Répartition des émissions globales par entreprise	26
7. Etablissement de l'objectif 2023 DE l'ace	28
7.1. Méthodologie d'établissement des indices	28
7.2. Définition de l'objectif Ace à l'horizon 2023	28
7.3. L'Amélioration d'Efficiency Energétique du secteur fin 2021	29
7.4. L'Amélioration d'Efficiency Energétique par site fin 2021	30
7.5. Situation fin 2021 par rapport aux objectifs de 2023	31
8. Définition de l'objectif ACO2 du secteur à l'horizon 2023	32
8.1. Méthodologie d'établissement des indices	32
8.2. Définition de l'objectif ACO2 à l'horizon 2023	32
8.3. L'Amélioration des émissions de CO2 fin 2021	32
8.4. L'Amélioration de l'ACO2 par site fin 2021	33
8.5. Situation fin 2021 par rapport aux objectifs de 2023	34
Les plans d'actions et pistes d'amélioration	35
8.6. Répartition des pistes par rapport aux résultats des audits	35
8.7. Répartition des pistes leur état d'avancement à fin 2021	36
8.8. Gain sur Ace et ACO2	38
9. Rappel des principaux chiffres	40
10. Autres indices FSER et FdSER	41
11. Energies renouvelables	42
11.1. Contexte	42
11.2. Résultats	42
12. mapping CO2	44

12.1. Contexte	44
12.2. Méthodes utilisées	44
12.3. Hots spots identifiés lors du calcul initial	44
12.4. Mise à jour en 2018	44
12.5. Mise à jour en 2020	45
13. Roadmap	46
14. Conclusions	47

1. INTRODUCTION

1.1. Contexte de la mission

L'année 2021 échuë, Agoria a fait appel aux services de V. Léonard, auditrice énergétique pour présenter l'état d'avancement de l'Accord de branche de 2^{ème} génération relatif à la réduction des émissions spécifiques de gaz à effet de serre et à l'amélioration de l'efficacité énergétique signé le 19 décembre 2013 entre l'Industrie technologique wallonne, représentée par Agoria Wallonie, et la Région wallonne.

Ce rapport a été rédigé conformément aux prescrits de la note méthodologique dans sa version finale

- ICEDD3j_ADB2_NoteMethodo_VERSION_FINALE_dec2012_20121218_JMD.pdf
 - mis à jour par Rév1_Mars 2015 « Pi_ADB2_NoteMethodo_20150305 »
 - et par « PI_ADB2_NoteMethodo_20160303 »
- sur le contenu des rapports sectoriels.

1.2. Informations disponibles

L'ensemble des données contenues dans le présent rapport ont été consolidées ou tirées à partir des documents suivants :

- Le plan sectoriel de l'accord de branche rédigé par Agoria
- Les rapports 2021 des 33 membres de l'accord de branche. Il est à souligner que pour ce faire, toutes les entreprises ont fait appel à leur auditeur pour la rédaction du rapport annuel et la consolidation des indices.

Ce rapport d'avancement couvre la période allant du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2021.

1.3. Participants et modifications

a) Historique

Les résultats de l'année 2012 incluaient 20 sociétés participantes à l'accord de branche de deuxième génération.

Aux termes de l'année 2013, 20 sociétés sont toujours reprises dans cet accord de branche mais

- 1 nouvelle société : TI Automotive, qui ne participait pas aux premiers accords de branche (qui a rejoint l'AdB au premier semestre 2014)
- 1 société sortante : Hydro Aluminium Seneffe.
- 1 société dont la dénomination est modifiée à partir du 18 décembre 2013 : Hydro Alu Raeren devient SAPA Extrusion Raeren

Aux termes de l'année 2014, 21 sociétés sont reprises dans cet accord de branche avec

- 1 nouvelle société : SAPA RC Profiles, qui participait aux premiers accords de branche mais qui n' a rejoint les 2^{ème} que mi 2014.

Aux termes de l'année 2015, 24 sociétés sont reprises dans cet accord de branche avec

- 3 nouvelles sociétés STOW, Umicore et Zinacor alors que ces 2 dernières participaient déjà aux premiers accords de branche.

Aux termes de l'année 2016, 29 sociétés sont reprises dans cet accord de branche avec

- 5 nouvelles sociétés Cofely Energy Solutions, Elprinta, Husqvarna, NRB et Thales ont pour la 1^{ère} fois rejoint les accords de branche.

- La société Umicore a changé de nom et est devenue Ever Zinc courant de l'année 2016.
- La société Techspace Aero S.A. est devenue Safran Aero Boosters S.A.

Aux termes de l'année 2017, 34 sociétés sont reprises dans cet accord de branche avec

- 5 nouvelles sociétés : Comet Obourg, Comet Chatelet, Drafil, Gamma et Smart Flow
- Les sociétés Zinacor et Hydro Raeren ont mené une étude approfondie
- Une proposition d'accord a été trouvée pour traiter la situation de Caterpillar : elle a été validée en Comité directeur et a été prise en compte pour traiter les résultats de 2018

Aux termes de 2018

- 1 nouvelle société : IBM (qui regroupe 2 sites)
- La société Safran Aero Boosters SA mène une étude approfondie qui n'est pas terminée. Les résultats repris dans ce rapport seront ceux de l'année 2017

Aux termes de l'année 2019, 34 sociétés sont reprises dans cet accord de branche puisque Caterpillar en est sorti totalement.

Aux termes de l'année 2020, pas de modification : ce sont les 34 mêmes sociétés qui sont reprises dans cet accord de branche.

b) En 2021

Aux termes de l'année 2021, la société VULCAST est déclarée en faillite et sort de l'accord de branche.

Suite aux dégâts causés par les inondations sur les sites de la Câblerie d'Eupen et ayant entraîné la mise à l'arrêt de l'usine pour une durée à cette heure encore indéterminée, il a été décidé – suite à une réunion entre la direction de l'entreprise, les représentants de la Région wallonne et la fédération – de geler jusqu'à nouvel ordre les résultats des trois sites de l'entreprise en prenant comme base la dernière année de résultats fiables, à savoir l'année 2020.

Le rapport de suivi annuel de la société STOW nous ayant été en retard, il n'a pu être intégré au présent rapport sectoriel. Néanmoins, les résultats 2021 de STOW seront présentés en séance lors du Comité directeur de présentation des résultats sectoriels 2021. Soulignons néanmoins que les résultats 2021 de STOW n'affectent pour ainsi dire en rien les résultats 2021 du secteur tel que rapporté dans le présent rapport.

Des audits approfondis ont été menés sur différents sites et ont tous été clôturés permettant d'afficher des résultats actualisés et correspondants à la situation réelle de chacune des entreprises concernées.

Notons les changements de dénomination des entreprises suivantes

- Magolux est devenue Vulcast
- TI Automotive est devenue TI Fluides Systems
- Arcelor est devenue Halo-Steelrings
- SAPA Extrusion Raeren est devenu Hydro Extrusion Raeren
- El Printa est devenue ELCO PCB
- Umicore est devenue EVERZINC
- IBM est devenue Kyndril
- Cofely est devenue LCL

Les **33** entreprises participantes (entités techniques) à l'accord de branche de deuxième génération de l'Industrie technologique aux termes de 2021 sont les suivantes

Nom	adresse
Arcelor Mittal Ringmill	BP 65 - Seraing
AW Europe Braine L'Alleud	avenue de l'industrie 19 - Braine l'Alleud
AW Europe Mons	Rue des Azalées 6 - Baudour
Cablerie d'Eupen - KW	Rue de Malmédy - Eupen
Cablerie d'Eupen - Mousse	Rue de Malmédy - Eupen
Cablerie d'Eupen - Tubes	Rue de Malmédy - Eupen
Cofely (CrealyS)	Rue Guillaume Fouquet 17 - 5032 Les Isnes
Elprinta	Rue de Bengalis 5 - 7700 Mouscron
Emerson Climate Technologies	rue des 3 Bourdons - Welkenraedt
Hydro Alu Raeren	Waldstrasse 91 - Raeren
Husqvarna	Avenue des artisans 50- 7822 Ghislenghien
Jtekt	Rue du grand peuplier 11 - Strepv Braquegnies
Magotteaux	Rue Dumont - 4051 Vaux sur Chèvremont
Marichal Ketin	Rue Ernest Solvay - Seraing
Nexans Dour	Rue Benoit 1 - Dour
Nexans Marcinelle	Rue V. Françoise - Marcinelle
Nexans Opticable	Rue de l'europe 23 - Frameries
Network Research Belgium	ZI des Hauts Sarts - 2ème avenue, 65 - 4040 Herstal
SAPA RC Profiles	Route de Wallonie 1 - 7011 Ghlin
Sonaca	National 5 - Gosselies
STOW	Industriepark 6B - 8587 Espierres - Helchin
Safran Aero Boosters SA	Route de Liers 121 - Milmort
Thales Alenia Space	Rue Chapelle Beaussart 101 - 6032 Mont Sur Marchienne
TI Automotive	Rue du Werihet - Wandre
Ever Zinc (> Umicore)	Rue de Chénée 53/2 - 4031 Angleur
Valeo	Rue du Parc industriel 31 - 7822 Meslin l'Evêque
Zinacor	Rue de Chénée 53 - 4031 Angleur
Drafil	Avenue Verzele 8 - 7700 Mouscron
Gamma	Rue de la Royenne 78 - 7700 Mouscron
Smartflow	Rue du Plativoet 133 - 7700 Mouscron
Comet Obourg	Rue des Fabriques - 7035 Mons
Comet Chatelet	Rivage du Boubier - 6200 Chatelet
IBM	Rue de la Drève 11-13 - 6600 Bastogne
	Chaussée de St Hubert 1A - 6640 Vaux sur Sûre

Notons que pour l'ensemble des 33 sites ou entités techniques, excepté certains nouveaux entrants, ont comme **année de référence, 2005**.

Les années de référence sont pour

- STOW et Husqvarna, 2006
- Cofely Energy Solutions, 2015.
- Drafil, 2008
- Comet Obourg et Comet Chatelet, 2007
- Pour Smartflow, 2010
- Pour Gamma, 2015.
- IBM, 2017

1.4. Engagement

À l'origine, Agoria, représenté par Monsieur Castagne s'engageait dans le cadre d'un accord de branche de seconde génération à améliorer son efficacité énergétique de 21,9 % (AEE) et ses émissions CO2 de 23,3 % (ACO2) entre 2005 et 2020.

Par la suite, un avenant a été signé le 20 mai 2019 entre le gouvernement et Agoria. Cet avenant concerne la prolongation des accords de branche de 2^{ème} génération jusqu'au 31/12/2023 et fixe comme objectif de 26,9% pour l'Aee et 28,4% pour l'ACO2.

Ces objectifs au 31/12/2023 sont ramenés pour l'Aee à **20,2%** et **21,7%** pour l'ACO2 suite à

- La sortie de Caterpillar
- L'entrée de IBM
- La revue des objectifs de SAFRAN (audit approfondi)
- La revue des objectifs de JTEKT (audit approfondi)
- La sortie de Vulcast

Ce nouvel objectif à fin 2023 découlant des changements listés ci-dessus doit encore faire l'objet d'un nouvel avenant.

2. LES FONDEMENTS DE L'INDUSTRIE TECHNOLOGIQUE

L'Industrie technologique wallonne, dont question dans le présent plan, regroupe une grande diversité d'entreprises tant en ce qui concerne la taille, que le type d'activités. L'Industrie technologique en Wallonie, c'est aujourd'hui une quinzaine de secteurs : Aérospatiale, Aéronautique, Automatisation industrielle, Automobile, Contracting & maintenance, Électrotechnique, Mécanique & mécatronique, Métaux & matériaux, Montage & grues, Plastiques, Produits de construction, Sécurité & défense, Technologies de l'information et de la communication (TIC) et Transformation du métal.

La technologie est le fil conducteur des secteurs d'Agoria, non seulement parce que les entreprises utilisent la technologie, mais aussi - et surtout - parce qu'elles offrent des solutions technologiques à la quasi-totalité des autres secteurs économiques : biens d'équipements, nouveaux matériaux, réseaux informatiques, systèmes de communications, instruments médicaux, machines outils... Aujourd'hui, une majorité d'objets de la vie quotidienne sont produits par l'Industrie technologique.

Les contingences techniques liées à chaque type de production, voire à chaque entreprise, impliquent des consommations d'énergie très différentes et donc des émissions spécifiques de CO₂ également différentes.

Ces entreprises sont très largement dépendantes de l'extérieur, tant pour leur approvisionnement en matières premières que pour l'écoulement de leur production. C'est dire que ces entreprises sont confrontées à une vive concurrence internationale aussi bien en amont qu'en aval. Ceci explique que ces entreprises ont déjà consenti bon nombre d'efforts qui se sont traduits par une production plus économique et plus rationnelle en termes d'énergie.

Une telle approche s'inscrit dans un cadre plus large, celui du développement durable. En consommant moins, on induit un impact positif à la fois sur l'environnement et sur la dépendance énergétique.

Les secteurs de l'Industrie technologique sont un maillon vital de l'industrie wallonne. L'emploi direct dans les quelques 3.000 entreprises de l'Industrie technologique en Région wallonne est de quelques 60.000 personnes, le chiffre d'affaires dépassant les 15 milliard d'Euros.

Ces secteurs forment une mosaïque de compétences, essentiellement parce qu'ils commercialisent un très large éventail de produits et services : l'offre comprend plus de 20.000 types de produit. La spécialisation souvent très poussée favorise cette fragmentation.

Le dénominateur commun des entreprises participant à cet accord de branche est certainement l'évolution technologique qui permet à chacune d'elles de développer de nouveaux produits et de nouvelles formes d'organisations et de créer ainsi de nouveaux marchés et de nouveaux clients.

Les entreprises wallonnes de ces secteurs reconnaissent la nécessité d'élaborer une stratégie puissante en matière d'innovation. Ce secteur est en effet confronté à une concurrence internationale soutenue et à des produits au contenu hautement technologique.

Les secteurs de l'Industrie technologique opèrent au niveau international et sont tournés à l'exportation. Plus de 70% des livraisons sont réalisées à l'étranger. Les pays de l'Union Européenne sont les principaux acheteurs. En raison de sa forte orientation vers l'exportation et de son internationalisation, l'Industrie technologique est bien entendu sensible aux variations de la conjoncture internationale. Celles-ci influencent notamment le chiffre d'affaires, l'emploi et les investissements.

Vu sa dépendance par rapport aux exportations et donc aussi aux fluctuations de la conjoncture économique internationale, l'Industrie technologique doit constamment trouver des moyens de faire face à la concurrence sur les marchés mondiaux. Du côté de la demande, elle est en outre confrontée aux évolutions qui se succèdent à un rythme effréné. Il importe donc de s'adapter et de réagir très vite.

L'Industrie technologique est un des moteurs de la croissance durable et de la rentabilité en Wallonie. Pour pouvoir conquérir de nouveaux marchés et pour convaincre les marchés existants d'investir dans nos produits, les entreprises de l'Industrie technologique doivent s'améliorer en permanence et procéder continuellement à des innovations technologiques. Depuis quelques années, ce secteur s'efforce d'accroître ses capacités de développement de produits et d'acquérir les connaissances multi-technologiques.

3. LES DONNEES ECONOMIQUES

Les secteurs de l'industrie technologique en 2021

En 2021, la croissance du chiffre d'affaires de l'industrie technologique wallonne a été de l'ordre de 12%. Toutefois, une grande partie de cette évolution est due à des hausse de prix. Cela ne reflète donc pas correctement la réalité de la production au sein des entreprises. C'est pourquoi nous préférons rapporter les évolutions corrigées des effets prix, c-à-d l'évolution de activité. En 2021, l'activité de l'industrie technologique wallonne a progressé de 5% par rapport à 2020.

L'année a été marquée par deux tendances. La première est le prolongement du rebond d'après Covid-19. Le redressement, entamé dès l'été 2020, s'est poursuivi au 1^{er} et 2^e trimestres. Pour ce dernier, la comparaison avec la période du confinement de 2020 donne une évolution moyenne à un an de +38%, avec des évolutions sectorielles entre +18% et +60%.

La seconde tendance est la conséquence de la forte reprise économique couplée aux effets de la vague Omicron. Si ces derniers ont été limités au sein des entreprises wallonnes de l'industrie technologique, ils ont pesé via les pénuries et perturbations de la chaîne de valeur. Ainsi, aux 3^e et 4^e trimestre 2021, la croissance de trimestre à trimestre a été pratiquement nulle.

Situation dans les secteurs

L'activité de la **métallurgie hors sidérurgie** a progressé de 6% en 2021. Trois implantations sur quatre y étaient en progression. Par sous-secteur, les non-ferreux ont compensé leur repli de 2020 avec une évolution d'environ +10%. Dans les fonderies et la première transformation du métal, en

revanche, le redressement a n'a pas permis de retrouver le niveau d'avant crise. L'activité y a évolué de 7% et 3,5% respectivement.

Le secteur des **produits métalliques** a affiché une hausse de 3% par rapport à 2020. Plus de 80% des entreprises y étaient en progression. La performance en demi-teinte du secteur est donc surtout due à quelques grandes entreprises où l'année n'a pas été favorable. Les évolutions dans les trois grands segments, produits métalliques pour la construction, contracting et subcontracting, ont été comparables.

Dans l'**électrotechnique & équipement électro** l'activité a été 3% plus élevée qu'en 2020. Cette croissance modeste tient en partie au fait que le redressement en 2020 avait été plus rapide dans l'électro. De plus, en 2021, c'est l'un des secteurs qui a été les plus touchés par les pénuries de composants (semi-conducteurs) et les difficultés d'approvisionnement. L'équipement médical, les équipements de communication et l'équipement électrique sont les segments qui ont réalisé les meilleures performances.

Dans la **mécanique**, l'activité a rebondi de 7% par rapport à 2020. 80% des entreprises y ont connu une évolution positive. Elles ont bénéficié du fort rebond des investissements des entreprises et, pour certaines, de la consommation des particuliers. Par segment, ce sont les machines agricoles et les machines-outils qui ont dégagés les plus fortes évolutions.

Dans l'**automobile & autres moyens de transport** les deux segments ont connu des évolutions très différentes en 2021. D'un côté, l'automobile a bénéficié d'une forte reprise de la demande dès 2020, tant de la part des consommateurs que des entreprises. Toutefois, c'est également l'activité où la production a été le plus perturbée par les difficultés d'approvisionnement. Dès lors, durant la deuxième moitié de l'année, son activité était en recul par rapport à la deuxième moitié de 2020. Pour l'aéronautique, le maintien des mesures sanitaires dans le transport aérien a prolongé la période de faible activité du secteur. Ainsi, 2021 y a été comparable à 2020.

Enfin, les services **ICT** ont à nouveau connu une forte progression de leur chiffre d'affaires en 2021 (+7%). Ces secteurs avaient dès mi-2020 retrouvé leur régime de croisière d'avant Covid. L'IT-solutions (programmation, hébergement de site, traitement de données, etc.) est toujours le segment le plus dynamique. La demande y est soutenue par l'augmentation du télétravail, la reprise des projets de digitalisation suspendus en 2020 et le besoin accru de cyber sécurité. La reprise du commerce de gros a également été forte en 2021. L'évolution y a toutefois été irrégulière en raison des difficultés d'approvisionnement. Enfin, dans les télécoms, le rebond de l'activité a été plus modéré, ce secteur restant moins dynamique en raison de la maturité des activités de téléphonie et la pression sur les prix dans le transport de données.

EVOLUTIONS DANS LES SECTEURS DE L'INDUSTRIE TECHNOLOGIQUE

	2021/2020 en %	nace	Activité
TOTAL			5%
Industrie		24-24.1	6%
	Métallurgie hors sidérurgie		
	Produits métalliques	25	3%
	Electrotechnique et équipement électro	26, 27	3%
	Mécanique	28	7%
	Automobile et autres moyens de transport	29, 30	4%
	Services ICT (com de gros, télécoms, IT-solutions)	456, 4666, 582, 61, 62, 631, 952	7%

Sources : INS Prodcom, TVA, et estimations Agoria

4. LA PRODUCTION

Le secteur étant hétérogène, la consolidation en tonnes de produits est peu pertinente. Seule l'analyse des évolutions de production individuelle est pertinente.

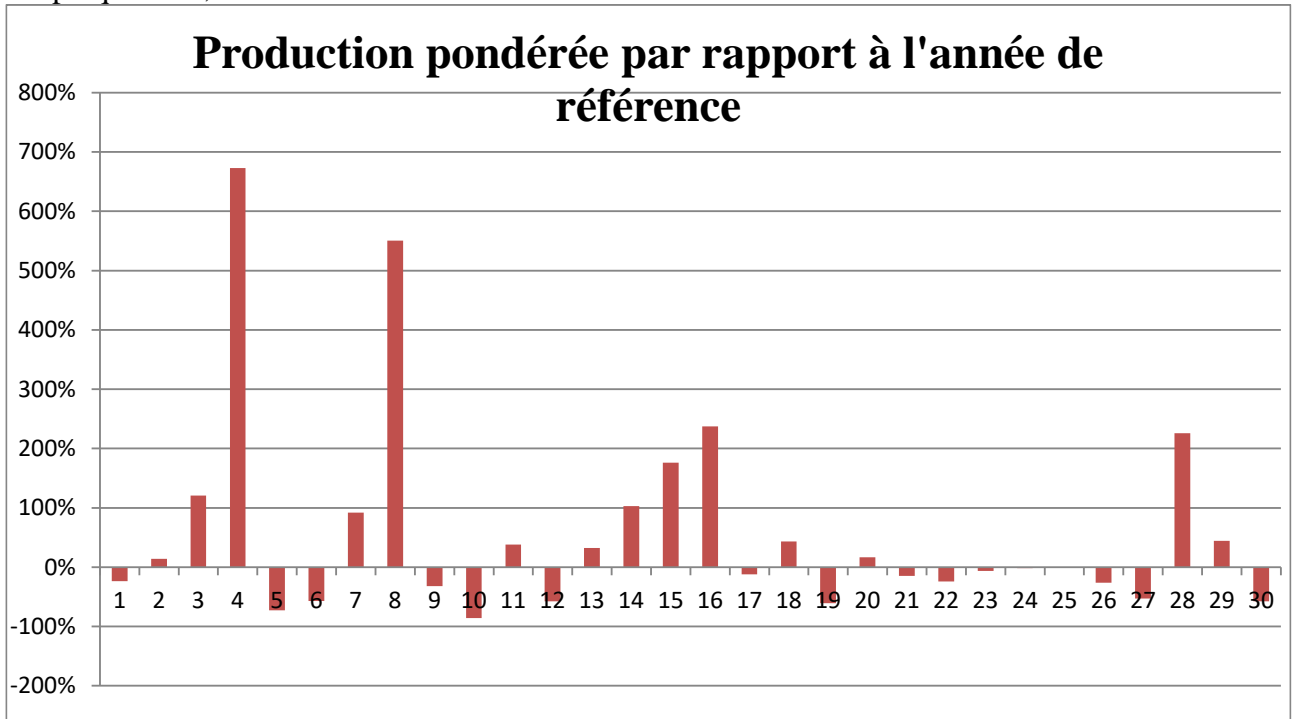
C'est sur base de ces analyses individuelles que nous pouvons conclure que généralement, les volumes de production ne remontent toujours pas par rapport à 2009 et ce pour la majorité des entreprises. La cause en est bien évidemment la crise économique.

Les évolutions sont très différentes suivant les entités. Certaines se sont diversifiées, d'autres ont développé des marchés de niches, mais en termes de volumes, cela demeure souvent inférieur par rapport aux volumes avant la crise.

Parfois, l'évolution des activités au sein d'une même entreprise peut se révéler très aléatoire : une branche de l'activité peut se développer très fort tandis qu'une autre s'éteint complètement.

Afin d'illustrer ces différences d'évolution au sein de l'accord de branche, nous avons tenté de dégager une évolution par entité compte tenu de ces différents « types de production ». Par entité, 2 types de production ont été pris en compte en pondérant chacun de ces 2 types de production par la consommation énergétique associée de 2005. Cela permet de mettre au point 2 indicateurs d'activités couvrant de l'ordre de 75% des consommations totales de chacune des entités techniques.

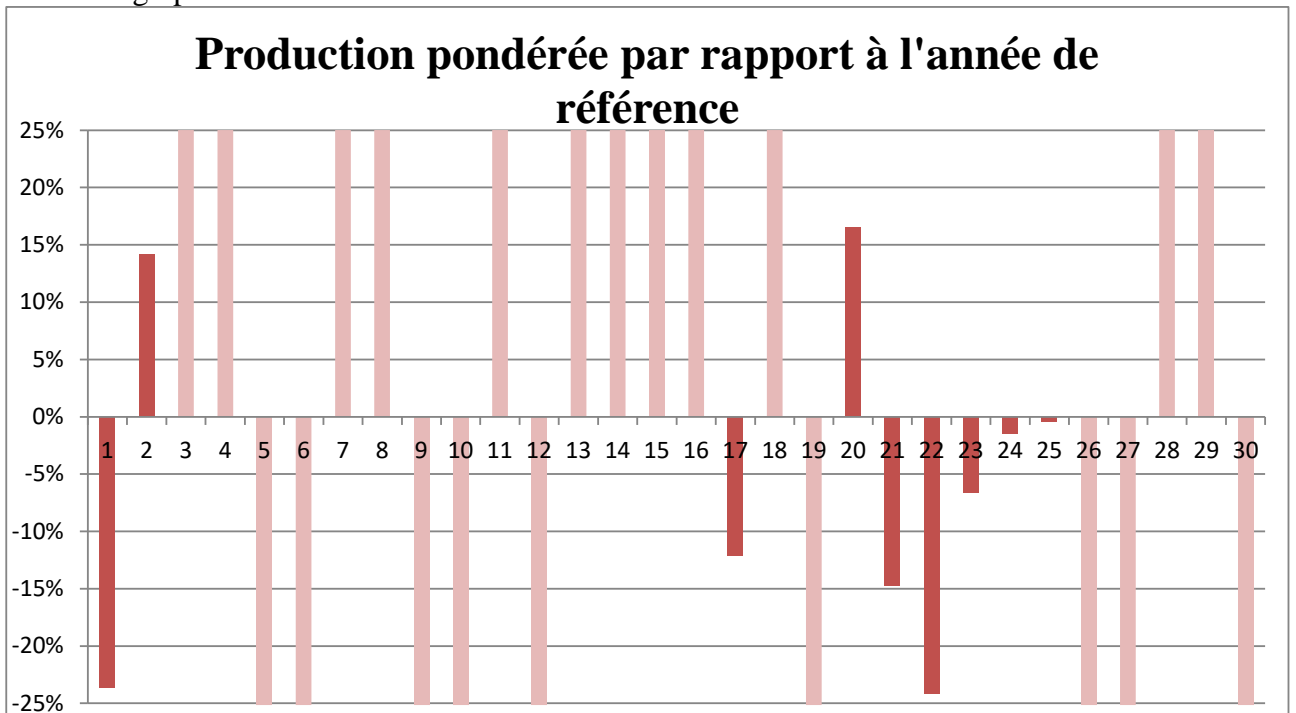
Graphiquement, cela donne :



NB : les 3 sites de la Cablerie de Eupen ont été retiré

On peut déjà constater que les variations de production sont très importantes mais le sont davantage en termes d'augmentation de volume que de diminution.

Si l'on zoome sur une évolution variant de -25% à +25% entre l'année de référence et 2021, on obtient le graphe suivant :



N.B. : les bâtonnets plus clairs sont ceux représentant les entités dont la production a varié au-delà de la fourchette reprise (-25% à +25%)

On constate que :

- La volatilité des volumes produits est particulièrement importante en 2021
- 2 entreprises présentent une croissance positive variant entre 10 et 20%
- 12 entreprises présentent une croissance positive (largement) supérieure à 25% (contre 9 en 2020)
- 16 entreprises présentent une croissance négative en 2020 (par rapport à l'année de référence) dont 9 supérieures à -25% (contre 12 en 2020)

Ces chiffres se basent sur les données de production utilisées pour établir la matrice ECA et ne reflètent pas toujours la variable « production » telle que reprise par les entreprises dans leur communication.

Certaines entreprises voient leur production diminuer en termes de volumes mais le type de production se spécialise, ou l'entreprise se repositionne sur des produits à plus haute valeur ajoutée. Une diminution des volumes de production ne signifie pas toujours entreprise en crise.

5. LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

5.1. Données de consommations

Ci-dessous le tableau des consommations primaires (GJp) réelles de l'ensemble des sites inclus dans l'accord de branche pour l'année de référence, et depuis 2016 :

Energie	unité	Année de réf	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre entités		33	29	34	35	34	34	33
Electricité	GJp	3.585.923	3.283.073	3.563.198	3.363.108	3.236.529	2.914.966	2.963.834
gaz naturel	GJp	1.316.358	1.593.680	1.637.479	1.321.111	1.335.331	1.290.647	1.294.872
Fuel léger	GJp	149.845	74.313	126.232	97.044	93.992	76.912	92.229
Fuel lourd	GJp	126.175	75.857	19.830	15.863	12.000	0	0
Autres	GJp	7.530	6.360	6.046	6.006	6.042	6.441	4.950
Renouvelable	GJp		1.750	6.891	8.237	43.616	64.709	80.352
TOTAL réel	GJp	5.185.831	5.035.034	5.359.634	4.811.469	4.727.510	4.353.675	4.436.237
Evolution	%	100,0	97,1	103,4	92,8	91,2	84,0	85,5

Remarques pour une bonne compréhension des chiffres :

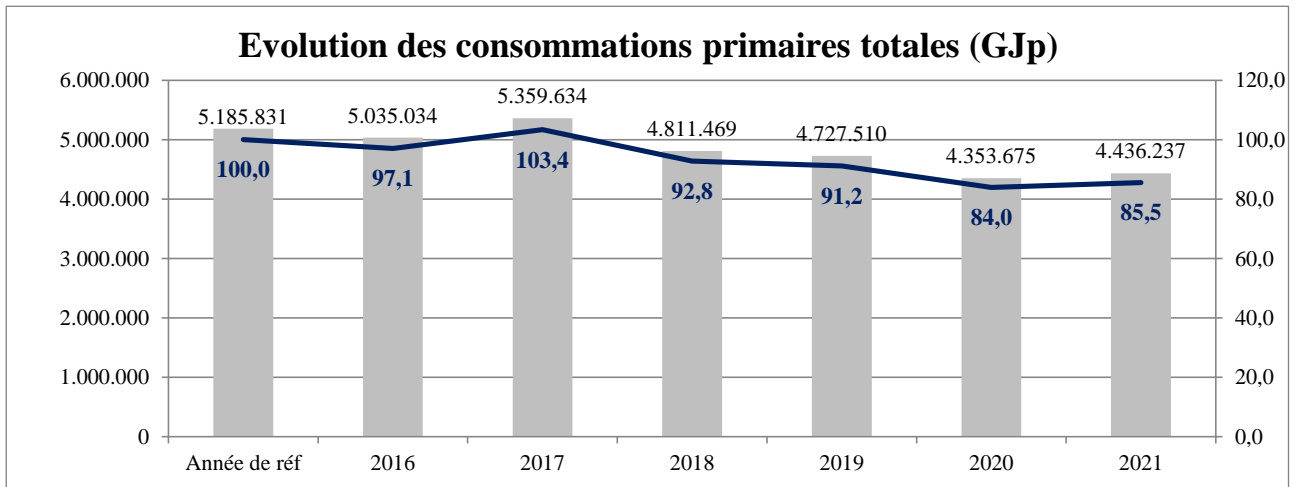
- 2016 à 2019 ne tiennent pas compte de tous les nouveaux entrants : ces chiffres sont figés par rapport aux données reprises dans les rapports précédents
- Année de réf. : 33 membres et elle reprend les consommations de l'année de référence de toutes les entités (même si ce n'est pas 2005)
- « Autres » reprend jusqu'ici les vecteurs énergétiques achetés propane et vapeur. Depuis 2016, il ne couvre plus que le propane.

La consommation primaire totale a significativement diminué entre 2005 et 2021 de **14,5%** tous vecteurs énergétiques confondus. Cette diminution concerne **tous** les vecteurs identifiés mais dans des proportions différentes.

Ces chiffres seront commentés dans les paragraphes suivants.

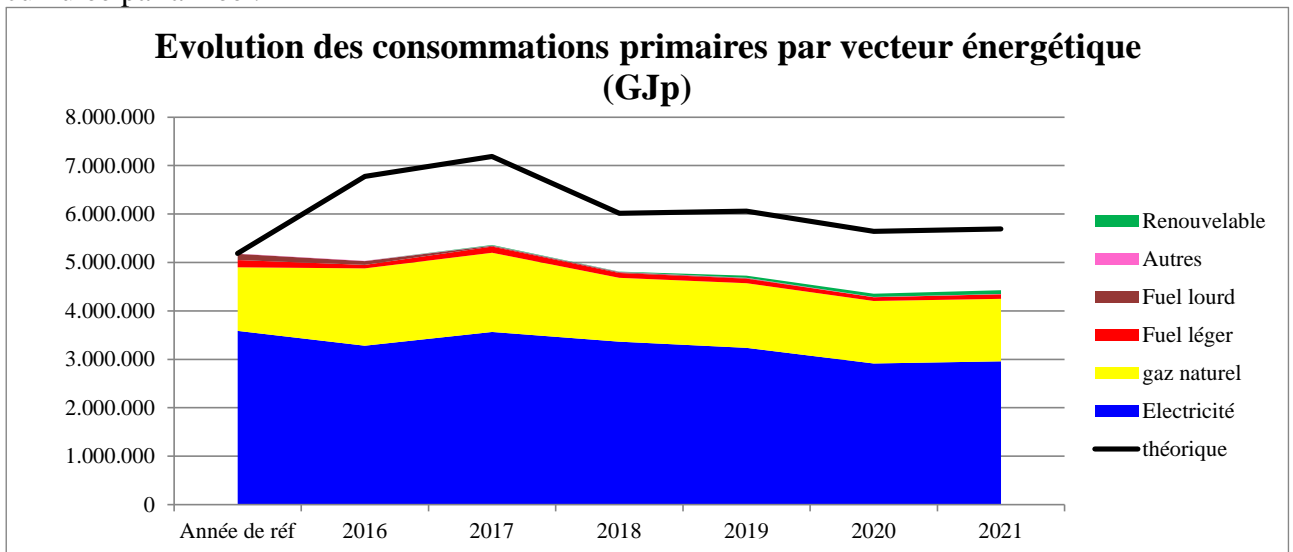
5.2. Evolution des consommations globales des sites intégrant l'accord de branche 2

Ci-dessous le graphique reprenant l'évolution de l'ensemble des consommations des entreprises engagées entre l'année de référence et depuis 2016 :



5.3. Evolution des consommations globales par vecteur énergétique

Ci-dessous, l'évolution des différents vecteurs énergétiques présents dans l'accord de branche est cumulée par année :



Remarques :

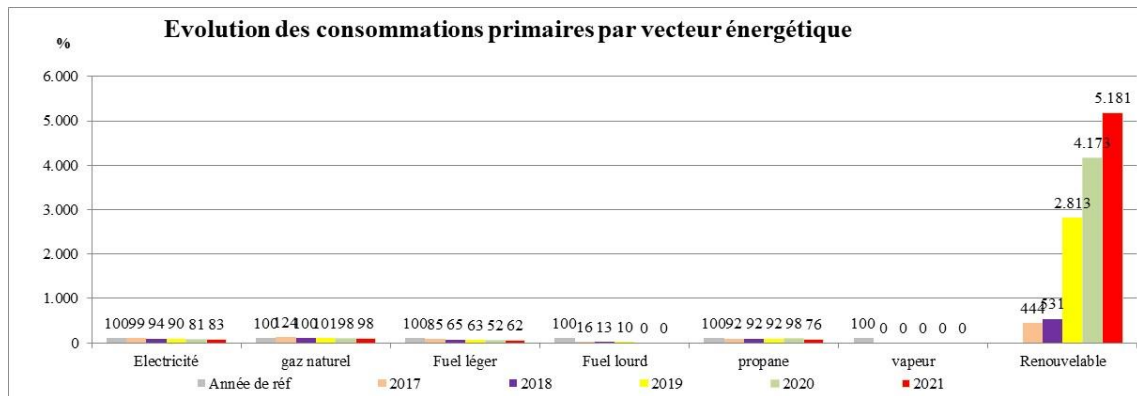
- Les chiffres de 2016 à 2018 ne tiennent pas compte des sites nouveaux entrants ou sortants en cours d'accords : les chiffres sont figés.
- Année de référence : 33 membres, identiques à ceux de 2021.

On peut constater que **l'électricité** et le **gaz** demeurent logiquement les principaux vecteurs énergétiques et, comme on le verra dans les paragraphes suivants, ce poids s'accroît au fil du temps notamment par l'intégration de nouveaux membres.

A cela, nous avons ajouté la courbe des consommations de référence, « la consommation théorique ». Elle représente l'énergie qui aurait dû être consommée si les conditions d'exploitation de l'année de référence étaient demeurées identiques.

Pour 2021, la consommation théorique s'élève à 5.749.081 GJp soit 1.312.844 GJp de plus que la consommation réelle. Cet écart entre la consommation de référence et les consommations réelles reflète les efforts déjà consentis par les différentes entreprises entre l'année de référence et 2021.

Ci-dessous l'évolution relative par vecteur énergétique entre l'année de référence et depuis 2016 compte tenu des entités faisant partie de l'accord de branches :

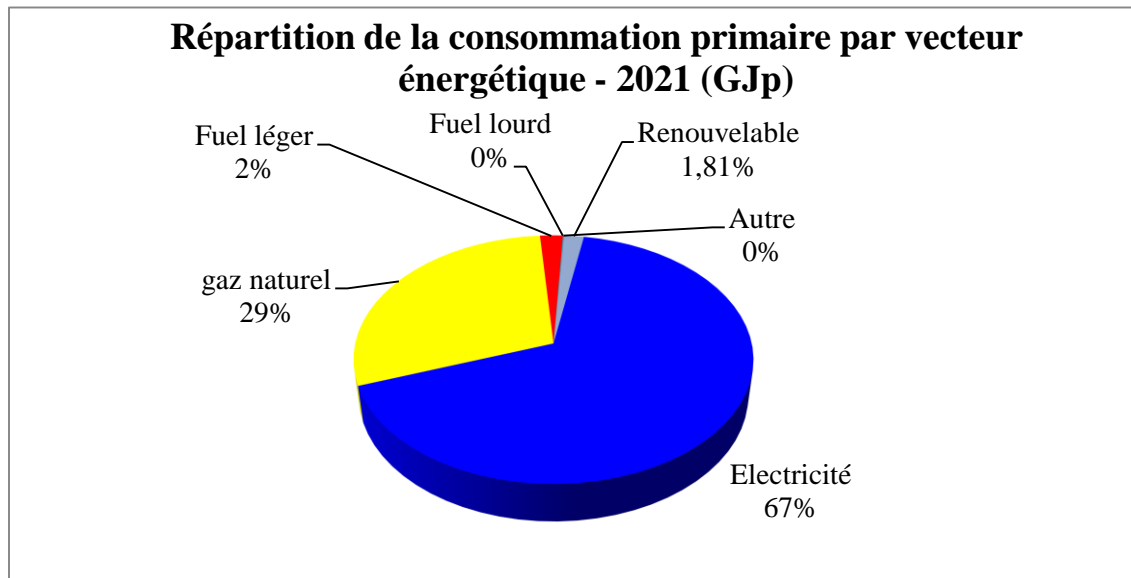
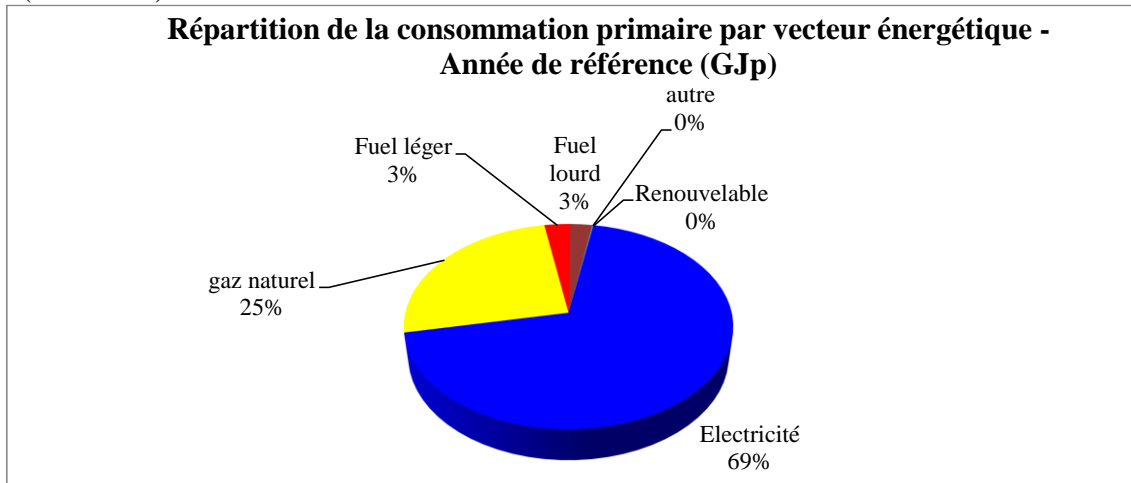


Globalement le niveau de l'ensemble des consommations recule entre l'année de référence et 2021 dans des proportions différentes suivant les vecteurs :

- - **17%** pour l'électricité
- - **2%** pour le gaz naturel
- - **38%** pour le fuel léger
- - **100%** pour le fuel lourd
- **51 fois** plus de renouvelable

5.4. Répartition des consommations globales par vecteur énergétique

Ci-dessous la répartition des consommations par vecteur énergétique pour l'année de référence et 2021 (33 entités) :



La répartition des consommations entre vecteurs énergétiques a évolué légèrement entre l'année de référence et 2021, avec, en valeur absolue, une diminution générale de tous les vecteurs.

Le poids de l'**électricité** demeure relativement identique entre l'année de référence et 2021 (de 69 à 67%) tandis que celui du **gaz naturel** progresse de 4%.

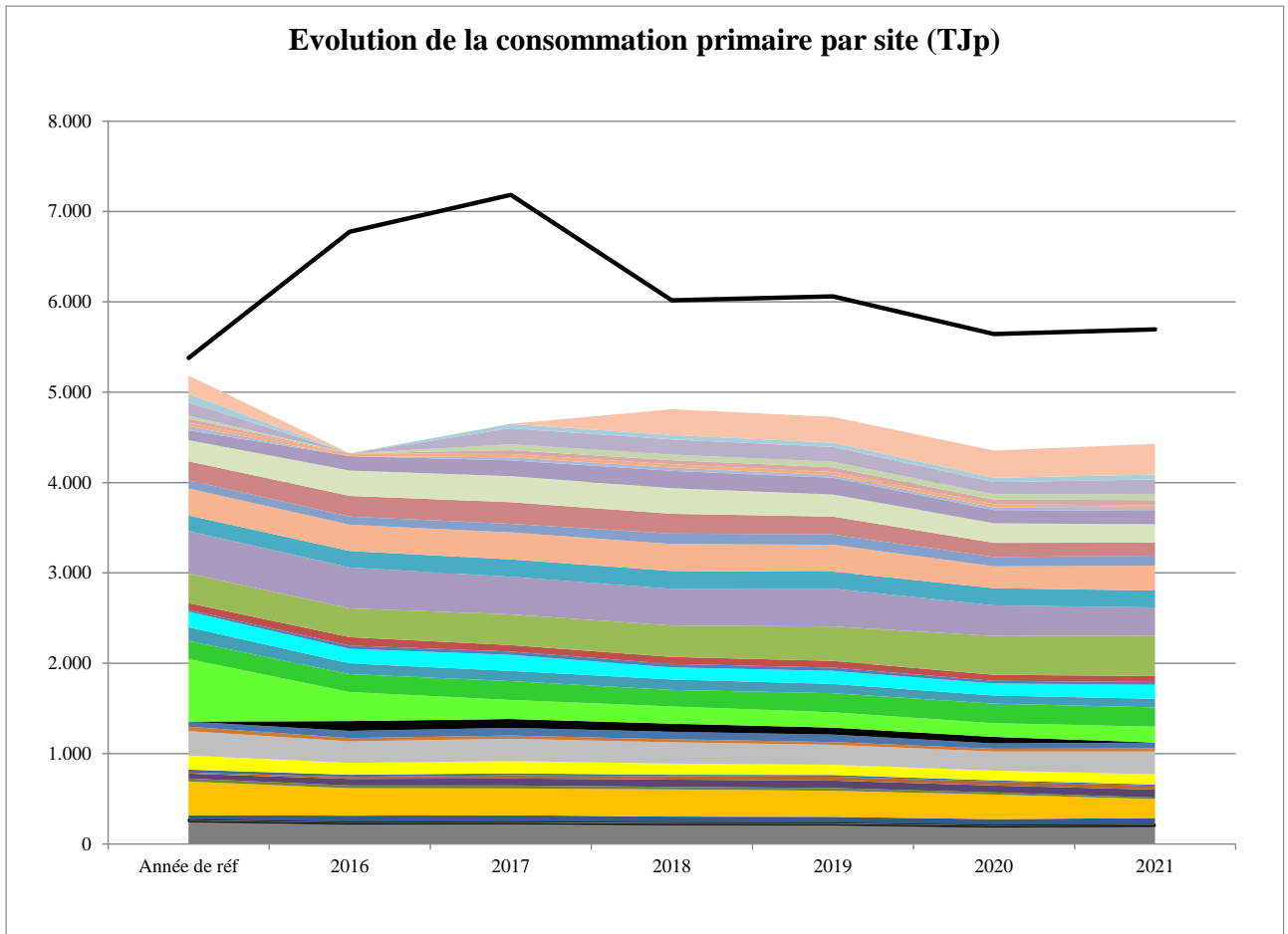
La part du **fuel** (lourd & léger) recule : -4% entre l'année de référence et 2021 (-1% pour le fuel léger et disparition totale du fuel lourd).

Le poids du vecteur « **Autres** » est marginal que ce soit pour l'année de référence ou en 2021.

La part de **renouvelable** demeure encore marginale même si cela progresse avec 1,81% de la consommation totale 2021.

5.5. Evolution des consommations globales par entité

Nous avons représenté ci-dessous l'évolution de la consommation primaire de chacun des sites intégrés dans les accords de branche entre l'année de référence et depuis 2016:



Remarques :

- 2016 à 2018 : les chiffres ne tiennent pas compte des sites nouveaux entrants ou sortants : les résultats sont figés ; 2016 : 29 sites ; 2017 : 34 sites ; 2018 : 35 entités
- 2019 et 2020 : 34 entités
- Année de référence, et 2021 : 33 entités

En termes de consommation, 14 sites consomment davantage en 2021 que lors de l'année de référence (dont 5 sites parmi ceux qui représentent moins de 1,5% chacun de la consommation totale de l'accord de branche). Ces sites ne figurent pas spécialement dans les plus « lourds » en termes de consommation. Cette augmentation constatée entre l'année de référence et 2021 varie globalement de 5% à environ 240%.

L'augmentation des consommations de ces sites est souvent liée au développement de leur activité. Pour tous les autres sites, leurs consommations en valeur absolue ont diminué de 7 à 75 % entre l'année de référence et 2021. Ce recul de la consommation est à la fois dû à une baisse de production constatée sur certains sites (impact pas toujours directement lié au COVID) ainsi qu'à une amélioration de l'efficacité énergétique pour une autre partie des participants à l'accord de branche.

Insistons donc sur le fait que cette diminution des consommations n'est pas **que** la conséquence d'une situation de crise vécue par certains sites.

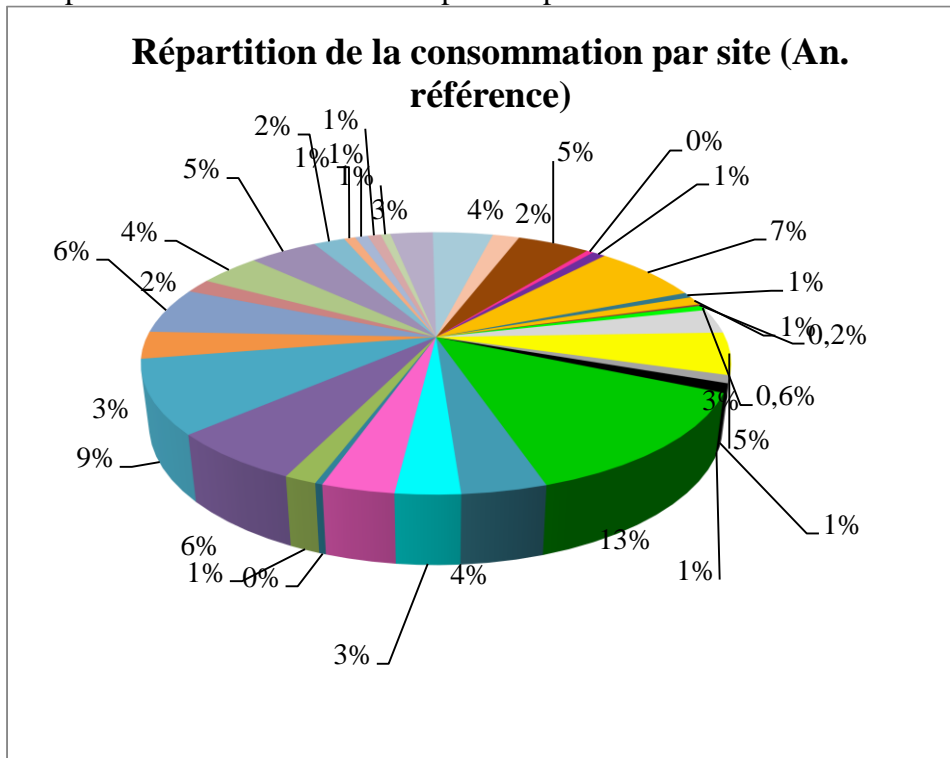
Pour rappel, la consommation totale réelle s'élève :

- Pour l'année de référence, à 5.185.831 GJp
- **En 2021, à 4.436.237 GJp**

Soit une diminution entre l'année de référence et 2021 de l'ordre de 749.594 GJp, ou d'environ **14,6%**.

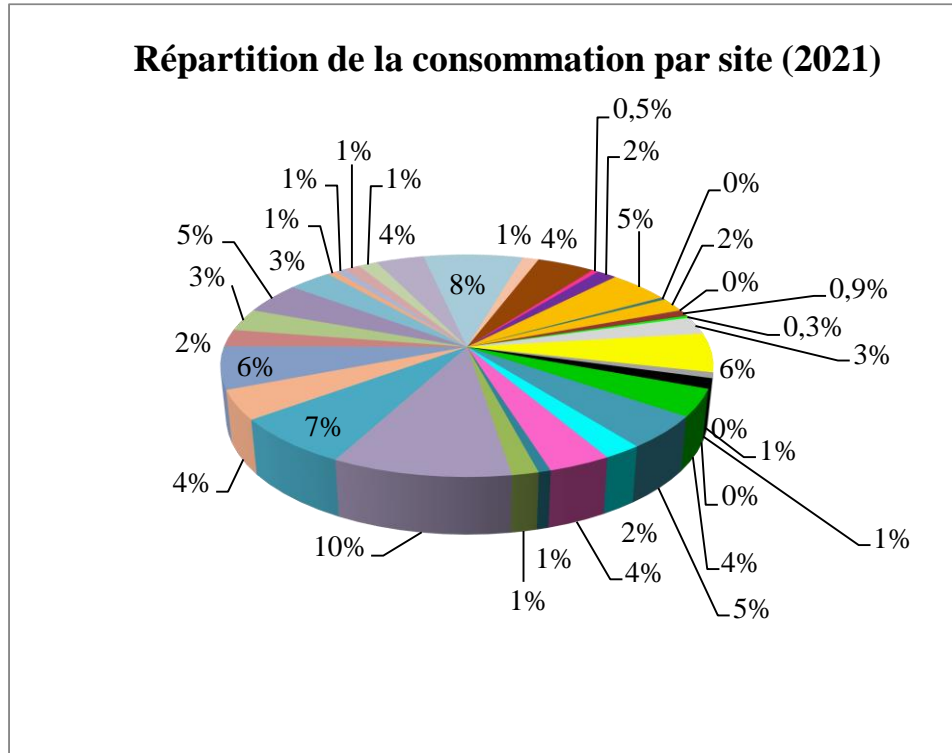
5.6. Répartition des consommations globales par entreprise

Ci-dessous la répartition des consommations par site pour l'année de référence et 2021 :



Pour l'année de référence, les 5 entités les plus énergivores couvrent **41,5 %** de la consommation totale. La répartition entre ces 5 entités varie de 5,7 et 13,3%. La répartition des consommations entre tous les différents sites est assez équilibrée.

Notons que pour l'année de référence, il y a 11 entités dont le poids est individuellement strictement inférieur à 1 % de la consommation totale. L'ensemble de ces 11 entités représentent ensemble un poids de 7,2% de la consommation totale de référence.



En 2021, la distribution a évolué par rapport à celle de l'année de référence.

Les 5 entités les plus importantes pour 2021 ne couvrent plus que **36,6%** des consommations totales de l'accord de branches. Cela représente un recul par rapport à l'année de référence, environ 5%. Ajoutons que 3 des 5 entités les plus importantes sont identiques lors de l'année de référence et 2021.

Le poids des différents sites a aussi sensiblement évolué.

Le poids des consommations du :

- **1er site** pour l'année de référence recule de 13,3% à 3,9%. Cela s'explique par une profonde restructuration qui se tient depuis plusieurs années déjà avec notamment la mise sous cloche de plus des 75% du site, ce qui se traduit par un recul de 75% des consommations primaires en 2021 comparé à l'année de référence.
- **1er site** en 2021 (qui était 3^{ème} lors de l'année de référence et 1^{er} déjà en 2020) passe de 6,3% à 10,8% de la consommation totale de l'accord de branche. Cette augmentation des consommations s'explique par une modification importante de son positionnement sur le marché suite à la crise de 2009 qui a conduit à l'augmentation très importante de ses volumes de production. La poursuite de l'optimisation de son outil de production devenu très spécifique au sein de son groupe a permis cependant de limiter l'augmentation de son volume de consommations comparé à celui de sa production, mais l'ajout d'un nouveau four courant 2020 a fait augmenter de manière significative le niveau de consommation (tout comme le niveau de production, mais dans une moindre mesure cependant)
- **2ème site** en 2021 (3^{ème} en 2020) passe de 3,9% l'année de référence à 7,6% en 2021. Cela s'explique par une réelle augmentation des consommations et de l'utilisation de ses installations.

- **3^{ème} site** en 2021 (2^{ème} site l'année de référence et en 2020) passe de 9,05 % à 7% malgré une consommation en diminution par rapport à l'année de référence (-28%), le maintien de son activité, l'installation de nouvelles sources d'énergie renouvelable, malgré une crise COVID impactante lui confère cette 3^{ème} place en 2021.
- **4^{ème} site** en 2021 (5^{ème} site en 2020 et lors de l'année de référence) a vu son poids sensiblement augmenter dans les consommations totales de l'accord de branche entre l'année de référence et 2021 (5,7 % à 6,2%).
- Le **5^{ème} site** en 2021 est un nouvel entrant : il passe de 5,2% l'année de référence à 5,6% en 2021.

La répartition de la consommation énergétique entre les autres sites demeure globalement identique.

6. LES EMISSIONS DE CO2

6.1. Les données d'émissions

Ci-dessous le tableau des émissions (T CO2) réelles de l'ensemble des entités intégrant l'accord de branche pour l'année de référence et depuis 2016 :

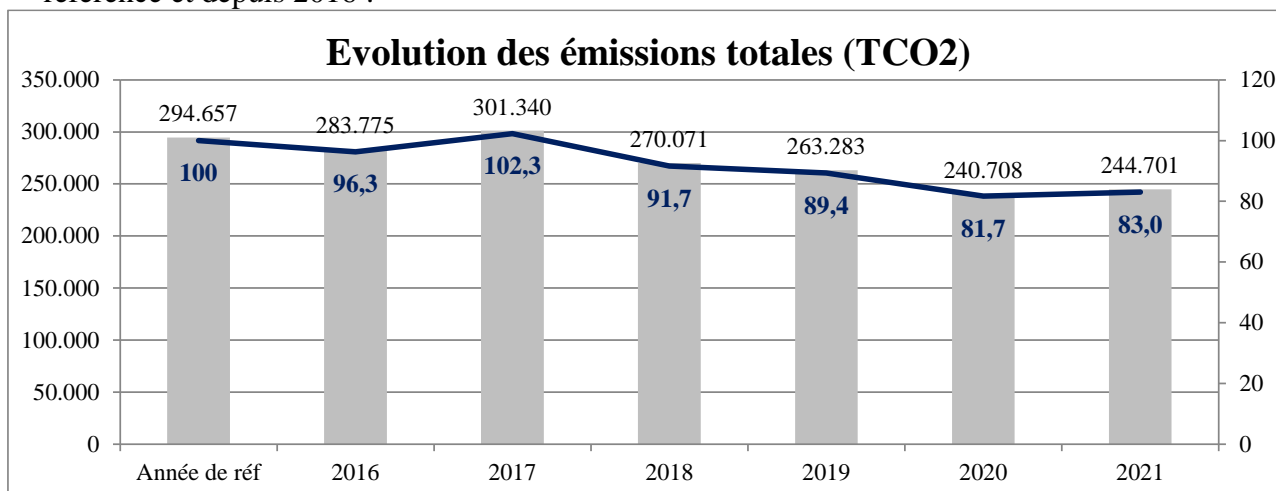
Emissions de CO2	unité	Année de réf	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre entités		33	29	34	35	34	34	33
Electricité	T CO2	200.095	183.195	198.826	187.661	180.598	162.655	165.382
gaz naturel	T CO2	73.453	88.927	91.371	73.718	74.511	72.018	72.254
Fuel léger	T CO2	10.984	5.447	9.249	7.109	6.880	5.634	6.758
Fuel lourd	T CO2	9.665	5.811	1.519	1.215	919	0	0
Autres	T CO2	461	394	375	372	375	399	307
Renouvelable	TCO2		0	0	0	0	0	0
TOTAL réel	T CO2	294.657	283.775	301.340	270.071	263.283	240.708	244.701
Evolution	%	100	96,3	102,3	91,7	89,4	81,7	83,0

Remarques :

- 2016 à 2018 : les chiffres ne tiennent pas compte des sites nouveaux entrants et/ou sortants : les résultats sont figés
- 2019 et 2020 : 34 entités
- Année de référence et 2021 : 33 entités

6.2. Evolution des émissions globales des entités de l'accord de branche

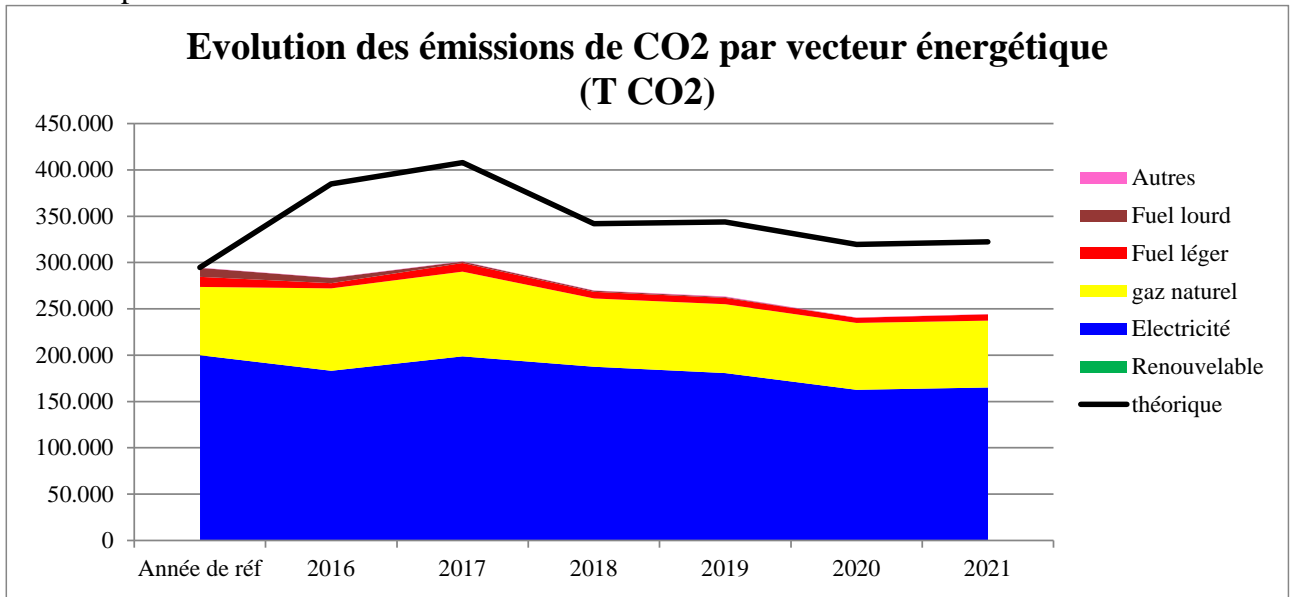
Ci-dessous le graphique reprenant l'ensemble des émissions des entités engagées entre l'année de référence et depuis 2016 :



L'évolution des émissions est quasiment identique à celle des consommations. Cela s'explique par l'importance des vecteurs énergétiques électricité et gaz (plus de 93% pour l'année de référence et 97% pour 2021), chacun de ces 2 vecteurs émettant quasiment la même quantité de CO2 par GJp consommé. Les émissions réelles de 2021 s'élèvent à **244.701 tonnes de CO2** et représentent **83%** de celles de l'année de référence.

6.3. Evolution des émissions globales par vecteur énergétique

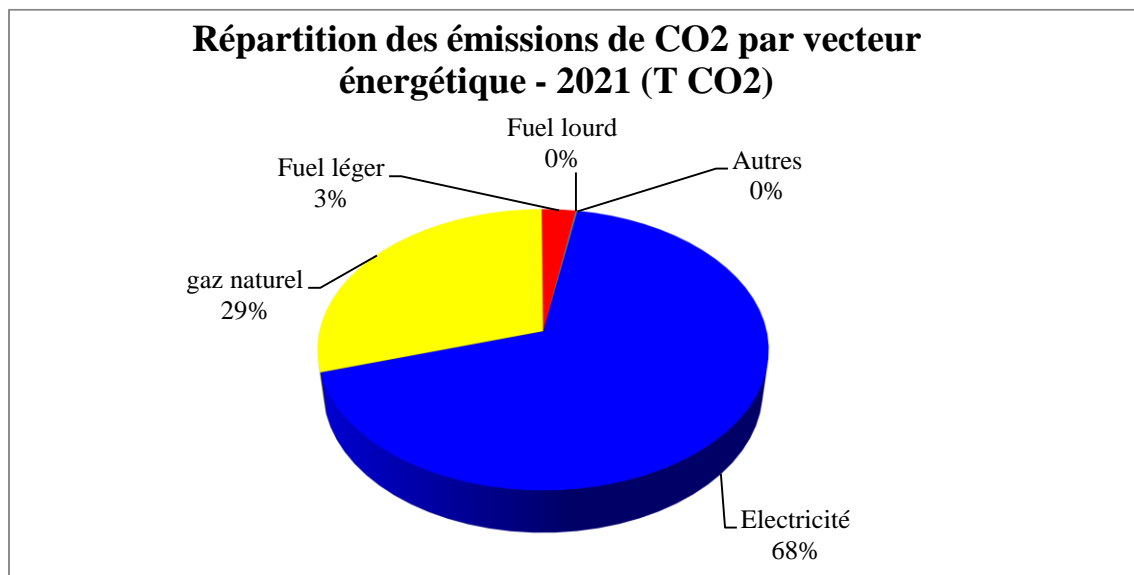
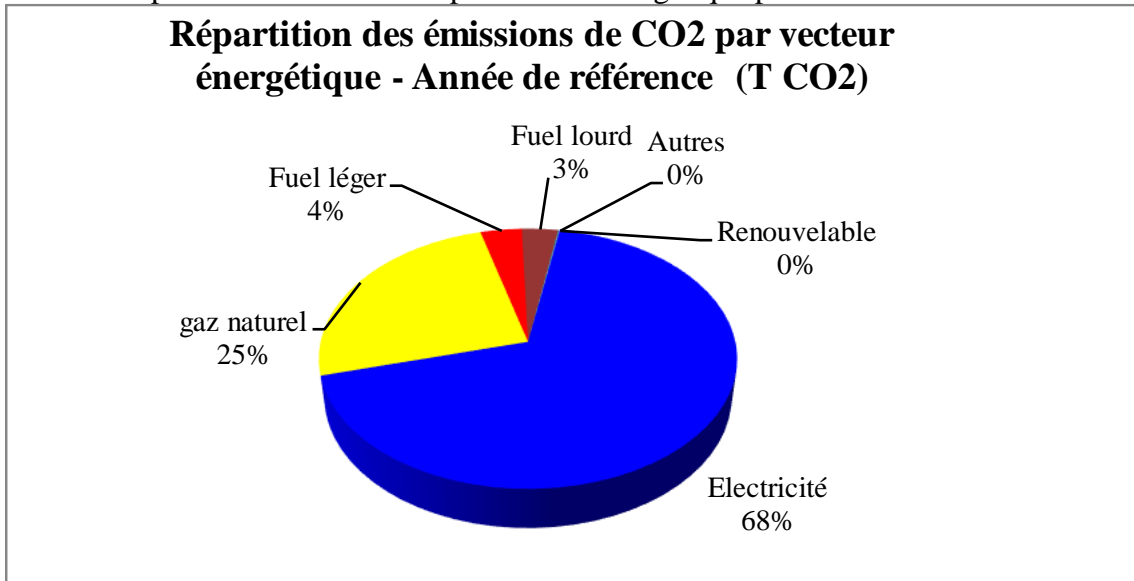
Ci-dessous, l'évolution des différents vecteurs énergétiques présents dans l'accord de branche est cumulée par année :



L'évolution des émissions suit celle de la consommation commentée au chapitre 5.3.

6.4. Répartition émissions globales par vecteur énergétique

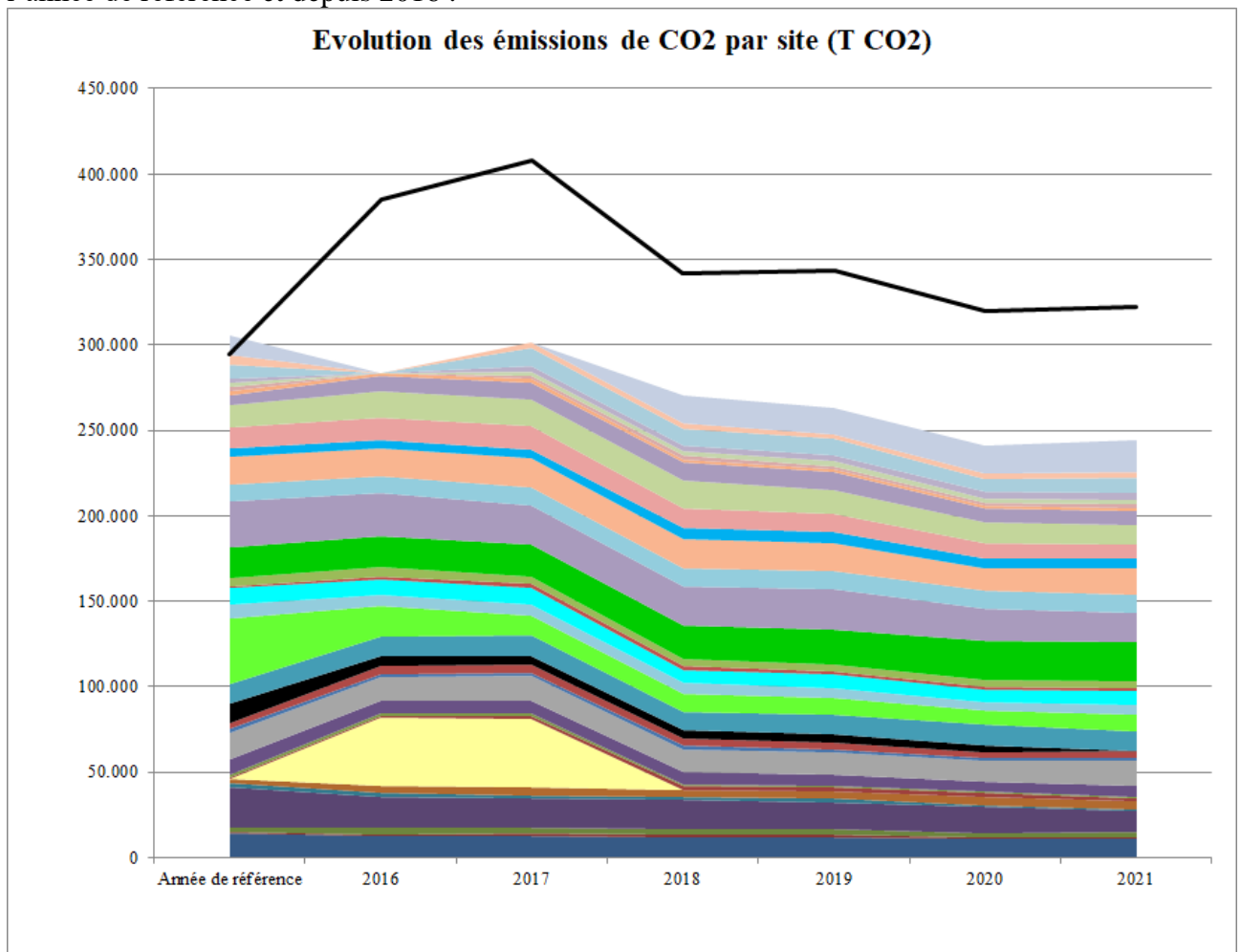
Ci-dessous la répartition des émissions par vecteur énergétique pour l'année de référence et 2021 :



Le poids cumulé de l'électricité et du gaz augmente entre l'année de référence et 2021 : de 93 % pour l'année de référence à **97%** en 2021 des émissions globales.
 La part du fuel (lourd & léger) diminue de l'ordre de **5%**. Notons que ce sont les émissions de fuel lourd qui disparaissent totalement entre l'année de référence et 2021.
 Les émissions liées aux autres combustibles demeurent marginales.

6.5. Evolution des émissions globales par entreprise

Nous avons représenté ci-dessous l'évolution des émissions globales pour chacun des 33 sites pour l'année de référence et depuis 2016 :



Remarques :

- 2016 à 2018 : les chiffres ne tiennent pas compte des nouveaux entrants : ils sont figés
- Année de référence et 2021 : 33 entités
- 3 entités ont bloqué leur indice aux résultats engrangés à fin 2020 suite aux sinistres subis lors des inondations de juillet 2021 (les 3 sites de la câblerie de Eupen)

14 sites émettent davantage de CO2 en 2021 que lors de l'année de référence (dont 6 sites parmi ceux qui représentent moins de 1,5% chacun des émissions totales de l'accord de branche). Ces sites ne figurent pas spécialement dans les plus « lourds » en termes d'émissions. Cette augmentation constatée entre l'année de référence et 2021 varie de 5 à environ 260 %.

Pour rappel, les émissions de CO2 totales réelles s'élèvent :

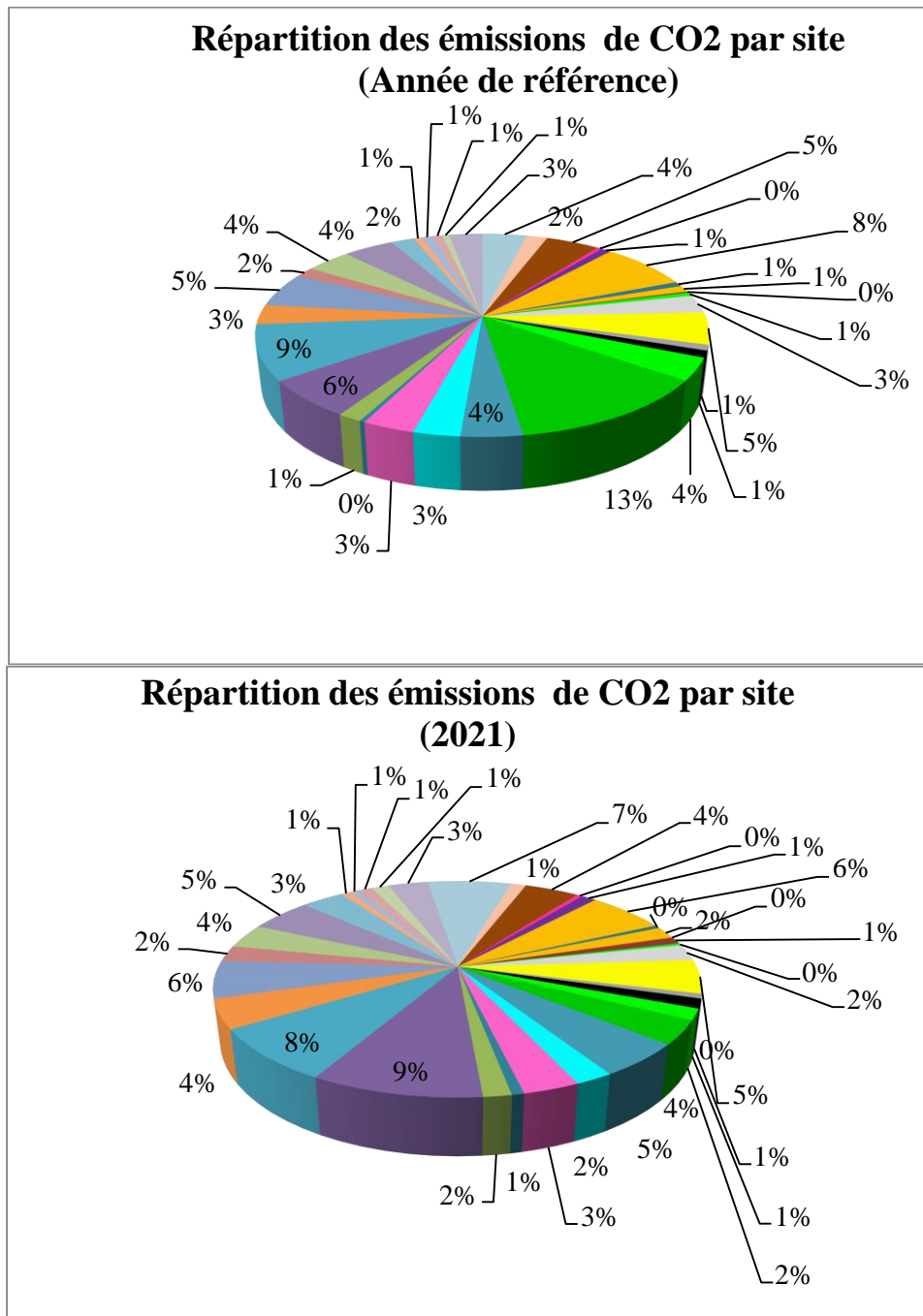
- Pour l'année de référence, à 294.657 tonnes CO2
- En 2021, à 244.278 tonnes CO2

Soit une diminution de l'ordre de 50.379 tonnes CO2, ou **17,1%**.

Tandis que les émissions théoriques s'élèvent à 325.115 tonnes de CO2.

6.6. Répartition des émissions globales par entreprise

Ci-dessous, nous avons ventilé les émissions par site pour l'année de référence et pour 2021 :



Le constat demeure relativement identique entre les consommations et les émissions : 5 des 33 entités émettent **40,3 %** des émissions totales pour l'année de référence. En 2020, les 5 entités les plus émettrices ne représentent plus que **36,1%** et 3 des 5 sites sont les mêmes.

La hiérarchie entre ces sites a un peu évolué depuis l'année de référence mais les constatations relatives aux consommations demeurent valables pour les émissions de CO2.

- le poids des émissions du **1^{er} site** lors de l'année de référence recule de 12,6% à 3,9% en 2021 comme pour les consommations;
- le **1^{er} site** en termes d'émissions en 2021 (qui était 4^{ème} lors de l'année de référence) augmente son poids de 6% à 9,3%
- Le **2^{ème} site** le plus émetteur en 2021 passe d'un poids de 3,8% (pour l'année de référence) à 7,6%.
- le **3^{ème} site** en termes d'émissions en 2021 (qui était 2^{ème} lors de l'année de référence et en 2020) voit son poids passé de 8,7% pour l'année de référence à 7% en 2021.
- Le **4^{ème} site** le plus émetteur en 2021 (5^{ème} en 2020) passe d'un poids de 5,4% (pour l'année de référence) à 6,2%.
- Le **5^{ème} site** le plus émetteur en 2020 passe d'un poids de 5,1% (pour l'année de référence) à 5,8%.

La répartition des émissions entre les autres sites demeure quasiment identique.

7. ETABLISSEMENT DE L'OBJECTIF 2023 DE L'AEE

7.1. Méthodologie d'établissement des indices

Le calcul des indices d'amélioration pour 2021 a été réalisé suivant la méthodologie demandée et vérifiée par l'expert technique. Les audits ont été réalisés au sein des 33 entreprises du secteur de l'Industrie technologique wallonne selon les spécifications imposées aux audits énergétiques telles que spécifiées dans la note « méthodologie des accords de branche de deuxième génération de l'industrie wallonne » (audit de suivi ou audit approfondi).

7.2. Définition de l'objectif Aee à l'horizon 2023

L'**Aee sectoriel** à l'horizon **2023** consolide la performance de l'ensemble des entreprises signataires entre 2005 et 2012 ainsi que leurs objectifs individuels sur la période allant de 2013 à 2023. Pour le calcul de l'Aee sectoriel, il a été convenu notamment de reprendre les différentes consommations, les potentiels des pistes déjà réalisées, forcées et reprises dans les plans d'actions.

La prolongation des accords de branches au-delà de 2020 a conduit à recalculer un nouvel objectif sectoriel au 31/12/2023. Cet indice a été défini pour chaque site en prenant le maximum entre l'objectif initialement fixé à l'horizon 2020.

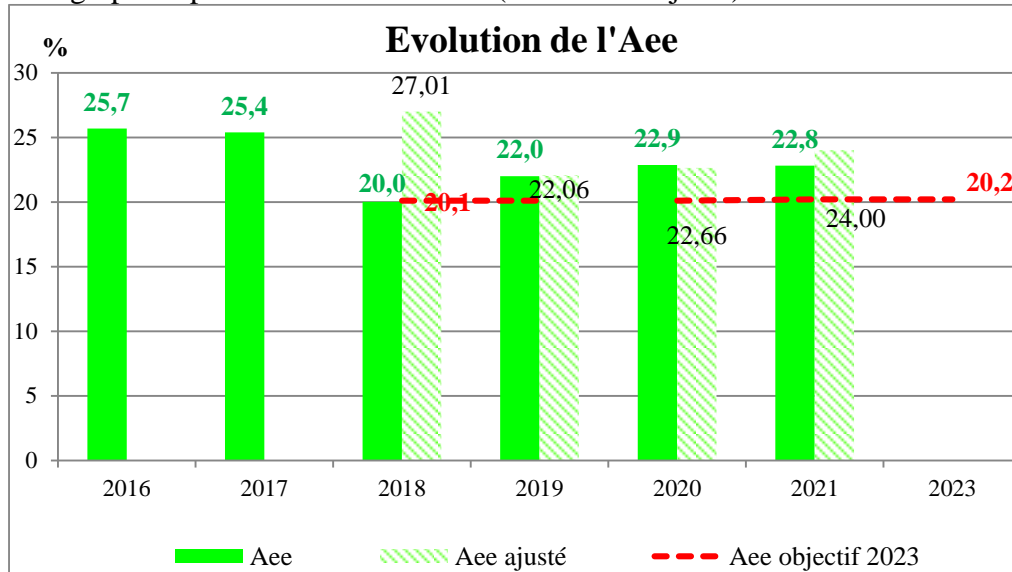
Par ailleurs, l'Aee sectoriel a également dû être modifié et être ramené à **20,2 %** suite à

- La sortie de Caterpillar
- L'entrée de IBM
- La revue des objectifs de SAFRAN (audit approfondi)
- La revue des objectifs de JTEKT (audit approfondi)
- La sortie de Vulcast

Ce nouvel objectif à fin 2023 découlant des changements listés ci-dessus doit encore faire l'objet d'un nouvel avenant.

7.3. L'Amélioration d'Efficiene Energétique du secteur fin 2021

Ci-dessous le graphe reprenant les indices Aee (Aee et Aee ajusté) au terme de l'année 2021 :



Pour l'année de référence, l'indice est de 0. Entre l'année de référence et 2021, l'Aee sectoriel s'est amélioré de **22,8%**.

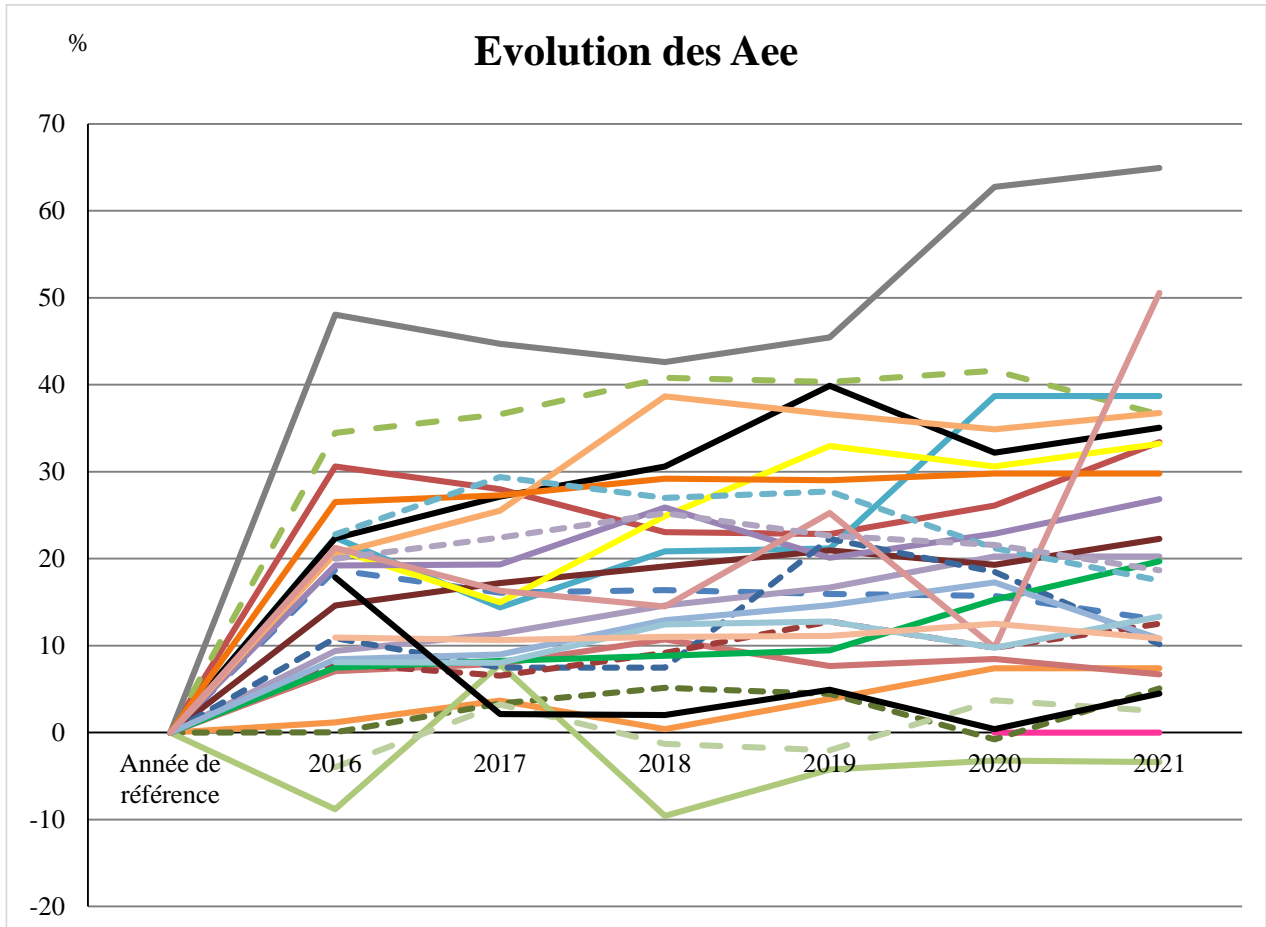
Pour 2021, l'Aee sectoriel calculé s'élève à 22,8% et l'Aee sectoriel ajusté s'élève à 24,0%

Par rapport à l'**objectif 2023** (**ligne rouge**) fixé à 20,2%, les améliorations réalisées surpassent l'objectif de 2,6%.

Malgré la violence de la crise COVID, on constate que le secteur parvient – sans tenir compte des ajustements conjoncturels – à stabiliser son résultat. S'il est tenu compte des ajustements conjoncturels, le secteur poursuit même sa progression.

7.4. L'Amélioration d'Efficiene Energétique par site fin 2021

Ci-dessous l'évolution de l'ensemble des indices de l'accord de branche :



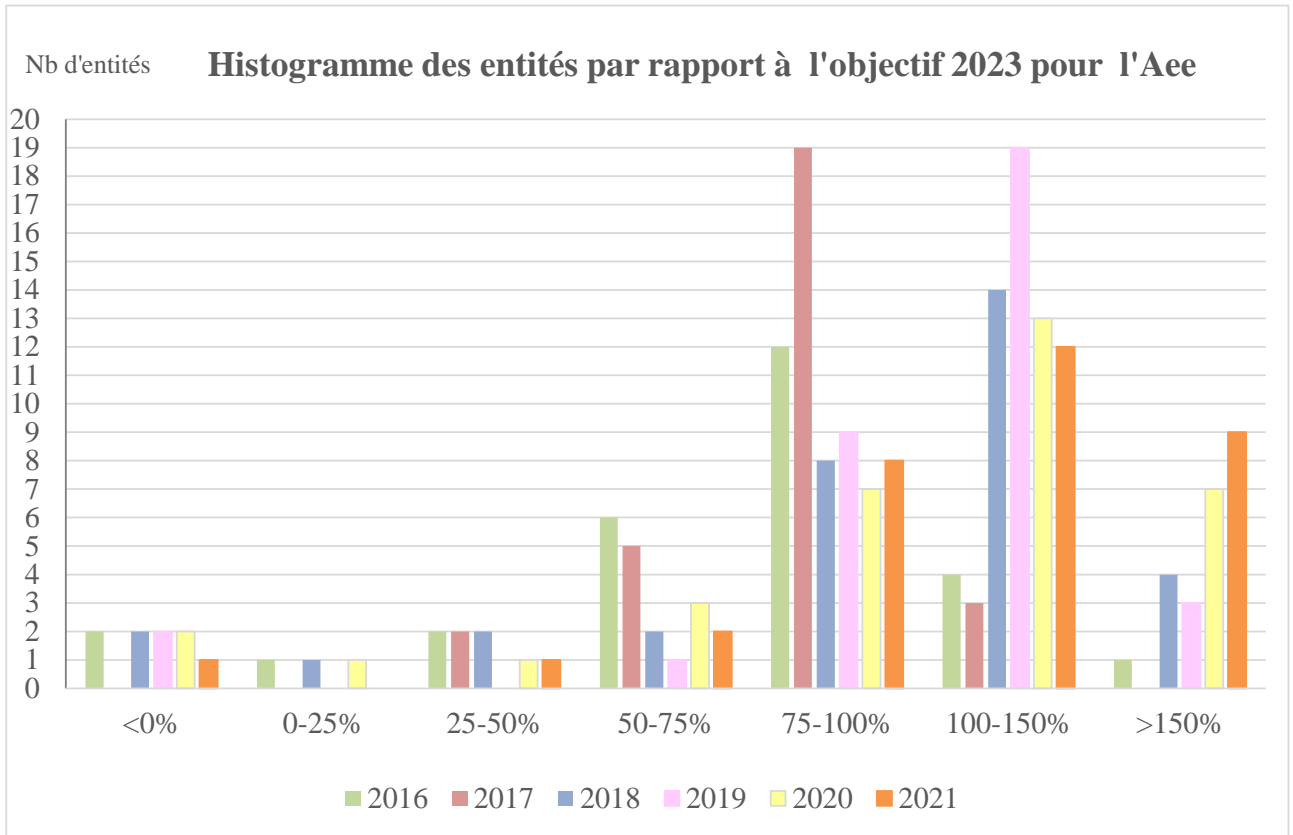
Trait discontinu : sites pour lesquels l'Aee (Aee et non Aee ajusté) se dégrade entre 2020 et 2021 ;
 Trait continu : sites pour lesquels l'Aee s'améliore (ou est stable) entre 2019 et 2021.

En 2021, 15 entités des 33 voient leurs indices se dégrader par rapport à 2020. Ces variations sont très différentes suivant les entités ainsi que les raisons.

En 2021, 18 entités se sont améliorées (ou maintenues).

7.5. Situation fin 2021 par rapport aux objectifs de 2023

Ci-dessous le graphique reprenant le nombre d'entités par rapport à leur objectif 2023 en termes de l'Aee :



Remarques :

- 2016 : 29 entités ; 2017 : 34 entités ; 2018 : 35 entités
- 2019 et 2020 : 34 entités
- 2021 : 33 entités

En 2021, 21 sites ont dépassé leur objectif et 8 autres ont moins de 25% à encore réaliser, ce qui représente plus de 85% des entités engagées dans l'accord de branche. Deux sites ont réalisé environ la moitié de leurs efforts

Notons le cas du site se situant entre 25 et 50% : si l'ajustement conjoncturel proposé est accepté, le site aura presque atteint ses objectifs et passera ainsi dans la catégorie 75-100%.

A fin 2021, il reste un sites qui, bien que 2021 affiche une stabilisation de son indice, il avait subi précédemment de très lourdes dégradations.

8. DÉFINITION DE L'OBJECTIF ACO2 DU SECTEUR À L'HORIZON 2023

8.1. Méthodologie d'établissement des indices

Le calcul des indices d'amélioration pour 2021 a été réalisé suivant la méthodologie demandée et vérifiée par l'expert technique. Les audits ont été réalisés au sein des 33 entreprises du secteur de l'Industrie technologique wallonne selon les spécifications imposées aux audits énergétiques telles que spécifiées dans la note « méthodologie des accords de branche de deuxième génération de l'industrie wallonne » (audit de suivi ou audit approfondi).

8.2. Définition de l'objectif ACO2 à l'horizon 2023

L'ACO2 sectoriel à l'horizon 2023 consolide la performance de l'ensemble des entreprises signataires entre 2005 et 2012 ainsi que leurs objectifs individuels sur la période allant de 2013 à 2023. Pour le calcul de l'ACO2 sectoriel, il a été convenu notamment de reprendre les différentes consommations, les potentiels des pistes déjà réalisées, forcées et reprises dans les plans d'actions.

La prolongation des accords de branches au-delà de 2020 a conduit à recalculer un nouvel objectif sectoriel au 31/12/2023. Cet indice a été défini pour chaque site en prenant le maximum entre l'objectif initialement fixé à l'horizon 2020.

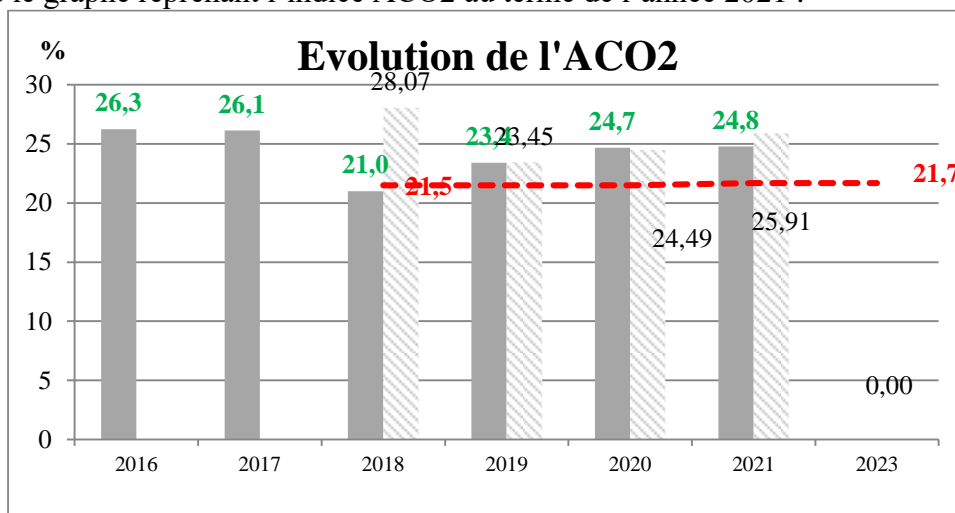
Par ailleurs, l'ACO2 sectoriel a également dû être modifié et être ramené à **21,7 %** suite à

- La sortie de Caterpillar
- L'entrée de IBM
- La revue des objectifs de SAFRAN (audit approfondi)
- La revue des objectifs de JTEKT (audit approfondi)
- La sortie de Vulcast

Ce nouvel objectif à fin 2023 découlant des changements listés ci-dessus doit encore faire l'objet d'un nouvel avenant.

8.3. L'Amélioration des émissions de CO2 fin 2021

Ci-dessous le graphe reprenant l'indice ACO2 au terme de l'année 2021 :



Pour l'année de référence, l'indice est de 0.

Entre l'année de référence et 2021, l'A CO2 s'est amélioré de **24,8 %**

Pour 2021, l'ACO2 sectoriel calculé s'élève à 24,8% et l'ACO2 sectoriel ajusté s'élève à 25,91%

Par rapport à l'objectif 2023 (ligne rouge) fixé à 21,7 %, les améliorations réalisées surpassent l'objectif de 3,1%.

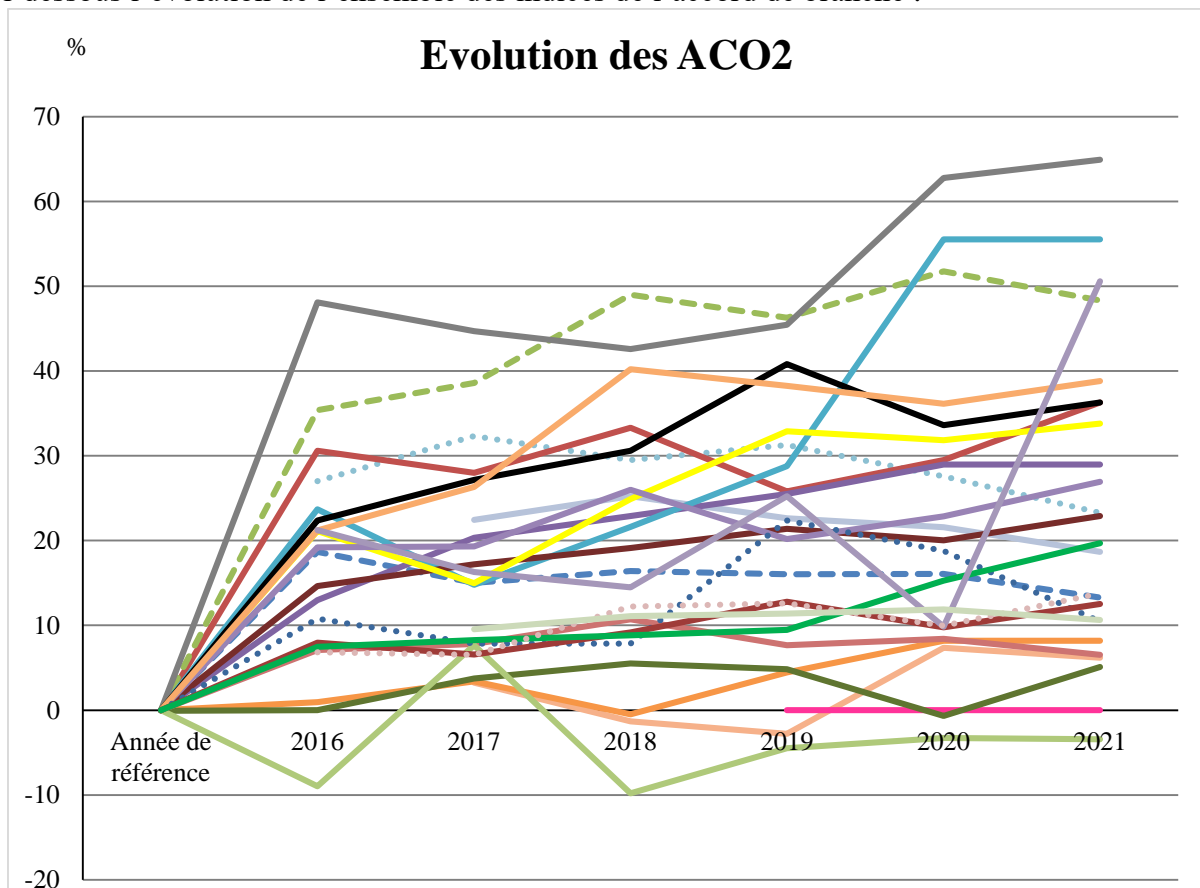
Revenons sur l'ACO2 ajusté qui a été établi : 4 sites ont introduit un ajustement.

Motif : sont détaillés à l'Aee

- 1er site : émissions théoriques supplémentaires : 693 tonnes CO2
- 2^{ème} site : émissions théoriques supplémentaires : 161 tonnes CO2
- 3^{ème} site : émissions théoriques supplémentaires : 1.652 tonnes CO2
- 4^{ème} site : émissions théoriques supplémentaires : 2.248 tonnes CO2

8.4. L'Amélioration de l'ACO2 par site fin 2021

Ci-dessous l'évolution de l'ensemble des indices de l'accord de branche :

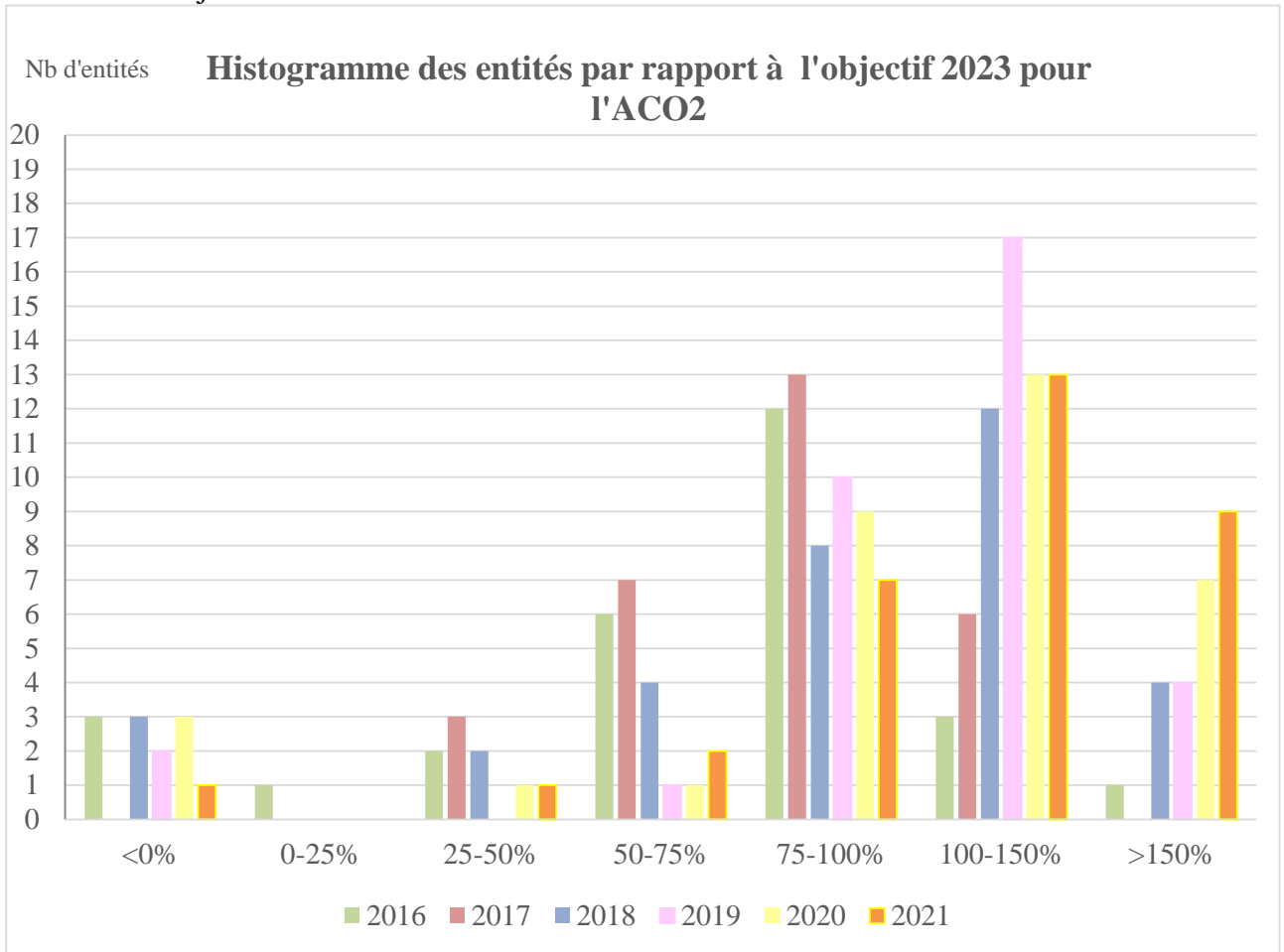


Pour la plupart des sites, l'évolution de l'indice Aee (non ajusté) est identique à celui de l'ACO2. Pour l'ACO2, 14 sites voient leurs indices se dégrader entre 2020 et 2021, mais dans des proportions parfois différentes.

Les évolutions constatées pour les Aee sont assez identiques pour les ACO2.

8.5. Situation fin 2021 par rapport aux objectifs de 2023

Ci-dessous le graphique reprenant par site la part des efforts à encore fournir d'ici 2023 pour atteindre les objectifs individuels en termes d'ACO2 :



22 entités ont d'ores et déjà atteint leur objectif en termes de ACO2 et 7 sites sont à moins de 25% de leur objectif.

LES PLANS D' ACTIONS ET PISTES D' AMÉLIORATION

8.6. Répartition des pistes par rapport aux résultats des audits

Aux termes des audits initiaux et des différents audits approfondis couvrant la période 2005 à fin 2021, il ressort qu'un total de 952 pistes a été identifié pour les 33 sites.

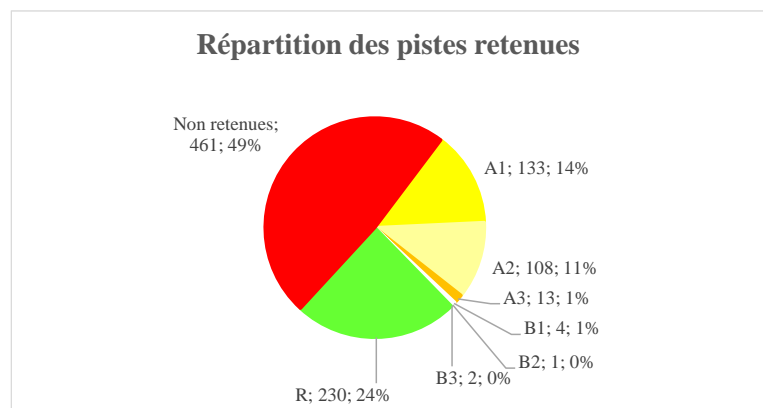
Pour ces 952 pistes :



- **461** n'ont pas **initialement** été retenues ;
- **483** ont été retenues après audits (en tenant compte du plan d'action au terme de l'audit initial ou approfondi compte tenu de la situation propre à chaque site)
- **8** ont été forcées

En plus des 461 pistes non retenues aux termes des audits, les 491 différents projets se répartissent comme suit :

- 230 sont des pistes R
- 133 sont des pistes A1 ;
- 108 sont des pistes A2 ;
- 13 sont des pistes A3 ;
- 4 sont des pistes B1
- 1 est une piste B2
- 2 sont des pistes B3



Pour les 8 pistes forcées, il y a

- 3 A3
- 2 B1
- 1 B2
- 1 B3

Et pour lesquelles, par la suite

- 2 ont été abandonnées
- 5 sont réalisées
- 1 est encore à réaliser.

Sous forme de tableau, cela donne :

Répartition des pistes aux termes des audits				
	Nb de pistes	Eco GJp	Eco T CO2	Investissements
A1	133	232.321	13.004	1.747.980
A2	108	121.238	11.035	5.063.342
A3	13	25.614	1.983	3.018.491
B1	4	5.949	332	67.200
B2	1	7.092	396	134.400
B3	2	6.415	358	450.000
R	230	489.968	28.164	41.978.245
Non retenues	461	685.820	51.167	113.297.210
TOTAL	952	1.574.418	106.440	165.756.868

Cela ne distingue pas dans les pistes initialement non retenues, celles qui depuis ont été reprises.

8.7. Répartition des pistes leur état d'avancement à fin 2021

Ci-dessous le tableau reprenant les pistes identifiées et leur état d'avancement à fin 2021 :

Etat d'avancement à fin 2021				
Année	Nb pistes	Eco GJp	Eco T CO2	Investissements
2005 - 2020	452	715.047	44.919	56.072.841
2021	60	90.970	5.567	2.878.395
2022 - 2023	117	121.353	7.092	3.235.238
TOTAL	629	927.370	57.578	62.186.474
abandonnée	7	20.650	1.152	709.350
abandonnées dès le départ	413	626.398	47.709	102.932.424
TOTAL	1.049	1.574.418	106.439	165.828.248

Répartition des pistes identifiées aux termes des audits				
Etat	Nb pistes	Eco GJp	Eco T CO2	Investissements
Retenues après audits*	483	868.730	54.163	51.662.759
classées abandonnées au départ	461	685.820	51.167	113.297.210
Forcées	8	19.841	1.107	795.400
TOTAL AUDITS	952	1.574.391	106.438	165.755.368
Ajoutées	97	27	2	72.880
TOTAL	1.049	1.574.418	106.439	165.828.248

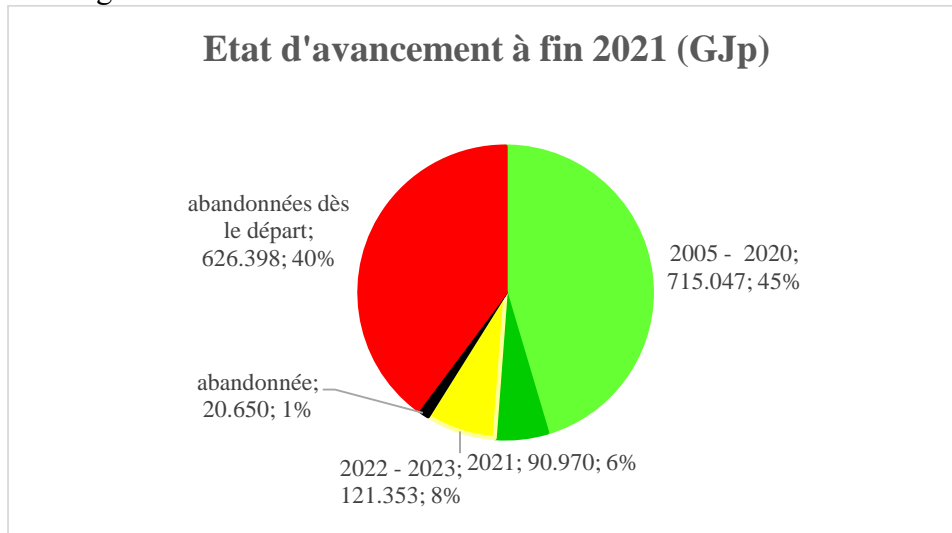
Remarques :

- 461 pistes n'avaient pas été retenues initialement mais 48 ont été reprises dont 40 ont été réalisées à fin 2021.
- les pistes réalisées sont comptabilisées l'année de leur finition => si la réalisation d'une piste s'étale sur plusieurs années, elles sont comptabilisées comme « en cours » et reprise en finalisée l'année de la clôture du projet dans son ensemble.

Note importante : 97 pistes ont été ajoutées (non présentes dans les audits initiaux ou approfondis) aux 952 pistes initiales. C'est ainsi que fin 2021, on comptabilise 1.049 pistes. Il est important de préciser que ces 97 pistes n'ont pas fait l'objet d'une évaluation en termes d'économies de CO2 ou d'énergie primaire ou encore d'investissement.

Ci-dessous, les graphes reprenant l'état d'avancement dans la réalisation des potentiels proposés lors des audits initiaux et mis à jour par les rapports de suivi :

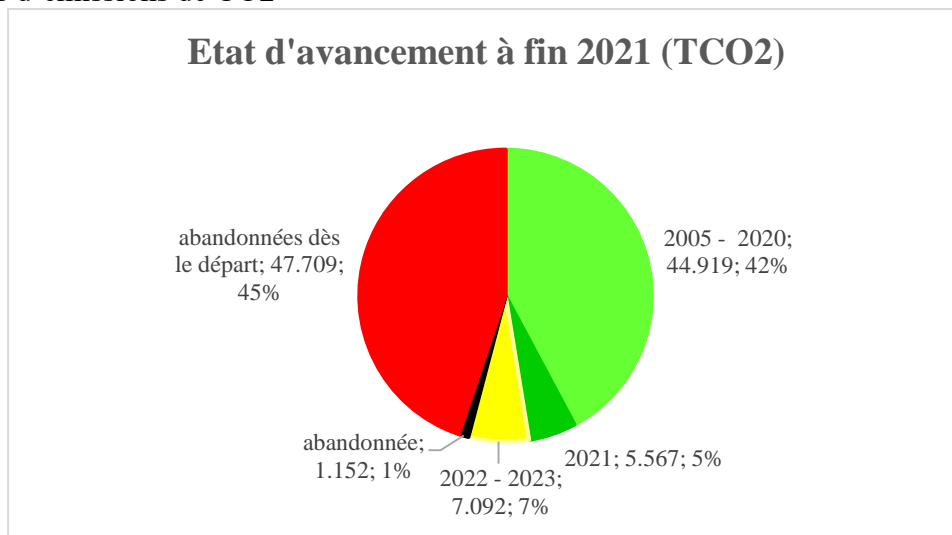
a) En termes d'énergie



En termes de potentiel d'économies d'énergie,

- Les pistes réalisées au terme des audits initiaux et approfondis et jusqu'à fin 2021 couvrent **45%** de l'ensemble du potentiel identifié ;
- Les pistes réalisées en 2021 couvrent **6 %** de l'ensemble du potentiel identifié.
- Les pistes identifiées dans le plan d'actions initial et qui ne sont pas encore réalisées représente un peu plus de **8%** du potentiel identifié.
- Les pistes qui n'ont pas été retenues par rapport au plan d'actions initial représentent **40%** du potentiel et 1% de pistes initialement retenues ont dû être abandonnées

b) En termes d'émissions de CO2



En termes de potentiel d'économies d'émissions de CO2,

- Les pistes réalisées au terme des audits initiaux et approfondis et jusqu'à fin 2021 couvrent **42%** de l'ensemble du potentiel identifié ;
- Les pistes réalisées en 2021 couvrent **5 %** de l'ensemble du potentiel identifié.
- Les pistes identifiées dans le plan d'actions initial et qui ne sont pas encore réalisées représente un peu plus de **7%** du potentiel identifié.
- Les pistes qui n'ont pas été retenues par rapport au plan d'actions initial représentent **45%** du potentiel et 1% de pistes initialement retenues ont dû être abandonnées

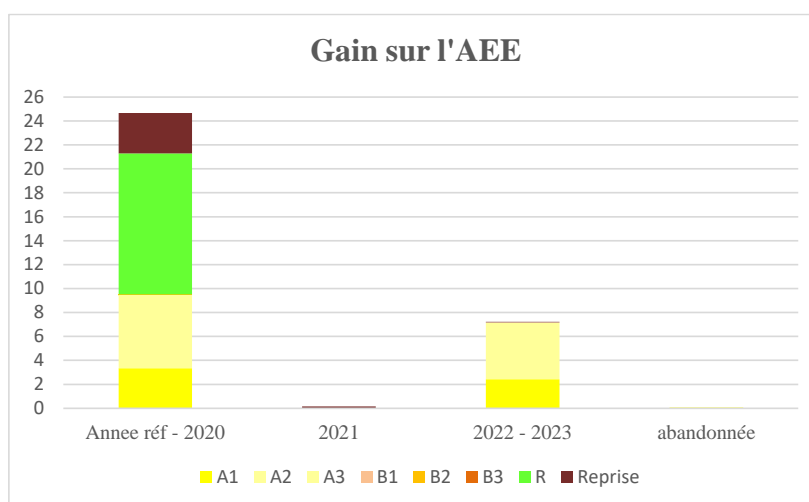
8.8. Gain sur Aee et ACO2

a) En termes de Aee

Ci-dessous les tableaux reprenant les gains sur l'Aee du secteur en fonction des classes de faisabilité :

Gain sur l'Aee par classe de faisabilité					
	Annee réf - 2020	2021	2022 - 2023	abandonnée	TOTAL
A1	3,34	0,00	2,42	0,07	5,83
A2	6,06	0,00	4,73	0,00	10,80
A3	0,10	0,00	0,00		0,10
B1	0,01	0,00	0,03		0,04
B2	0,01				0,01
B3	0,00	0,00		0,01	0,01
R	11,76				11,76
TOTAL ENGAGEMENT	21,28	0,00	7,18	0,09	28,47
Reprise	3,39	0,14	0,03		3,53

Graphiquement,

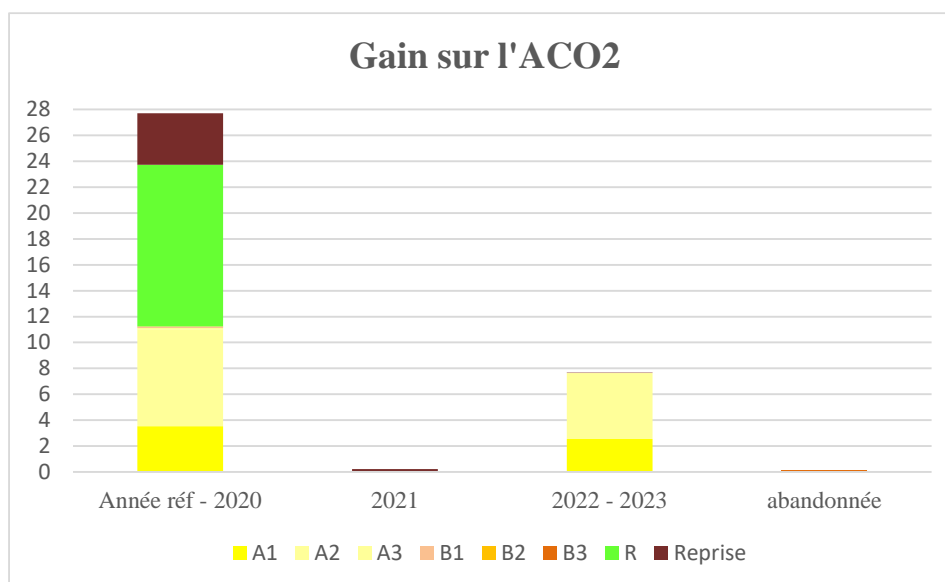


b) En termes de ACO2

Ci-dessous les tableaux reprenant les gains sur ACO2 du secteur en fonction des classes de faisabilité :

Gain sur l'ACO2 par classe de faisabilité					
	Année réf - 2020	2021	2022 - 2023	abandonnée	TOTAL
A1	3,53	0,00	2,55	0,07	6,15
A2	7,50	0,00	5,09	0,00	12,60
A3	0,10	0,00			0,10
B1	0,01	0,00	0,03	0,00	0,04
B2	0,01				0,01
B3	0,00	0,00			0,00
R	12,48				12,48
TOTAL ENGAGEMENT	23,63	0,00	7,66	0,08	31,37
Reprise	3,99	0,22	0,03		4,24

Graphiquement,



9. RAPPEL DES PRINCIPAUX CHIFFRES

Ci-dessous les tableaux reprenant les différents **objectifs** à l'horizon 2023 tel que recalculés fin 2021:

Résumé des données							
	Année de référence	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'entités	34	29	34	35	34	34	33
Consommations réelles	5.185.831	5.035.147	5.359.634	4.811.469	4.727.510	4.353.675	4.436.737
Consommations théoriques	5.185.831	6.776.943	7.185.454	6.016.734	6.061.712	5.644.586	5.749.081
Consommations évitées	0	1.741.796	1.825.820	1.205.265	1.334.202	1.290.911	1.312.344
Aee	0,00	25,70	25,41	20,03	22,01	22,87	22,84
Emissions réelles	294.656	283.775	301.340	270.071	263.283	240.708	244.723
Emissions théoriques	294.656	384.840	408.010	341.897	343.757	319.637	325.318
Emissions évitées	0	101.065	106.669	71.825	80.475	78.929	80.595
ACO2	0,00	26,26	26,14	21,01	23,41	24,69	24,78

Rappelons les objectifs au

- **31/12/2023** qui seront de **20,2%** pour l'Aee et de **21,7%** pour l'ACO2.

10. AUTRES INDICES FSER ET FDSER

Les accords de branche 2^{ème} génération incluent le suivi de 2 indices supplémentaires : le FSER et le FdSER.

a) Le FSER :

Il s'agit de la « fraction ou du rapport entre, d'une part, l'énergie finale produite à partir de sources renouvelables ayant pour origine le périmètre du site industriel et, d'autre part, l'énergie finale totale consommée sur le site ».

19 sites ont une source de production renouvelable sur les 33 tout comme en 2020.

L'indice est de 3% : d'autres projets sont toujours en cours d'installation, de réalisation ou planifiés.

Energie finale totale = 2.657.955 GJ

Q SER A = 80.352 GJ

Energie exportée = 0 GJ

b) Le FdSER :

Il s'agit de la « fraction ou du rapport entre, d'une part, l'énergie finale produite à partir de sources renouvelables consommée sur le site et, d'autre part, l'énergie finale totale consommée sur le site.»

Energie finale totale = 2.653.081 GJ

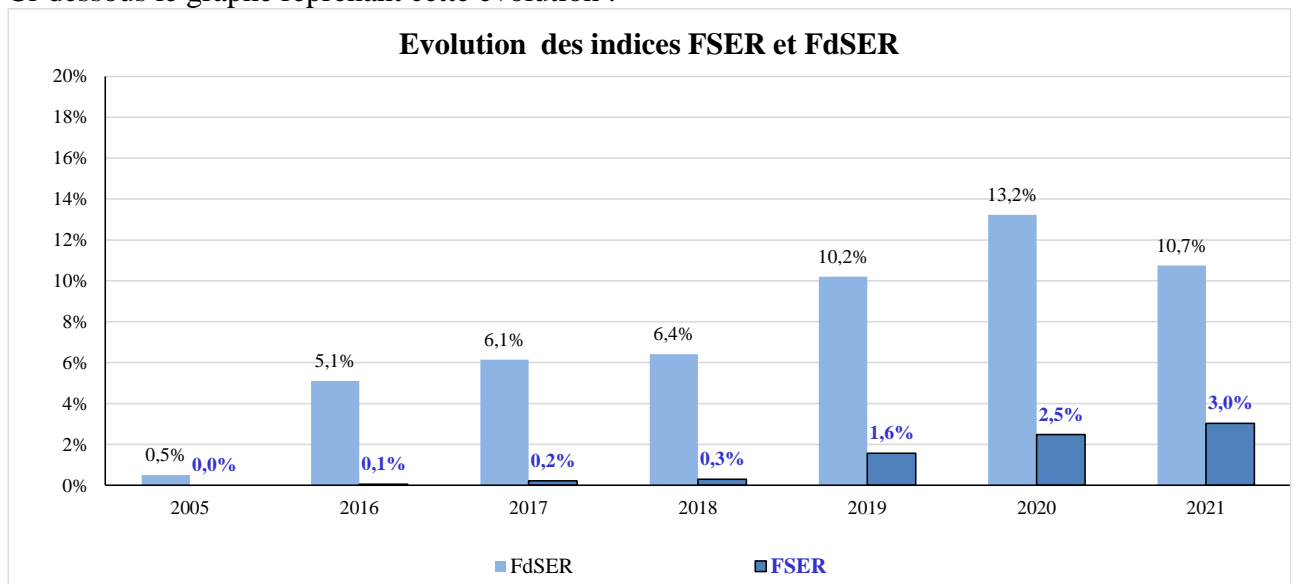
Energie exportée = 0 GJ

Q SER A = 80.352 GJ

Q SER I = 196.031 GJ

Le **FdSER** de l'ensemble du secteur Agoria est de **10,7%** en 2021.

Ci-dessous le graphe reprenant cette évolution :



11. ENERGIES RENOUVELABLES

11.1. Contexte

La note méthodologique impose aux entités engagées dans les accords de branche de 2^{ème} génération, l'évaluation de la faisabilité technique et économique d'une série de filières d'énergies renouvelables.

Cette obligation se déroule en 3 étapes :

- 1) Analyse de faisabilité technico-économique dans le cadre de l'audit approfondi préalable à l'entrée de l'entité dans les accords de branche. Cette analyse prend la forme de scan's.
- 2) La réalisation de 3 études de préfaisabilité
- 3) La réalisation d'une étude de faisabilité

Si l'entité a déjà mis en service une production d'énergie renouvelable dans l'une des 9 filières mentionnée ci-dessus, elle est dispensée de réaliser une des 3 études de préfaisabilité et l'étude de faisabilité.

Les 9 filières renouvelables sont

- Biomasse sèche
- Biomasse humide
- Cogénération biomasse
- Photovoltaïque
- Solaire thermique
- Eolien
- Hydraulique
- Géothermie profonde
- Utilisation de pompes à chaleur

11.2. Résultats

Ci-dessous le tableau reprenant la situation des différentes études de faisabilité pour les 34 entités :

- 8 sites sont dispensés de mener une étude de faisabilité dans la mesure où une source renouvelable est installée (à noter que les études de préfaisabilité restantes ont bien été menées dans les temps requis)
 - a. 4 sites avec photovoltaïque
 - b. 1 site avec géothermie
 - c. 2 sites avec PAC
 - d. 1 sites avec photovoltaïque et PAC
- 12 sites ont choisi de mener une étude de faisabilité sur une installation de photovoltaïque
- 1 site a mené une étude sur une cogénération biomasse
- 1 site a mené une étude sur installation géothermique
- 2 sites ont mené une étude sur l'éolien
- 3 sites sont dispensés d'étude de faisabilité pour cause de manque de rentabilité (avec accord préalable du Comité directeur)
- 7 n'ont pas réalisé d'étude de faisabilité

Ci-dessous les résultats des études de préfaisabilité et de faisabilité :

Filières renouvelables		Nombre d'études de pré faisabilité	Potentiel Energie Finale (GJf)	Nombre d'études de faisabilité
SER 1	Biomasse sèche	0	0,00	0
SER 2	Biomasse humide	0	0,00	0
SER 3	Cogénération	2	9.011,10	1
SER 4	Photovoltaïque	23	47.565,10	12
SER 5	solaire	17	1.814,94	0
SER 6	Eolien	14	96.375,04	0
SER 7	Hydraulique	3	1.020,00	0
SER 8	Géothermie	1	900,00	2
SER 9	Pompe à chaleur	8	17.311,02	2
TOTAL		68	173.997,20	17

12. MAPPING CO2

12.1. Contexte

Tout participant aux accords de branche s’engage à réaliser une étude CO2, un mapping, qui se veut une étude des émissions de CO2 à une échelle plus globale que celle du périmètre du site.

Cette étude a pour objectif d’identifier les sources d’émissions concernées, d’en évaluer l’importance et de les classer par ordre d’importance. Les postes les plus émetteurs sont appelés «hot spots » et sont ceux qui feront l’objet d’une plus grande attention.

Chaque participant s’est engagé à examiner les actions possibles sur les 3 principaux hot spots (y compris d’office celui lié au transport) afin qu’un plan d’actions soit dressé en vue de les réduire.

Il a fallu aussi identifier des variables clé afin de pouvoir évaluer la quantité d’émissions évitée.

Cela permet de construire un indicateur, l’AMCO2, qui permet de suivre l’impact des mesures de réductions hors site mises en œuvre.

Les bilans sont établis ainsi que les plans d’actions liés aux hot spots identifiés.

12.2. Méthodes utilisées

Parmi l’ensemble des méthodes proposées par la méthodologie pour la réalisation de ces mapping CO2,

- la **méthode Bilan Carbone** ® de l’ADEME
- un **GHG Protocole**.

Les années de référence choisies sont assez aléatoires.

12.3. Hots spots identifiés lors du calcul initial

Ci-dessous la liste des hot spots qui avaient été identifiés

- Les intrants pour les 21 sites (sans toutefois être chaque fois en tête)
- Le fret pour 20 sites. Il a été rajouté d’office au 21^{ème}
- L’utilisation pour 5 sites.
- Les immobilisations pour 6 sites
- Les déplacements de personnes pour 4 sites
- Les emballages pour 1 site
- Les déchets pour 2 sites.

N.B. : l’énergie figurait pour 14 sites dans les 3 principaux hot spots.

12.4. Mise à jour en 2018

Ces données reprennent les informations reçues de 28 des 35 sites. Le nouvel entrant n’ayant pas encore réalisé son mapping CO2, il reste 6 sites qui n’ont pas transmis la mise à jour de leur plan d’actions.

L’ensemble des projets mis en œuvre sur les différents sites permet d’établir l’indice AMCO2 suivant pour Agoria

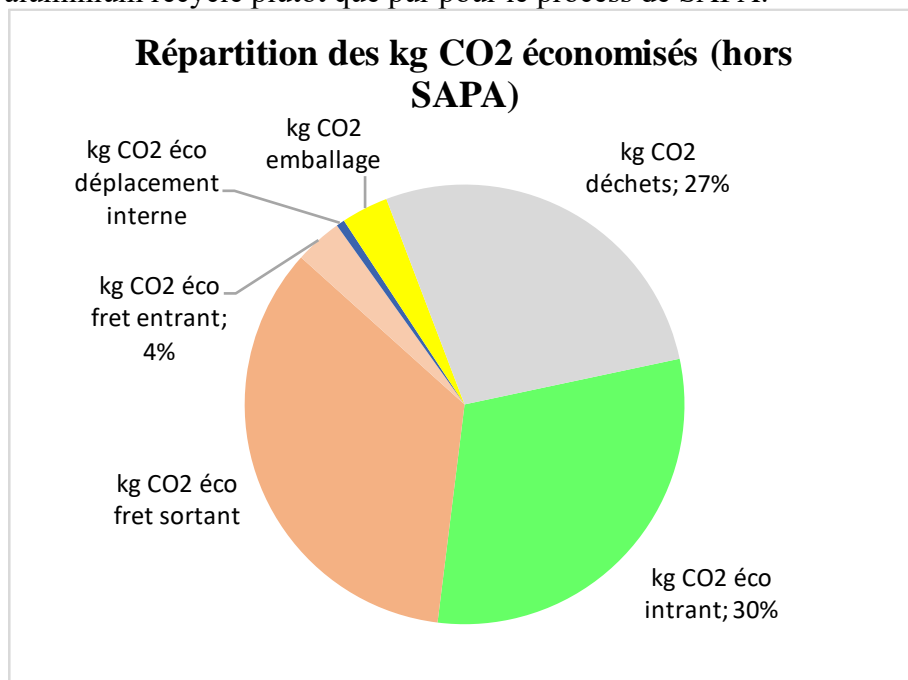
		2018
Emissions théoriques CO2	tonnes	430.288
Emissions économisées CO2	tonnes	780.046
AMCO2	%	181%

12.5. Mise à jour en 2020

Comme pour les résultats 2018, la majorité des économies de CO2 à fin 2020 proviennent de la réalisation de projet touchant les intrants que ce soit par du recyclage de produits en interne ou l'achat de matières recyclées ou des modifications dans les intrants notamment sur une matière première très émettrice de CO2.

		2020
Emissions théoriques CO2	tonnes	319.637
Emissions économisées CO2	tonnes	772.128
AMCO2	%	242%

Pour plus de lisibilité, nous avons représenté les économies de CO2 en retirant l'impact lié à l'utilisation d'aluminium recyclé plutôt que pur pour le process de SAPA.



A titre informatif, plus 767.000 tonnes de CO2 économisés proviennent du fait que SAPA utilise comme intrant de l'aluminium qu'elle peut recycler plutôt que de l'aluminium « pur ». L'aluminium « pur » est un des intrants les plus émetteurs de CO2.

Parmi les autres pistes mises en œuvre :

- Intrants
 - o Modification de l'origine des matières premières
 - o Optimisation de la production permettant de réduire les besoins de matières premières
- Fret entrant
 - o Diminution du transport lié à l'optimisation de l'usage des matières premières
 - o Diminution du transport lié au changement de fournisseurs et donc des distances parcourues
 - o davantage de recours au maritime pour de longue distance
- Futurs emballages
 - o Utilisation d'emballage d'origine recyclée
- Déchets
 - o Actions sur les scraps

- Incorporation des scraps dans le processus de fabrication
- Transport des personnes
 - Développement du télétravail que la crise COVID a amplifié
 - Changement de véhicules

D'autres économies proviennent de l'optimisation de consommations sur le site (énergie).

13. ROADMAP

La Roadmap 2050 du secteur wallon de l'Industrie technologique a été présenté aux autorités wallonnes en date du 27 avril 2017.

14. CONCLUSIONS

Pour rappel, **33 entreprises** ont décidé de rejoindre l'accord de branche de seconde génération (AdB2) de l'Industrie technologique. Pour une majorité de ces sites, cette démarche s'inscrit comme le prolongement des accords de branche 1^{ère} génération.

Au cours de l'année 2013, un site était sorti de cet accord et un autre y était rentré. En 2014, un nouveau site est venu rejoindre les 20 précédents. En 2015, 3 nouveaux sites ont intégré la démarche de l'accord de branches, 5 autres en 2016 et 5 en 2017 et un dernier en 2018. En 2019, un site est sorti du périmètre des AdB2. Pas de changement en 2020. Et un site est sorti en 2021.

Au terme des 33 audits initiaux et des différents audits approfondis, il apparaît que 952 pistes ont été identifiées dont **483 ont été retenues** dont 8 forcées lors des audits initiaux ou des audits approfondis.

Parmi ces 1049 pistes, 512 pistes ont déjà été réalisées dont 60 au cours de l'année 2021, et ce malgré un contexte économique parfois difficile pour la majorité d'entre elles.

Parmi les 8 pistes forcées, toutes sont réalisées sauf une et 2 qui ont dû être abandonnées.

A cela, il faut ajouter

- 97 pistes qui ont été ajoutées dont 67 sont réalisées (dont 17 en 2020) et 4 sont en cours de réalisation.
- 48 pistes reprises des plans d'actions, 40 réalisées et 4 sont en cours de réalisation.

Le total des pistes retenues a permis de déterminer pour l'ensemble du secteur un objectif à l'horizon 2023 de **20,2% en termes d'Aee et 21,7% en termes d'ACO2**, objectifs qui doivent encore être formalisée par la signature d'un nouvel avenant.

Pour l'année 2021,

- **l'AEE du secteur s'établit à 22,8 % et l'ACO2 à 24,8%,**
- **l'AEE ajusté du secteur s'établit à 24,0 % et l'ACO2 à 25,91%**

Cela signifie que les résultats de 2021 permettent à la fédération de dépasser ses objectifs 2023.

[Tapez ici]

[Tapez ici]

Embracing technology
Embracing ambition

<u>Fédération signataire de l'accord : Carmeuse</u>	
Type de production	Production de Chaux
Année de signature de l'accord	2013
Objectif défini à l'horizon	2023
Année de fin d'accord	2023
Année de référence	2005
<u>Données de l'accord de branche</u>	
Evolution de la production (2005 : 100%)	77,12%
Consommation totale d'énergie	3 411 375 GJp
Emission de CO ₂ (énergétiques)	258 460 Tonnes CO ₂
Objectif énergie (A _{EE})	3,40% en 2023
Objectif CO ₂ (A _{CO2})	10,30% en 2023
Amélioration de l'efficacité énergétique :	4,44%
Amélioration des émissions de CO ₂ :	6,61%
Pistes réalisées depuis l'année de référence	60

Introduction

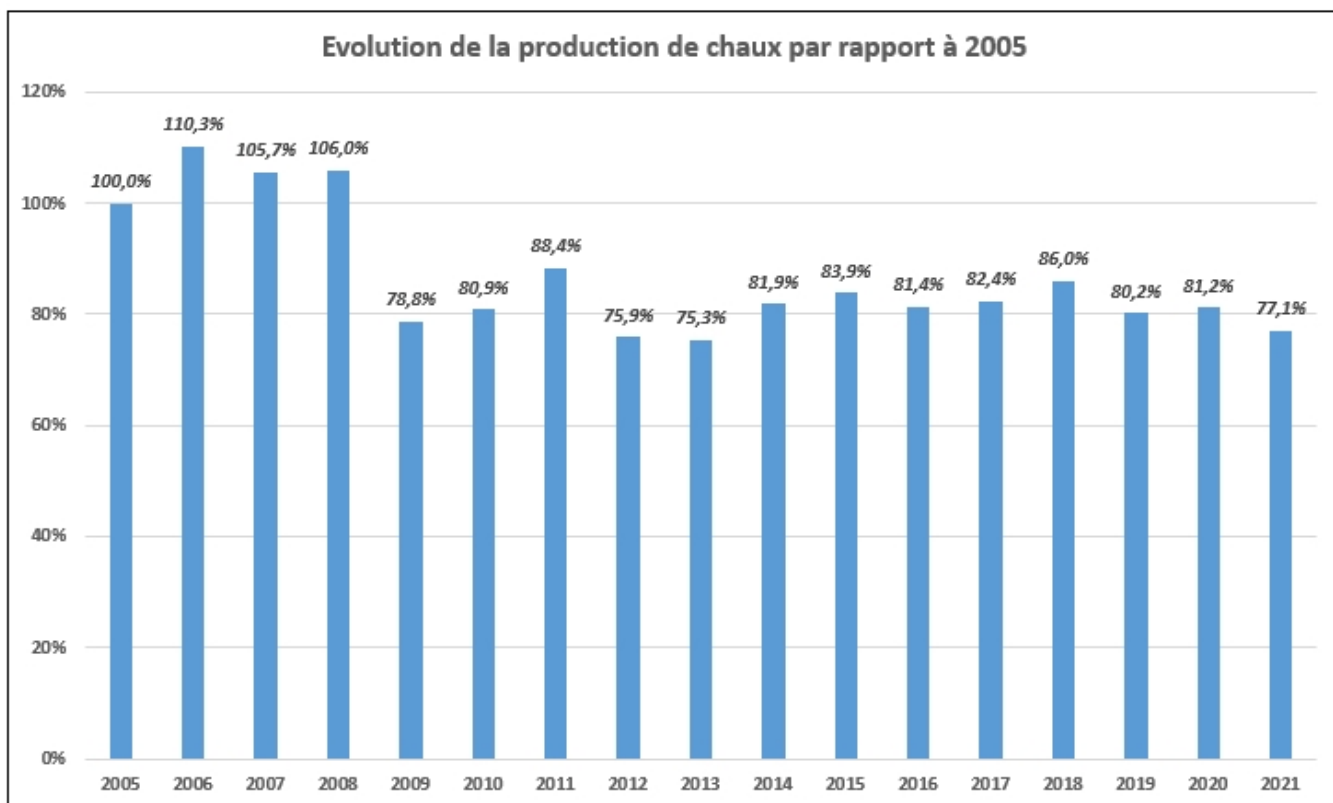
Les données du présent rapport couvrent les activités pierre (produits crus) et chaux (produits cuits) pour les trois sièges chaufourniers exploités par Carmeuse en Wallonie (Moha, Seilles et Aisemont).

Performances économiques du secteur et événements

L'année 2021 présente un taux d'activité économique légèrement inférieur à 2020 et reste dans la fourchette du niveau de production de chaux depuis la crise de 2008.

Toutefois, les niveaux de production restent toujours nettement inférieurs aux niveaux antérieurs à la crise, dont celui de l'année de référence.

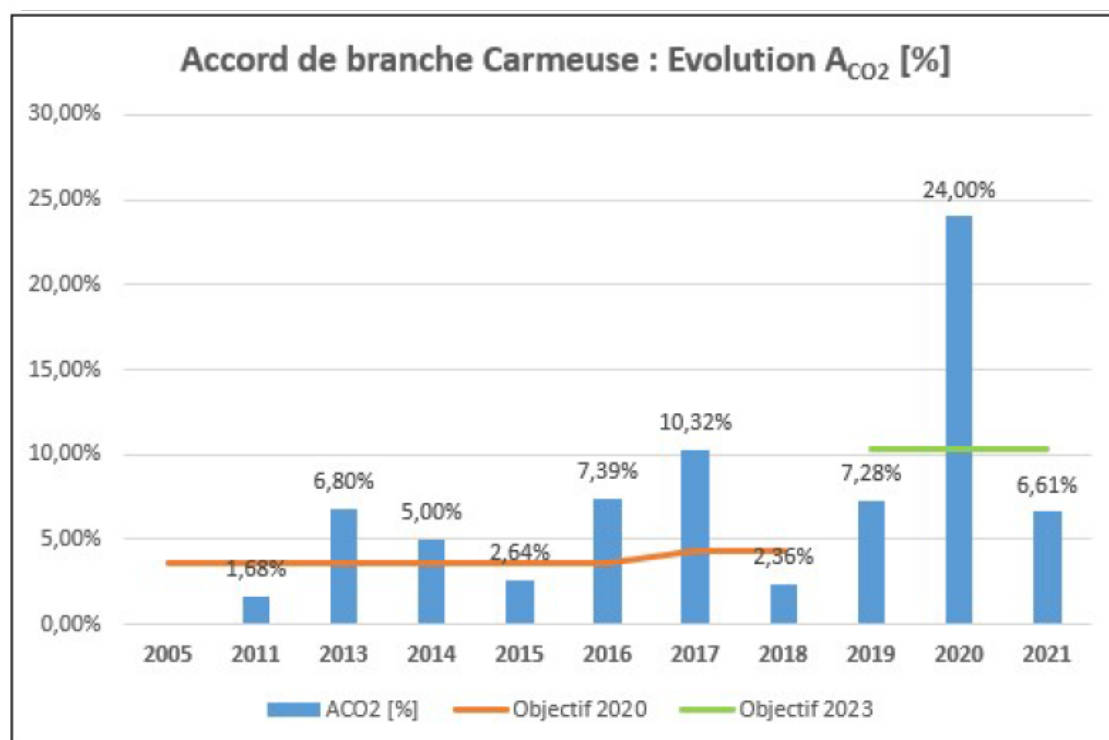
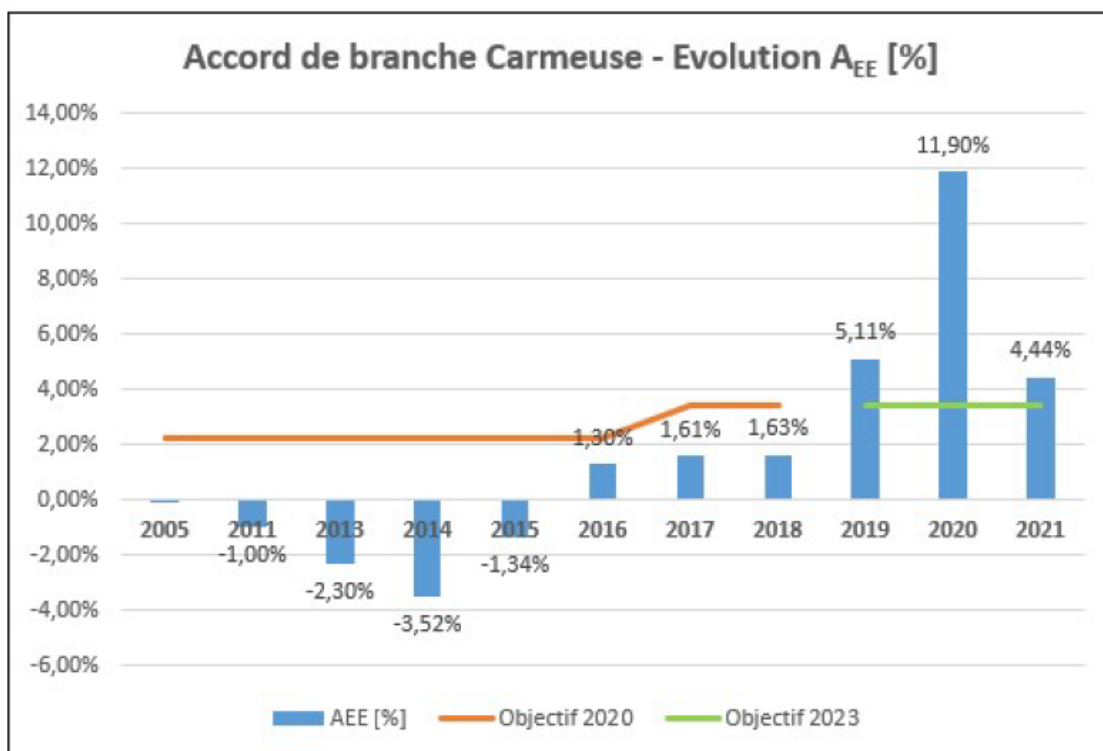
En effet, le volume de production de chaux des 3 sites de Carmeuse Belgique en 2021 ne représente que **77** % de celui de l'année de référence.



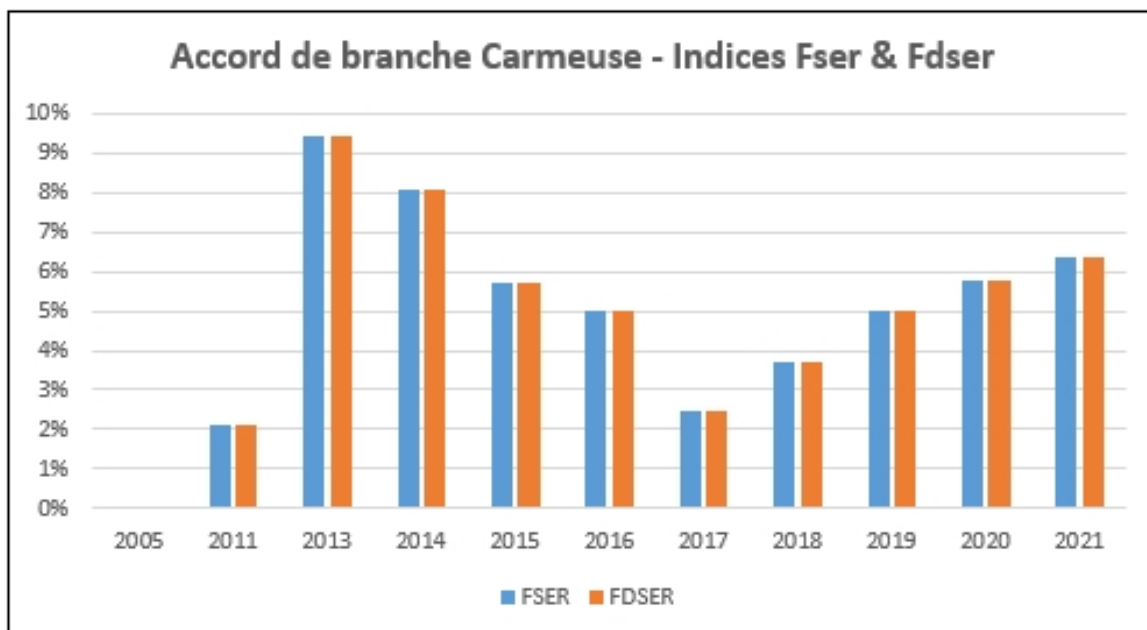
Performances en matière de consommations d'énergie, et d'émissions de CO₂ liées à l'énergie

- Consommations 2021 d'énergie primaire du secteur = **3.411.375 GJp**
- Emissions de CO₂ 2021 liées à l'énergie = **258.460 T CO₂**

Evolution des indices d'efficience A_{EE} et A_{CO2}



Evolution des indices liés à l'énergie renouvelable



Prévisions d'évolution

Les prévisions d'évolution des indices sont guidées par les grandes tendances ci-dessous :

- Eléments qui pourraient influencer négativement les indices :
 - ✓ L'évolution du marché reste incertaine. La tendance de la demande des clients s'oriente vers des produits de granulométrie de plus en plus fine et de spécifications chimiques de plus en plus sévères. Cela se traduit par une augmentation des consommations d'énergie (électricité, combustible). Toutefois, Carmeuse ne dispose pas de données énergétiques pour chaque type de produit voire de famille de produits ce qui l'empêche de traduire cette évolution au niveau du tableau ECA.
 - ✓ Le coût de l'énergie est un élément économique crucial pour notre activité. Le prix des combustibles étant extrêmement variable et peu prévisible oriente les choix d'utilisation des différents combustibles comme c'est notamment le cas pour le gaz aux dépens du lignite ce qui a un impact inévitable principalement sur les émissions de CO₂ mais également sur l'indice d'efficacité énergétique. En effet, à titre d'exemple, si un four n'utilise que du gaz, ses émissions de CO₂ sont indubitablement réduites et son efficacité énergétique améliorée par rapport au lignite mais il faut tempérer quelque peu ce constat car il est nécessaire dégrader le rendement du four et donc son efficacité énergétique pour augmenter la température des fumées afin d'éviter la condensation de celles-ci au niveau de la cheminée.

- Eléments qui devraient influencer positivement les indices :
 - ✓ Maintien de l'utilisation de plus en plus importante de combustibles alternatifs qui émettent moins voire pas de CO₂ (ex. bois);
 - ✓ Les études en cours pour auto-produire de l'électricité plus « verte ».

Conclusions

On note une très nette détérioration par rapport à 2020 des indices d'efficacité énergétique et d'émissions de CO₂.

Il faut toutefois nuancer ce résultat car celui-ci a été obtenu à cause d'une consommation plus faible de gaz dont le prix a flambé durant le second semestre de 2021 entraînant une augmentation importante de la consommation de lignite ce qui ne sera pas nécessairement le cas dans les prochaines années. Le coût des combustibles et par conséquent le mix-combustibles utilisé pour les fours sont les paramètres prépondérants pour l'obtention de bons indices d'efficacité énergétique et d'émissions de CO₂. Malheureusement, tous les autres efforts pour augmenter ceux-ci n'ont que peu de poids par rapport au mix-combustibles.

L'évolution des marchés et du coût de l'énergie reste des facteurs importants et peu prévisibles auxquels Carmeuse reste extrêmement attentif.

La multiplication des qualités de produits liée aux demandes sans cesse plus pointues de nos clients se traduit par de nombreux investissements qui peuvent impacter la consommation énergétique des sites.

Le même raisonnement s'applique aux investissements apportés en termes d'amélioration des impacts environnementaux.

2.1 Sortants et nouveaux entrants :

Les entités concernées par l'accord de branche de Cobelpa Wallonie sont listées au tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1 : liste des entités membres de l'accord de branche Cobelpa Wallonie

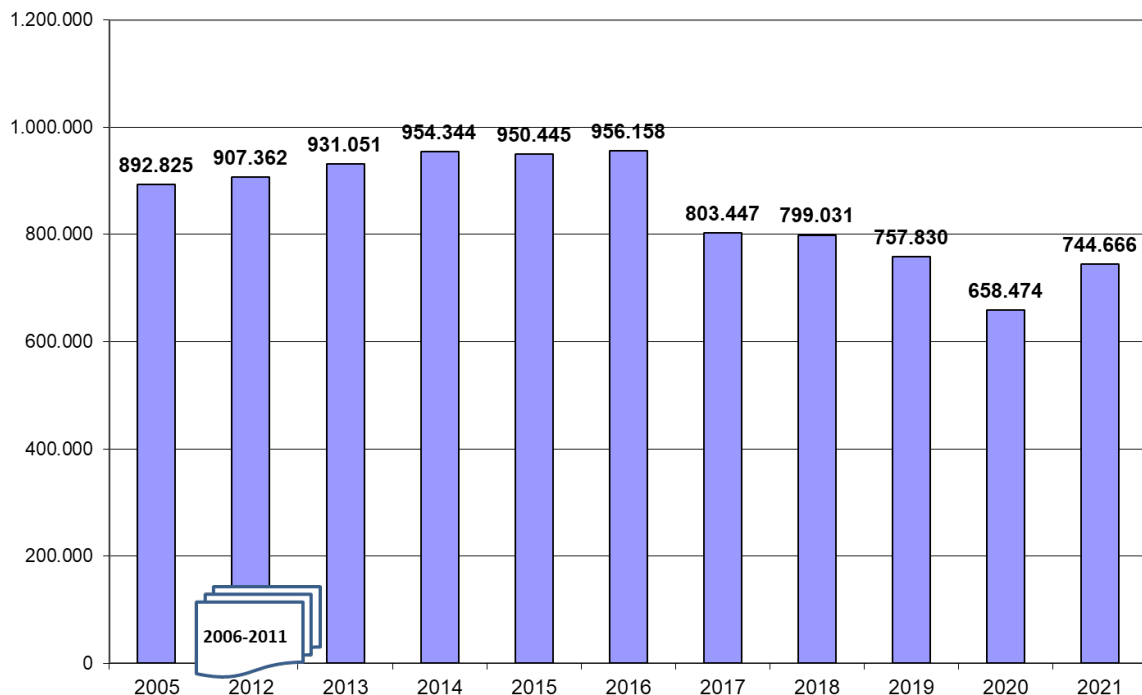
Dénomination de la société	Date d'entrée AdB2	Rue	n°	CP	Localité	Modification
Idem Papers SA	19/12/2013	Adresse rue d'Asquempont	12	1460	Virginal	Faillite en Juin 2017
Burgo Ardennes SA	19/12/2013	rue de la Papeterie	-	6760	Virton	
SCA Hygiene Products SA	19/12/2013	rue de la Papeterie	2	4801	Stembert	Essity Belgium SA
Ahlstrom Malmédy SA	19/12/2013	avenue du Pont de Warche	40	4960	Malmédy	Ahlstrom-Munksjö Malmédy SA

Suite à la faillite d'Idem Papers SA en juin 2017, il reste trois entités dans l'accord de branche.

3. Volumes de production

En 2021 la production belge de papier et carton a augmenté de 12% par rapport à 2020, revenant ainsi au niveau de production de 2019. La production de pâte quant à elle, enregistre une progression de 14% par rapport à 2020.

Graphe 1 : Evolution de la production des entreprises contractantes de l'AdB2 Cobelpa Wallonie (Tonnes)

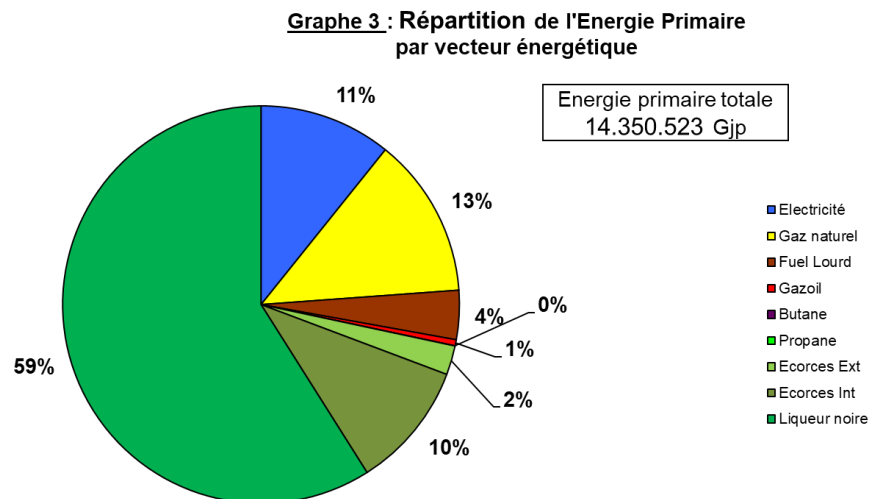


4. Consommations d'énergie et Emissions de CO₂

4.1 Consommations d'énergie primaire

Par rapport au premier accord de branche, la prise en compte des matières énergétiquement valorisées change substantiellement le profil énergétique du secteur. Ces dernières représentent en effet un volume énergétique de plus d'une fois et demi l'énergie primaire telle que définie dans les accords de branche précédents.

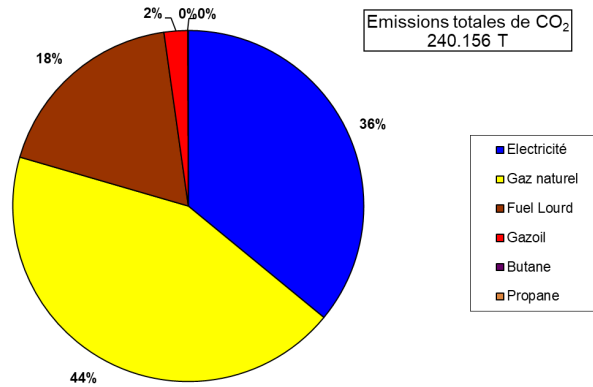
La répartition de **l'énergie primaire par vecteur** se caractérise par la part importante de l'énergie renouvelable dans le mix sectoriel. Cette part s'élève ainsi à 72% en 2021 (graphe 3 ci-dessous). Les 28% restants se répartissent entre fuel lourd, gaz et électricité.



4.2 Emissions de CO₂

Les répartitions des 240.156 tonnes d'émissions CO₂ par entité et par vecteur énergétique, sont présentées au graphe 6 ci-après. Par rapport aux graphes de répartition énergétique du point précédent, la disparition des combustibles renouvelables (facteur d'émission nul) influence substantiellement les répartitions.

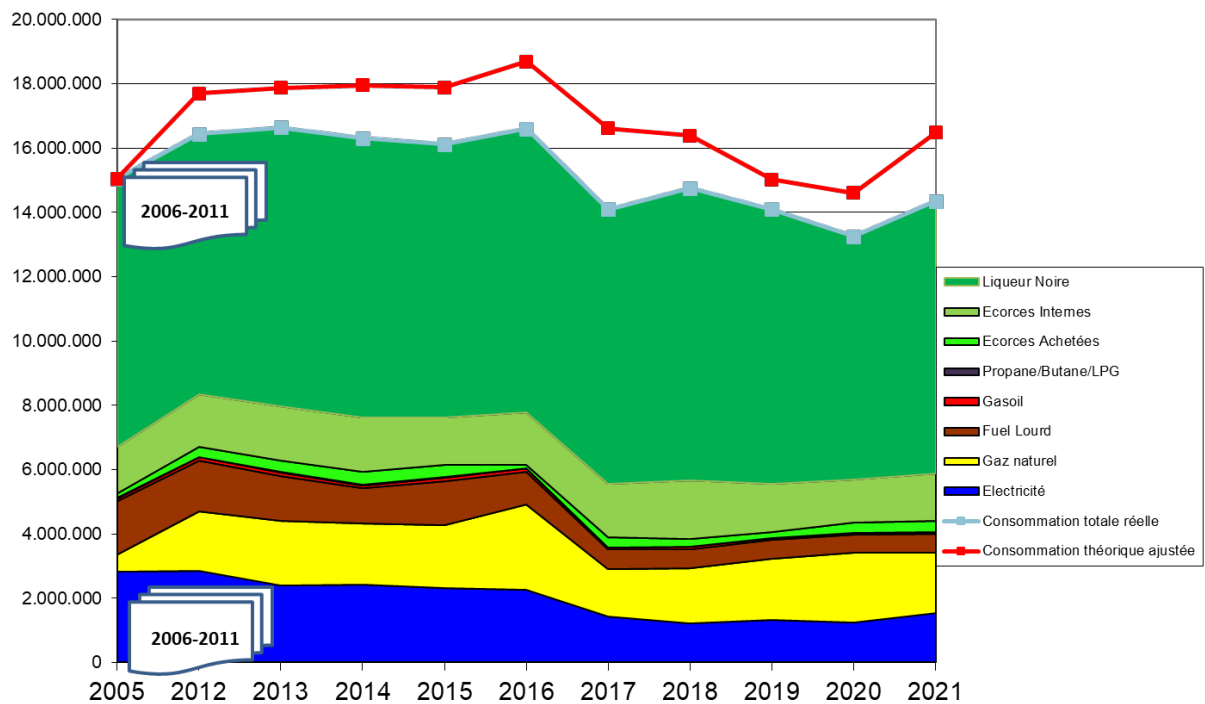
Graphe 6 : Répartition des émissions CO₂ par vecteur énergétique



5. Evolution des consommations/émissions sectorielles et consommations / émissions de référence en valeurs absolues

L'évolution en 2021 des principaux vecteurs énergétiques sur le graphe 4 est fortement similaire à celle de 2020. On remarque par ailleurs globalement que le fuel mix du secteur a continué à évoluer vers moins d'électricité achetée et de fuel lourd, et vers plus de gaz naturel.

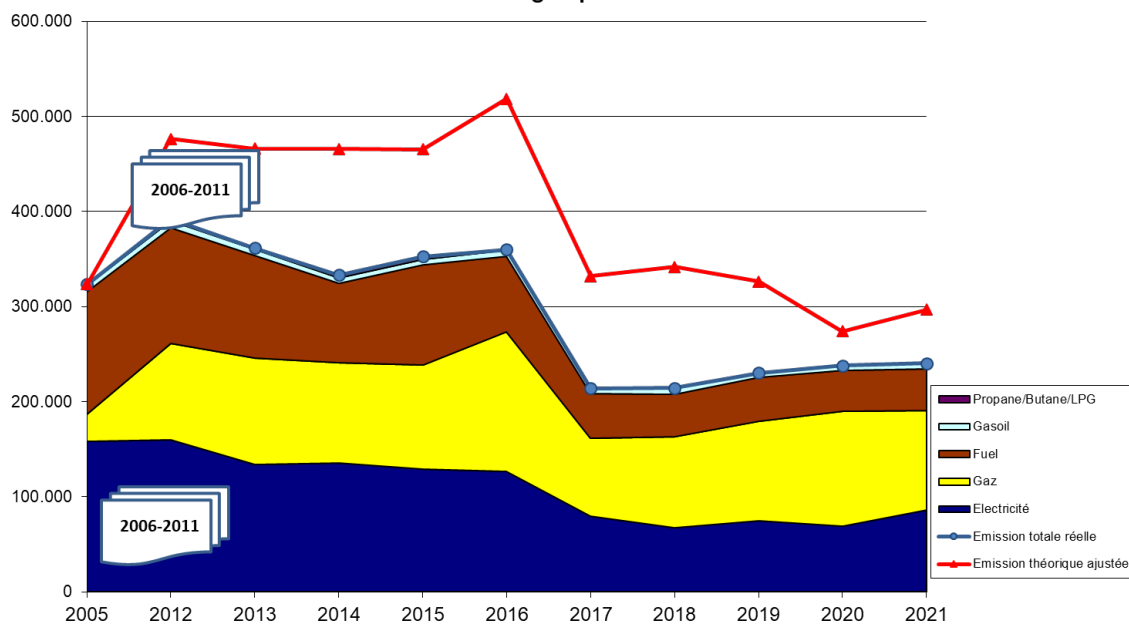
Graphe 4 : Evolution des consommations sectorielles d'Energie Primaire (Gjp) par vecteur énergétique



Le différentiel entre les courbes de consommation sectorielle totale (réelle, **ligne en bleu**) et de consommation théorique (à consommation spécifique 2005 constante, **en rouge**) indique que **le secteur consomme en 2021, 12,9% d'énergie primaire en moins** que ce qu'il n'aurait consommé si ses consommations spécifiques étaient restées inchangées depuis 2005. Cette amélioration de l'efficacité énergétique sectorielle équivaut à une économie d'énergie de **2.125.632 GJp**.

Le graphe 7 ci-dessous présente **l'évolution des émissions de CO₂ par vecteur entre 2005 et 2021**. Le différentiel entre les courbes d'émissions sectorielles totales (réelles, **en bleu**) et d'émissions de référence (à émissions spécifiques 2005 constantes, **en rouge**) indique que le secteur émet en 2021, **19,0% de CO₂ de moins** que ce qu'il n'aurait émis si ses émissions spécifiques étaient restées inchangées depuis 2005. L'amélioration de l'efficacité sectorielle correspond ainsi à une **émission évitée de plus de 56.286 T de CO₂**.

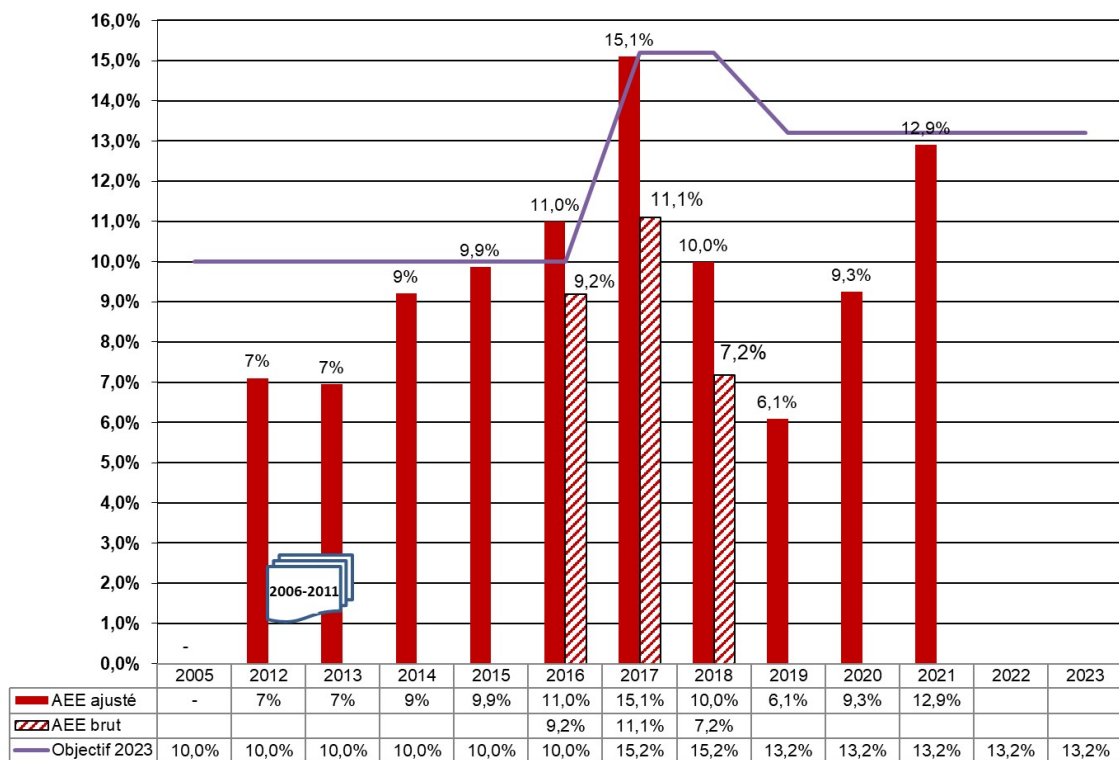
Graphe 7 : Evolution des émissions sectorielles de CO₂ (tonne) par vecteur énergétique



6. Evolution des indices d'efficience AEE et ACO2

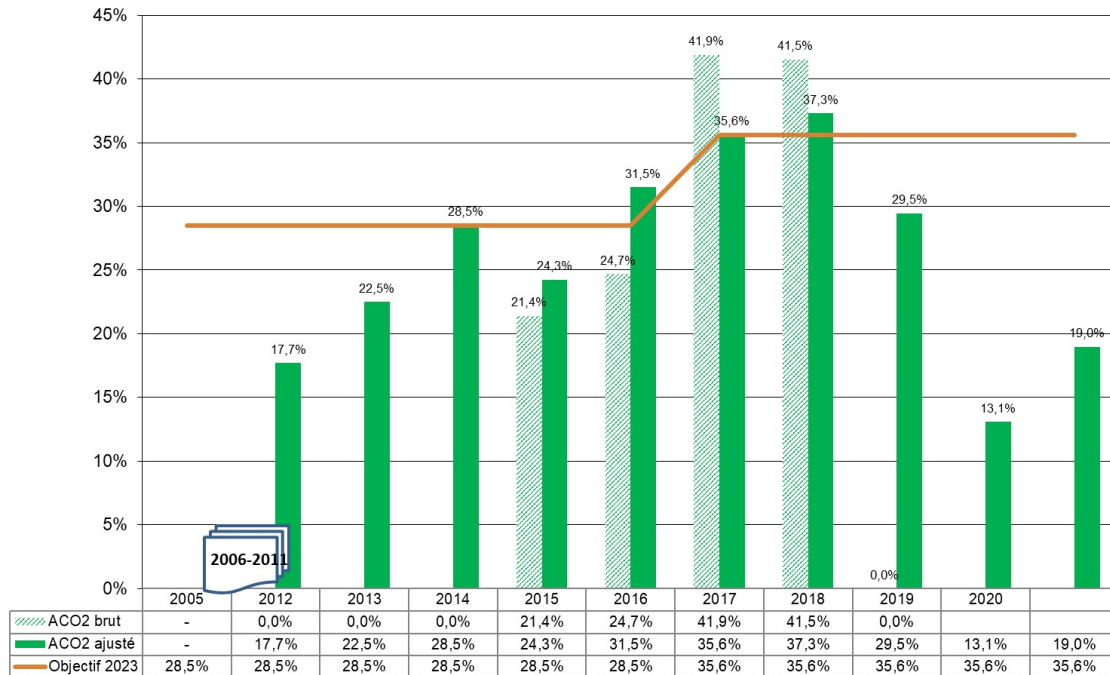
En 2021, on observe que l'AEE repart à la hausse suite, d'une part, aux corrections apportées dans le modèle d'une entité et surtout des performances énergétiques de l'entité en question. Le secteur est donc proche de l'atteinte de son objectif horizon 2023.

Graphe 8 : Evolution de l'AEE 2005 - 2023



En 2021, on observe que l'ACO₂ repart à la hausse mais reste toutefois faible et assez loin de son objectif.

Graphe 9 : Evolution ACO₂ 2005 - 2023



7. Facteurs explicatifs de l'évolution des indices de performance

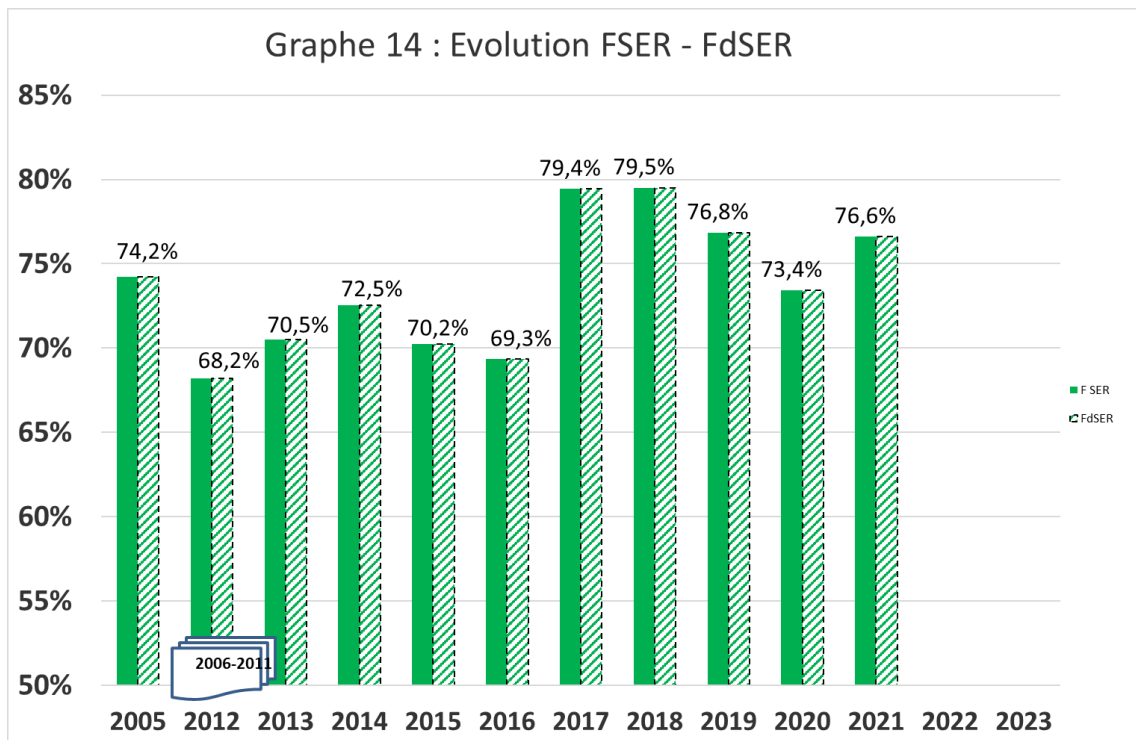
Les 90 pistes mises en œuvre depuis le début de l'accord, ont nécessité un investissement d'au minimum 35 millions d'euro et représentent, pour l'année 2020, 10,53% et 38,67% d'amélioration pour respectivement les indices AEE et ACO₂.

Les pistes restantes devraient permettre l'atteinte de l'objectif en AEE d'ici 2023, par contre, l'écart avec l'objectif ACO₂ n'est pas comblé sur base des pistes restantes. Des mesures complémentaires doivent être prises.

En 2021, aucune piste du plan d'action n'a été mise en œuvre. Toutefois, les entités mentionnent 4 pistes mises en œuvre (nouveaux brûleurs, nouveaux compresseurs, nouveaux équipements, ...) qui n'étaient pas dans le plan d'action initial.

8. Evolution des FSER et FdSER

Les indices sectoriels FSER et FdSER poursuivent leur progression avec un fort taux de production d'énergie verte sur site.



9. Conclusions

Pour l'année 2021, 3 entités participent à l'accord de branche de Cobelpa et ces 3 entités ont souscrit à la poursuite de leur engagement avec la révision de leurs objectifs à l'horizon 2023.

Le niveau de production est revenu au niveau de 2019 tout en étant le plus faible niveau enregistré, excepté 2020, depuis le début de l'accord. Les vecteurs énergétiques présents et leurs répartitions restent constants d'année en année avec toujours une forte proportion (72%) de vecteur d'origine renouvelable.

On observe pour l'année 2021, un redressement des résultats sectoriels. L'AEE de 12,9% est proche de l'objectif fixé à l'horizon 2023 (13,2%) par contre l'ACO₂ de 19,0% reparti à la hausse en 2021, reste éloigné de l'objectif 2023 de 35,6%.

Les indices FSER et FdSER repartent à la hausse. Ils sont de 76,6%, valeur très élevée vu la grande part de production et d'autoconsommation d'énergie renouvelable d'une entité.

En 2021, 4 pistes d'amélioration énergétique sont renseignées par les entités. Depuis le début de l'accord, ce ne sont pas moins de 90 pistes mises en œuvre qui ont nécessité un investissement d'au minimum 35 millions d'euro et qui représentent, pour l'année 2021, 10% et 39% d'amélioration pour respectivement les indices AEE et ACO₂.

RAPPORT PUBLIC SECTORIEL RELATIF A L'ANNEE 2021 DES
ENTREPRISES ACCORDS DE BRANCHE REPRESENTES PAR

CRYSTAL COMPUTING

V3.0 du 17 juin 2022

Introduction

En décembre 2013, le secteur de l'hébergement de serveurs informatiques, représenté par Crystal computing (Ghlin), s'engageait, dans un Accord de branche de seconde génération, à améliorer son efficacité énergétique de 0,16% (AEE) et ses émissions CO₂ de 0,16% (ACO2) entre 2012 et 2021.

Sur base de l'audit individuel initial et tenant compte des résultats atteints en 2017, Crystal computing (Ghlin) s'est fixé de nouveaux objectifs sectoriels beaucoup plus ambitieux avec une amélioration de l'efficacité énergétique sectorielle en énergie primaire (AEE) et des émissions spécifiques de CO₂ au niveau sectoriel (ACO2) de 2% à l'horizon 2023.

Crystal computing (Ghlin) est récent et n'existait pas encore en 2005. Dans sa déclaration d'intention à la convention, Crystal computing (Ghlin) a convenu d'utiliser l'année 2008 comme année de référence. Durant la réalisation de l'audit approfondi initial, il fut finalement décidé par l'Energy Team de prendre la dernière année complète (2012) comme point de départ. D'abord, aucune modification importante du site n'a eu lieu entre 2008 et 2012. Ensuite, l'ensemble des données de consommation et de production était disponible depuis le début de l'exploitation du site mais les données de sous-comptage électrique (très importantes pour le calcul des indices) ne l'étaient que depuis fin 2011. Enfin, les activités du site se sont progressivement mises en place (phase transitoire, non représentative) jusque fin de l'année 2011 (base plus stable, même si l'activité continue d'évoluer). La dernière année écoulée avant l'audit approfondi initial (2012) était donc plus représentative de ce que serait l'activité en fonctionnement normal à l'horizon 2021, en supposant une expansion effectuée principalement par paliers (ajout de bâtiments) du même type d'activité et d'équipements.

Au moment de signer sa convention, aucune fédération ne correspondait aux activités de l'entité ou ne souhaitait la représenter, Crystal computing (Ghlin) a donc signé un Accord de branche en son nom avec les autorités. Entretemps, trois autres centres de traitement de données (NRB, Cofely Energy Solutions et IBM), membres d'AGORIA, ont logiquement décidé d'intégrer l'Accord de branche de leur fédération. Conformément à sa convention, Crystal computing (Ghlin) collaborera avec tout centre de données désireux d'adhérer (ou adhérent) à un Accord de branche, pour étudier la pertinence de créer une fédération (ou d'avoir une représentation commune) lors d'une prochaine génération.

Ce rapport présente les résultats du secteur pour l'année 2021 en termes d'efficacité énergétique, de gaz à effet de serre et renouvelable. Il est établi conformément aux dispositions de l'article 6 de l'Accord de branche et de la dernière version disponible et publiée de la note méthodologique Rév. 2 – Mars 2016 « Pi_ADB2_NoteMethodo_20160303 ».

Ce rapport explique l'évolution des indices, notamment au regard des projets d'amélioration réalisés.

Liste des entités

Comme déjà mentionné, une seule entité est concernée par le présent rapport.

Entité	Entreprise	Adresse	Date d'entrée	Date de sortie	Modifications
Crystal computing	Google	100, rue de Ghlin 7331 Baudour	déc-13		

Performances économiques du secteur (source : article paru dans La province - 10 Nov. 2021)

L'entreprise « s'engage à investir plus de 500 millions d'euros pour agrandir son actuel centre de données situé à Saint-Ghislain » (...) « Nous venons de lancer la construction du 5ème bâtiment et le site n'est pas saturé, il y a encore des possibilités d'extension. » Un 6ème bâtiment déjà en vue ? Non. « Nous agrandissons en fonction de l'évolution des besoins » (...)

Le site de Saint-Ghislain emploie actuellement environ 400 personnes à temps plein et sous-traitants. La mise en service du 5ème data center en cours de construction exigera la création de plusieurs dizaines de postes supplémentaires.

Google rappelle avoir investi jusqu'à présent 2,3 milliards (*d'euros*) en Belgique, depuis 2007, auxquels s'ajouteront donc les 500 millions. « En outre, Google a investi des millions dans les capacités belges de stockage d'énergie solaire, offshore et énergétique, et vise à fonctionner partout et à tout moment avec une énergie sans carbone d'ici 2030 », (...), Google souligne qu'elle est « neutre en carbone depuis 2007 et a atteint en 2017 l'objectif de 100% d'énergie renouvelable pour ses activités mondiales, y compris les centres de données et les bureaux. (...) Google est le plus grand acheteur annuel d'énergie renouvelable du globe ».

Le site de Saint-Ghislain est équipé d'un ensemble de panneaux photovoltaïques générant *X.XXX MWh* par an. *D'autres projets photovoltaïques sont en développement pour une capacité projetée de X MWh*. Et Google a annoncé son intention d'investir dans un projet éolien offshore en Belgique, (...).

Saint-Ghislain développe en outre un projet pilote de batteries. Ce nouveau système « est en construction sur un de nos bâtiments actifs. Il s'agit d'un équipement permettant de se substituer à un générateur diesel en cas de perte d'énergie », explique Frédéric Descamps. « Il permet de stocker l'énergie comme de la restituer sur le réseau. C'est une première, non seulement en Belgique mais à l'échelle des data centers dans le monde. » Google s'engage à être un partenaire pour la Belgique qui fait partie des pionniers du numérique en Europe.

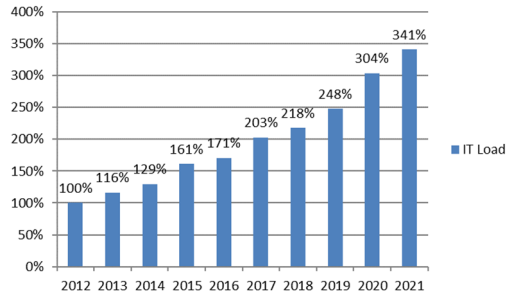
Sur le plan local, Google, en collaboration avec la ville de Mons, a récemment aidé des entreprises à se redresser via sa campagne #ChèreMons, qui met à disposition des entrepreneurs des experts numériques qui les aident à développer leur activité en ligne.

Périmètre et volumes d'activité

La principale activité d'un data center est de fournir de bonnes conditions d'hébergement aux serveurs, ce qui implique la fourniture d'électricité assurée et de qualité 24h24 et 365 jours/an ainsi que l'évacuation de la chaleur dégagée par ceux-ci. Pour y parvenir, l'entité dispose d'équipements performants représentés par des usages et vecteurs de type « Utilités ».

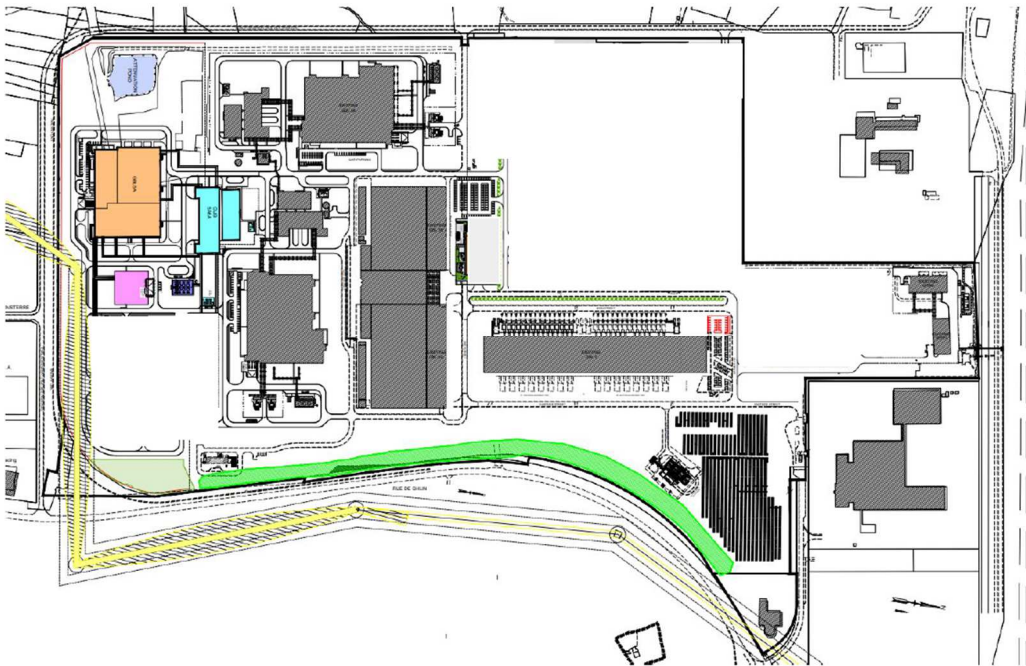
Les usages les plus énergivores sont évidemment les équipements informatiques. A noter que Crystal computing (Ghlin) n'a pas la main d'un point de vue logiciel sur ces équipements incorporés dans le périmètre en tant qu'usages « Production ».

Par rapport à la dernière année écoulée, les activités IT (Critical Power + CCNR) se sont encore développées, comme représenté ci-dessous. Par rapport à l'année de référence, l'entité a plus que triplé son volume de production.



Graphiques 1A: Evolutions des volumes de production du secteur, c'est-à-dire la charge IT

Enfin, les usages de type 'Bâtiments' sont les bâtiments principaux, divisés en zones d'activités distinctes, l'unité de traitement d'eau et les conteneurs extérieurs abritant les groupes électrogènes et les échangeurs de chaleur pour GBL1/2.



Le périmètre a fortement changé depuis l'adhésion. Il y a peu, il se composait encore de deux bâtiments (GBL1 et 2) de plein pied abritant les serveurs d'hébergement (Floor – Critical Power) et d'opération réseau (Campus Core Networking Rooms) divisés en quatre zones (GBL1A/B et GBL2A/B) sur une surface totale de 48.275 m² ; ainsi que des bureaux, des salles de réunion, des cuisines/caféterias, des salles de divertissement, des sanitaires, des quais de déchargement et des ateliers regroupés sous l'appellation FSA (Facility Support Area) sur une surface totale de 5.232 m².

	Floor	CCNR	FSA	WTP	GE
GBL1 A/B	19.600 m ²	600 m ²	2.800 m ²	1.440 m ²	39 modules
GBL1+2	46.475 m ²	1.800 m ²	5.232 m ²	1.440 m ²	77 modules

Suite à la construction d'un troisième bâtiment (GBL3A, bureaux et seconde sous-station), l'entité figure parmi les plus grands centres de données connus en Europe. Les principales particularités du troisième bâtiment (GBL3A) est qu'il se compose de deux étages avec des unités de refroidissement centralisées sur des surfaces techniques appelées CUB (Central Utility Building) de 5.125 m².

	Data	CCNR	Offices	Technical+CUB	GE
GBL3A-Level1	7.597 m²	0	1.948 m²	13.510 m²	29 modules
GBL3A-Level2	7.414 m²	827 m²	607 m²	8.927 m²	0

Ces valeurs ont été ajoutées aux variables d'activité existantes de type 'Bâtiments' dans la matrice ECA, à l'exception des surfaces techniques qui n'étaient déjà pas reprises dans le modèle initial (unités de refroidissement extérieures).

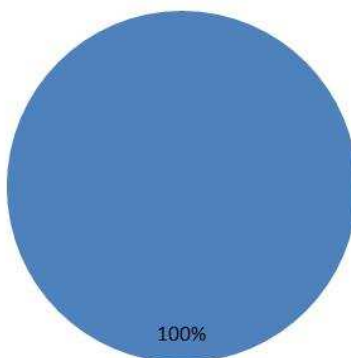
La même configuration et les mêmes valeurs ont donc été utilisées pour GBL4, mis progressivement en service en 2021.

Le site dispose enfin de postes de garde aux entrées du site ainsi que d'une unité de traitement d'eau du canal (Water Treatment Plant), dont la superficie est de 1.440 m². A noter qu'une seconde unité (WTP2) est également en cours de construction.

Consommations et émissions de CO₂

(1) Pour l'année de rapportage

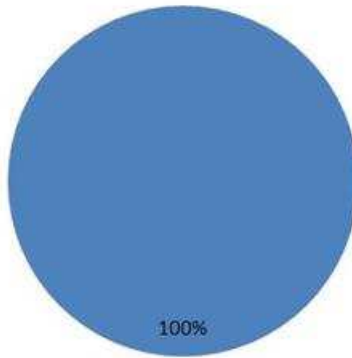
La quantité d'énergie de l'entité du secteur est présentée en énergie primaire :



Energie (100% = X.XXX.XXX GJp)

Graphique 2A: Répartition de l'énergie primaire par entité

Un graphique similaire est présenté pour le CO₂ (Graphique 2B).

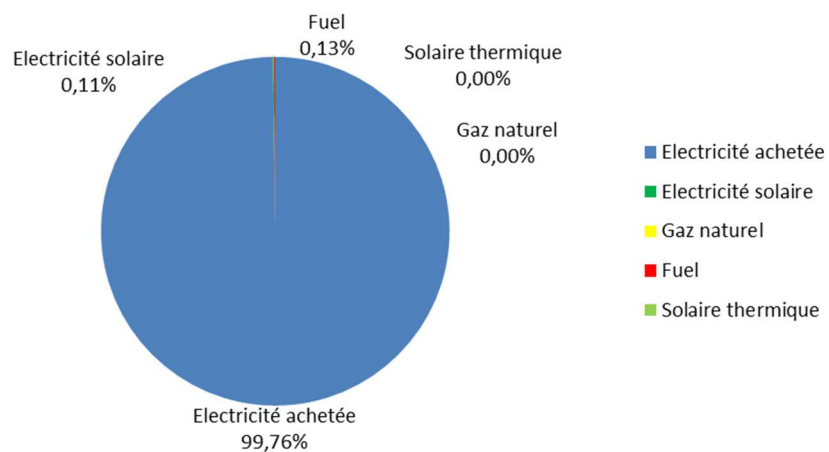


Energie (100% = XXX.XXX t)

Graphique 2B: Répartition des émissions par entité

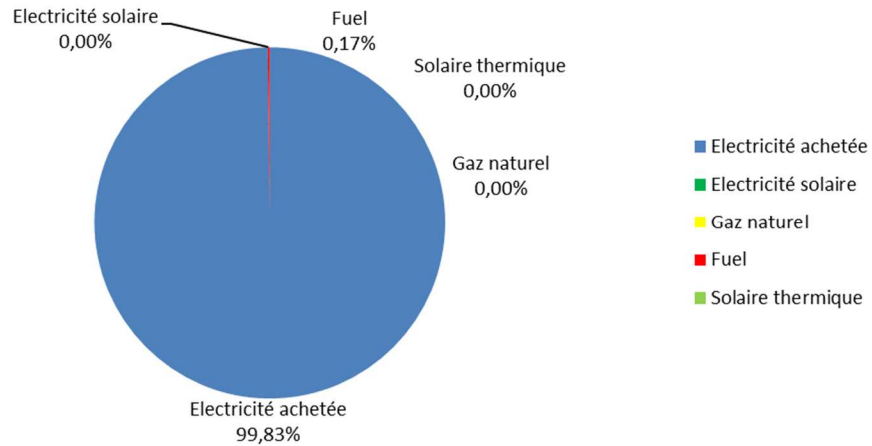
A noter que les facteurs d'émissions utilisés pour le fuel dans le cadre de l'Accord de branche diffèrent de ceux du reporting ETS.

Le graphique ci-dessous représente les quantités d'énergie consommées et les émissions de CO₂ durant l'année considérée, en distinguant par vecteur énergétique et en les exprimant en unités d'énergie primaire :



Graphique 3A: Répartition de l'énergie primaire par vecteur énergétique

Un graphique similaire est présenté pour le CO₂ (Graphique 3B)



Graphique 3B: Répartition des émissions de CO₂ par vecteur énergétique

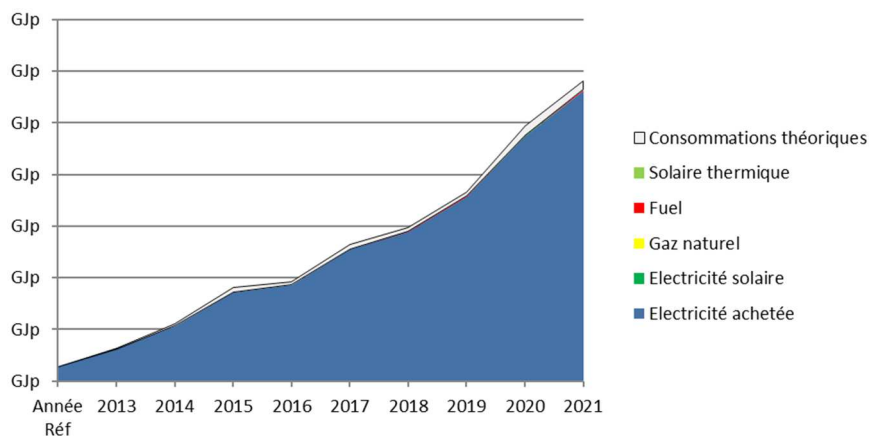
Ces diagrammes présentent les quantités d'énergies approvisionnées et les matières énergétiquement valorisées.

(2) Historique des consommations et émissions de CO₂

L'évolution des consommations d'énergie (en unités d'énergie primaire) et des émissions de CO₂ depuis l'année de référence sont présentées ci-dessous sous forme tabulaire et graphique.

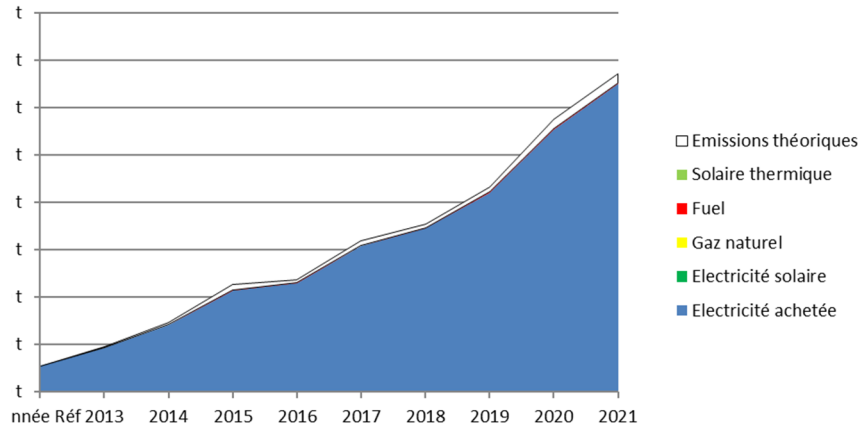
La figure met en évidence l'évolution des consommations d'énergie réelles (courbe réelle) ainsi que celles qui auraient eu lieu si les performances énergétiques des équipements demeuraient identiques à ce qu'elles étaient durant l'année de référence (courbe théorique). En d'autres termes, la figure indique l'évolution du numérateur (courbe réelle) et du dénominateur (courbe théorique) de l'indice d'amélioration.

Un zoom a été effectué sur le haut de la courbe mais, étant donné la part très importante que représente l'électricité dans les consommations, les autres vecteurs restent difficiles à visualiser.



Graphique 4A: Evolution des consommations réelles et théoriques

Un graphique similaire est présenté pour le CO₂ (**Graphique 4B**)



Graphique 4B: Evolution des émissions réelles et théoriques

Afin de suivre correctement le périmètre du secteur, le tableau précise le nombre d'entités pour chaque année de suivi, tenant ainsi compte des entités entrantes et sortantes de l'accord.

Consommations d'énergie en unités d'énergie primaire (GJp)										
Nb d'entités	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Années	Année Réf	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Electricité achetée	X.XXX.XXX GJp	X.XXX.XXX GJp	X.XXX.XXX GJp	X.XXX.XXX GJp	X.XXX.XXX GJp	X.XXX.XXX GJp	X.XXX.XXX GJp	X.XXX.XXX GJp	X.XXX.XXX GJp	X.XXX.XXX GJp
Electricité solaire						XXX GJp	XX.XXX GJp	XX.XXX GJp	XX.XXX GJp	XX.XXX GJp
Gaz naturel	X.XXX GJp	X.XXX GJp								
Fuel	XXX GJp	XXX GJp	XXX GJp	XXX GJp	XXX GJp	XXX GJp	XXX GJp	XXX GJp	XXX GJp	XXX GJp
Solaire thermique (2)			XXX GJp	XXX GJp	XXX GJp	XX GJp	XX GJp	XX GJp	XX GJp	XX GJp
Consommations réelles	X.XXX.XXX GJp	X.XXX.XXX GJp	X.XXX.XXX GJp	X.XXX.XXX GJp	X.XXX.XXX GJp	X.XXX.XXX GJp	X.XXX.XXX GJp	X.XXX.XXX GJp	X.XXX.XXX GJp	X.XXX.XXX GJp
Consommations théoriques	X.XXX.XXX GJp	X.XXX.XXX GJp	X.XXX.XXX GJp	X.XXX.XXX GJp	X.XXX.XXX GJp	X.XXX.XXX GJp	X.XXX.XXX GJp	X.XXX.XXX GJp	X.XXX.XXX GJp	X.XXX.XXX GJp
Ajustements conjoncturels							XX.XXX GJp	XX.XXX GJp	XX.XXX GJp	XX.XXX GJp
Indice brut (1)	0,00%	0,54%	1,24%	2,43%	1,54%	2,00%	1,30%	1,31%	2,43%	2,12%
Indice ajusté							2,01%	2,22%	2,72%	2,43%

Un tableau similaire est présenté pour le CO₂.

Emissions directes et indirectes de CO2 (t)										
Nb d'entités	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Années	Année Réf	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Electricité achetée	XXX.XXX t	XXX.XXX t	XXX.XXX t	XXX.XXX t	XXX.XXX t	XXX.XXX t	XXX.XXX t	XXX.XXX t	XXX.XXX t	XXX.XXX t
Electricité solaire										
Gaz naturel	XXX t	XXX t								
Fuel	XX t	XX t	XXX t	XXX t	XXX t	XXX t	XXX t	XXX t	XXX t	XXX t
Solaire thermique										
Emissions réelles	XXX.XXX t	XXX.XXX t	XXX.XXX t	XXX.XXX t	XXX.XXX t	XXX.XXX t	XXX.XXX t	XXX.XXX t	XXX.XXX t	XXX.XXX t
Emissions théoriques	XXX.XXX t	XXX.XXX t	XXX.XXX t	XXX.XXX t	XXX.XXX t	XXX.XXX t	XXX.XXX t	XXX.XXX t	XXX.XXX t	XXX.XXX t
Ajustements conjoncturels							X.XXX t	X.XXX t	X.XXX t	X.XXX t
Indice brut (1)	0,00%	0,55%	1,20%	2,43%	1,55%	1,99%	1,46%	1,42%	2,52%	2,20%
Indice ajusté							2,21%	2,40%	2,85%	2,57%

On constate que les consommations d'électricité et en fuel ont augmenté, en lien avec l'accroissement de l'activité et les travaux d'extension.

En circonstances normales (hors travaux d'extension), les groupes électrogènes fonctionnent uniquement durant des essais, mais aussi durant une coupure d'alimentation du réseau électrique. Même si cela influence très peu les résultats, ces modes de fonctionnement sont pris en compte dans la matrice ECA de l'entité.

- (1) Lors des exercices 2014 et 2015, une erreur dans la mesure des surfaces transmises a été détectée. Un facteur d'échelle 1/2 a en effet faussé les calculs. De plus, des locaux dédiés à des équipements techniques dans GBL2 ont été erronément attribués au FSA de ce même bâtiment. Leurs homologues dans GBL1 se trouvent quant à eux à l'extérieur, dans des containers et n'étaient pas repris dans les surfaces de référence. En accord avec le Comité Directeur, les indicateurs n'ont été modifiés pour les années 2014 (~0,5%) et 2015 (~1%), concernées par l'erreur détectée.

(2) A noter enfin qu'une erreur s'était glissée dans les rapports précédents (depuis 2014) concernant l'apport du solaire thermique. Ce point a été corrigé dans le calcul de cette année, ce qui explique la différence constatée (XX GJp au lieu de XXX GJp).

Modifications structurelles et ajustement conjoncturel

Aucune modification structurelle n'a été apportée à la gamme de produits.

L'année 2021 a été marquée par la poursuite des travaux de construction de GBL5 et de démarrage de GBL4 qui ont entraîné des consommations d'électricité et de fuel supplémentaires. Ces consommations ne correspondent évidemment pas à un fonctionnement normal des équipements.

Concernant les travaux, la mesure de l'alimentation électrique du village de chantier (à partir de GBL2) vaut XXX.XXX kWh. Celle du chantier de GBL5 (à partir de GBL3) vaut X.XXX.XXX kWh. On y ajoute les XX.XXX, X.XXX et XX.XXX litres utilisés par les groupes électrogènes mobiles pour les différents projets (village et chantier WTP2). Toutes ces consommations sont équivalentes à XX.XXX GJp et X.XXX t de CO₂.

La production solaire a également dû être mise hors service durant plusieurs semaines afin de tirer des câbles pour l'alimentation haute tension du WTP2. Cet évènement explique la faible valeur obtenue cette année (X.XXX.XXX kWh). Par rapport aux années précédentes (X.XXX.XXX kWh de moyenne), XXX.XXX kWh ont donc dû être prélevés sur le réseau électrique. Les différences (entre énergie solaire et du réseau) sont équivalentes à X.XXX GJp et XXX t de CO₂.

Durant les premiers mois de l'année, GBL4 a été progressivement mis en service et n'a pas fonctionné de manière optimale. En janvier et février, le PUE (voir définition ci-dessous) valait respectivement 3 et 1,5. Pour les mois suivants, il était de 1,08 de moyenne. Si la même efficacité avait été obtenue dès le début, le site aurait consommé XXX.XXX kWh de moins pour la même charge IT (XXX.XXX kWh). Cette surconsommation équivaut à X.XXXGJp et XXX t de CO₂. A noter que les valeurs utilisées ici proviennent d'un relevé manuel ; le système automatique étant opérationnel depuis la fin de l'année 2021.

Sur base de ces éléments, Crystal computing (Ghlin) sollicite l'accord du Comité Directeur afin de procéder à un ajustement conjoncturel des indicateurs repris dans les tableaux ci-dessus.

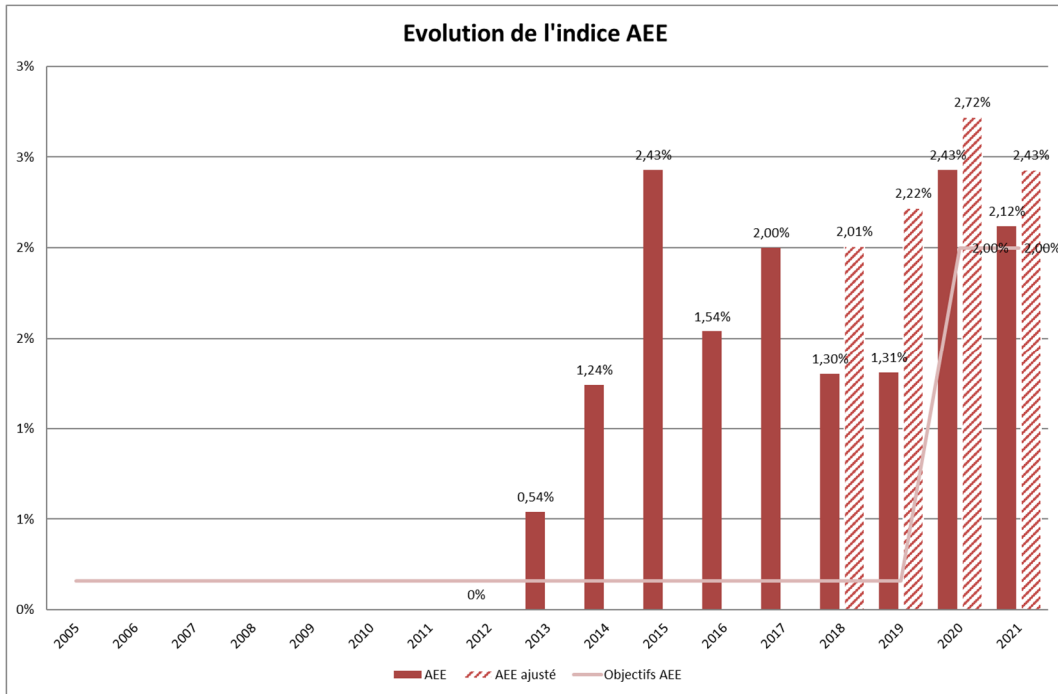
Indices d'amélioration

(3) AEE, ACO₂

Les indices d'amélioration sectoriels AEE, ACO₂, sont calculés et comparés aux objectifs. Le diagramme ci-dessous représente l'évolution (histogramme) depuis l'année de référence jusqu'à l'année considérée :

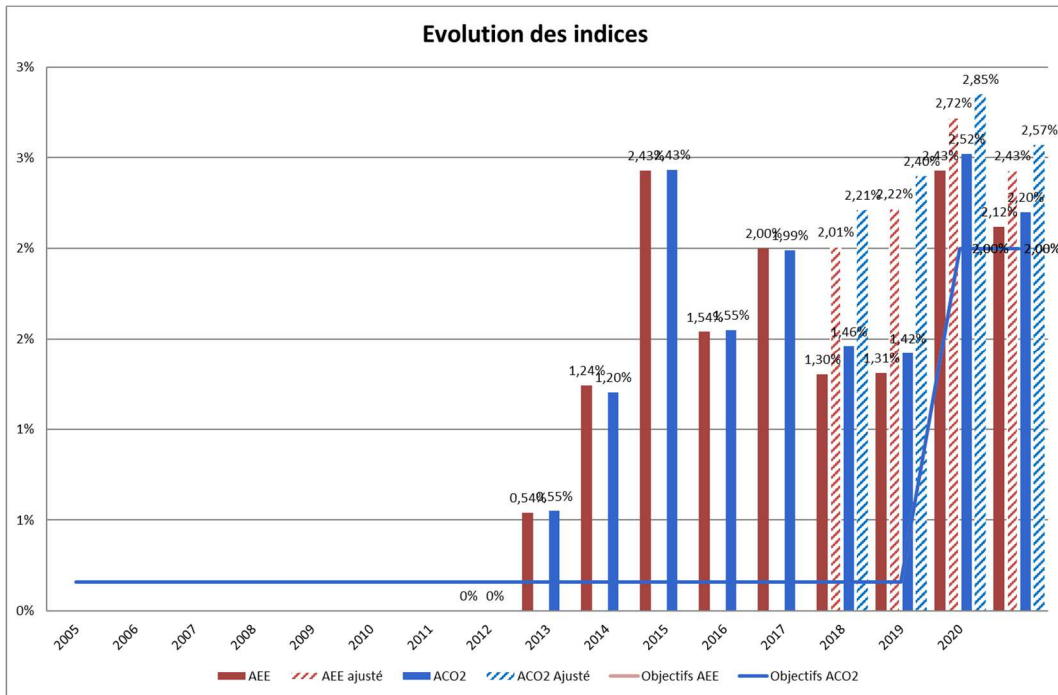
- des indices de suivi des performances sectorielles (y incluant les modifications structurelles) ;
- des indices ajustés pour des raisons conjoncturelles.

Les diagrammes font aussi apparaître l'objectif final et ses éventuelles évolutions sous forme d'échelons dans le graphique.



Graphique 5A: Evolution des indices AEE bruts et ajustés en fonction de l'objectif

Un diagramme similaire est présenté pour le suivi de l'ACO₂ (Graphique 5B).

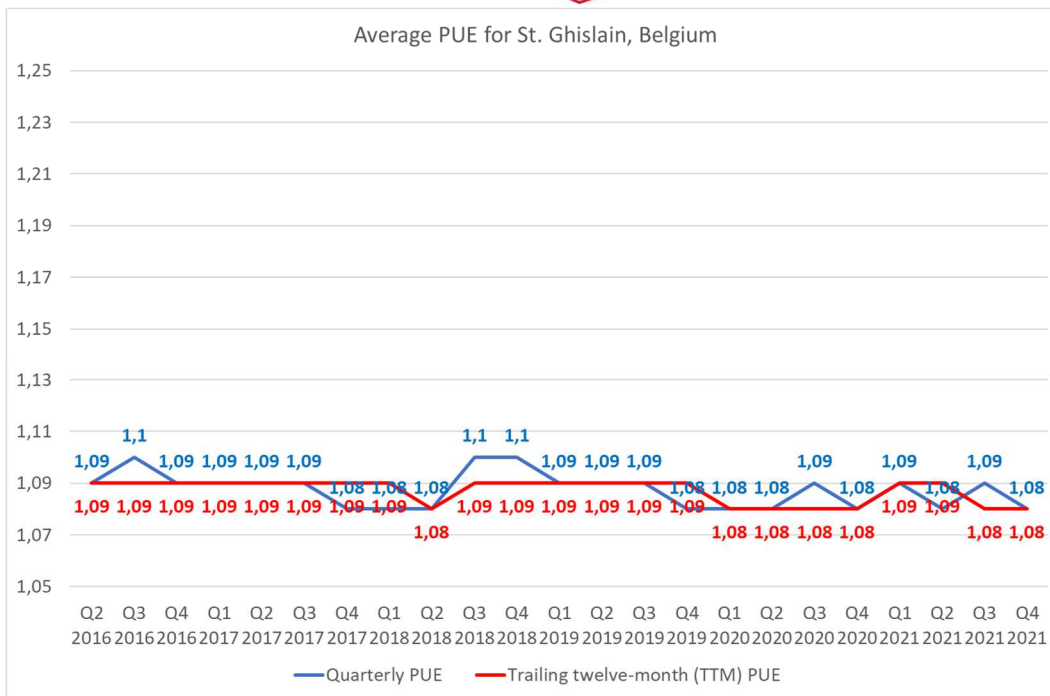
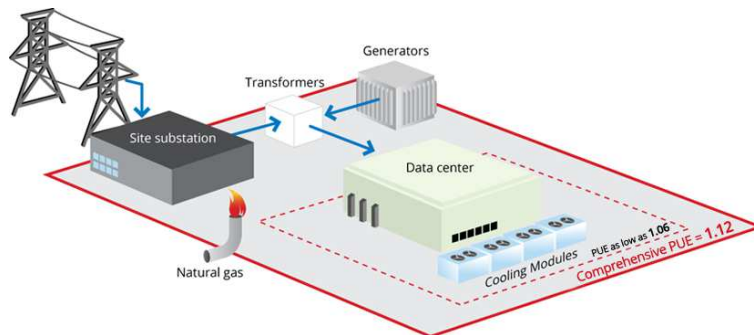


Graphique 5B: Evolution des indices ACO₂ bruts et ajustés en fonction de l'objectif

On constate une différence entre l'AEE et l'ACO₂ qui provient essentiellement de l'installation solaire photovoltaïque (dont le poids relatif diminue avec la croissance de l'activité).

Le secteur dépasse largement ses objectifs fixés initialement (0,16 % sur l'AEE et l'ACO2) et dépasse aussi les nouveaux objectifs fixés à 2% sur l'AEE et l'ACO2 en 2023 mais ce dernier point est certainement à confirmer après une période longue de fonctionnement à charge normale des nouveaux équipements.

Pour information, le secteur utilise et communique au niveau international la notion de PUE (Power Usage Effectiveness) = Consommations énergétiques totales du centre informatique / Consommations énergétiques des équipements informatiques comme principal indicateur de performance énergétique d'un site.

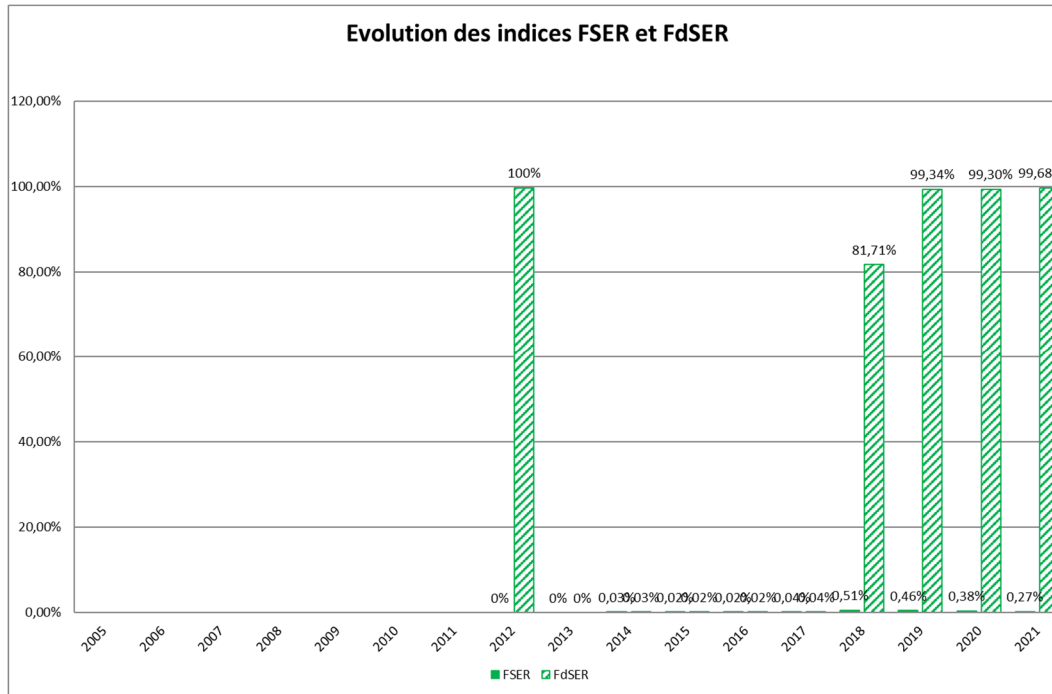


Depuis 2017, le PUE est publié par site d'hébergement et celui de Crystal computing (Ghlin) est aussi repris sur la page : <https://www.google.com/about/datacenters/efficiency/>.

Celui-ci est un des plus performants parmi tous les data centers de Google avec un PUE moyen annuel de 1,08.

(4) FSER et FdSER

Les indices d'amélioration sectoriels FSER et FdSER ainsi que les valeurs et dénominateurs ont été calculés.



Graphique 6: Evolution des indices F_{SER} et F_{dSER}

Consommations d'énergie en unités d'énergie finale										
Nb d'entités	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Années	Année Réf	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Electricité achetée	XXX.XXX MWh	XXX.XXX MWh	XXX.XXX MWh	XXX.XXX MWh	XXX.XXX MWh	XXX.XXX MWh	XXX.XXX MWh	XXX.XXX MWh	XXX.XXX MWh	XXX.XXX MWh
Electricité solaire										
Gaz naturel	XXX MWh	XXX MWh								
Fuel	XXX MWh	XXX MWh	X.XXX MWh	X.XXX MWh	X.XXX MWh	X.XXX MWh	X.XXX MWh	X.XXX MWh	X.XXX MWh	X.XXX MWh
Solaire thermique			XX MWh	XX MWh	XX MWh	XX MWh	XX MWh	XX MWh	XX MWh	XX MWh
Numérateur	0 MWh	0 MWh	XX MWh	XX MWh	XX MWh	XX MWh	XX.XXX MWh	X.XXX MWh	X.XXX MWh	X.XXX MWh
Dénominateur	XXX.XXX MWh	XXX.XXX MWh	XXX.XXX MWh	XXX.XXX MWh	XXX.XXX MWh	XXX.XXX MWh	XXX.XXX MWh	XXX.XXX MWh	XXX.XXX MWh	XXX.XXX MWh
Indice FSER	0,00%	0,00%	0,03%	0,02%	0,02%	0,04%	0,51%	0,46%	0,38%	0,27%

Consommations d'énergie en unités d'énergie finale										
Nb d'entités	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Années	Année Réf	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Electricité achetée	XXX.XXX MWh	XXX.XXX MWh	XXX.XXX MWh	XXX.XXX MWh	XXX.XXX MWh	XXX.XXX MWh	XXX.XXX MWh	XXX.XXX MWh	XXX.XXX MWh	XXX.XXX MWh
Electricité solaire										
Gaz naturel	XXX MWh	XXX MWh								
Fuel	XXX MWh	XXX MWh	X.XXX MWh	X.XXX MWh	X.XXX MWh	X.XXX MWh	X.XXX MWh	X.XXX MWh	X.XXX MWh	X.XXX MWh
Solaire thermique			XX MWh	XX MWh	XX MWh	XX MWh	XX MWh	XX MWh	XX MWh	XX MWh
Numérateur	XXX.XXX MWh	0 MWh	XX MWh	XX MWh	XX MWh	XX MWh	XXX.XXX MWh	XXX.XXX MWh	XXX.XXX MWh	XXX.XXX MWh
Dénominateur	XXX.XXX MWh	XXX.XXX MWh	XXX.XXX MWh	XXX.XXX MWh	XXX.XXX MWh	XXX.XXX MWh	XXX.XXX MWh	XXX.XXX MWh	XXX.XXX MWh	XXX.XXX MWh
Indice FdSER	99,62%	0,00%	0,03%	0,02%	0,02%	0,04%	81,72%	99,34%	99,30%	99,68%

Google, dans son ensemble, est 100% renouvelable depuis la fin 2017 et pour le site de Crystal computing (Ghlin) 100% de l'électricité achetée a été couverte en 2021 par des Certificats de Garantie d'Origine. Tous les documents relatifs aux efforts environnementaux mis en œuvre sont disponibles sous :

<https://sustainability.google/>

<https://www.gstatic.com/gumdrop/sustainability/google-2021-environmental-report.pdf>

<https://www.blog.google/outreach-initiatives/sustainability/supporting-greener-future-europe/>

<https://www.blog.google/outreach-initiatives/sustainability/our-third-decade-climate-action-realizing-carbon-free-future/>

<https://www.blog.google/outreach-initiatives/environment/meeting-our-match-buying-100-percent-renewable-energy/>

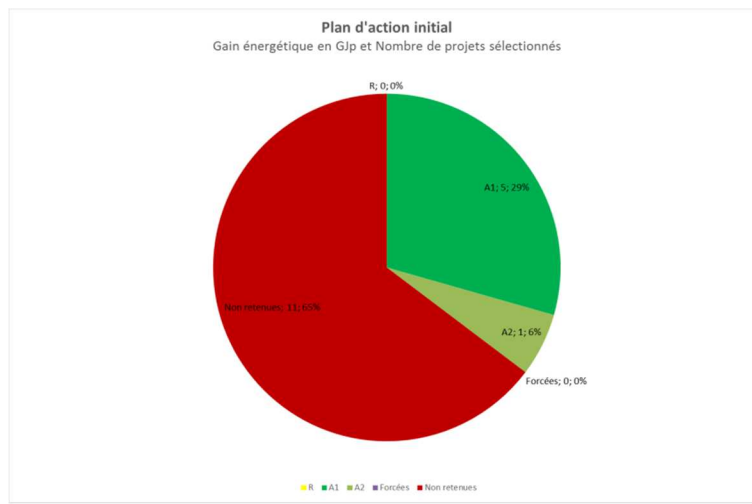
<https://sustainability.google/progress/#carbon-free-energy>

Explicatif des indices en relation avec les projets d'améliorations énergétiques

Pistes du plan initial

Au terme de l'audit approfondi initial, il était ressorti qu'un total de 17 projets avait été identifiés. Parmi ces pistes, 6 avaient été sélectionnées dans le plan d'action.

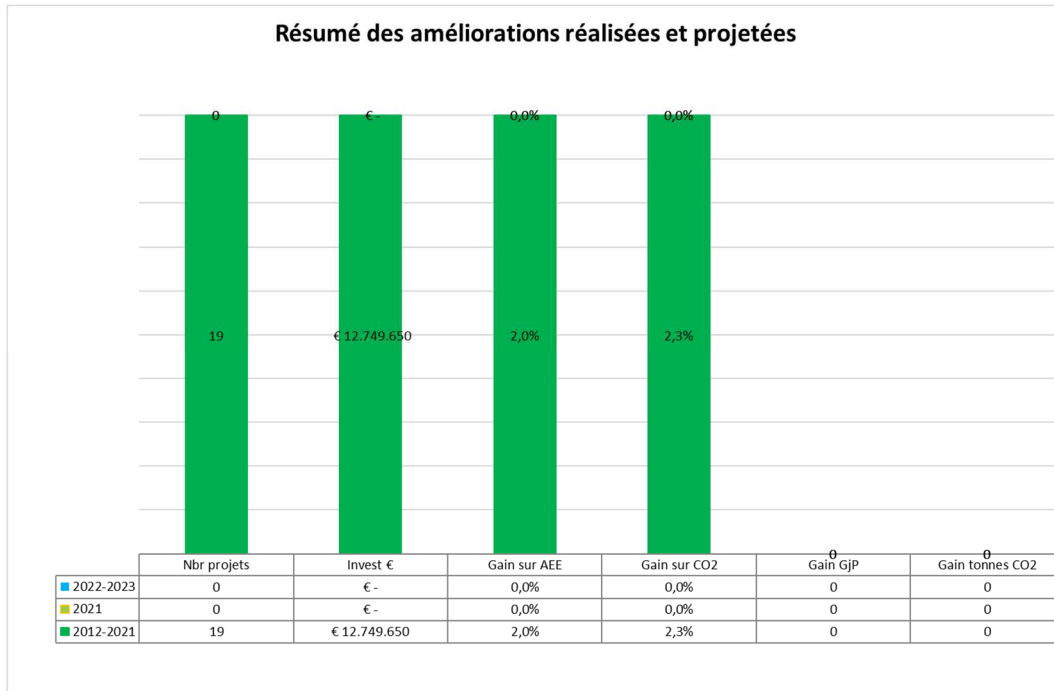
	Nbr projets	Invest €	Gain sur AEE	Gain sur CO2	Gain GjP	Gain tonnes CO2
R	0	€ -	0,0%	0,0%	0	0
A1	5	€ 2.900	0,1%	0,1%	X.XXX	XXX
A2	1	€ 600	0,0%	0,0%	XX	X
Forcées	0	€ -	0,0%	0,0%	0	0
Non retenues	11	€ 6.182.320	2,6%	2,6%	XX.XXX	X.XXX
Total	17	€ 6.185.820	2,7%	2,7%	XX.XXX	X.XXX



Graphique 8A : Répartition des pistes d'amélioration identifiées dans le plan d'action initial

Le graphique est similaire pour le CO₂.

Pistes d'améliorations réalisées et projetées (potentielles)

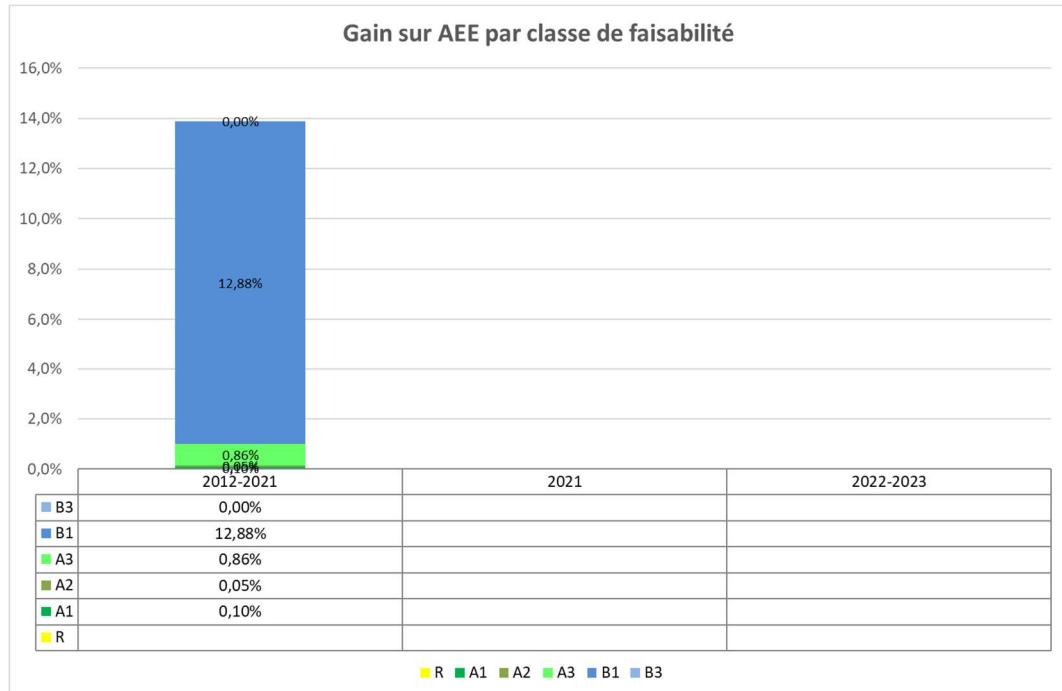


Graphique 9 : Résumé des pistes d'amélioration réalisées et le potentiel disponible pour les années ultérieures.

En 2021, l'entité Crystal computing (Ghlin) n'a pas mis en œuvre de nouvelle piste d'amélioration car le travail des équipes a été pleinement consacré à la mise en charge de GBL4 ainsi qu'aux travaux de GBL5 et du WTP2.

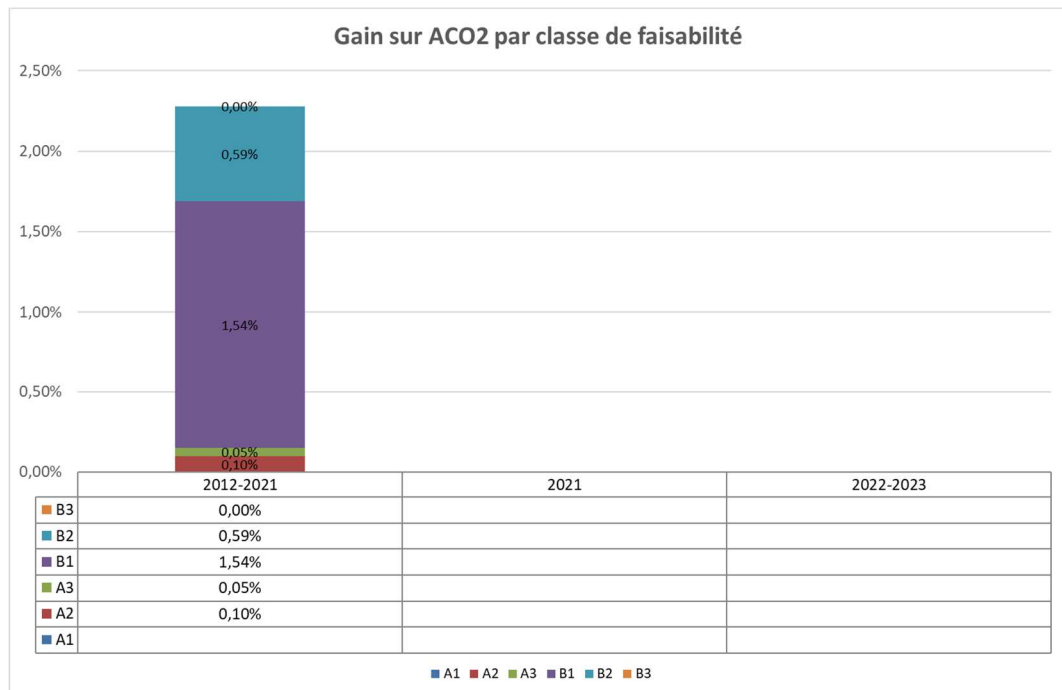
On constate néanmoins une dégradation (-0,28%) des indices par rapport à ceux de l'année dernière (respectivement 2,72% et 2,85%). Ces différences s'expliquent probablement par les importantes périodes de travaux et de démarrages progressifs qui se sont succédées ces dernières années sur l'entité avec des estimations de leurs impacts difficiles à parfaitement estimer. Une période de fonctionnement à charge normale des équipements sera donc nécessaire pour confirmer définitivement les résultats.

Comme mentionné précédemment, l'entité a également entamé l'installation d'un système de stockage par batterie d'une capacité de 2,75 MW pouvant se substituer à un générateur ou supporter le réseau en cas de pointe de demande sur celui-ci. Le projet est prévu pour être opérationnel durant la seconde moitié de 2022.



Graphique 10A : Résumé des projets par classe de faisabilité sur la période 2005 – 2023

Un graphique similaire est présenté pour le résumé des projets par classe de faisabilité sur la période 2005 – 2023, pour l'ACO₂ (**Graphique 10B**).

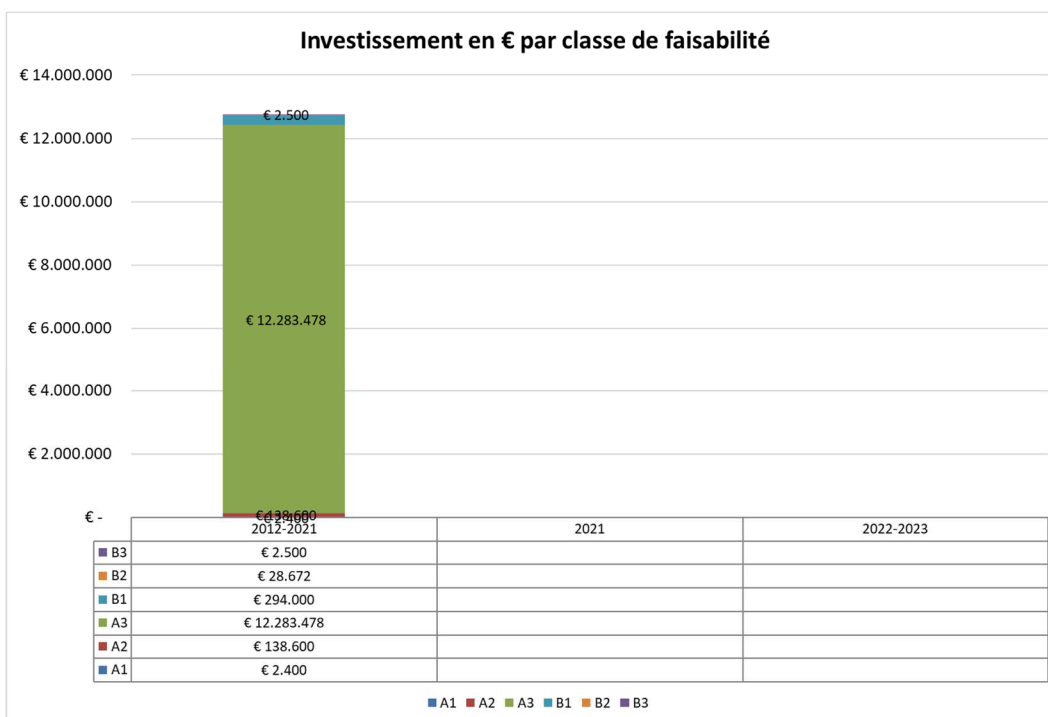


Graphique 10B : Résumé des projets par classe de faisabilité sur la période 2005 – 2023

L'extension structurelle des activités -en utilisant les techniques les plus récentes- n'est pas reprise explicitement dans les différents tableaux et listes d'améliorations ci-dessus car il y a un risque de

recouvrement avec d'autres pistes d'amélioration mais elle contribue à l'amélioration globale de l'efficacité ; ce que l'on constate dans les indicateurs de performance réels annuels. Par exemple pour GBL3A et GBL4, les concepts en refroidissement (3 tours et modules de refroidissement) et en alimentation électrique (armoires de transformation par rangée de serveurs) sont basés sur les dernières règles de l'art et sont donc différents de ceux utilisés dans les premiers bâtiments.

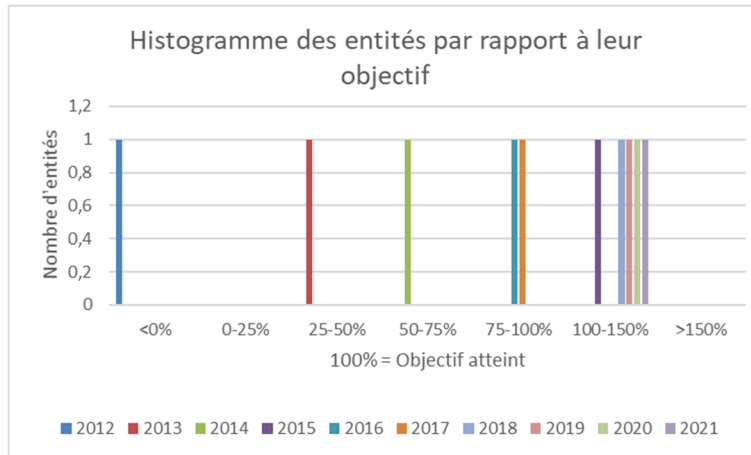
En résumé, il est très important de rappeler que les investissements consentis par Crystal computing (Ghlin) ne se sont pas limités aux quelques pistes faisables et rentables, qui ont servi à définir son objectif initial. L'entité travaille quotidiennement à l'amélioration de la gestion et donc des performances des équipements, investit dans des projets avec des temps de retour compris entre 5 et 10 ans (éclairage LED et sources d'énergie renouvelable) ainsi que dans l'extension et/ou le remplacement par des équipements plus récents.



Sur la période couverte par les Accords de branche, Crystal computing (Ghlin) dépensera ~12.750.000,-€ en efficacité énergétique et en énergie renouvelable, sans tenir compte des projets d'extension.

Situation des entités par rapport à leurs objectifs

Afin de suivre correctement l'évolution des performances du secteur, un histogramme montrant pour chaque entité la situation de ses indices par rapport à son objectif a été tracé. Cet histogramme porte en abscisse les fractions d'objectif réalisées et en ordonnée le nombre d'entités.



Graphique 12 : Histogramme du nombre d'entités en fonction du pourcentage d'atteinte de leur objectif

L'histogramme est similaire pour les objectifs en CO₂.

Etudes de pré faisabilité SER

Sans objet.

Etudes de faisabilité SER

Sans objet.

Mapping CO2, brainstorming CO2 – AMCO2

Sans objet.

Roadmap sectorielle à l'horizon 2050

Sans objet.

Vérifications des rapports des entités

Sans objet.

Vérifications des rapports de la fédération

Sans objet.

Conclusions

L'entité maintient ses résultats au-dessus de ses nouveaux objectifs, fixés sur base volontaire. Grâce aux Accords de branche, l'entité reste compétitive et continue à investir plusieurs millions d'euros dans l'extension de ses activités (250,-M€ pour GBL3A, >500,-M€ pour GBL4 et GBL5), en améliorant son efficacité énergétique, ainsi que dans des sources d'énergie renouvelable (12,7 M€ investis entre 2012 et 2021).

Nous attirons l'attention du Comité directeur sur le fait que la vitesse d'évolution de Crystal Computing (Ghlin) est extrêmement élevée par rapport à ce qui se rencontre habituellement. De nouvelles installations vont ainsi voir le jour et être progressivement mises en service à horizons très rapprochés. Les prochaines années montreront si ces modifications et les changements technologiques qui y sont parfois liées sont

pérennes et n'impactent pas trop les conditions de fonctionnement des serveurs informatiques, principale préoccupation de l'activité.

Même si l'évolution actuelle des indices de performance est positive, prometteuse et allant au-delà des engagements initiaux (0,16%), il reste possible que le modèle énergétique, pour le moment toujours valable et représentatif des usages réels d'énergie, ne le soit plus et devienne moins valide et ce, à relativement court terme. Il reste dès lors théoriquement possible qu'une révision du modèle ECA et de l'engagement correspondant doivent être réalisés avant le terme de l'Accord actuel (2023), sans que cette nécessité soit certaine au stade actuel.

Rapport d'avancement 2021

Accord de branche Efficience énergétique & Émissions spécifiques de CO2 de seconde génération

Rapport Public

Secteur : *Chimie et sciences de la vie*

Année : 2021

SECTEUR :

- Fédération signataire de l'accord : *essenscia wallonie*
- Types de production : *secteur de la chimie et des sciences de la vie en Wallonie*
- Nombre d'emplois directs en Wallonie *29 400 emplois*

DONNÉES D'ACCORD DE BRANCHE

- Nombre d'entreprises intégrées dans la consolidation 2019 : *52 entités*
- Consommation totale d'énergie primaire : *41,1 PJ_p*
- Fraction de la consommation totale du secteur : *± 90 %*
- Objectif amélioration énergie : *13,8 % fin 2023*
- Objectif amélioration CO2 : *16,9 % fin 2023*

- Amélioration actuelle de l'efficacité énergétique : *14,1 %*
- Amélioration actuelle des émissions de CO2 : *16,3 %*

Performances économiques du secteur

Le chiffre d'affaires du secteur wallon, a atteint 10,8 milliards d'euros en 2021, en progression de 5 % par rapport à 2020. La bio-pharma constitue toujours le moteur de la croissance du secteur en Wallonie. Le chiffre d'affaires du secteur de la chimie & des sciences de la vie représente 25% du chiffres d'affaires manufacturier wallon.

La valeur ajoutée créée par le secteur chimique, des matières plastiques et des sciences de la vie s'élève à 7,7 milliards d'euros (données 2020), ce qui représente un tiers de la valeur ajoutée totale du secteur en Belgique (35% en 2020). Par ailleurs, le secteur représente la moitié (50% en 2020) de l'activité industrielle wallonne en termes de richesse créée. Cette performance témoigne de l'impact de la chimie, des matières plastiques et des sciences de la vie sur le tissu industriel wallon et du degré de spécialisation sectorielle très élevé en chimie et (bio)pharma en Wallonie.

L'industrie chimique, des matières plastiques et des sciences de la vie est un secteur globalisé fortement orienté à l'exportation. Il est le premier secteur d'exportation en Wallonie et représente 43% des exportations totales wallonnes en 2021 contre 32% en 2011. Le secteur exporte vers toutes les régions du monde. Deux tiers des exportations sont destinées aux pays européens. L'Amérique du Nord, avec les Etats-Unis en tête, est le premier partenaire commercial en dehors de l'Europe, couvrant 22% des exportations totales du secteur.

Par ailleurs, le secteur de la chimie est également un secteur pour lequel l'innovation et la R&D continuent à jouer un rôle primordial. Les dépenses de R&D en 2021 atteignent un montant de 2 milliards d'euros. Une majeure partie de ces dépenses ont été réalisées dans le secteur des sciences de la vie (biopharmaceutique).

L'emploi dans le secteur chimique, des matières plastiques et des sciences de la vie en Wallonie s'élève à plus de 29.400 personnes en 2021. Le secteur représente aujourd'hui 24% de l'emploi manufacturier en Wallonie contre 20% il y a dix ans. 30% des emplois du secteur chimique, des matières plastiques et des sciences de la vie se trouvent en région wallonne. Cette part a augmenté de manière quasi ininterrompue ces dix dernières années. Si l'on ajoute l'emploi indirect généré auprès de sous-traitants, le secteur représente au moins 97.000 emplois.

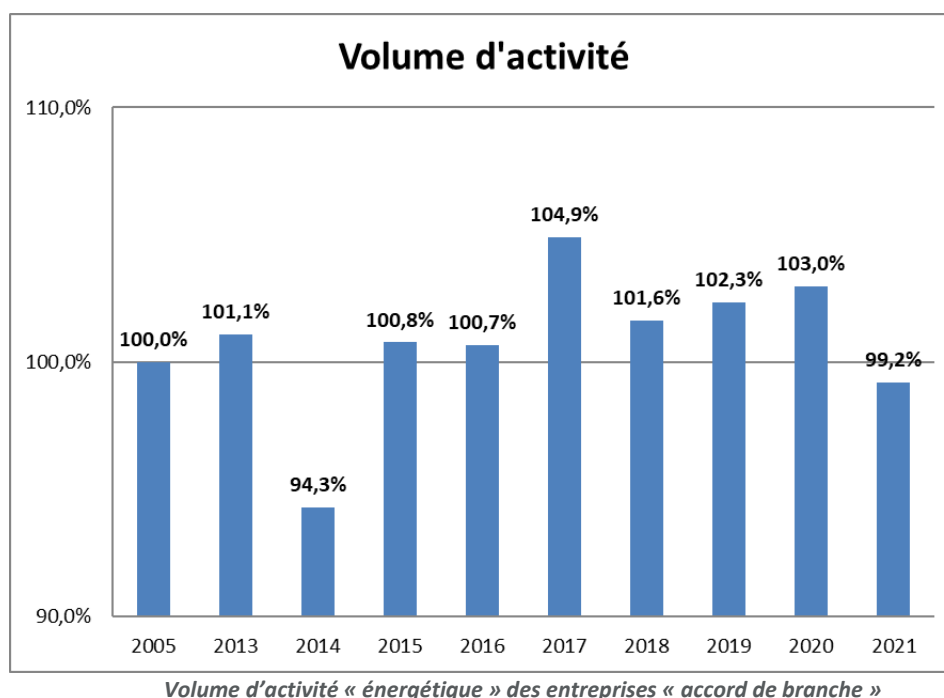
Volume d'activité énergétique

Même si les rapports individuels des entreprises signataires de l'accord de branche mentionnent les volumes de production respectifs, il est utopique de vouloir les compiler par simple addition des données individuelles.

La diversité des « produits » ne permet en effet pas cette manipulation, mais la méthodologie utilisée pour le calcul de l'efficacité énergétique permet par contre de comparer l'évolution des volumes d'activité pondérés par la consommation spécifique de chaque produit. On en arrive ainsi à sommer des quantités d'énergie, plutôt que des volumes physiques. En conservant les consommations spécifiques constantes (celles de l'année de référence en l'occurrence), on obtient une image réaliste de l'évolution du volume d'activité des entreprises couvertes par l'accord de branche et ceci par rapport à l'année de référence (2005).

Le volume d'activité calculé en 2021 affiche une diminution par rapport à l'année 2020 et une diminution de 3,8 % par rapport à l'année de référence de 2005. Ceci peut s'expliquer par des indicateurs d'activités en baisse dans quelques entités qui représentent un poids énergétique important et qui contribuent de manière sur-représentative dans cette diminution des consommations de référence. En effet, 17 entités sur 52 présentent une diminution des consommations de référence par rapport à 2020. Parmi ces 17 entités, 3 représentent 77 % de la diminution des consommations de référence.

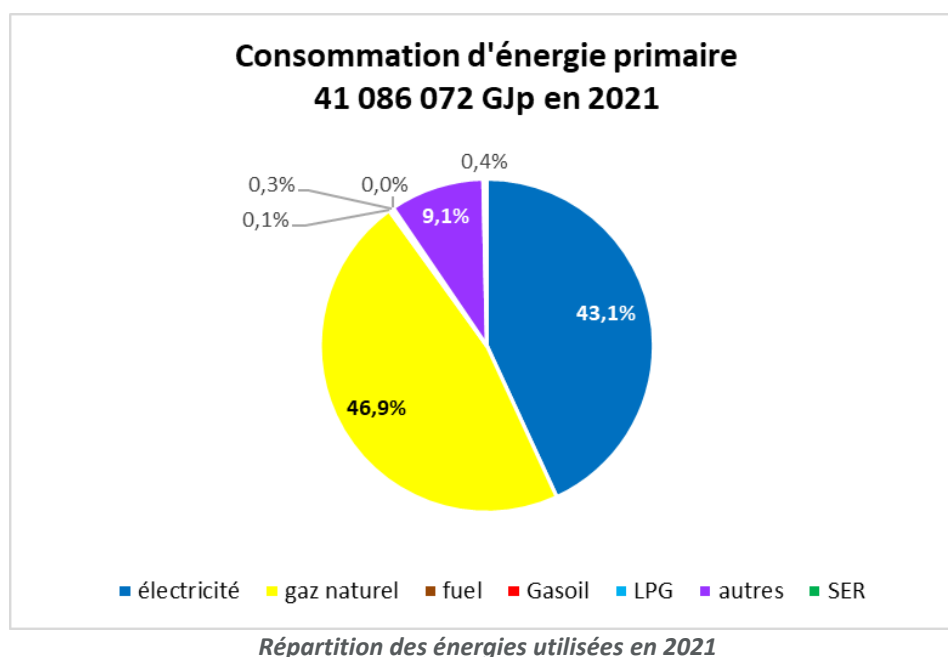
Notons que pour chaque année de suivi (années 2013 à 2021), on compare de façon relative le volume d'activité à celui de l'année de référence (2005), en tenant compte des entités participant effectivement à l'accord durant l'année en question et dont les données annuelles ont été consolidées (29 entités pour 2013 et 2014 ; 41 entités pour 2015 ; 46 entités pour 2016 ; 47 entités pour 2017 ; 50 entités pour 2018 ; 52 entités à partir de 2019).



Performances en matière de consommation d'énergie et émissions de CO2

La consommation totale, exprimée en énergie primaire, des entreprises participant à l'accord de branche en 2021, a été de 41,1 PJp.

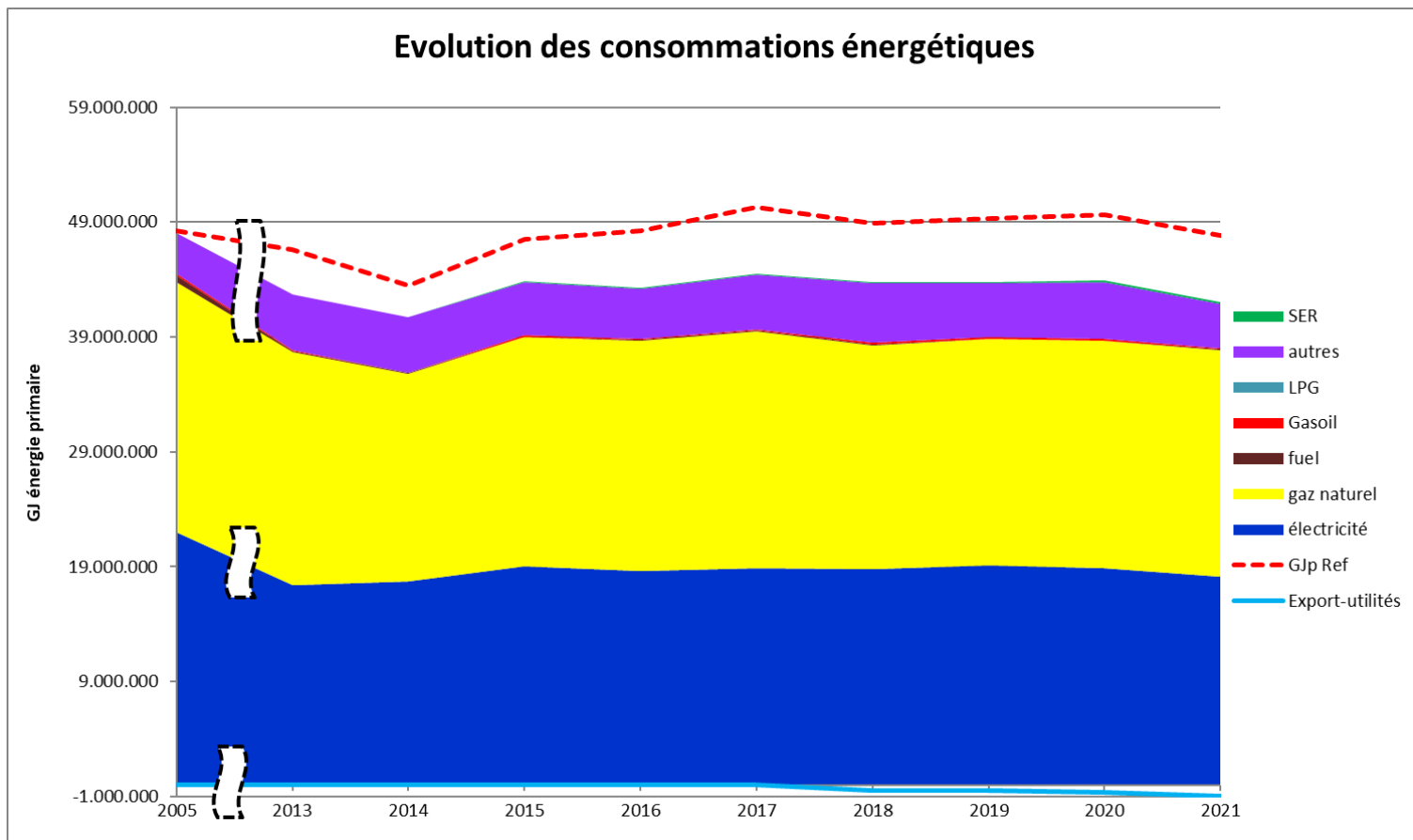
La distribution des vecteurs énergétiques utilisés en 2021 par les entreprises signataires de l'accord de branche a également été analysée et donne le tableau et le graphique ci-dessous.



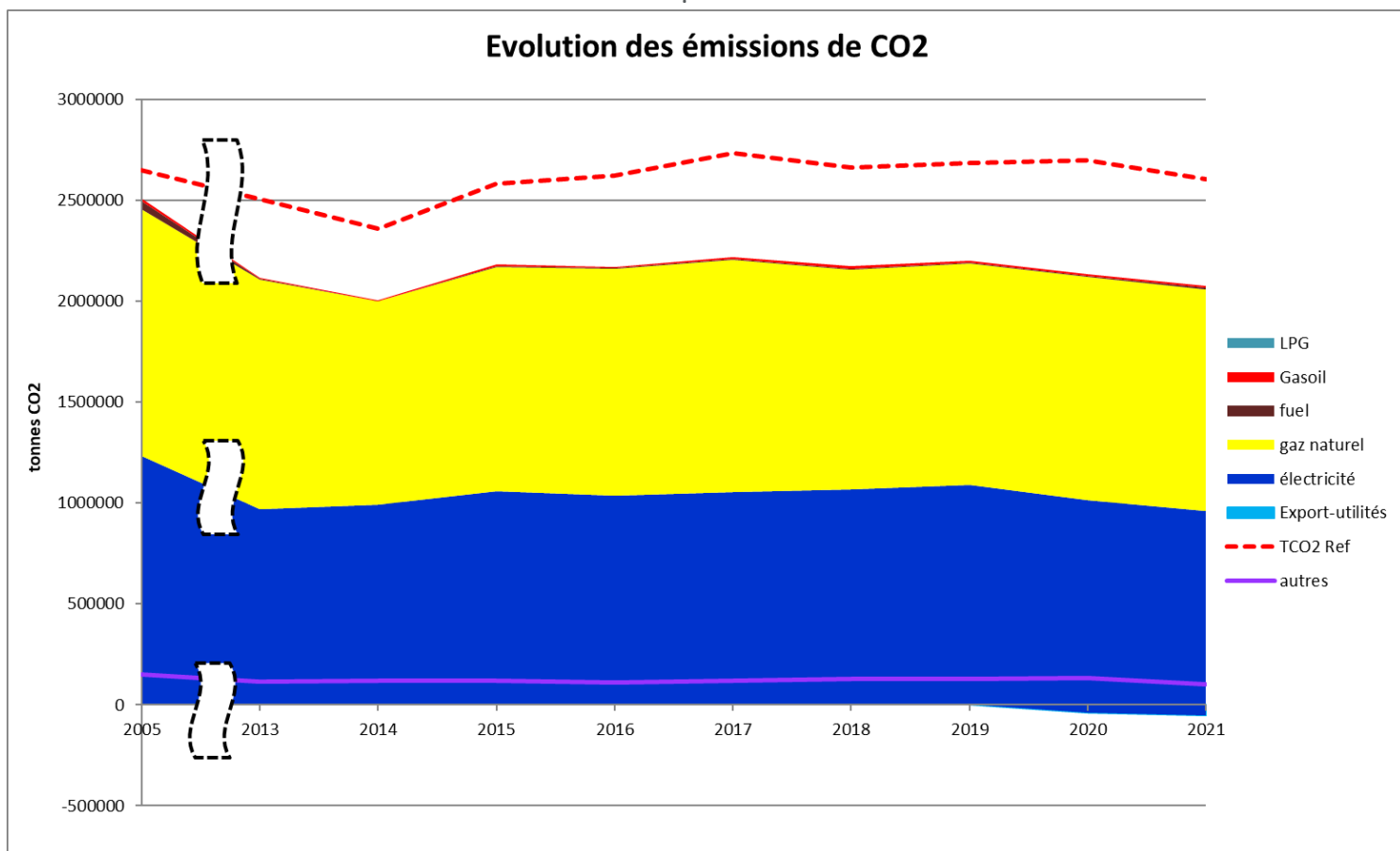
En termes d'émissions de CO2 (directes et indirectes), cela correspond à 2,17 millions de tonnes de CO2 pour l'année 2021.

Les graphiques ci-dessous représentent l'évolution de la consommation énergétique réelle par rapport à la consommation de référence ainsi que l'évolution des émissions de CO2 réelles par rapport aux émissions de référence. L'écart entre la courbe réelle et la courbe de référence reflète l'amélioration continue de l'efficacité énergétique du secteur.

Evolution des consommations énergétiques

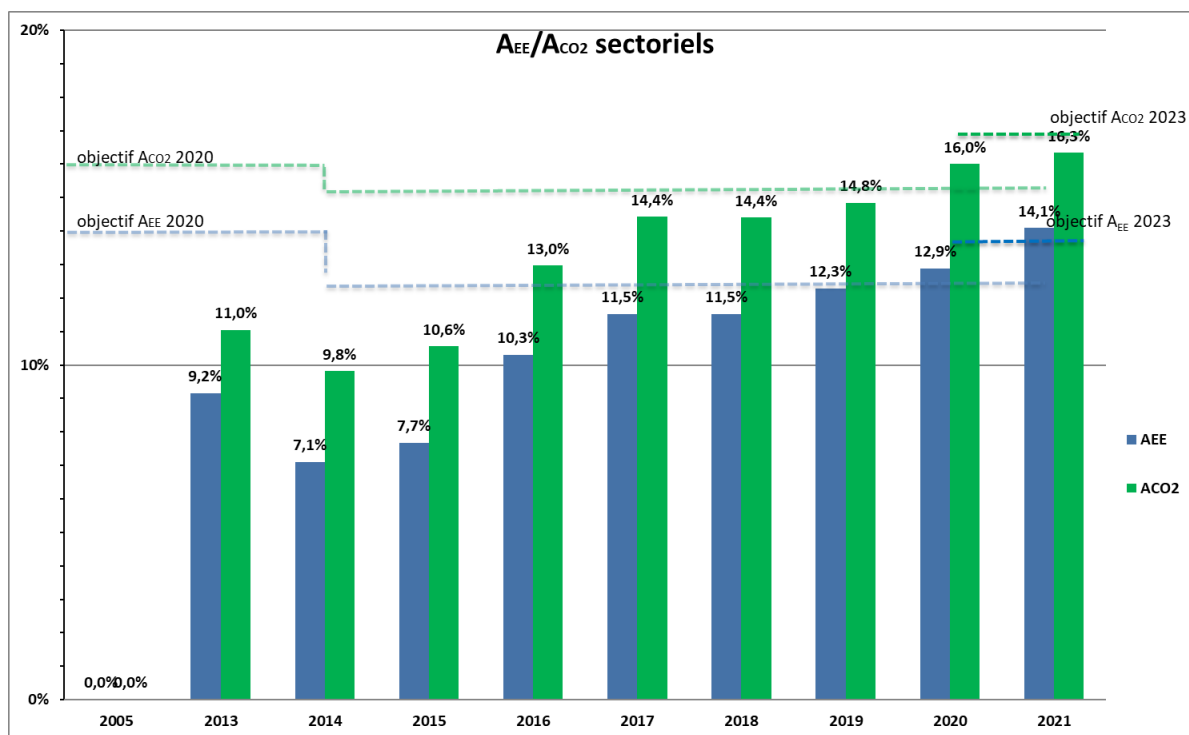


Evolution de la consommation d'énergie du secteur par vecteur

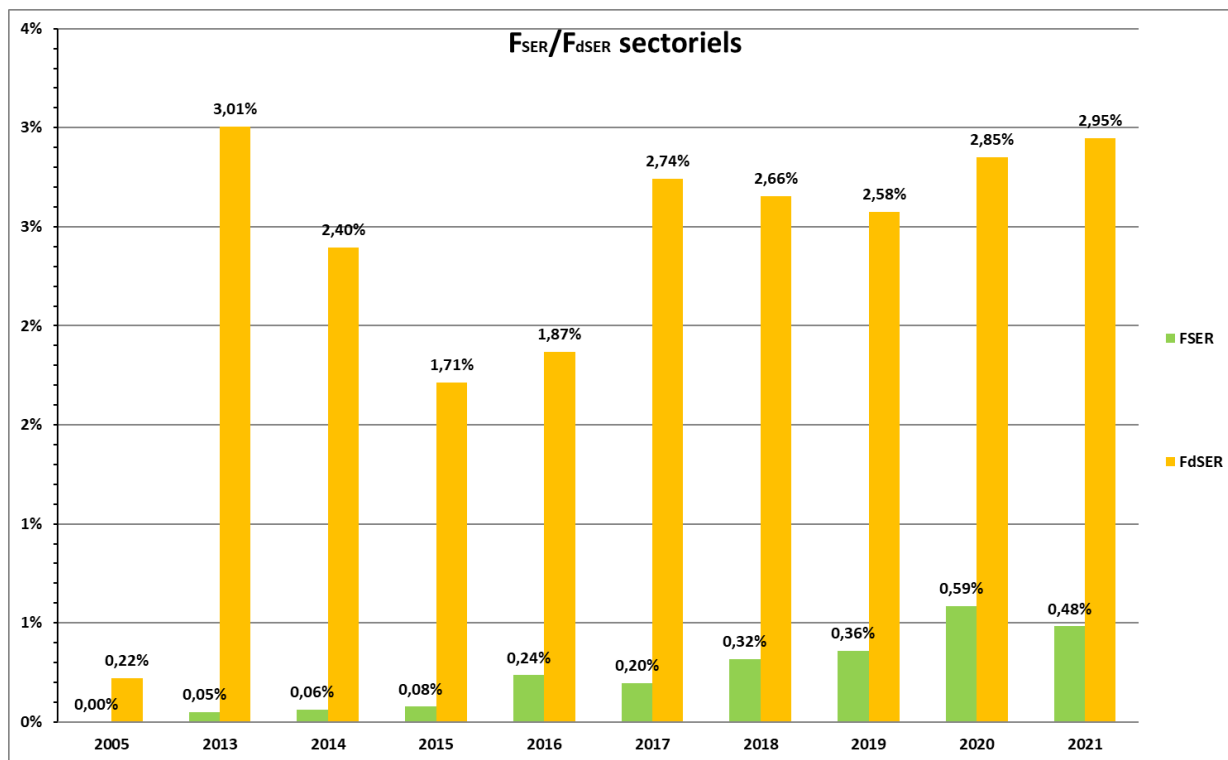


Evolution des émissions de CO2 (directes et indirectes) du secteur par vecteur

Les graphiques ci-dessous représentent l'évolution des indices d'amélioration de l'efficacité énergétique (A_{EE}) et des émissions de CO₂ (A_{CO_2}) du secteur ainsi que les indices de suivi de production d'énergie renouvelable (F_{SER}) et d'utilisation d'énergie renouvelable (F_{dSER}).



Evolution des indices sectoriels AEE, ACO2



Evolution des indices sectoriels FSER et FdSER

Le tableau ci-dessous reprend les données chiffrées des résultats obtenus.

Secteur	2005	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
ijp	48.065.157	42.325.715	40.355.099	43.819.950	43.238.136	44.516.656	43.278.217	43.283.377	43.250.352	41.086.072
ijp ref	48.212.446	46.590.349	43.438.602	47.466.715	48.205.035	50.308.543	48.907.335	49.344.736	49.651.191	47.823.784
CO2	2.650.167	2.229.913	2.126.811	2.309.591	2.280.579	2.337.238	2.276.631	2.286.872	2.265.435	2.177.322
CO2 ref	2.650.167	2.506.888	2.358.270	2.582.037	2.620.275	2.731.159	2.659.576	2.685.848	2.696.929	2.602.415
Sum of GJ final	35.035.303	32.296.911	30.094.258	32.639.640	32.332.227	33.559.942	32.025.574	32.290.507	32.616.882	31.161.485
Sum of SER (GJ)		16.517	19.161	24.978	76.068	65.561	102.116	116.278	190.233	149.442
Sum of total SER (GJ)	76.911	971.122	721.059	558.956	604.535	920.601	857.893	831.567	886.986	150.399
Volume de production	100,0%	101,1%	94,3%	100,8%	100,7%	104,9%	101,4%	102,3%	103,0%	99,2%
AEE secteur	0,0%	9,2%	7,1%	7,7%	10,3%	11,5%	11,5%	12,3%	12,9%	14,1%
ACO2 secteur	0,0%	11,0%	9,8%	10,6%	13,0%	14,4%	14,4%	14,8%	16,0%	16,3%
FSER	0,00%	0,05%	0,06%	0,08%	0,24%	0,20%	0,32%	0,36%	0,59%	0,48%
FdSER	0,2%	3,0%	2,4%	1,7%	1,9%	2,7%	2,7%	2,6%	2,85%	2,95%

Nombre d'entités pris en compte dans les chiffres consolidés du tableau :

Référence (2005) :

- 2013 : 29 entités
- 2014 : 29 entités
- 2015 : 41 entités
- 2016 : 46 entités
- 2017 : 47 entités
- 2018 : 50 entités
- 2019 : 52 entités
- 2020 : 52 entités
- 2021 : 52 entités

Améliorations réalisées

- Nombre de projets réalisés depuis l'année de référence (2005) : 1.523.
Ces 1.523 projets ont théoriquement permis d'éviter une consommation de 7,75 millions de GJp.
- Nombre de projets d'amélioration réalisés en 2021 : 89.
Ces 87 projets ont théoriquement permis d'éviter une consommation de 347.344 GJp.

Conclusions

En 2021, le secteur wallon de la chimie et des sciences de la vie a montré une amélioration de l'*efficacité énergétique* (A_{EE}) de **14,1%** et une amélioration des *émissions spécifiques de CO₂* (A_{CO2}) de **16,3%**, par rapport à 2005.

IL secteur wallon de la chimie et des sciences de la vie a d'ors et déjà dépassé son objectif AEE pour 2023 fixé à 13,8% et a quasiment atteint son objectif ACO2 pour 2023 fixé à 16,9%. Le secteur a montré son implication et ses actions en matière de gestion responsable de l'énergie et de maîtrise du changement climatique



Fédération Belge de la Brique



Fédération de l'Industrie Céramique

Accord de branche visant à l'amélioration de l'efficacité énergétique et à la réduction des émissions spécifiques de CO₂ à l'horizon 2023 dans l'industrie céramique en Région Wallonne

Rapport sectoriel succinct destiné à publication

année 2021

**Secteur :** *Secteur Brique / Céramique***Année :** *2021***SECTEUR :**

Fédérations signataires de l'accord :

*Fédération Belge de la Brique
Fédération de l'Industrie Céramique*

Types de production :

*Briques, Tuiles, Céramiques industrielles***DONNEES D'ACCORD DE BRANCHE**

Nombre d'entreprises participant à l'accord :

3 entreprises - 5 entités techniques et géographiques

Nombre d'entreprises participant au rapport 2018 :

3 entreprises - 5 entités techniques et géographiques

Entreprises sortantes :

Belref Refractories s.a. (2016)

Consommation totale d'énergie :

1.439.900GJp = 399 972 MWhp

Fraction de la consommation totale du secteur :

98% RW ; environ 20% Belgique

Objectif AEE :

*8,8% en 2020 - 16,6% en 2023*Objectif ACO₂ :*9% en 2020 - 16,7% en 2023*Amélioration de l'efficacité énergétique en 2021 : *21% **Amélioration des émissions de CO₂ en 2021 : *21,3% **

Objectifs définis à l'horizon :

2020 et 2023

* Ces valeurs ne peuvent être lues séparément des commentaires ayant trait à la conjoncture économique et aux mesures d'amélioration réalisées. En effet, la conjoncture a une influence sur l'efficacité énergétique du secteur.



Performances économiques du secteur et événements

Le secteur de la **construction** a très bien résisté à la crise depuis 2020. Les niveaux de production 2021 restent similaires, voire en augmentation, pour les matériaux de construction en terre cuite (briques, blocs, tuiles, planchers).

L'avenir reste cependant incertain au vu de la crise énergétique sans précédent. Notons encore que l'utilisation d'argiles locales ne fait pas craindre à ce sous-secteur de problème lié à l'approvisionnement en matières premières.

Le sous-secteur des **céramiques industrielles** a connu en 2021 une reprise du volume de production, même si celui-ci reste inférieur à celui d'avant-crise covid. Dans ce sous-secteur, certaines matières premières naturelles proviennent d'hors Europe.

Niveaux sectoriels de production

Le tableau ci-après donne un aperçu de l'évolution des niveaux sectoriels de production. Vu l'hétérogénéité des productions (en types et densité des produits), c'est l'évolution de la consommation (théorique) en énergie primaire du secteur qui est présentée ci-dessous :

	2005	...	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre entités	5		6	6	6	6	5	5	5	5	5	5
Conso théo (GJp)	1.624.885		1.735.480	1.570.622	1.693.406	1.723.022	1.610.921	1.633.940	1.623.229	1.731.216	1.491.676	1.823.008
Evolution p/r 2005	100%		107%	97%	104%	106%	99%	101%	100%	106%	92%	112%

NB : L'année de référence (2005) n'intègre pas l'indicateur d'activité (consommation énergétique théorique) de l'entreprise sortante. Par contre, cet indicateur d'activité reste comptabilisé pour les années intermédiaires 2006 à 2015. L'évolution entre 2005 et 2006/2015 et entre 2006/2015 et 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021 n'est donc pas basée sur le même nombre d'entités.

Performances en matière de consommation d'énergie et d'émissions de CO₂

Consommation énergétique en 2021

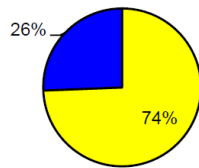
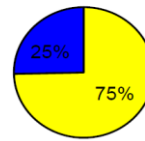
En 2021, la consommation totale d'énergie primaire des entreprises du secteur céramique était de **1.439.900GJp** (=399.972 MWhp). La répartition de la consommation en énergie primaire par vecteur énergétique se répartissait comme suit : gaz naturel : 1.069.589 GJp (=297.108 MWhp) / électricité : 368.357 GJp (= 102.321 MWhp) / autres : 1.954 GJp (= 543 MWhp).

Emissions de CO₂ en 2021

En 2021, les émissions totales de CO₂ des entreprises du secteur céramique étaient de **80.107 TCO₂**. La répartition des émissions de CO₂ était la suivante : gaz naturel : 59.683 TCO₂ / électricité : 20.280 TCO₂ / autres : 143 TCO₂.



Répartition de la consommation en énergie primaire par vecteur énergétique (2021)

Répartition des émissions CO₂ par vecteur énergétique (2021)*Evolution des consommations énergétiques (GJp)*

Année	2005	...	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Electricité	462.526		387.376	387.191	409.930	405.521	394.061	403.378	397.615	412.158	326.772	368.357
Gaz naturel	1.162.360		1.261.591	1.073.952	1.107.307	1.089.952	964.162	977.273	1.011.826	1.038.091	899.934	1.069.589
Autres	0		3.101	2.676	1.618	1.722	0	0	0	2.458	2.178	1.954
Total	1.624.886		1.652.068	1.463.819	1.518.855	1.497.195	1.358.223	1.380.651	1.409.441	1.452.707	1.228.884	1.439.900
Conso. réf.	1.624.886		1.735.480	1.570.622	1.693.403	1.723.022	1.610.921	1.633.940	1.623.229	1.731.216	1.491.676	1.823.006
AEE	0%		4,8%	6,8%	10,3%	13,1%	15,7%	15,5%	13,2%	16,1%	17,6%	21%

Evolution des émissions CO₂ (T CO₂)

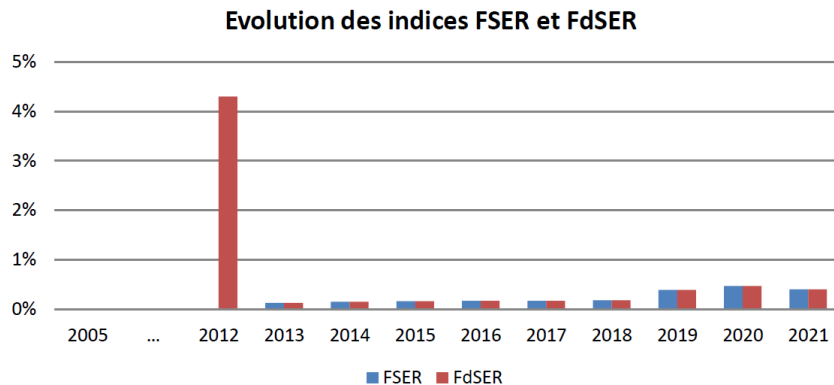
Année	2005	...	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Electricité	25.809		21.616	21.514	22.769	22.516	21.882	22.401	22.071	22.734	17.963	20.280
Gaz naturel	64.860		70.397	59.927	61.788	60.819	53.811	54.532	56.460	57.925	50.216	59.683
Autres	0		228	196	118	126	0	0	0	180	160	143
Total	90.669		92.241	81.637	84.675	83.461	75.693	76.933	78.531	80.840	68.339	80.107
Emiss. réf.	90.669		96.877	87.695	94.537	96.349	89.872	91.149	90.851	96.617	83.351	101.763
ACO2	0%		4,8%	6,9%	10,4%	13,4%	15,8%	15,6%	13,3%	16,3%	18%	21,3%

NB : L'année de référence (2005) n'intègre pas les consommations énergétiques et émissions de CO₂ de l'entreprise sortante. Par contre, ces données restent comptabilisées pour les années intermédiaires 2006 à 2015. L'évolution entre 2005 et 2006/2015 et entre 2006/2015 et 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021 n'est donc pas basée sur le même nombre d'entités.



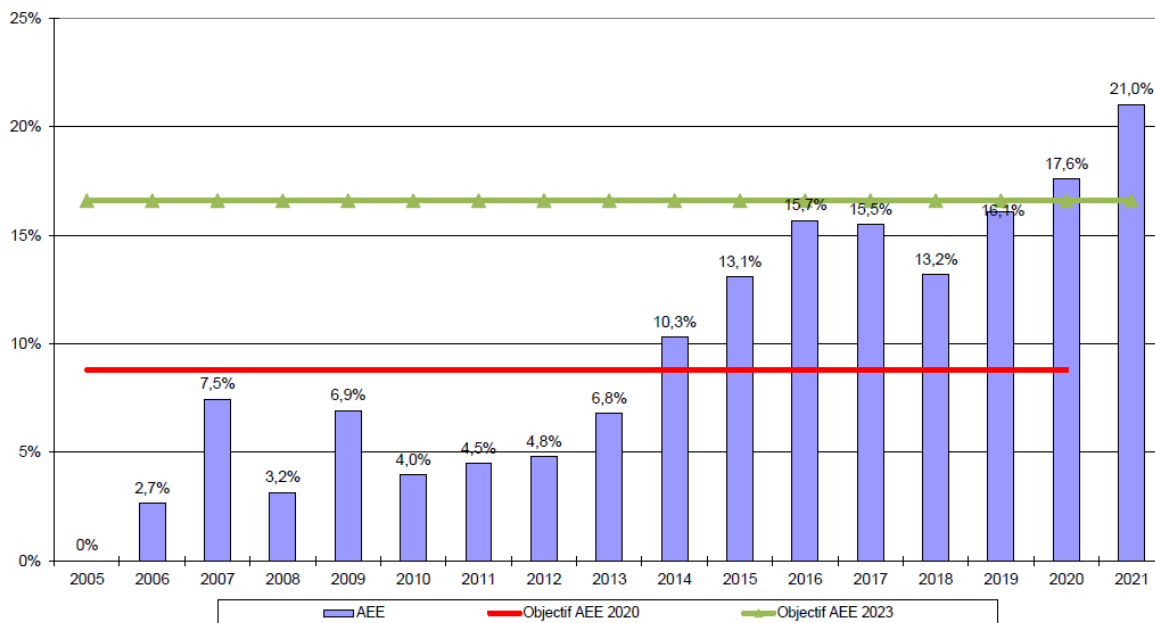
Evolution des indices d'efficience FSER - FdSER

En 2021, les indices sectoriels **FSER** et **FdSER** étaient de **0,4%**.



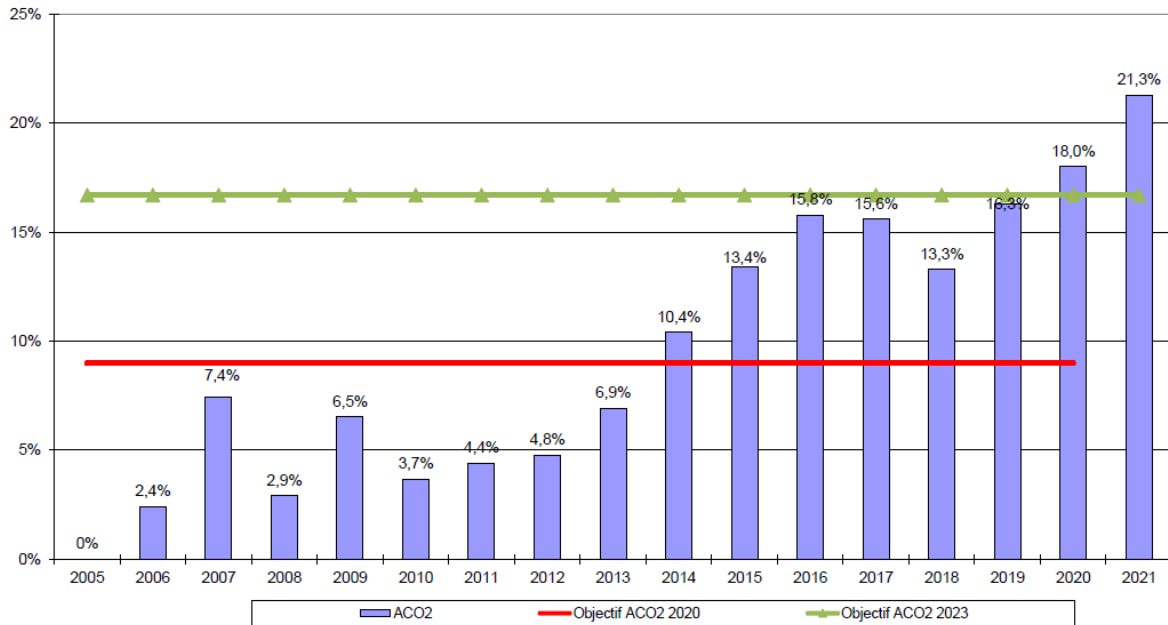
Evolution des indices d'efficience AEE et ACO2

Evolution de l'AEE entre 2005 et 2021 - Objectifs horizon 2020 et 2023





Evolution de l'ACO2 entre 2005 et 2021 - Objectifs horizon 2020 et 2023



Facteurs explicatifs de l'évolution des indices AEE et ACO2

En **2021**, 13 mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique ont été mises en œuvre par les entreprises du secteur céramique partenaires de l'accord de branche.

La typologie des mesures se répartit comme suit :

- 7 mesures de type "production"
- 3 mesures de type "utilités"
- 3 mesure de type "bâtiments"

Conclusion

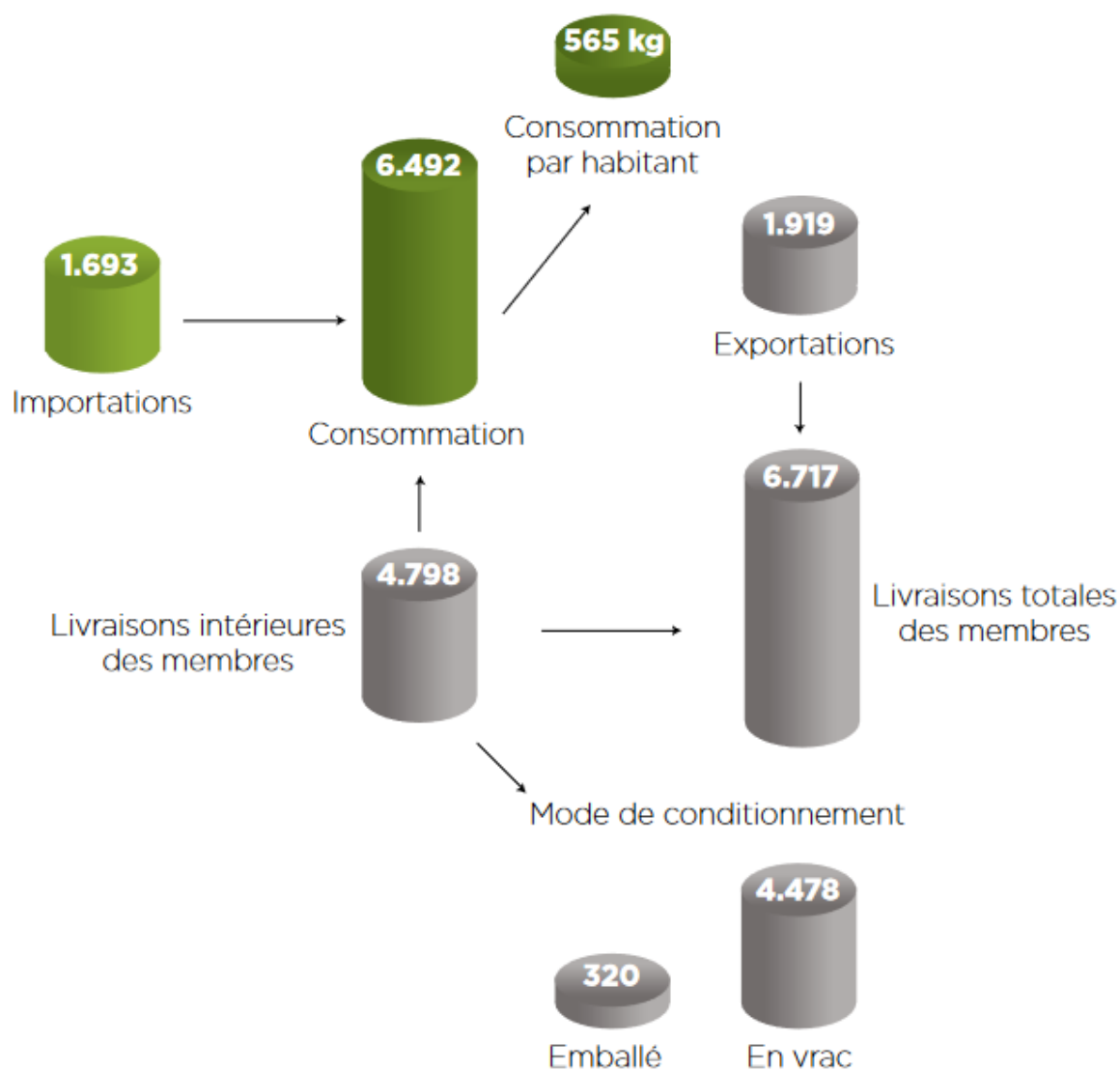
En 2021, les indices sectoriels d'amélioration de l'efficacité énergétique et de réduction des émissions de CO₂ atteignent **21% pour l'AEE et 21,3% pour l'ACO2** par rapport à 2005, et permettent au secteur d'atteindre ses objectifs 2023.

Performances économiques du secteur et événements

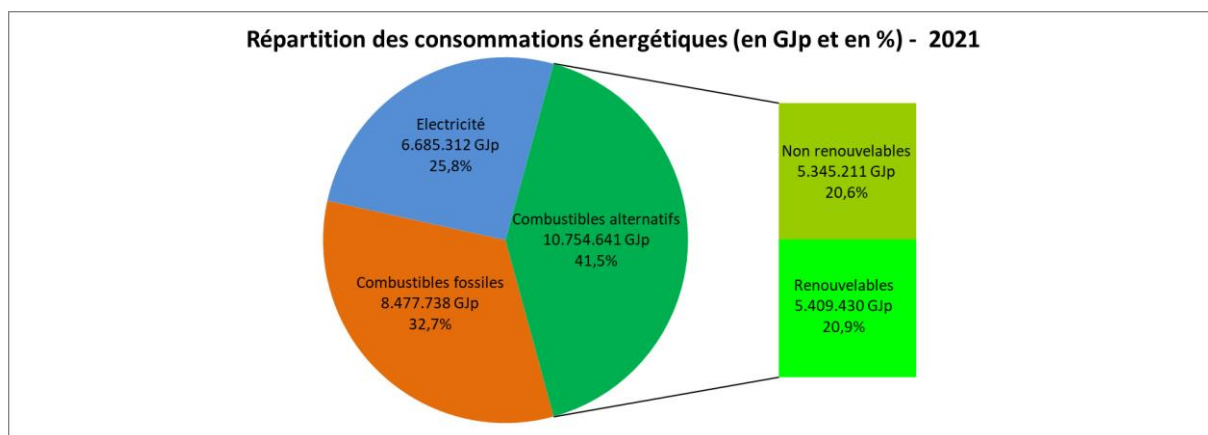
Volumes de production : 6.717.000 tonnes de ciment en 2020

SCHEMA DU SECTEUR 2020

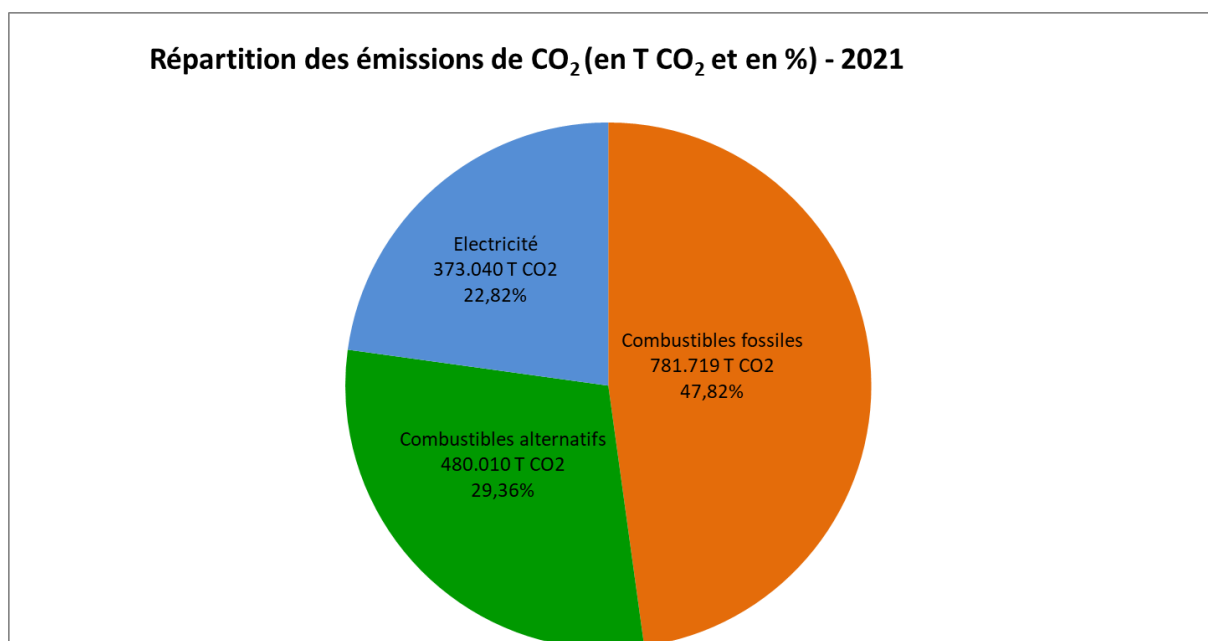
(en milliers de tonnes)



Performances en matière de consommations d'énergie, et d'émissions de CO₂

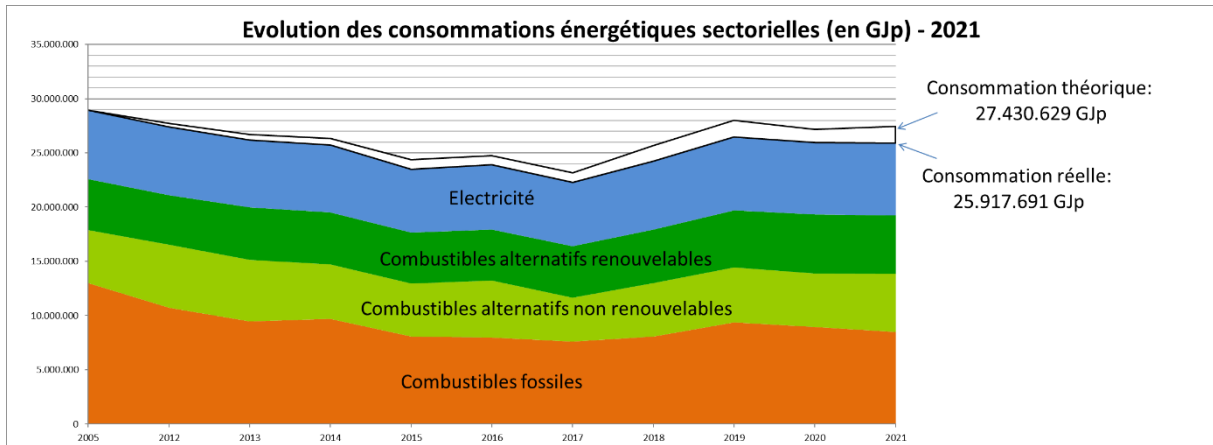


En 2021, la consommation d'énergie primaire totale (directe et indirecte) de l'industrie cimentière wallonne est de 25.917.691 GJp. La consommation énergétique a diminué de 52.706 GJp par rapport à 2020 (-0,2 %).

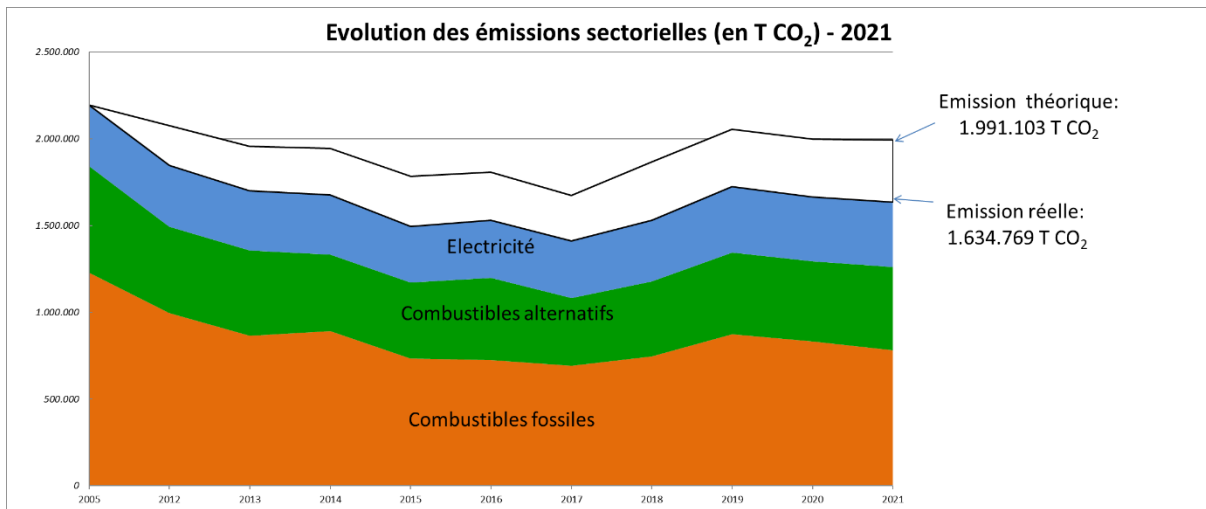


En 2021, les émissions de CO₂ énergétique total (direct et indirect) s'élèvent à 1.634.769tonnes, en diminution de 30.536 tonnes par rapport à 2020.

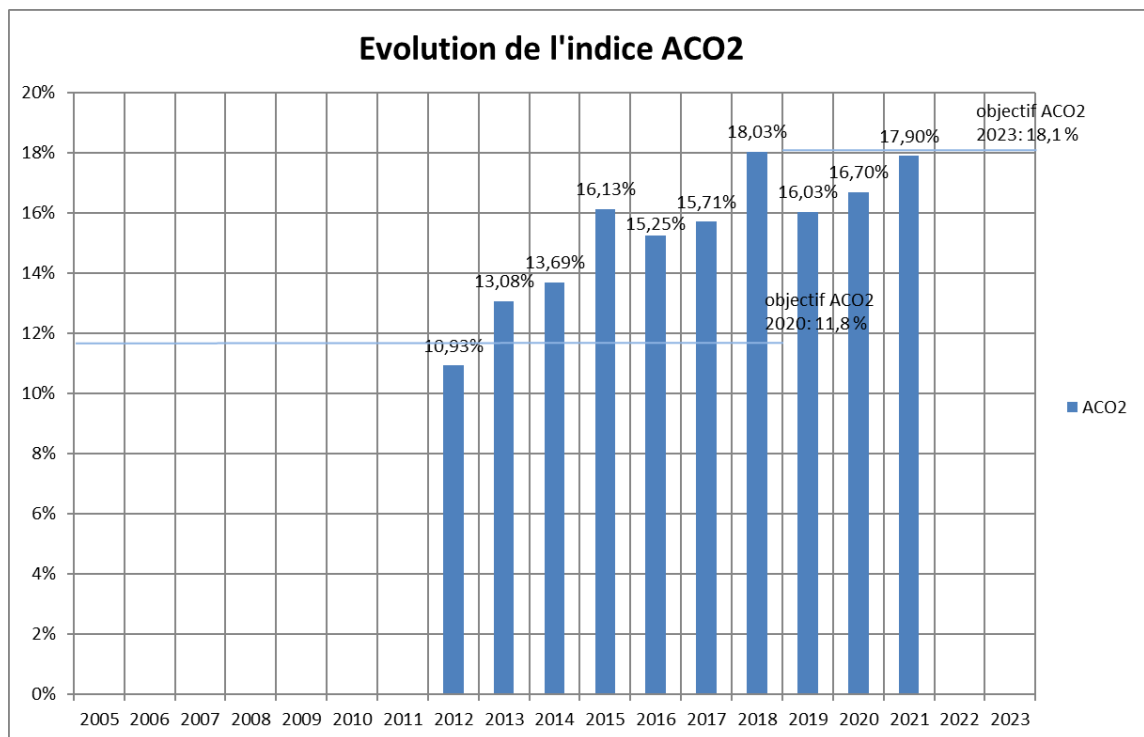
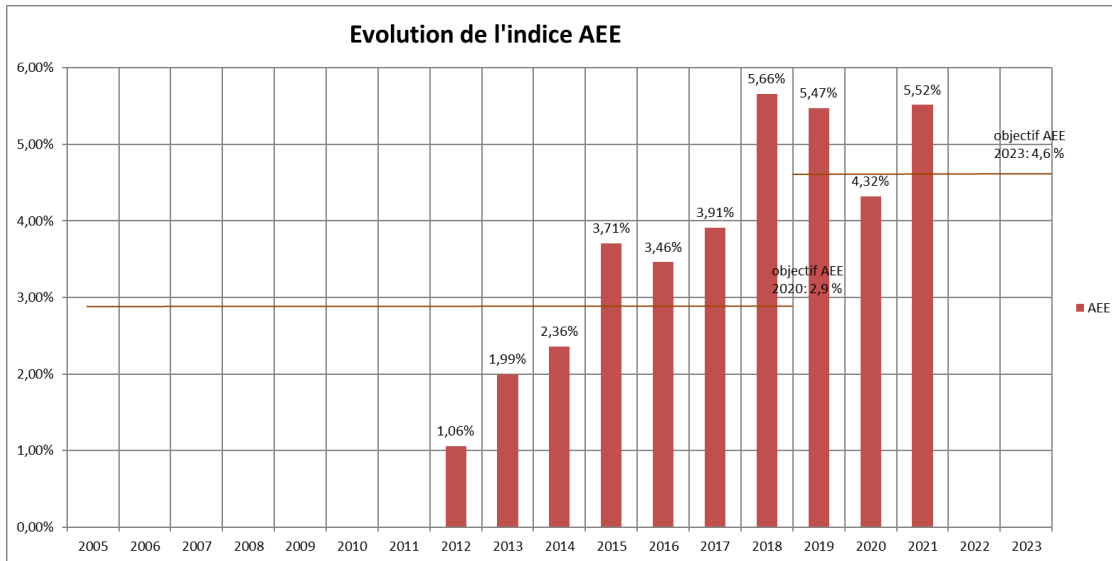
Indice d'efficience énergétique IEE



Indice de réduction des émissions de GES - IGES énergétique



Evolution des indices de performance



On constate en 2021 une nette augmentation de l'indice AEE et une amélioration de l'indice ACO2. Ces résultats restent sur la bonne voie pour atteindre les objectifs sectoriels 2023.



Secteur

Fedustria

Fédération de l'industrie du textile, du bois et de l'ameublement

CA du secteur en Belgique 2021 : 6,3 milliards d'€

Nombre d'emplois en Région wallonne 2021 : 5052

Données de l'accord de branche

Nombre d'entreprises participantes : 15

Consommation totale d'énergie en 2021: 3.362.795 GJp

Fraction de la consommation totale du secteur : n.c.

Objectif énergie en 2023 (année de réf. 2005) - AEE : 13,6%

Objectif CO₂ en 2023 (année de réf. 2005) – ACO₂: 16,3%

Amélioration actuelle de l'efficacité énergétique - AEE : 15,69%

Amélioration actuelle des émissions de CO₂ – ACO₂: 18,79%

Date de signature de l'accord : 19 décembre 2013

Date de fin de l'accord : 31 décembre 2023

1. Performances économiques du secteur

1.1. Situation générale

Le secteur textile

L'activité textile a rebondi après la crise du coronavirus

Le chiffre d'affaires textile a augmenté de 14,8 % en 2021 par rapport à 2020, pour atteindre 4,6 milliards d'euros. Étant donné que les prix à la production ont augmenté en moyenne de 3,6 %, la production en volume a augmenté de 10,8 %. Mais comme le chiffre d'affaires textile a chuté de 7,9 % en 2020 en raison de la crise du coronavirus, le chiffre d'affaires en 2021 n'a été que de 5,7 % supérieur à celui d'avant la pandémie. Au quatrième trimestre 2021, le chiffre d'affaires a été affecté par des problèmes d'approvisionnement, des hausses de coûts et la fin de la tendance à la rénovation intérieure.

Tous les groupes de produits, à l'exception de la bonneterie, ont pu réaliser une croissance du chiffre d'affaires en 2021 par rapport à 2020. Le chiffre d'affaires de la plupart des groupes de produits a également dépassé le niveau d'avant la crise du coronavirus, bien que certains groupes de produits n'ont pas encore réussi en 2021 – ou alors tout juste – à compenser la perte du chiffre d'affaires de l'année corona (2020) : la bonneterie (-5,2 % en 2021 par rapport à 2019), l'ennoblissement (-8,5 %) et les tapis (+0,2 %).

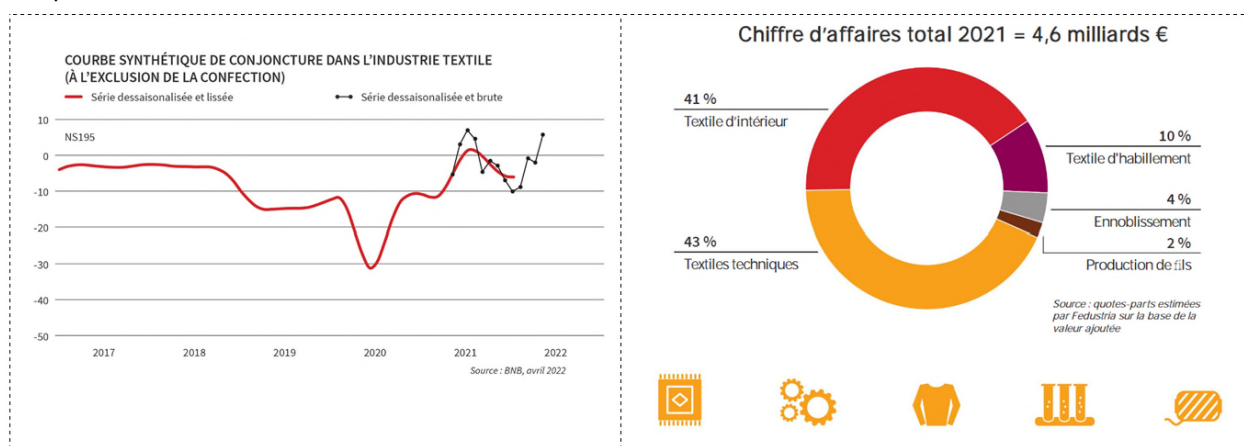
ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR GROUPE DE PRODUITS

En millions d'euros	2020	2021	21/20
Fils (y compris la préparation)	277,6	359,5	29,5 %
Tissus	465,7	524,2	12,6 %
Ennoblement textile	143,3	150,1	4,7 %
Tapis	1.226,3	1.382,1	12,7 %
Fibres synthétiques et artificielles et fils de filament	407,5	437,0	7,2 %
Tissus de bonneterie	58,3	56,1	-3,8 %
Textiles techniques et autres	1.471,1	1.740,0	18,3 %
Industrie textile	4.049,8	4.649,0	14,8 %

Source : SPF Économie, déclarations TVA

La confiance des entrepreneurs a dépassé son pic – la hausse des coûts sapent la compétitivité

La confiance des entrepreneurs de l'industrie textile avait retrouvé fin 2020 son niveau d'avant la crise du coronavirus. À la mi-2021, elle s'était encore accrue pour dépasser le zéro, les chefs d'entreprise étant plus nombreux à être optimistes que pessimistes quant à l'évolution attendue de l'activité économique. C'est un niveau qui n'avait plus été atteint au cours des cinq dernières années. Toutefois, depuis l'été 2021, la confiance des entrepreneurs a été ébranlée, mais elle est restée à un niveau plutôt élevé par rapport au creux observé pendant la crise du coronavirus. Mais la forte hausse des coûts menace la compétitivité.



L'industrie du bois et de l'ameublement

L'industrie du bois

Une forte augmentation du chiffre d'affaires, en partie due à la forte hausse des prix du bois

Le chiffre d'affaires de l'industrie de la transformation du bois a augmenté de pas moins de 32,8 % en 2021 par rapport à 2020. Cela a plus que compensé la perte de chiffre d'affaires enregistrée pendant la première année de la crise du coronavirus (-4,6 % en 2020). Toutefois, cette forte augmentation du chiffre d'affaires inclut l'impact de la forte hausse des prix du bois. Les prix à la production ont augmenté en moyenne de +19,2 %, ce qui a réduit l'augmentation du chiffre d'affaires en volume à 11,4 %.

Le chiffre d'affaires a augmenté dans tous les groupes de produits en 2021. La plus forte augmentation a été enregistrée dans le secteur de **l'emballage (principalement les palettes)**, où le chiffre d'affaires a augmenté de pas moins de 80,0 % ; toutefois, 66,9 % de cette augmentation est due à une hausse des coûts de production. L'augmentation du chiffre d'affaires des **panneaux à base de bois (+24,3 %)** et des **éléments de construction (+30,8 %)** doit être mise en parallèle avec une augmentation moyenne des prix de 13,5 %. Les **autres activités de transformation du bois** ont connu une augmentation du chiffre d'affaires de 10,3 % en 2021 (augmentation des prix à la production +2,2 %).

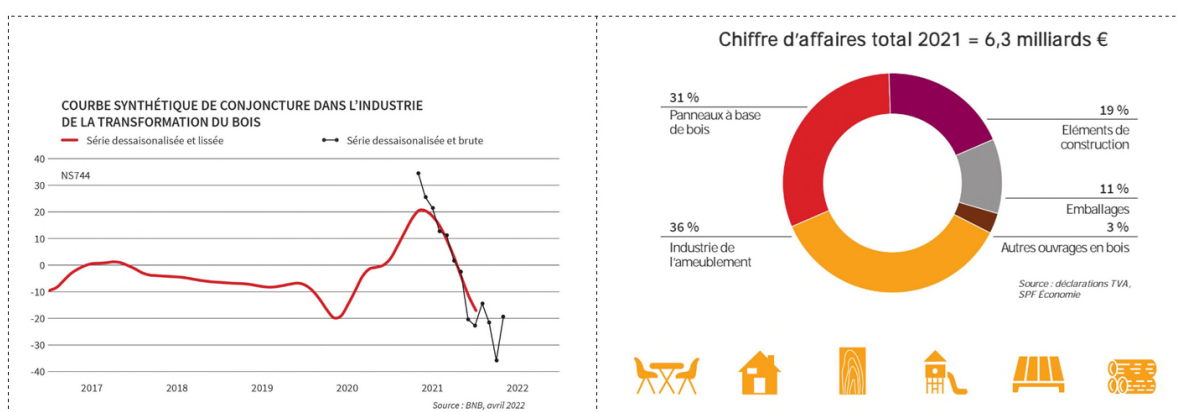
ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR GROUPE DE PRODUITS

En millions d'euros	2020	2021	21/20
Panneaux à base de bois	1.555,9	1.933,8	24,3 %
Éléments de construction	913,1	1.194,5	30,8 %
Emballages (e.a. palettes)	405,5	729,8	80,0 %
Autres ouvrages en bois	179,9	198,4	10,3 %
Industrie du bois	3.054,4	4.056,5	32,8 %

Source : SPF Économie, déclarations TVA

Après le pic de l'été 2021, l'activité est depuis en chute libre

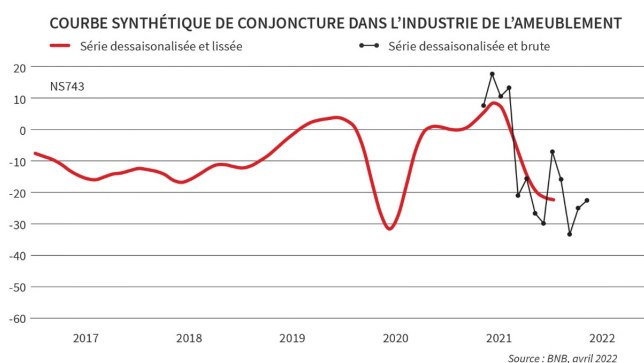
Bien que la confiance des entreprises ait atteint son plus haut niveau en cinq ans à la mi-2021, elle s'est affaiblie mois après mois au cours du second semestre de 2021. La guerre en Ukraine au début de 2022 a fait chuter la confiance des entreprises dans l'industrie de la transformation du bois, avec heureusement une petite lueur d'espoir en avril.



L'industrie du meuble

La confiance des entreprises a atteint et dépassé son pic – La crise s'annonce

Mi-2021, la confiance des entrepreneurs de l'industrie de l'ameublement avait dépassé son niveau d'avant la crise du coronavirus et même atteint son niveau le plus élevé des cinq dernières années. En août 2021, la confiance des entrepreneurs a été fortement ébranlée et depuis, elle est restée inférieure à zéro.



La tendance à la rénovation des maisons avait déjà clairement dépassé son pic à l'été 2021. Cette tendance a débuté au cours de l'année 'corona' de 2020 et s'est poursuivie pendant l'été 2021. En raison du corona, il y a eu moins de voyages en 2020 et en 2021 et le secteur de l'horeca a été fermé pendant une longue période. En conséquence, beaucoup plus de familles se sont davantage occupées de leur intérieur et de nombreux projets de rénovation et de réaménagement intérieur imprévus ont été réalisés. Cela a clairement joué en faveur du secteur de l'ameublement et de tout ce qui concerne la décoration intérieure.

Dans l'industrie de l'ameublement, le chiffre d'affaires a dès lors augmenté de 9,9 % pour atteindre 2,3 milliards d'euros en 2021. Étant donné que les prix à la production ont augmenté de 6,2 %, la croissance en volume s'est élevée à 3,5 %. Cela a plus que compensé la (légère) baisse enregistrée en 2020 (-1,2 %).

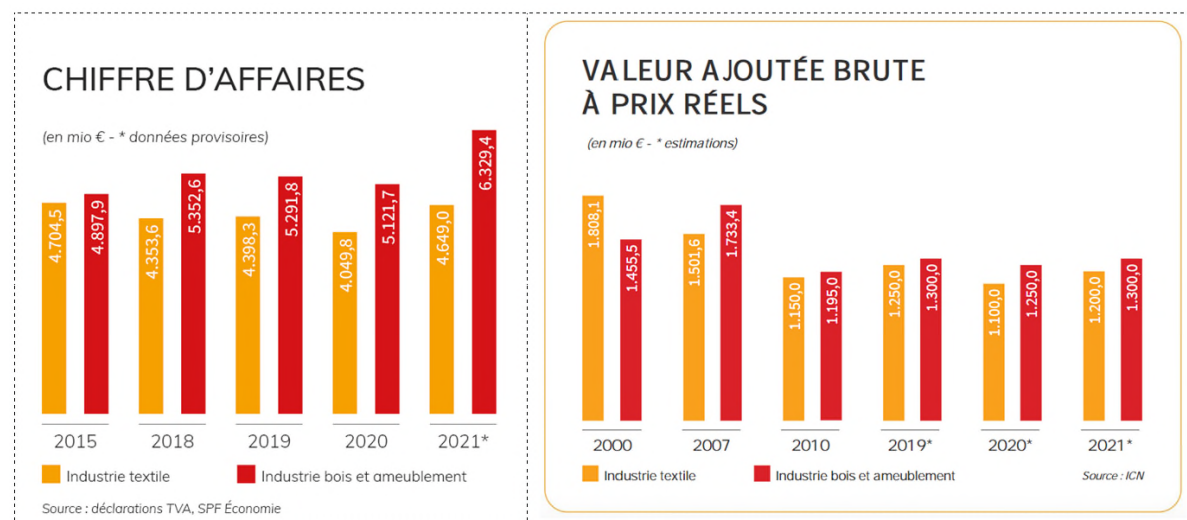
ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR GROUPE DE PRODUITS

En millions d'euros	2020	2021	21/20
Chaises et sièges, meubles de salle à manger, salle de séjour, chambre à coucher, salle de bain, jardin et terrasse	812,9	933,8	14,9 %
Meubles de bureau et de magasin	430,9	490,7	13,9 %
Meubles de cuisine	429,4	482,9	12,5 %
Matelas et sommiers	394,1	365,5	-7,3 %
Industrie de l'ameublement	2.067,3	2.272,9	9,9 %

Source : SPF Économie, déclarations TVA

Un nouvel effondrement de la confiance des consommateurs

Les ventes de meubles ont une forte corrélation avec la confiance des consommateurs. Jusqu'à l'été 2021 inclus, la confiance des consommateurs n'a cessé de s'améliorer, tout comme les ventes de meubles. Cependant, à partir d'octobre 2021, le moral des consommateurs belges s'est à nouveau détérioré mois après mois (-7,8 en décembre 2021). Au début de 2022, les ventes de meubles n'ont pas non plus répondu aux attentes. En mars 2022, la confiance des consommateurs s'est effondrée. Le coût plus élevé des caddies et des factures d'énergie a incité les consommateurs à reporter les grosses dépenses telles que les meubles.



1.2. Les échanges internationaux

Les exportations textiles continuent sur leur élan d'avant la crise du coronavirus

Les exportations représentent 75 % du chiffre d'affaires textile. En 2021, les exportations textiles (y compris le transit et hors vêtements tricotés) ont augmenté de 7,5 % par rapport à 2020. Les importations (y compris le transit et hors vêtements tricotés) ont diminué de 6,6 %. Les textiles techniques représentent environ 36 % des exportations textiles totales, avec une augmentation des exportations de 7,2 %. Les exportations de textiles d'intérieur (part des exportations 30,5 %) ont augmenté de 13,7 %.

Les livraisons sur le marché intérieur de l'UE ont repris en 2021

Près de 67 % du total des exportations textiles sont destinées à l'UE. **Les exportations vers le marché de l'UE ont fait un bond de 7,3 %.** Les exportations vers les trois principaux marchés d'exportation de l'UE ont augmenté : France +3,1 % (part de 18,9 % du total des exportations textiles belges), Allemagne +6,9 % (part de 13,9 %) et Pays-Bas +6,5 % (part de 9,9 %).

Tous les principaux marchés d'exportation hors UE ont acheté davantage de textiles belges, sauf le Royaume-Uni

Les exportations textiles hors UE ont augmenté de 8 %. Toutes les régions, à l'exception du Royaume-Uni (-0,5 %) et de l'Océanie (-2,2 %), ont contribué à cette hausse. Le marché d'exportation le plus important en dehors de l'UE est le Royaume-Uni, avec une part de 10,3 % du total des exportations textiles belges, mais nos exportations textiles y ont légèrement diminué de 0,5 % en 2021, après avoir toutefois chuté de 13,4 % en 2020 déjà.

Le fait que le **Royaume-Uni** ne fasse plus partie du marché intérieur rend les exportations plus difficiles. Mais dans l'ensemble, les exportations vers le Royaume-Uni se sont raisonnablement bien maintenues. L'Europe occidentale hors UE (hors Royaume-Uni) (part de 3,5 %) a acheté 9,0 % de plus de textiles belges. L'Europe de l'Est (part de 1,8 %) a connu une augmentation limitée de 2,8 %.

Les plus belles progressions ont été enregistrées dans les exportations vers les **États-Unis** (part de 3,4 % des exportations textiles totales) avec +27,9 % et vers le **Canada** (part de 0,7 %) avec +82,0 %. Les exportations vers l'Amérique du Sud ont augmenté de +23,4 %, mais ne représentent que 1,2 %. Le Moyen-Orient et l'Extrême-Orient ont progressé d'environ 11 % (part de 7,8 %). Les livraisons sur le marché chinois (part de 3,4 %) ont augmenté de +2,2 %.

Bien que les **importations textiles en provenance de Chine** aient diminué de -48,1 % en 2021, cette baisse succède à une augmentation spectaculaire de +130 % en 2020. Cela a ramené les importations chinoises à un niveau plus 'normal' en 2021, après l'explosion des importations en 2020, principalement due aux textiles médicaux (entre autres les masques buccaux). La Chine reste néanmoins le plus important fournisseur de textiles avec une part de 13,3 % (et ceci même sans les vêtements).

Les exportations sont un important facteur de croissance pour l'industrie du bois

Environ 45 % du chiffre d'affaires de l'industrie du bois provient des exportations. 85 % de ces exportations de bois sont destinées au marché de l'UE, qui a connu une hausse de 40,7 % en 2021. Ici aussi, l'effet prix joue un rôle clé. Les livraisons en **France**, le plus gros marché d'exportation avec une part de 34,7 %, ont augmenté de 48,0 %. Les **Pays-Bas** (part de 19,7 %) et l'**Allemagne** (14,6 %) sont les deuxième et troisième marchés les plus importants et ont augmenté respectivement de 28,1 % et 62,7 %.

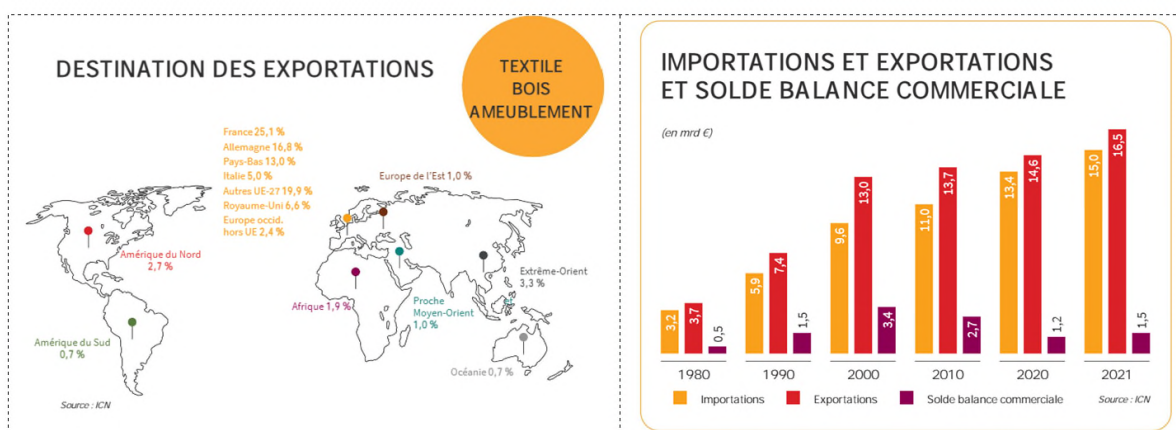
Alors que les exportations belges de produits du bois ont augmenté de 35,3 % au niveau mondial, l'augmentation des importations a été aussi importante (+35,5 %). La **Chine**, le plus gros fournisseur de produits du bois de notre pays, a pu augmenter ses livraisons de pas moins de 60,2 %, portant ainsi la part d'importation de la Chine à 34,2 %.

Secteur du meuble : le commerce extérieur a fortement augmenté en 2021

Les exportations de meubles (y compris le transit) ont augmenté de 19,1 % en 2021. 89 % des exportations de meubles sont destinées au marché de l'UE. Ces exportations ont enregistré une augmentation de 16,9 %. Les livraisons à la **France**, le plus important marché d'exportation avec une part de 37,5 %, ont augmenté de 29,2 %. Les **Pays-Bas** arrivent en deuxième position avec une part de 24,5 %, mais ont acheté 7,1 % de moins de meubles belges. C'est l'un des rares pays vers lesquels les exportations de meubles ont diminué en 2021. Les exportations vers l'**Allemagne**, troisième client le plus important avec une part de 13,9 %, ont augmenté de 19,1 %.

Le **Royaume-Uni** est le plus important marché d'exportation en dehors de l'UE (mais avec une part de seulement 3,0 %). Après une baisse de 10,4 % en 2020, les exportations vers le Royaume-Uni ont augmenté de façon spectaculaire en 2021 (+70,4 %). Aux **Etats-Unis** et en **Suisse**, les deuxième et troisième débouchés les plus importants en dehors de l'UE, les ventes ont également été considérablement plus élevées, avec respectivement une augmentation de 57,6 % et 17,2 %.

Les importations de meubles ont également connu une forte augmentation de 30,2 %. Les **importations en provenance de Chine** ont augmenté de 68,2 %. En conséquence, la Chine a encore pu augmenter sa part : un quart de toutes les importations de meubles en Belgique provient désormais de Chine. Les importations de meubles en provenance des Pays-Bas et de l'Allemagne représentent chacune environ 13 % et ont augmenté respectivement de 19,0 % et 12,0 %. La **Pologne** (quatrième fournisseur le plus important avec une part de 8,1 %) a pu augmenter ses livraisons de meubles sur notre marché de 26,9 %.



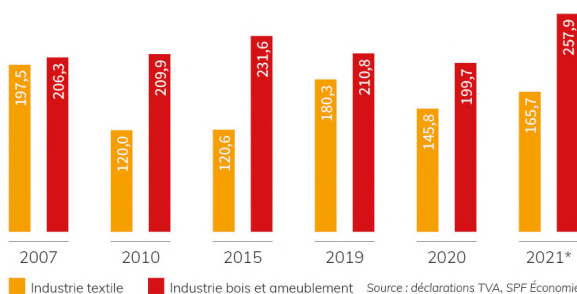
1.3. Les investissements et le taux d'occupation de la capacité de production

L'utilisation des capacités et les investissements en légère hausse dans le textile

Le taux d'utilisation des capacités de production a augmenté pour atteindre une moyenne de 71,7 % en 2021, contre 68,8 % en 2020. Néanmoins, le taux d'occupation est resté inférieur au niveau d'avant la crise du coronavirus (73,6 % en 2019). Les investissements textiles ont augmenté de 13,6 % pour atteindre 165,7 millions d'euros en 2021, après une baisse de 19,1 % au cours de l'année 'corona' 2020.

INVESTISSEMENTS

(en mio € - * données provisoires)



Les investissements ont augmenté également dans l'industrie du bois

En 2021, le taux d'utilisation des capacités de production de l'industrie du bois a atteint le niveau historiquement élevé de 88,8 %. Cela a entraîné une forte augmentation des investissements en 2021 : +45,2 %, pour atteindre 183,4 millions d'euros.

Secteur du meuble : un taux d'utilisation élevé a entraîné une hausse des investissements

En 2021, le taux d'utilisation des capacités de production a atteint 86,5 % en moyenne, soit le niveau le plus élevé depuis 2000. Cela a conduit à une hausse des investissements : +1,5 % en 2021, pour atteindre 74,5 millions d'euros, après deux années consécutives d'investissements plus faibles.

1.4. L'emploi

L'emploi textile a reculé de manière limitée

En 2021, 18.400 travailleurs étaient employés dans l'industrie textile. Outre un chômage temporaire relativement élevé, quelque 340 emplois ont été perdus, soit une diminution de 1,8 % par rapport à 2020.

Augmentation de l'emploi dans l'industrie du bois

L'effet du regain dans les investissements a été positif pour l'emploi. Celui-ci a augmenté de 108 travailleurs pour atteindre 7.751 en 2021, soit +1,4 % par rapport à 2020.

L'emploi est resté à son niveau dans l'ameublement

En 2021, 9.824 travailleurs étaient employés dans l'industrie de l'ameublement. Ainsi, l'emploi est resté presque au même niveau qu'en 2020 (-0,8 %).

Des inondations catastrophiques frappent durement la Wallonie

Les inondations qui ont frappé la Wallonie les 14, 15, 16 et 24 juillet 2021 ont entraîné des pertes humaines et matérielles extrêmement importantes. Près de 100 000 personnes ont été impactées. L'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (Iweps) estime que les inondations de juillet ont détruit 2,8 % de la valeur totale des stocks de capital de la Wallonie, estimés à près de 360 milliards.

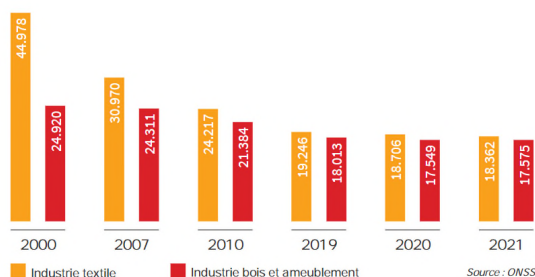
Pour ce qui concerne l'industrie du textile, du bois et de l'ameublement, on estime chez nos entreprises les dégâts à environ **17,7mio€**, sans compter les pertes d'exploitation dues aux arrêts d'activités. En tout état de cause, les dégâts affectent largement le fonctionnement des entreprises au niveau local et au niveau des filières d'activité (e.a. textile, bois,...). Trois entreprises textiles qui relèvent de l'accord de branche ont été affectées à des degrés divers par ces inondations. Pour deux d'entre elles, les dégâts ont été très sévères et se répercutent sur le traitement de leur résultats, ou de leurs non-résultats.

La guerre en Ukraine vient assombrir les perspectives au niveau global

En six mois seulement, d'août 2021 à février 2022, bon nombre d'entreprises de nos secteurs sont passées du paradis à l'enfer. Alors qu'en été, l'optimisme était encore de mise quant à la poursuite de la reprise économique, il s'est complètement envolé à l'automne 2021 et au printemps 2022. L'invasion russe de l'Ukraine a provoqué une explosion sans précédent des prix de l'énergie dans l'UE, avec de nouvelles perturbations dans les lignes d'approvisionnement en matières premières et matériaux. Du côté de la demande, les consommateurs occidentaux ont été obligés de faire des économies en raison de la perte de leur pouvoir d'achat due à l'explosion des factures énergétiques. Même si la guerre devait rapidement prendre fin, il ne sera jamais possible de réparer au cours de l'année les dégâts qu'elle a déjà occasionnés.

EMPLOI

(nombre de travailleurs)

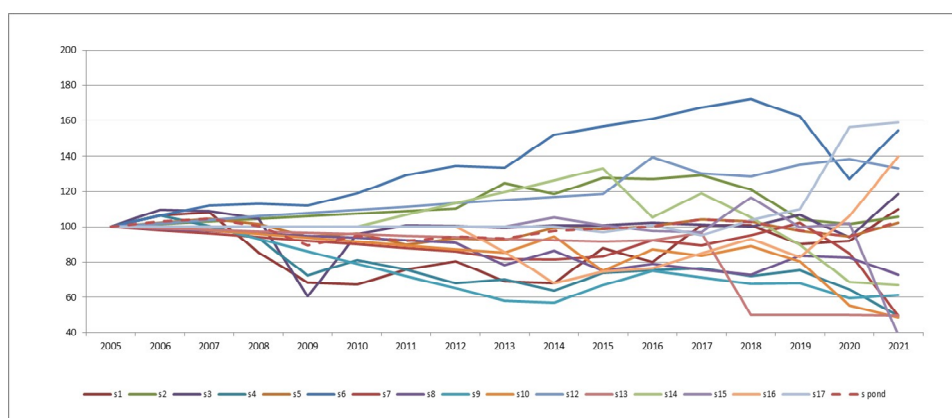


2 Evolution de l'accord de branche

2.1 Volume de production

L'évolution globale des productions est à la hausse assez marquée (+9%). Cette hausse est en tout cas systématique auprès des plus gros consommateurs de l'accord de branche et s'observe pour la moitié des entreprises du groupe. Cette augmentation, en rattrapage de l'année passée fortement impactée par l'épisode COVID, se répercutera notamment dans les consommations d'énergie.

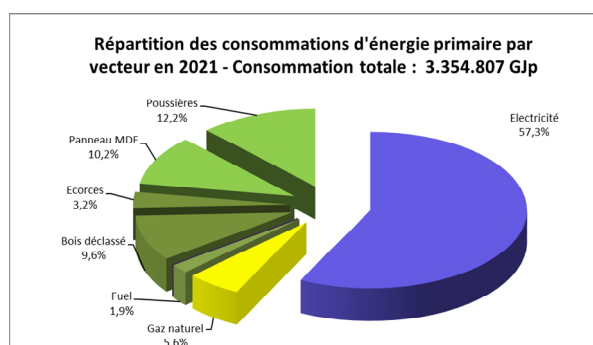
Graphe 1 : Evolution des indices de production



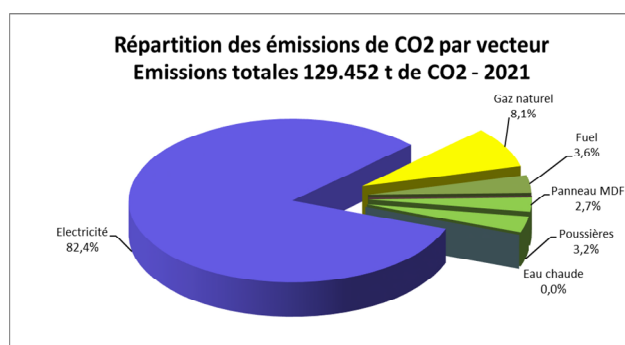
2.2 Répartition des consommations d'énergie primaire par vecteur et des émissions de CO₂

La consommation d'énergie primaire des entreprises accord de branche du secteur a été de 3.354.807 GJp, soit une augmentation de 6,6% par rapport à l'année précédente. L'électricité qui représente 57,3 % de l'énergie primaire augmente de 6,2 %. La consommation de gaz augmente quant à elle de 10,3% après être restée assez stable entre 2019 et 2020. A l'exception du bois déclassé, la plupart des vecteurs liés au bois augmentent (écorce +11,2%, panneau MDF +21%, poussière MDF +3%). La consommation de propane baisse de 12,9%.

Graphe 2 : répartition des consommations d'énergie primaire par vecteur

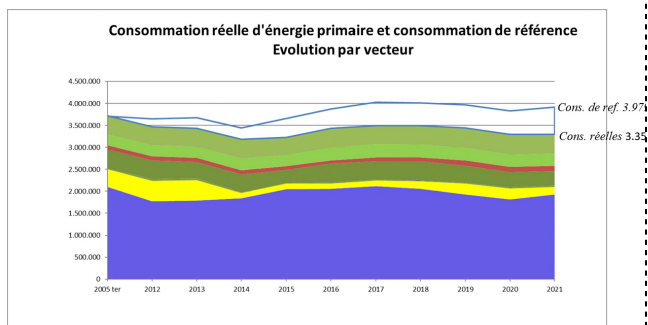


Graphe 3 : Répartition des émissions de CO₂ par vecteur

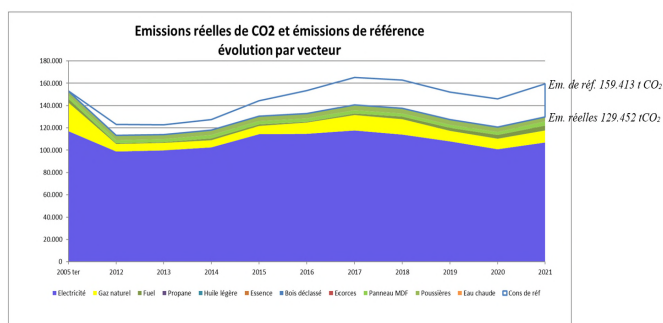


Les émissions totales pour le secteur s'élèvent en 2020 à 120.633 tonnes de CO₂ (2019 : 127.481 tonnes de CO₂). Elles ont baissé de 5% par rapport à 2019. Cette baisse est notamment la conséquence des baisses de la production et de la consommation d'énergie à la suite de la période COVID.

Graphe 4 : consommation réelle d'énergie primaire et consommation de référence, évolution par vecteur



Graphe 5 : Emissions réelles de CO2 et émissions de référence - évolution par vecteur

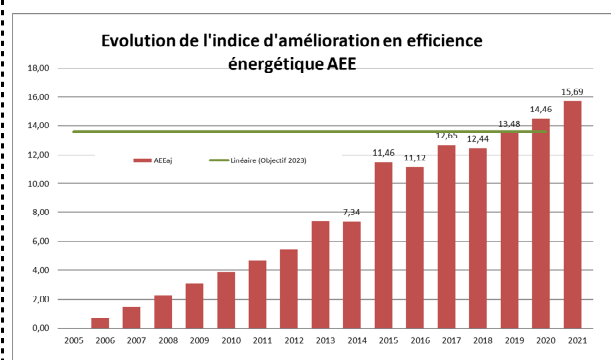


2.3 Evolution de l'indice d'Amélioration en Efficience Energétique [AEE] et de l'indice d'Amélioration en Emissions de CO2 [ACO2]

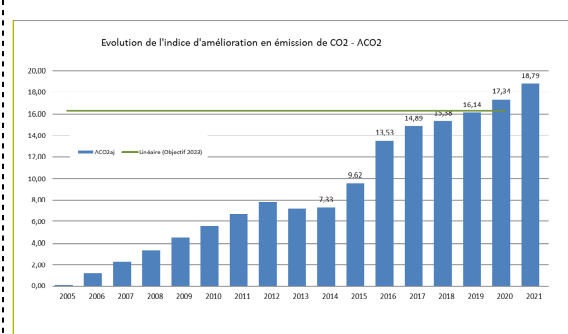
GJp			
Consommation Totale Théorique	3.979.197	AEE	15,69
Consommation Totale Réelle	3.354.807		
Tonnes CO ₂			
Emission Totale Energie Théorique	159.413	ACO ₂	18,79
Emission Totale Energie Réelle	129.452		

L'indice d'amélioration en efficacité énergétique AEE pour le secteur s'élève à 15,69% en 2020 et l'indice d'amélioration en émissions de CO₂ ACO₂ s'élève à 18,79%.

Graphe 6 : évolution de l'AEE



Graphe 7 : évolution de l'ACO2



2.4 Indices FSER & FDSER

L'accord de branche de Fedustria s'illustre par une utilisation relativement importante des énergies renouvelables, due notamment à l'intervention de plusieurs entreprises dans le secteur du bois utilisant la biomasse comme source d'énergie. Néanmoins, des investissements entre autres dans le photovoltaïque se poursuivent. Quatorze sites ont recours aux énergies renouvelables à ce stade. Ci-dessous le calcul des indices FSER et FDSER

FSER : Fraction ou rapport entre, d'une part, l'énergie finale produite à partir de sources renouvelables ayant pour origine le périmètre du site industriel et, d'autre part, l'énergie finale totale consommée sur le site.

FDSER : Fraction ou rapport entre, d'une part, l'énergie finale produite à partir de sources renouvelables consommée sur le site et, d'autre part, l'énergie finale totale consommée sur le site.

$$F_{SER} = 100 \times Q_{SER A} / Q_{tot \text{ Conso Site}}$$

$$F_{dSER} = 100 \times (Q_{SERA} - Q_{SER AE} + Q_{SERI} - Q_{SER IE}) / Q_{tot \text{ Conso Site}}$$

	Total
Quantité d'énergie produite à partir de sources renouvelables dont l'origine est imputable aux périmètres des sites industriels (kWh) – $Q_{SER A}$	288.995.468,40
Quantité d'énergie produite à partir de sources renouvelables dont l'origine est imputable aux périmètres des sites industriels et qui est exportée (kWh) – $Q_{SER AE}$	737.938,59
Quantité d'énergie produite à partir de sources renouvelables dont l'origine n'est pas imputable aux périmètres des sites (SER « importée ») (kWh) - Q_{SERI}	74.137,74
Quantité d'énergie produite à partir de sources renouvelables dont l'origine n'est pas imputable aux périmètres des sites et qui est exportée (kWh) – $Q_{SER IE}$	0,00
Quantité totale d'énergie consommée sur les sites (kWh) – $Q_{tot \text{ Conso Site}}$	612.915.974,75
FSER	47,15
FDSER	47,05

Evolution des indices FSER et FDSER

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
FSER	44,33	45,45	46,57	47,69	48,81	49,92	51,04	52,16
FDSER	44,33	45,53	46,73	47,93	49,13	50,33	51,53	52,73

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
FSER	50,24	51,17	47,72	48,78	47,55	48,31	49,32	48,18	47,15
FDSER	50,87	51,24	47,71	49,35	47,88	48,45	49,44	49,23	47,05

2.5 Mesures mises en œuvre

Les mesures mises en œuvre ou poursuivies en 2021 sont au nombre de 19 dont la répartition peut être observée ci-dessous.

2021	A1	A2	A3	N	Total	Invest	GJp	Econ. T CO2
Process	0	2	1	3	6	192.000	3.062	208
Utilities	1	0	0	5	6	4.800	630	35
Bonne gestion	0	1	0	2	3	3.000	160	22
Autre	1	0	0	3	4	42.830	2.414	132
Total	2	3	1	11	19	242.630	6.266	397

Le montant des investissements réalisés est de 242.630 € pour un total d'économie de 6.266 GJp .

2.6 En conclusion

On observe en 2021 une reprise importante chez une bonne partie des industriels et particulièrement les plus importants en termes de consommation. Cette reprise fut d'autant plus forte qu'elle succédait à une période très difficile en raison du COVID. Ceci s'est manifesté par un regain de consommation d'NRJ qui est resté néanmoins très efficace et s'est traduit par une amélioration des indices AEE et ACO2. Ces derniers dépassent actuellement les objectifs du secteur.

Ceci ne préjuge en rien de l'évolution future, d'autant plus que les effets de la crise ukrainienne sont très nets. En outre, il conviendra de rester attentif et d'accompagner les entreprises frappées par les inondations et celles qui sont en délicatesse avec leur modèle énergétique.



**Rapport sectoriel 2021 (succinct)
d'avancement dans le cadre des accords de branche de la deuxième
génération
dans l'industrie transformatrice de papier et carton et l'industrie
graphique wallonne**

destiné à publication

FETRA et FEBELGRA

Décembre 2022

Secteur : **FEBELGRA - FETRA**

Année : **2021**

1. Secteur

Fédérations signataires de l'accord :	<i>FEBELGRA Wallonie – FETRA</i>
Types de production :	<i>FEBELGRA: Magazines, catalogues, dépliants publicitaires, ...</i> <i>FETRA: emballages de carton ondulé, cartons pliants, sacs en papier, emballages souples, matériaux auto-adhésifs, produits en papier pour hôpitaux,...</i>
Evolution du chiffre d'affaires :	<i>FEBELGRA : -4,34% par rapport à l'année 2020</i> <i>FETRA : +3,6 % par rapport à l'année 2020</i>
Nombre d'emplois:	<i>FEBELGRA : 1.404 (en Wallonie)</i> <i>FETRA : 8.852 (en Belgique)</i>
DONNEES DE L'ACCORD DE BRANCHE	
Consommation réelle d'énergie primaire :	<i>871.772 GJp</i>
Objectif efficacité énergétique :	<i>32,0 % en 2023</i>
Objectif CO ₂ :	<i>33,1 % en 2023</i>
Amélioration actuelle de l'efficacité énergétique :	<i>30,4 %</i>
Amélioration actuelle des émissions de CO ₂ :	<i>31,8 %</i>
Date de signature de l'accord :	<i>12-12-2013</i>
Objectif défini à l'horizon :	<i>2023</i>
Date de fin d'accord :	<i>31/12/2023</i>

2. Performances économiques du secteur et événements

2.1. Performances économiques de FEBELGRA

2021 une année où les 2 ans de pandémie ont laissé des traces profondes et où une nouvelle menace commerciale a rapidement pris le dessus : celle de la hausse effrénée des prix des matières premières, de l'Ukraine et du pic d'inflation.

Le secteur enregistre au total une perte de 433 emplois en 2021, ce qui représente une perte de -9.77% dans le secteur par rapport à 2020, ceci malgré le fait que les entreprises ont pu bénéficier des mesures de soutien pour le chômage temporaire tout au long de l'année.

Quant au chiffre d'affaires total du secteur (journaux non inclus), il continue de baisser à nouveau de -4,34% passant de € 2,222 milliards à € 2,126 milliards en 2021.

En matière d'importation et d'exportation, la baisse à l'exportation s'est arrêtée et a même augmenté avec un chiffre de +2,30 %. En revanche, le volume des importations a augmenté d'un peu plus de 18 % ! Pour la première fois au cours des 10 dernières années, on est confronté à une balance commerciale négative de €102 millions. Les chiffres macroéconomiques pour 2021 ne devraient pas surprendre. La réalité est que le secteur a connu une baisse générale de son chiffre d'affaires de - 20 % en deux ans. Ce qui est frappant dans ce contexte, c'est que la pression commerciale au sens large a même enregistré une perte de près de -25%.

2.2. Performances économiques de FETRA

2021 a été une bonne année pour une grande partie du secteur de la transformation du papier et du carton. Le secteur de l'emballage a connu une bonne année dans pratiquement tous ses segments, la forte demande pour les biens de consommation, un e-commerce en plein essor et une demande pour les emballages durables (encouragée par la législation européenne) ayant causé une belle croissance de la demande pour les emballages en papier et carton. Les sous-secteurs liés à l'HORECA – les serviettes ou les nappes en papier par exemple – ou bien les articles de bureau (cahiers, agendas, enveloppes, ...) ont vécu une moins belle année. Ceci est dû en grande partie à un HORECA encore souvent fermé et au télétravail, couplés à une digitalisation encore renforcée des activités. Les activités de niche du secteur ont quant à elles surfé sur la reprise de l'économie.

Selon les premières estimations, les exportations directes des transformateurs de papier et cartons qui comptent traditionnellement pour près de 70% du chiffre d'affaires, atteindraient 2,806 milliards € en 2021 (contre 2,603 milliards € en 2020). Le secteur exporte aussi de manière indirecte en grande quantité : les emballages, cartons ondulés et autres boîtes pliantes produits par nos entreprises et vendus sur le marché belge sont ensuite exportés avec leur contenu : produits frais, médicaments, etc.

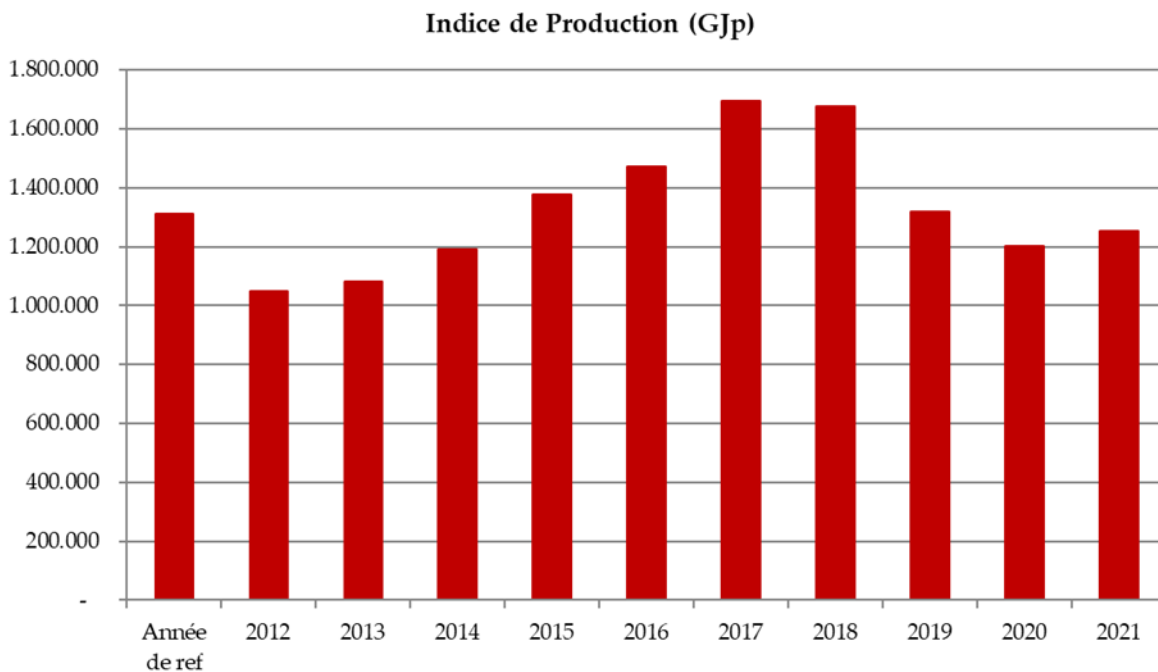
Quant à l'emploi direct, il a diminué de 178 postes (-2% par rapport à 2020). Au final, le secteur occupe 8.852 emplois directs. La répartition entre ouvriers et employés reste stable et est de respectivement 71% ouvriers – 29% employés.

3. Volumes de production

Dans les secteurs de FETRA et FEBELGRA, les données sont trop hétérogènes pour pouvoir être additionnées. Pour remédier à ce problème, un indice de production a été utilisé en pondérant les volumes de production des différents sites par les consommations en énergie primaire requises pour leur production.

Comme illustré au graphique 1 ci-après, entre 2005 et 2021, l'indice de production a baissé en passant de 1.311.395 GJp à 1.251.774 GJp.

Graphique 1: Indice de Production (GJp)

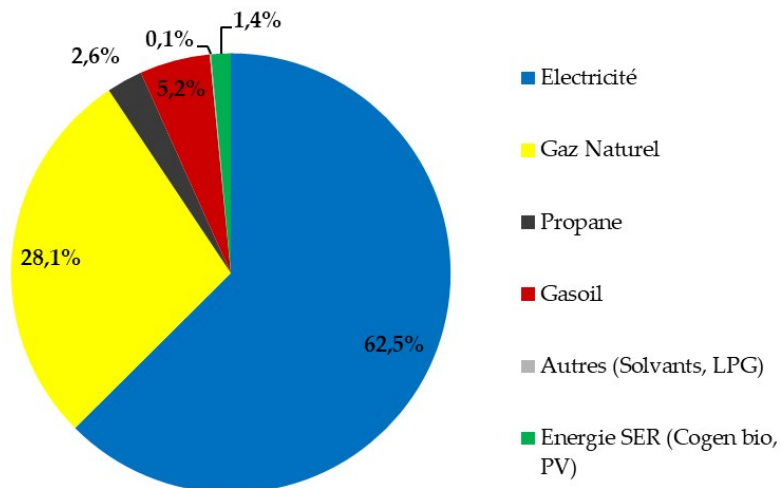


4. Performances en matière d'efficacité énergétique et d'émissions de CO₂

La consommation d'énergie primaire du secteur s'élève en 2021 à 871.772 GJp.

Cette énergie primaire est essentiellement consommée pour plus de la moitié sous forme d'électricité (62,5%) et pour 28,1% sous forme de gaz naturel. Cette répartition est représentée sur le Graphique ci-après. La répartition des émissions de CO₂ par vecteur énergétique présente un aspect similaire.

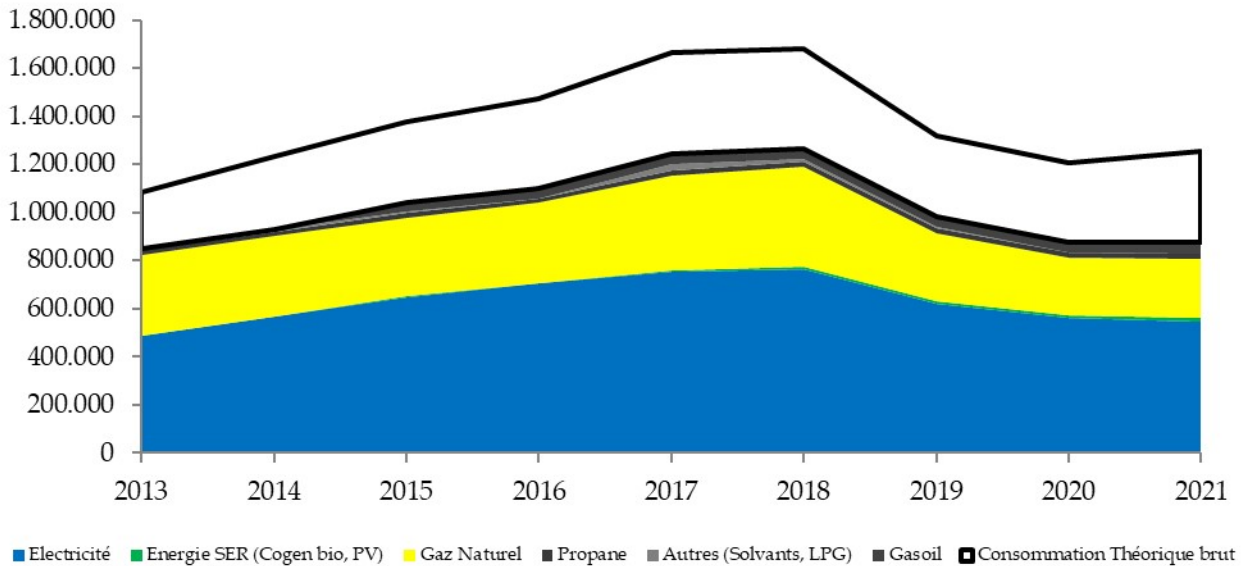
Consommations d'énergie primaire (GJp) - 2021



Les figures ci-dessous indiquent l'évolution du numérateur (consommations ou émissions réelles) et du dénominateur (consommations ou émissions théoriques) des indices AEE et ACO₂.

L'évolution des courbes respectives de consommation totale pour le secteur et de consommation de référence (à consommation spécifique constante 2005) indique par ailleurs qu'en 2021, **le secteur a consommé 30,4 % d'énergie en moins que ce qu'il aurait consommé si ces consommations spécifiques étaient restées inchangées depuis 2005.**

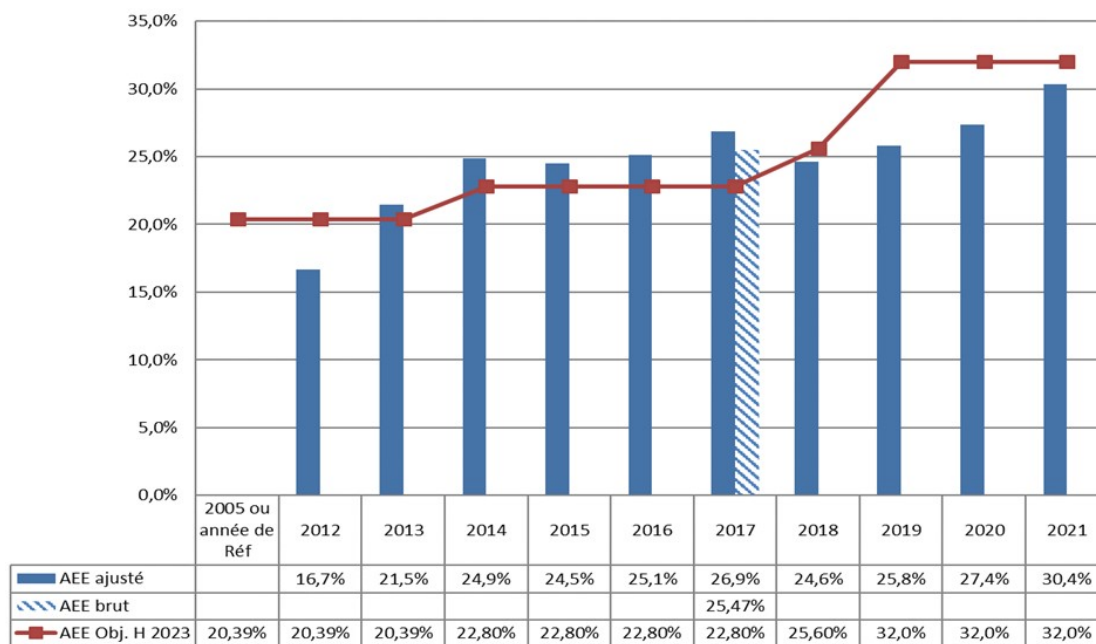
Evolution consommations réelles



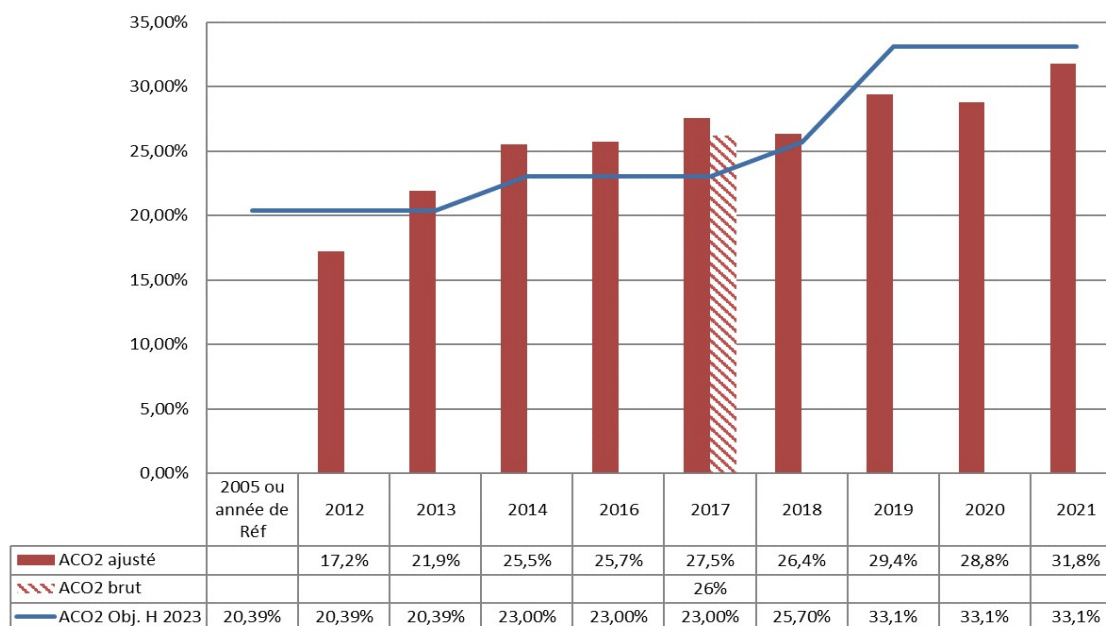
L'évolution des courbes respectives des émissions totales pour le secteur et des émissions de référence (à émissions spécifiques constantes 2005) indique par ailleurs qu'en 2021, **le secteur a rejeté 31,8 % de CO₂ en moins que ce qu'il aurait émis si ces émissions spécifiques étaient restées inchangées depuis 2005.**

Les graphiques ci-après montrent l'évolution des deux indices AEE et ACO2 depuis 2005 et par rapport à leurs objectifs respectifs de 2021 et 2023.

AEE



ACO2



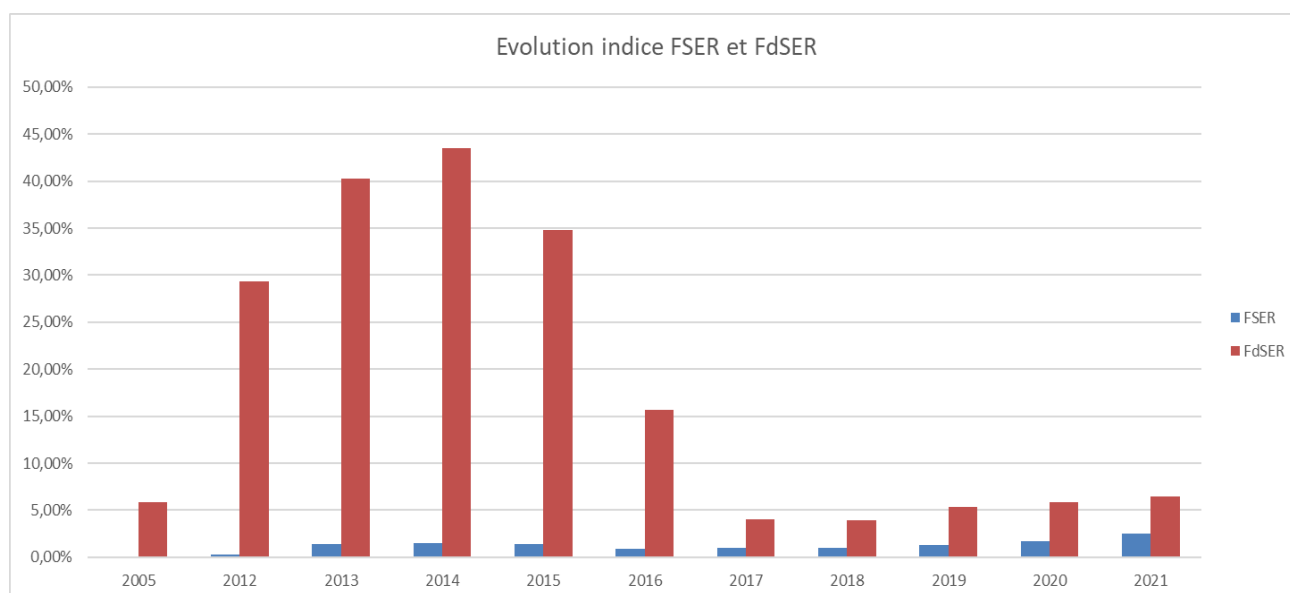
5. Améliorations réalisées

Au cours de l'année 2021, 15 mesures ont été réalisées, dont 1 de catégorie A1, 2 de catégorie A2 et 12 hors plan. Aujourd'hui, en plus des 180 pistes déjà mises en œuvre, 39 sont encore présentes dans les plans d'actions des entités. Ces pistes représentent un montant d'investissement de l'ordre de 880.000 €.

6. Evolution des FSER et FdSER

L'histogramme ci-dessous reflète l'évolution des indices FSER et FdSER. Sur la consommation énergétique totale, 2,50 % est de l'énergie produite sur site.

Sur l'ensemble de la consommation énergétique, le pourcentage d'énergie verte consommée par les entreprises en 2021 est de 6,42 %.



7. Conclusions

En 2021, l'accord de branche Fetra/Febelgra compte 9 entités participantes.

En 2021, la consommation énergétique réelle reste stable au niveau de la répartition, 28,1% de gaz naturel pour 62,5% d'électricité, et continue à baisser, par rapport à 2005.

Les résultats au niveau des indices d'efficacité AEE et ACO2 après ajustement sont les suivants:

- AEE: 30,4%
- ACO2: 31,8%

Les indices de suivi en matière d'énergie renouvelable et l'indicateur suivant les actions mises en place en dehors du périmètre de l'entité sont :

- FSER : 2,50%
- FdSER : 6,42%

Résumé du

Rapport sectoriel 2021

relatif à l'état d'avancement de l'accord de branche "Energie/CO₂" pour
l'industrie alimentaire wallonne

FEVIA Wallonie, Novembre 2022

Secteur : *Industrie alimentaire*

Année : 2021

Secteur :

Fédération signataire de l'accord : *FEVIA Wallonie*

Types de production : *Abattoirs, margarine, confiserie, chocolat, bière, boissons rafraîchissantes, viande, biscuits, café, légumes, alimentation animale, sucre, produits laitiers, pommes de terre, fruits, céréales, pâtes, chicorée, inuline/fructose, vinaigrerie/moutarde/ condiments, levure,...*

Chiffre d'affaires du secteur: 8,87 mia €

Nombre d'emplois en Wallonie : 24.373

Données d'accord de branche

Nombre d'entités géographiques : 68

Consommation totale d'énergie : 24.745.916 GJp

Fraction de la consommation totale du secteur : ± 90 %

Objectif efficacité énergétique : 22,5 %

Objectif CO₂ : 27,8%

Amélioration actuelle de l'efficacité énergétique : 21,49 %

Amélioration actuelle des émissions de CO₂ : 26,76 %

Date de signature de l'accord : 11 décembre 2013

Objectif défini à l'horizon : 2023

Date de fin d'accord : 2023

1 Sortants et nouveaux entrants

Le 11 décembre 2013, FEVIA Wallonie et le Gouvernement wallon ont signé un Accord de branche de deuxième génération 2012-2020 relatif à la réduction des émissions de CO₂ et à l'amélioration de l'efficacité énergétique. 67 entités géographiques alimentaires participent à l'Accord de branche, et se sont engagées à contribuer à l'objectif sectoriel d'amélioration des indices d'amélioration de l'efficacité énergétique (A_{EE}) et des émissions spécifiques de CO₂ (A_{CO2}).

Le nombre total des entités géographiques couverts par ce rapport sectoriel est de 68 :

- 50 au départ
- + 6 nouveaux entrants en 2014
- - 1 entité (arrêt de production)
- + 5 nouveaux entrants en 2015
- + 4 nouveaux entrants en 2016
- +3 nouveaux entrants en 2017
- +1 nouvel entrant en 2018
- +1 Nouvel entrant en 2019
- -1 entreprise en 2019

2 Impact du crise COVID sur les entreprises en accord de branche

L'année 2020 a été une année particulière pour les entreprises en raison de la crise du COVID. De nombreuses entreprises ont vu leur production réduite, ont parfois dû fermer pendant plusieurs jours, semaines voire mois ,... Cela a un impact sur la viabilité économique des entreprises. Les processus qui ne fonctionnent pas en continu entraînent une consommation d'énergie relative plus élevée. 23 entreprises ont indiqué dans leurs rapports qu'elles ont été inactives pendant au moins un jour en 2020. Au total, les entreprises alimentaires de l'Accord de Branche n'ont pas produit pendant 658 jours. Le nombre le plus élevé de jours pendant lesquels une entreprise a été hors production est de 75 jours . De plus durant les périodes où les entreprises étaient en fonctionnement, le niveau de production était aussi réduit. Pour certaines entreprises, l'impact sur leur production est important. Plusieurs entreprises font état d'une perte allant jusqu'à 30% sur leurs chiffres de production. 29 entreprises ont indiqué qu'elles ont eu de pertes de production.

3 Performances économiques du secteur : l'évolution de l'industrie alimentaire wallonne en 2020

3.1 Chiffre d'affaires et production

La crise du coronavirus, et les mesures sanitaires qui ont été prises, ont impacté négativement l'industrie alimentaire wallonne. Ainsi, son chiffre d'affaires a diminué de 3,1 % en 2020, pour atteindre 8,27 milliards d'euros, soit son niveau de 2016. En 2021, il est fortement reparti à la hausse (+ 7,3 %) pour établir un nouveau record à 8,87 mia €.

Par rapport au reste de l'industrie manufacturière, l'industrie alimentaire conforte en 2021 son rôle prépondérant puisque sa part dans le chiffre en 2021 son rôle prépondérant puisque sa part dans le chiffre d'affaires industriel wallon flirte désormais avec les 21 %.

On constate que le chiffre d'affaires réalisé par l'industrie alimentaire wallonne sur le marché belge a connu une belle progression jusqu'en 2017, avec des taux de croissance annuel au-delà des 6 %. Par contre, entre 2018 et 2020, le marché belge se présente en net recul. En 2021, le marché belge reprend quelques couleurs (4,9 %), mais la progression est néanmoins nettement moins forte que celle des exportations (9,3 %)

En termes de part dans le chiffre d'affaires de l'industrie alimentaire wallonne, le marché belge était passé de 43,1 % en 2011 à 50,7 % en 2017. Cette part repasse ensuite sous la barre des 50 % pour s'établir à 44,9 % en 2021.

3.2 Exportations

L'exportation wallonne de l'alimentation et des boissons s'élevait à 4,88 milliards d'euros en 2021.

L'importation de ces produits représentait une valeur de 3,67 milliards d'euros, créant ainsi un excédent de balance commerciale d'à nouveau plus d'1 milliard d'euros pour l'alimentation et les boissons.

En 2021, les revenus issus de l'exportation de l'alimentation et des boissons ont nettement augmenté par rapport à l'année précédente (+9,3 %), Il s'agit là d'une hausse spectaculaire qui efface la chute en 2020.

Les importations ont suivi le mouvement avec une hausse de +10,9 %. Néanmoins, la balance commerciale reste largement positive (1,21 milliard d'euros) et connaît une croissance de son excédent (+4,6 %).

L'exportation de l'industrie alimentaire wallonne reste principalement axée sur l'Union européenne (77 % du total). Le centre de gravité se situe au niveau de nos pays voisins directs, où 61 % de nos exportations totales sont acheminées, ainsi que le Royaume-Uni et l'Italie.

En ce qui concerne les principaux pays partenaires, les exportations ont enregistré une hausse en 2021, même par rapport à leur niveau de 2021, à une exception près: l'Allemagne. Celle-ci connaît certes une hausse de 2,4% des exportations wallonnes par rapport à 2020, mais cela reste cependant inférieur de 8,7% au montant exporté en 2019.

En comparaison à 2014, la part des exportations dans l'UE-27 a diminué de 2,2 points de pourcentage au profit de l'exportation lointaine (hors UE-27 et Royaume-Uni). Au niveau intra-européen, on constate une nette diminution de la part de l'Allemagne. (-22%).

L'exportation lointaine (hors UE-27 et GB) a affiché une augmentation relativement modeste en 2021 (+3,7 %), dans la mesure où celle-ci ne parvient pas à compenser la baisse enregistrée en 2020.

Parmi les pays vers lesquels les entreprises wallonnes exportent le plus, l'Indonésie arrive désormais en première position (88 millions d'euros). Deux tiers des exportations concernent des produits, le reste étant principalement des produits de pommes de terre surgelés et des produits de la minoterie.

Les exportations vers les Etats-Unis ont quant à elles chuté de 26,3 %. Ceci est à imputer au plongeon des exportations de bières (-79,2 %), qui représentaient en 2019 encore 48 % du total des exportations (contre 11% en 2021).

Le trio de tête des pays « lointains » est maintenant complété par la Chine qui connaît une croissance ininterrompue depuis 2016 (+18,7 % en 2021).

3.3 Emplois

En 2021, il y avait 24 373 emplois dans le secteur. Par rapport à 2020 cela représente une augmentation de 2,9 %. Ceci est en ligne avec le taux de croissance annuel moyen ces cinq dernières années, malgré la plus faible croissance observée en 2020.

Le reste de l'industrie manufacturière a connu, pour la deuxième année consécutive, une diminution du nombre d'emplois. En 10 ans, ce ne sont pas moins de 10 000 emplois qui ont été perdus.

En raison de l'évolution divergente, la part de l'industrie alimentaire dans l'emploi industriel augmente encore en conséquence. De 16,1 % il y a dix ans, elle est passée à 19,8 % en 2021.

En 2020, l'industrie alimentaire, fortement impactée par la fermeture totale ou partielle de nombreux débouchés (horeca, foodservice, export), a eu fortement recours au chômage temporaire pour force majeure, principalement au 2^{ème} trimestre. Par conséquent, le nombre d'heures travaillées a diminué. Exprimé en équivalents plein temps, le volume de travail a diminué de 13,0 % en 2020.

En 2021, cette baisse temporaire est presque effacée. Le nombre d'ETP est en effet encore inférieur de 0,4% au niveau de 2019, année pré-covid. Le reste de l'industrie manufacturière est quant à lui encore largement à la traîne en 2021 (-5,2 % par rapport à 2019).

4 Performances en matière de consommations d'énergie et d'émissions de CO2

La consommation d'énergie primaire en 2021 des entreprises participantes (24.745.916 GJp) a augmenté de 3,82 % par rapport à la consommation de l'année 2020. Les émissions de CO2 (1.212.973 tCO2) liées à la consommation d'énergie ont augmenté de 2,55 % par rapport à 2020.

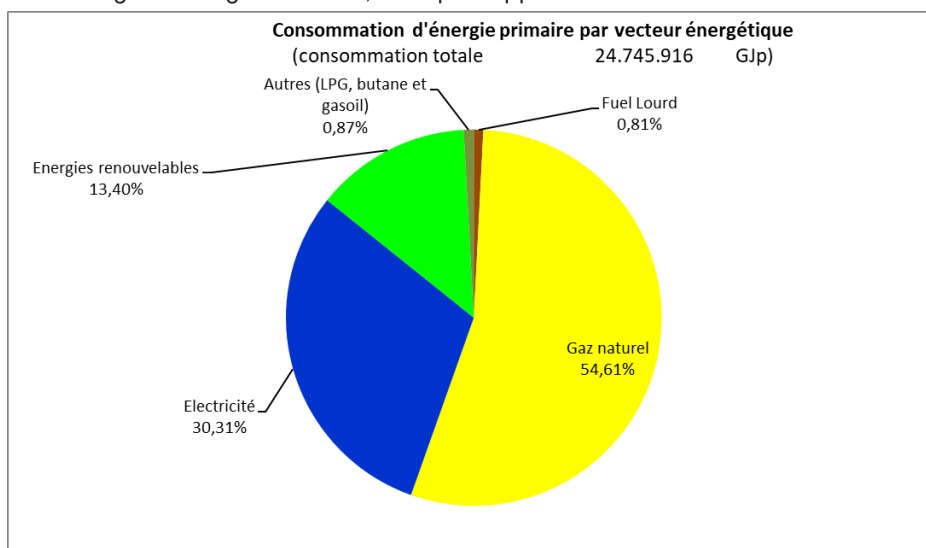


Figure 1 Consommation d'énergie primaire par vecteur énergétique 2021

Figure 2 reprend le diagramme d'évolution des consommations d'énergie et des consommations de référence.

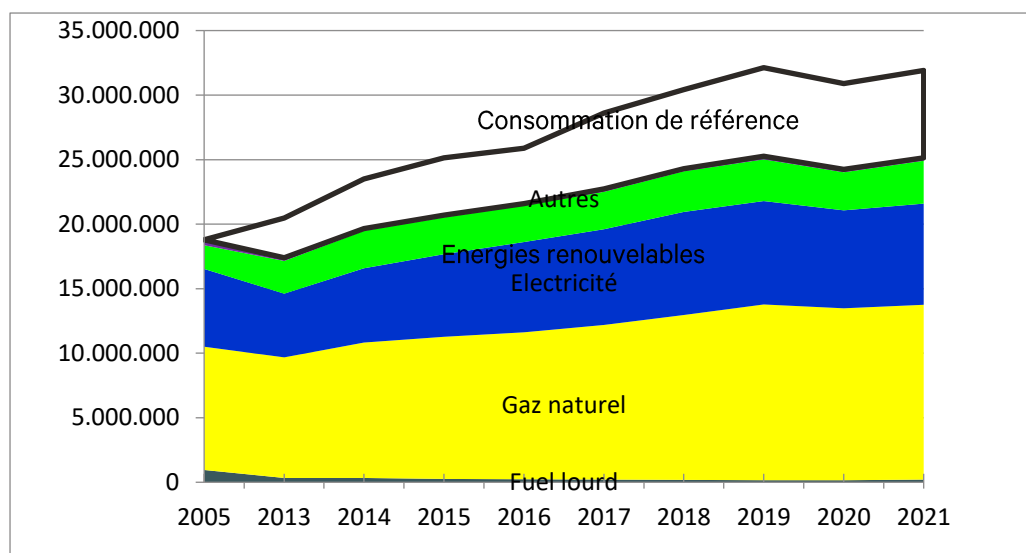


Figure 2 Evolution des consommations sectorielles (GJp)

Par rapport à l'année de référence dans laquelle les indices prennent la valeur 0, **l'AEE sectoriel et l'ACO2 sectoriel pour l'année 2021 s'élèvent à 21,49 % et 26,76%** respectivement, représentant donc une amélioration de l'efficacité énergétique de 21,49 % et une réduction des émissions de CO₂ de 26,76 % par rapport à 2005.

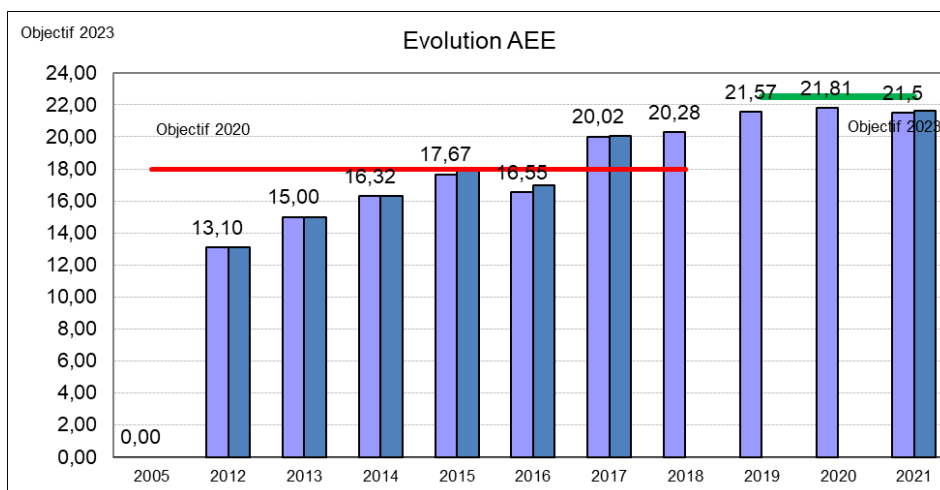


Figure 3 Evolution de l'indice d'efficacité énergétique (AEE) sectoriel

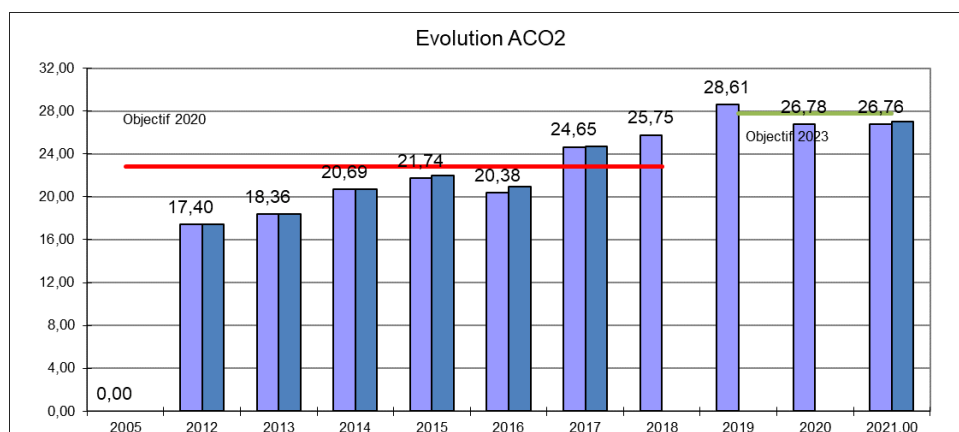


Figure 4 Evolution de l'Indice de réduction de CO₂ (ACO2) sectoriel

4.1 Les indices Fser et Fdser

Les nouveaux Accords de branche ont introduit deux nouveaux indices. Ces indices ont pour objectif d'inciter les entreprises à investir dans le domaine des énergies renouvelables et de quantifier ce recours aux énergies renouvelables via un indice FSER ainsi qu'un indice complémentaire FdSER. Ces nouveaux indices sont indispensables à la Wallonie pour s'inscrire dans les engagements européens correspondants.

	2005	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
F _{SER}	10 %	11 %	16,7 %	16,54%	15,79 %	15,4 %	14,85 %	15,17 %
F _{DSER}	12 %	14,3 %	22,64 %	23,39%	21,83 %	20,93 %	18,82 %	21,25 %

	2019	2020	2021
F _{SER}	15,8 %	14,92 %	16,21
F _{DSER}	21,38 %	20,69 %	22,44

5 Investissements

En 2021, les entreprises participantes ont réalisé 39 projets. Ces projets représentent un gain de 147.751 GJp et 9042 tonnes CO₂.

6 Conclusions

L'efficacité énergétique et les émissions spécifiques de CO₂ du secteur alimentaire wallon se sont améliorées de 21,49 % et de 26,76% respectivement entre 2005 et 2021. L'indices AEE s'est détérioré en comparaison avec l'année 2020. L'indice ACO₂ s'est amélioré en comparaison avec l'année 2020.

L'industrie alimentaire a déjà bien investi dans l'énergie renouvelable. Vous trouverez les indices dans le tableau ci-dessous.

	2005	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
F _{SER}	10 %	11 %	16,7 %	16,54%	15,79 %	15,4 %	14,85 %	15,17 %
F _{DSER}	12 %	14,3 %	22,64 %	23,39%	21,83 %	20,93 %	18,82 %	21,25 %
	2019	2020	2021					
F _{SER}	15,8 %	14,92 %	16,21					
F _{DSER}	21,38 %	20,69 %	22,44					

L'industrie alimentaire wallonne est donc sur la bonne route pour atteindre ses objectifs en 2023.



FÉDÉRATION DE L'INDUSTRIE DU VERRE

Accord de branche de 2ème génération 2012 –
2023 entre la Fédération de l'Industrie du Verre –
FIV et la Wallonie représentée par son
Gouvernement relatif à la réduction des
émissions de CO2 et à l'amélioration de
l'efficacité énergétique : Rapport public -
reporting 2021

Fédération de l'Industrie du Verre
Place du Champ de Mars, 2
1050 Bruxelles
Tel : 02/542.61.20
www.vgi-fiv.be

Janvier 2023

1. Introduction

Secteur : *Fédération de l'industrie du Verre (FIV)*

Année : **2021**

SECTEUR :	
Fédération signataire de l'accord :	<i>Fédération de l'Industrie du Verre</i>
Types de production :	<i>Produits verriers (verre plat bâtiment et automobile, verre creux, fibres de verre et laine de verre)</i>
DONNÉES D'ACCORD DE BRANCHE	
Nombre d'entreprises participantes	<i>9 entités</i>
Consommation totale d'énergie :	<i>12.303.129 GJp</i>
Fraction de la consommation totale du secteur :	<i>+ de 95%</i>
Objectif énergie :	<i>17,6% en 2023</i>
Objectif CO ₂ :	<i>25,5% en 2023</i>
Amélioration actuelle de l'efficacité énergétique :	<i>14,9 %</i>
Amélioration actuelle des émissions de CO ₂ :	<i>23,2 %</i>
Date de signature de l'accord :	<i>19 décembre 2013</i>
Objectif défini à l'horizon :	<i>2023</i>
Date de fin d'accord :	<i>31 décembre 2023</i>

2. Performances économiques du secteur

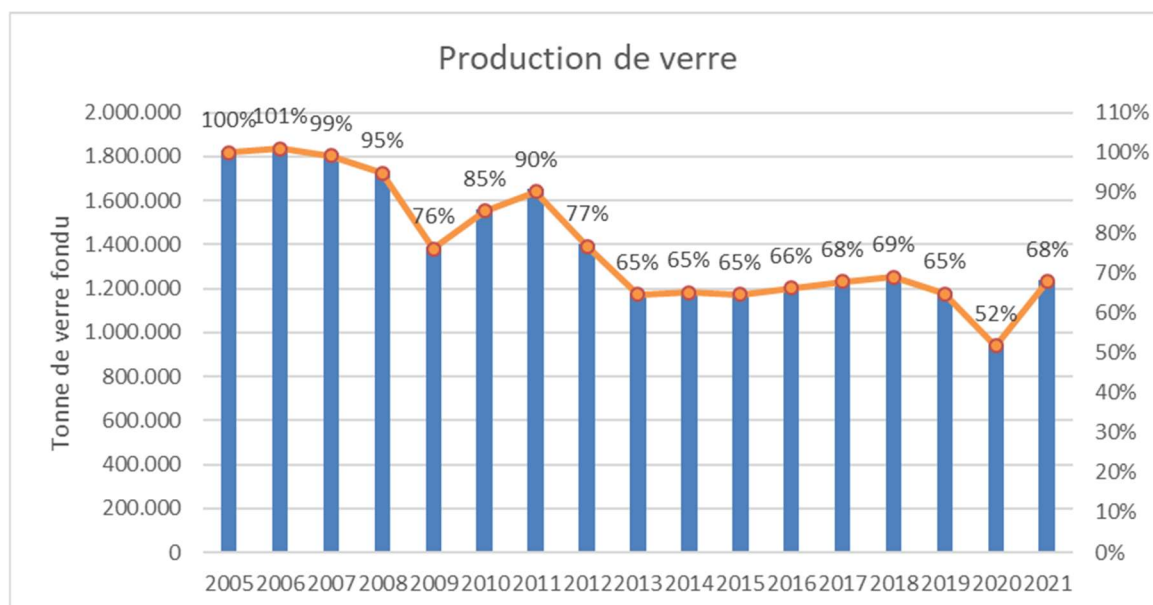
En 2021, la reprise a été ressentie dans le secteur verrier. Les exportations des entreprises verrières ont augmenté de 16% entre 2020 et 2021, indiquant une bonne santé et reprise globale de leurs marchés à l'exportation. Les sous-secteurs du verre plat, de la laine de verre et du verre cellulaire ont bien entendu bénéficié de l'activité du secteur de la construction – activité qui ne s'est pas relâchée durant l'année et dont ont été témoins aussi bien la construction de bâtiments neufs que la rénovation. Ces sous-secteurs avaient plutôt bien résisté à la crise du covid et la relâche appréhendée suite à un retour à la normale pour les ménages ne s'est heureusement pas matérialisée. La production d'emballages en verre, un secteur traditionnellement stable mais qui avait assez fort souffert de la crise en 2020, a rebondi pour retrouver des niveaux de production pré-covid. La production de verre pour le secteur de l'automobile (verre plat et fibre de verre) a quant à elle malheureusement subi les conséquences d'une baisse de la demande dans ce marché, comme déjà observé en 2020 - année très difficile.

Les premiers chiffres officiels montrent que les exportations verrières ont augmenté de 16% en 2021 et la balance commerciale du secteur atteint 107 millions € en 2021 contre 44 millions € en 2020 (après ajustement des chiffres par la Banque Nationale pour l'année de référence 2020). La balance commerciale de l'industrie du verre s'était effondrée de 2008 à 2016 pour reprendre de la vigueur en 2017 et 2018, tout en restant loin du milliard € qu'elle approchait avant la crise. Les clients principaux du secteur sont européens : la France en tête, suivie de l'Allemagne, des Pays-Bas, de l'Italie et du Royaume-Uni. Ces cinq pays représentent à eux seuls 68% de nos ventes à l'étranger, l'Union européenne comptant pour 88%. De manière similaire, nos concurrents sont les Allemands, suivis des Néerlandais, des Français et des autres Européens. Concernant les vitrages isolants, les Pays-Bas sont de loin notre premier client avec 84% des exportations sur notre marché belge.

Le secteur du verre a connu une légère augmentation de l'emploi en 2021. 22 ouvriers et 22 employés supplémentaires ont été engagés, soit une augmentation de 0,44% pour les emplois d'ouvriers et de 0,89% pour les postes d'employés. En effet, le secteur de la construction a connu une très bonne année 2021, ce qui a eu un effet positif sur l'emploi dans les secteurs du verre et des matériaux d'isolation à base de verre.

3. Volume de production

La production du secteur verrier en Wallonie s'exprime en tonne de verre fondu, vu la multitude des produits et ne concerne que les producteurs de verre et non les transformateurs de verre plat. L'évolution est donnée depuis l'année 2005, année de référence pour les sites de production de verre qui ont souscrit à l'accord de branche.



En 2021, on observe une forte reprise de la production de verre pour arriver à un niveau proche de celui de 2018. Cette reprise est constatée chez l'ensemble des entités après la forte baisse en 2020 et également suite au démarrage d'un four verrier en début de 2021 après une reconstruction complète.

4. Consommation d'énergie primaire

a) Vecteurs énergétiques

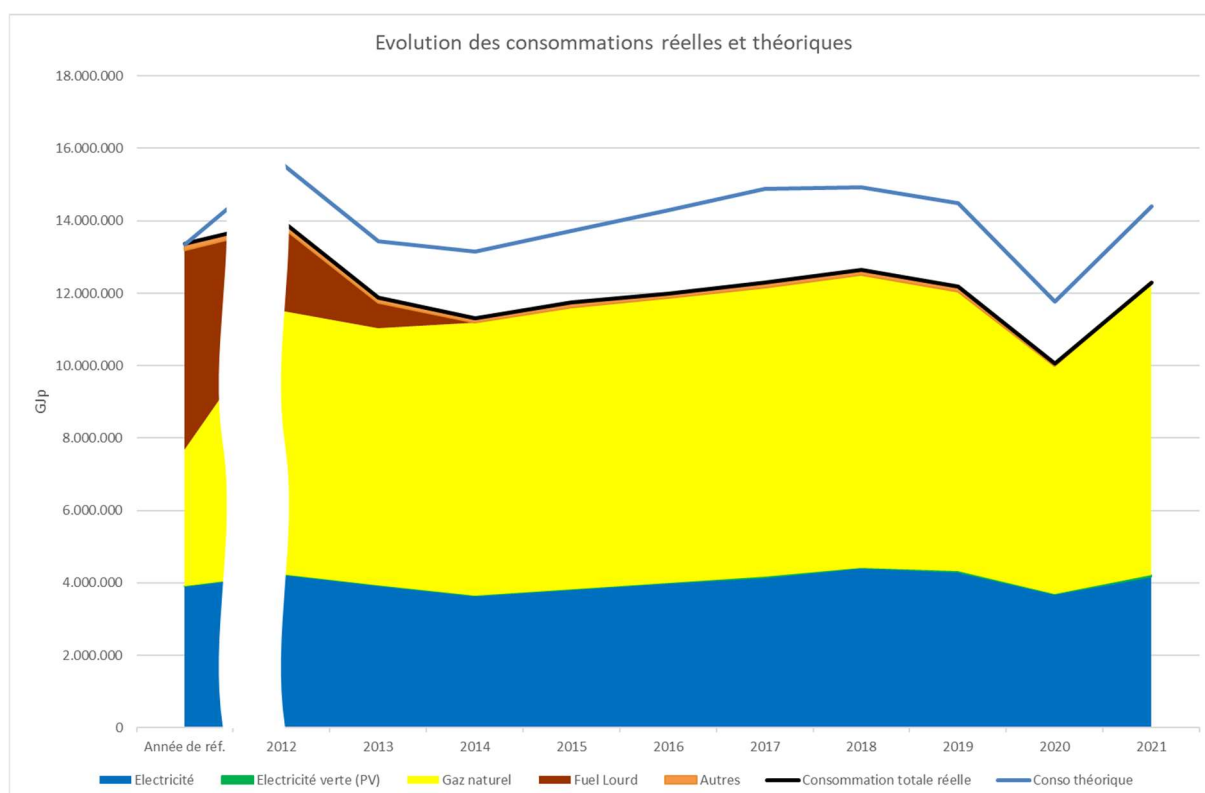
Les principaux vecteurs énergétiques utilisés dans le secteur verrier sont l'électricité et le gaz. Jusqu'en 2013, le secteur consommait également du fuel lourd.

L'évolution des principaux vecteurs énergétiques dans le tableau ci-dessus nous indique que, entre l'année de référence et 2021 :

- La consommation d'électricité totale reste constante et représente toujours un tiers de la consommation énergétique totale. En 2021, on observe une hausse de 11 % par rapport à 2020 suite à la reprise des activités. La consommation d'énergie d'origine renouvelable (panneaux solaires et éolienne) a cette année augmenté de 44% par rapport à l'année passée.
- La consommation de gaz naturel qui a significativement augmenté suite au passage progressif du fuel lourd au gaz naturel pour les fours verriers, se stabilise aujourd'hui et représente deux tiers de l'apport énergétique. Une hausse de 22% est observée par rapport à 2020.
- La disparition du fuel lourd est confirmée pour la 8^{ème} année, suite à la conversion au gaz naturel des installations de fusion du verre.

b) Evolution de la consommation énergétique

Le graphique suivant illustre l'évolution globale de l'énergie primaire réellement consommée par le secteur par rapport à la consommation théorique calculée sur base des consommations spécifiques de référence.



En 2021, la consommation d'énergie primaire est inférieure de 14,9 % à l'énergie primaire théorique de 2021 et cette amélioration représente un gain en énergie primaire de 2.159.907 GJp.

5. Emissions de CO2

c) Vecteurs émetteurs de CO₂

Les principaux vecteurs émetteurs de CO₂ suivis dans le cadre de cet accord de branche sont identiques aux vecteurs énergétiques c.-à-d. l'électricité et le gaz naturel.

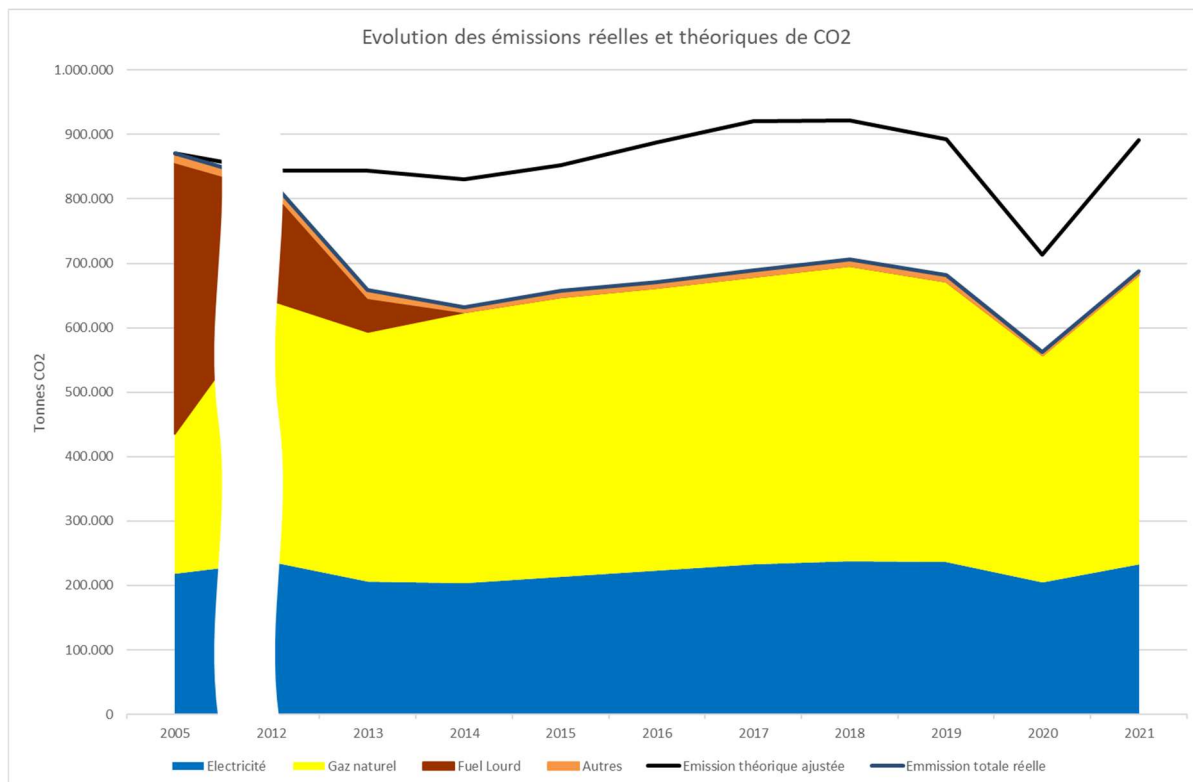
L'évolution des principaux vecteurs d'émission de CO₂ repris dans le tableau ci-dessus nous indique que, entre l'année de référence et 2021 :

- Les émissions de CO₂ provenant de la consommation d'électricité sont en hausse de 11% par rapport à 2021. La part des émissions provenant de l'électricité dans la répartition entre les vecteurs émetteurs reste constante et est de l'ordre de 35%.
- Les émissions de CO₂ issues du gaz naturel ont augmenté de 22% et ont doublé depuis le début de l'accord suite au passage complet du fuel lourd au gaz naturel en tant que vecteur énergétique pour les fours verriers. Aujourd'hui, le gaz naturel représente le vecteur émetteur majeur dans le secteur verrier (2/3).
- Pour la 8^{ème} année consécutive vu l'absence de consommation de fuel lourd, les émissions dues à ce vecteur sont nulles.



d) Evolution des émissions de CO₂

Le graphique suivant illustre l'évolution globale des émissions de CO₂ émises par le secteur par rapport aux émissions théoriques calculées sur base des émissions spécifiques de référence.



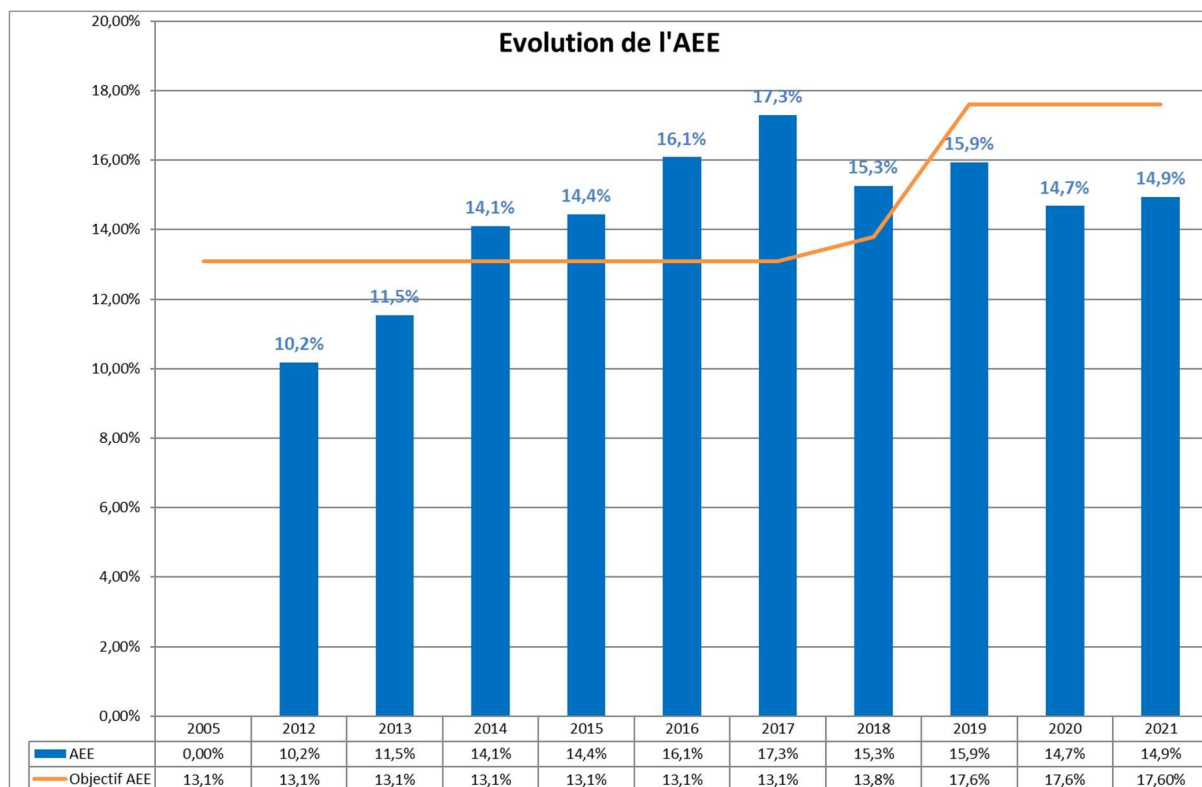
En 2021, les émissions de CO₂ sont inférieures de 23,2% à celles considérées comme théoriques et cette réduction représente un gain de 206.739 tonnes de CO₂.

6. Indices de suivi

L'accord de branche prévoit un suivi annuel de 4 indices. Deux indices sont contraignant et il s'agit de l'indice d'amélioration en efficacité énergétique (AEE) et l'indice d'amélioration en émissions de CO₂ (ACO₂). Les deux autres indices sont à titre indicatif et permettent de suivre l'évolution de la part du renouvelable dans la consommation du secteur.

e) Indice d'amélioration en efficacité énergétique (AEE)

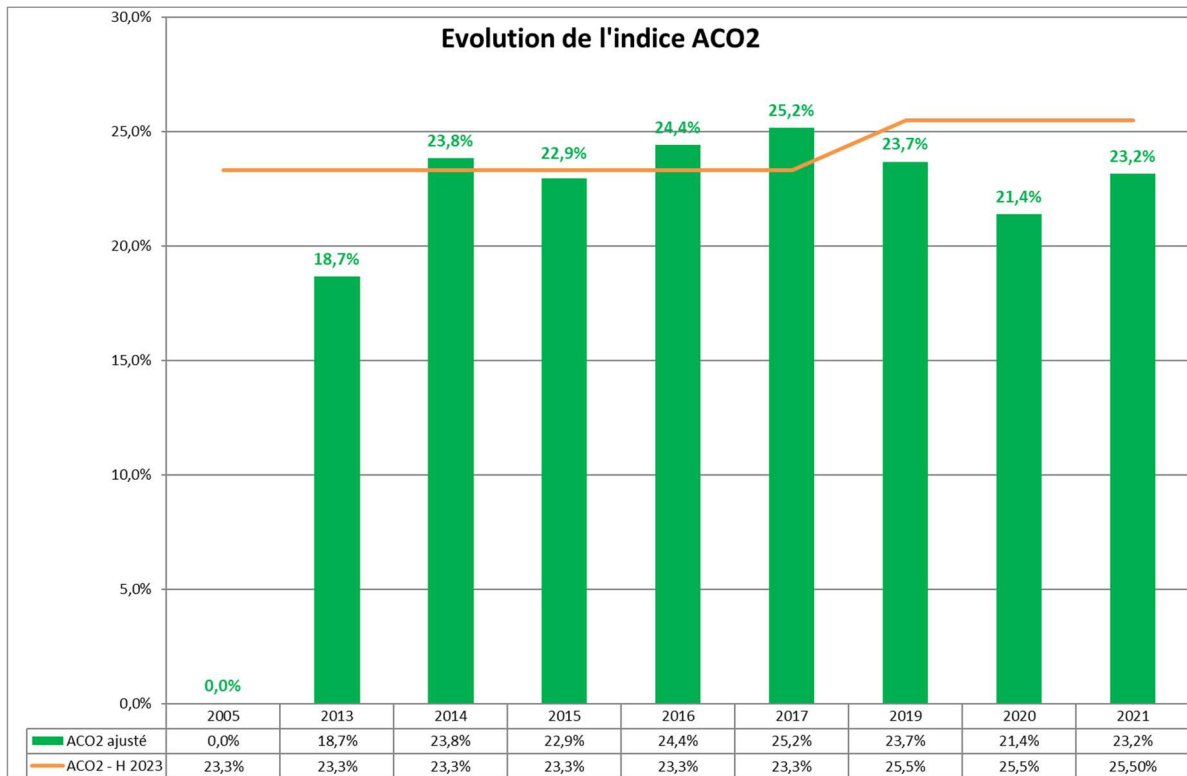
Le graphique ci-dessous illustre l'évolution de l'indice d'amélioration en efficacité énergétique à partir de l'année de référence et mentionne l'objectif à atteindre à l'horizon 2023.



En 2021, l'AEE est équivalent à 14,9% et reste à un niveau équivalent de 2020 mais éloigné de l'objectif à atteindre. Des actions devront être mises en œuvre mais il est à noter que des événements importants vont encore avoir lieu dans le secteur d'ici 2023 comme des reconstructions de fours.

f) ACO₂

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution de l'indice d'amélioration en émissions de CO₂ à partir de l'année de référence et mentionne l'objectif à atteindre à l'horizon 2023.

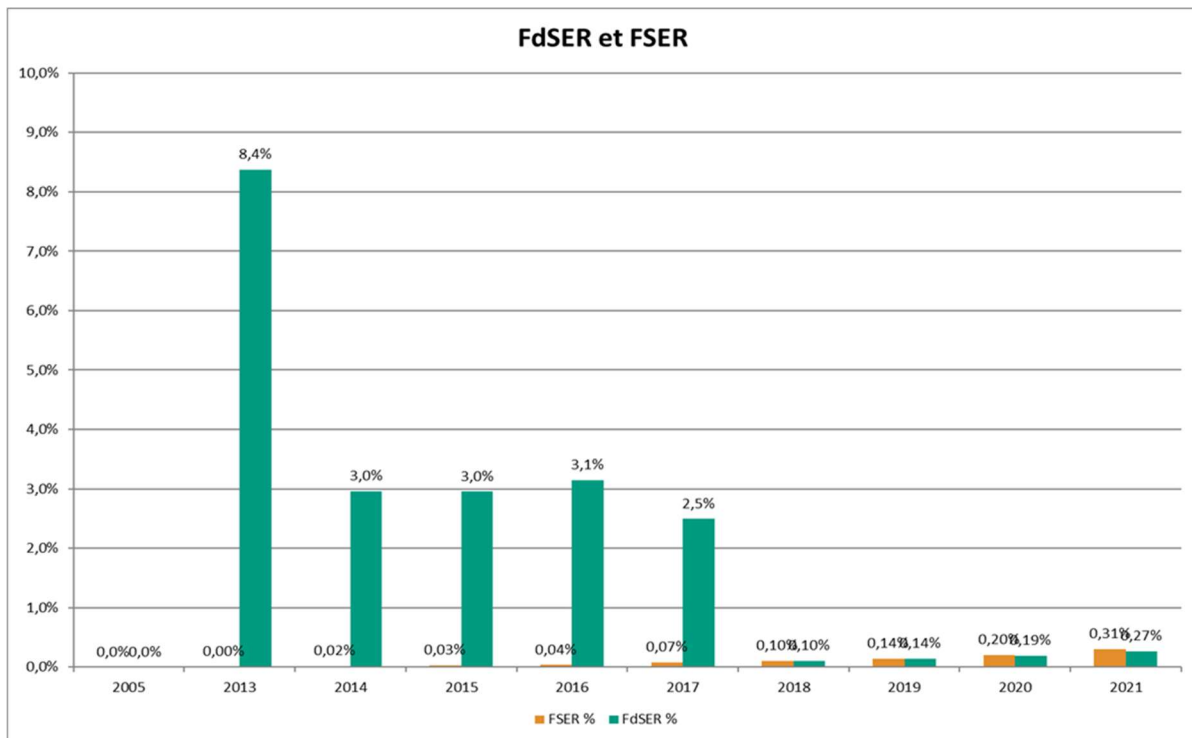


En 2021, l'ACO₂ est équivalent à 23,2 %.

g) FSER et FdSER

Cet accord de branche prévoit le suivi de la part de l'énergie renouvelable dans la consommation énergétique du secteur. A cet effet, deux indices non contraignants sont prévus. L'indice FSER exprime la part d'énergie renouvelable qui est produite sur les sites verriers par rapport à la consommation totale du secteur. L'indice FdSER exprime quant à lui la part d'énergie renouvelable consommée par le secteur par rapport à sa consommation totale.

Le graphique suivant illustre l'évolution des indices de « fraction » renouvelable pour le secteur à partir de l'année de référence.



En 2021, on observe une légère hausse de l'indice FSER qui passe à 0,31% ce qui représente toutefois une production d'énergie verte sur site de 8.031 MWh. Cette hausse fait suite à la poursuite du développement des projets et leur mise en œuvre sur les entités du secteur.

Aujourd'hui sur les 9 entités, 5 ont des installations de panneaux photovoltaïques, une éolienne est présente et au moins 2 projets d'éoliennes sont en cours. Toutefois, il faut constater que malgré l'enthousiasme et la volonté des entités de mettre en place ces productions d'énergie renouvelable, les entités rencontrent de nombreux obstacles et le parcours est de longue haleine.

En 2021, l'indice FdSER vaut 0,27% et reste proche de la valeur des années antérieures depuis 2018. La part de l'énergie renouvelable exportée est de l'électricité issue d'installations photovoltaïques ou de l'éolienne, soit vers des zones sur les entités mais non incluses dans le scope de l'entité (zone R&D), ou bien réinjectée sur le réseau.

7. Explicatif des évènements de l'année écoulée

En 2021, 21 pistes ont été mises en œuvre par les entités. Les montants investis et les gains estimés ont uniquement été communiqués pour les pistes de plans et s'élèvent dès lors à un montant de 1,4 millions d'€ pour un gain de 10.387 GJp et 700 tonnes de CO₂ pour ces 9 pistes.



8. Conclusion

En 2021, 9 entités participent à l'accord de branche de la FIV et elles ont toutes décidé de poursuivre leur engagement jusqu'en 2023.

Le niveau de production des entités en accord de branche exprimé en tonnes de verre fondu est revenu à un niveau équivalent à celui de 2018-2019 à l'inverse de la transformation du verre plat où l'impact de la crise sur le secteur automobile est bien visible.

En termes de consommation d'énergie primaire et d'émissions de CO₂, la répartition entre les vecteurs énergétiques reste constante depuis la disparition du fuel lourd en 2014 (34% d'électricité – 65% de gaz).

L'efficacité énergétique a été améliorée de 14,9% après ajustement ce qui correspond à un gain de 2.159.907 GJp et le secteur a réduit ses émissions de CO₂ de 32,2% après ajustement ou encore de 206.739 tonnes de CO₂. Le secteur poursuit ses efforts pour atteindre ses objectifs mais des événements avec des impacts potentiellement majeur sont encore à prévoir dans les prochaines années.

En 2021 pas moins de 21 pistes ont été mises en œuvre s'additionnant aux 160 pistes déjà rapportées. Le potentiel chiffré des pistes restantes ne permettrait théoriquement pas d'atteindre les objectifs mais le secteur reste confiant vu les actions et mesures prises annuellement.

Les indices de suivi d'énergie renouvelable restent faibles (0,31% pour FSER et 0,27% FdSER) mais avec une croissance assez forte de la production d'électricité sur site (+44% par rapport à 2020). Au total pas moins de 8 GWh d'électricité verte ont été produits. Des nouveaux projets de production d'énergie renouvelable sont en cours mais le parcours administratif afin d'obtenir les autorisations nécessaires reste long et complexe.



GROUPEMENT DE LA SIDÉRURGIE

RAPPORT D'INFORMATION SECTORIEL

ANNÉE 2021

VERSION PUBLIQUE

VERSION 29/11/2022

RELATIF À L'ACCORD DE BRANCHE DE DEUXIÈME GÉNÉRATION 2014-2023

**ENTRE LE GROUPEMENT DE LA SIDÉRURGIE REPRÉSENTANT L'INDUSTRIE SIDÉRURGIQUE
WALLONNE ET LA WALLONIE REPRÉSENTÉE PAR SON GOUVERNEMENT**

**RELATIF À LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE CO₂ ET À L'AMÉLIORATION DE L'EFFICIENCE
ÉNERGÉTIQUE**

1. Introduction

L'Accord de Branche de deuxième génération 2014-2020 entre le Groupement de la Sidérurgie représentant l'industrie sidérurgique wallonne et la Wallonie représentée par son Gouvernement relatif à la réduction des émissions de CO₂ et à l'amélioration de l'efficacité énergétique a été signé le 19 décembre 2013. Les objectifs du secteur de la sidérurgie à l'horizon 2020 sont confirmés dans l'avenant n° 1 d'avril 2014. Une prolongation des accords jusqu'en 2023 a été conclue. Le document a été signé le 20 mai 2019 entre le GSV et le Gouvernement Wallon.

RAPPEL

ENGAGEMENT DE LA SIDÉRURGIE WALLONNE À L'HORIZON 2023

Sur base des données chiffrées, validées par la Région wallonne (notamment la décision du Comité directeur du 6 juillet 2018 de corriger les objectifs sectoriels à la suite de la correction de plusieurs objectifs d'entreprises – parties prenantes à l'accord), les objectifs de la sidérurgie wallonne entre 2005 et 2023 ont les deux composantes suivantes :

- Déjà réalisé depuis 2005 :
 - AEE acquis 11,9 %
 - ACO₂ acquis 13,1 %

- Engagement sur amélioration complémentaire à 2023 :
 - AEE à réaliser 1,8 %
 - ACO₂ à réaliser 1,5 %

- Engagement total à 2020 :
 - AEE 12,6 %
 - ACO₂ 14,6 %

- Engagement total à 2023 :
 - AEE 13,7 %
 - ACO₂ 15,0 %

2. Liste des entités

A noter que depuis 2019 dans le bassin liégeois, la scission entre ArcelorMittal et Liberty Steel a été finalisée. Les deux sites sont donc désormais considérés comme deux entités distinctes dans le cadre des Accords de Branche. Le total des sites impliqués s'élève alors à 8 entités au lieu de 7 :

LIBERTY LIÈGE-DUDELANGE

Siège d'exploitation de Liège – Rue de la Digue 22 à 4400 Flémalle

Date d'entrée : 01.01.2014 – 01.07.2019 : installation appartenant à AM
01.07.2019 : entrée dans AdB par Liberty Liège-Dudelange

ARCELORMITTAL BELGIUM S.A.

Site ArcelorMittal Liège S.A. – Quai du Halage 10 à 4400 Flémalle

Date d'entrée : 01.01.2014

INDUSTEEL BELGIUM S.A.

Site Industeel Belgium S.A. – Rue de Châtelet 266 à 6030 Marchienne-au-Pont

Date d'entrée : 01.01.2014

APERAM STAINLESS BELGIUM S.A.

Site Aperam Châtelet – Rue des Ateliers 14 à 6200 Châtelet

Date d'entrée : 01.01.2014

NLMK LA LOUVIÈRE S.A.

Site NLMK La Louvière S.A. – Rue des Rivaux 2 à 7100 La Louvière

Date d'entrée : 01.01.2014

NLMK CLABECQ S.A.

Site NLMK Clabecq S.A. – Rue de Clabecq 101 à 1460 Ittre

Date d'entrée : 01.01.2014

SEGAL S.A.

Site Segal S.A. – Chaussée de Ramioul 50 à 4400 Ivoz-Ramet

Date d'entrée : 01.01.2014

THY-MARCINELLE S.A.

Site Thy-Marcinelle S.A. – Rue de l'acier 1 - BP 1002 à 6000 Charleroi

Date d'entrée : 01.01.2014

3. Evolutions récentes en sidérurgie

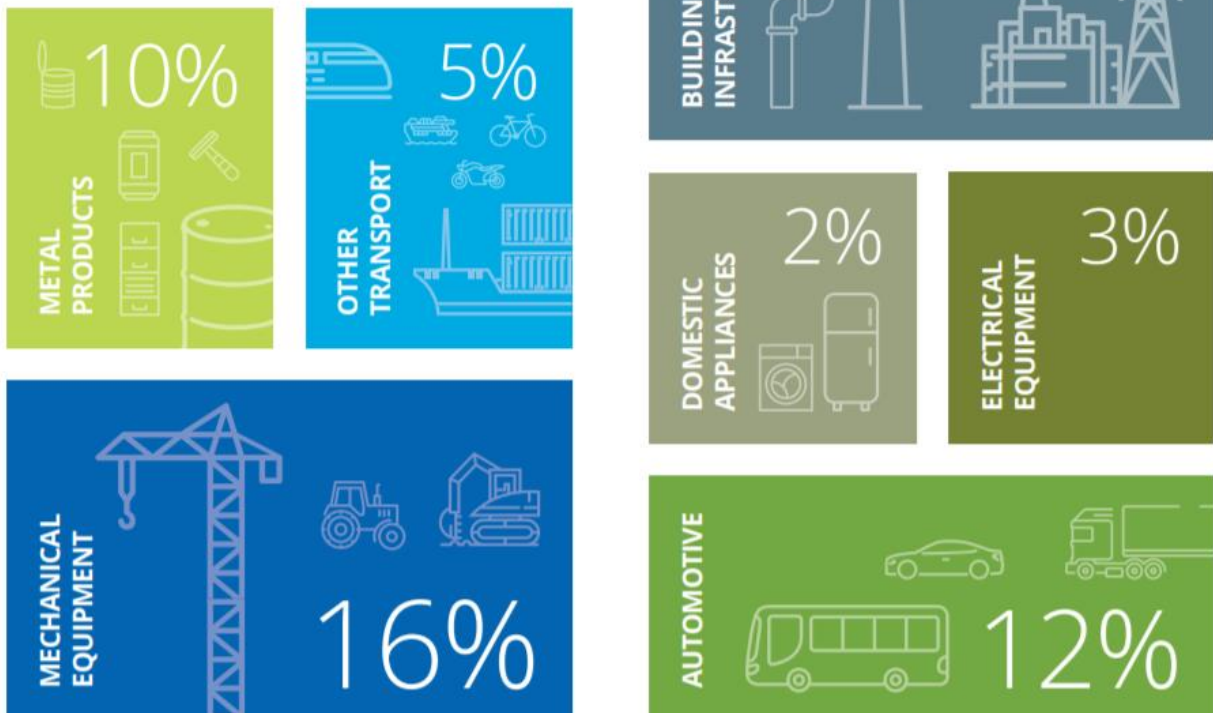
3.1. Monde

A healthy economy needs a healthy steel industry

Steel is essential to our society. As a permanent material which can be recycled over and over again without losing its properties, steel is also fundamental to a successful circular economy. From transport systems, infrastructure and housing, to manufacturing, agriculture or energy, the industry is continuing to expand its offer of advanced high-strength steels which reduce the weight of applications and encourage circular economy practices.

For society, the benefits include durable products, local jobs, reduced emissions and the conservation of raw materials for future generations.

What makes up our steel use



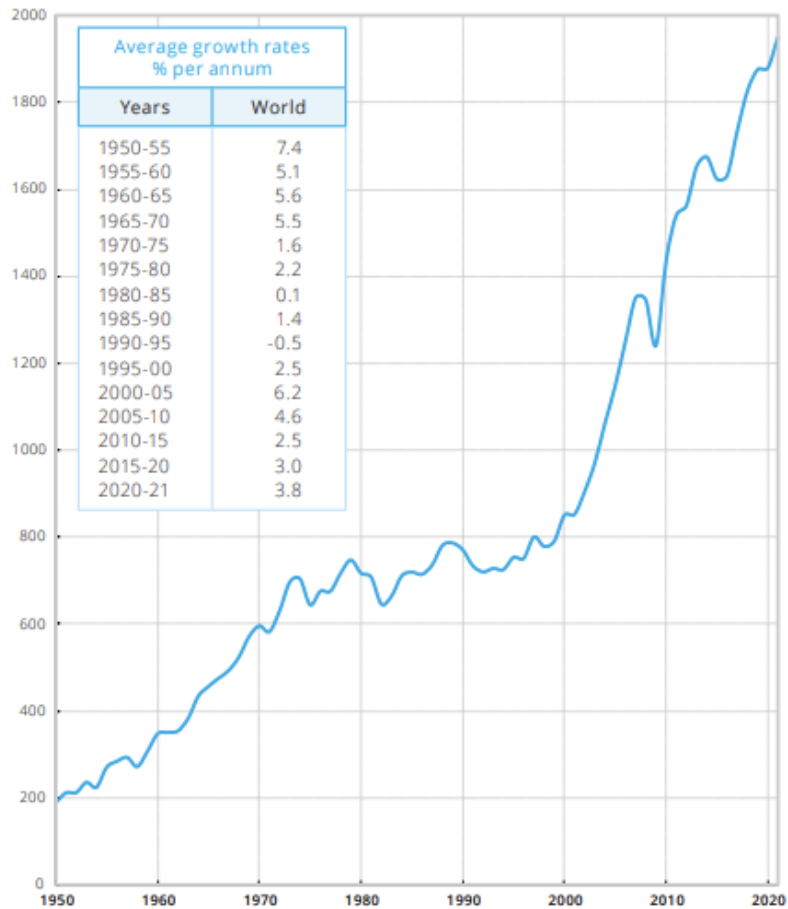
Source : Worldsteel

World crude steel production 1950 to 2021

million tonnes, crude steel production

Years	World	Years	World	Years	World
1950	189	2000	850	2011	1 540
1955	270	2001	852	2012	1 562
1960	347	2002	905	2013	1 652
1965	456	2003	971	2014	1 674
1970	595	2004	1 063	2015	1 623
1975	644	2005	1 148	2016	1 632
1980	717	2006	1 250	2017	1 735
1985	719	2007	1 350	2018	1 827
1990	770	2008	1 345	2019	1 875
1995	753	2009	1 241	2020	1 879
		2010	1 435	2021	1 951

million tonnes, crude steel production

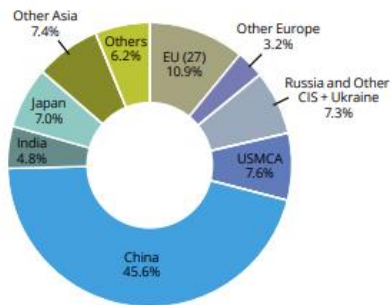


Source : Worldsteel

Steel production and use: geographical distribution 2011

Crude steel production

World total: 1 540 million tonnes



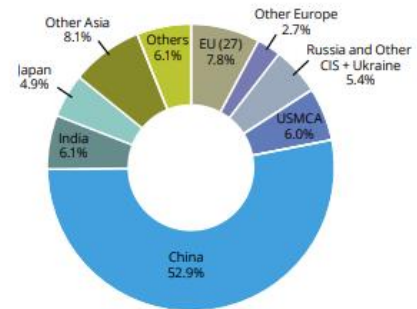
Others comprise:

Africa	1.0%	Central and South America	3.2%
Middle East	1.5%	Australia and New Zealand	0.5%

Steel production and use: geographical distribution 2021

Crude steel production

World total: 1 951 million tonnes

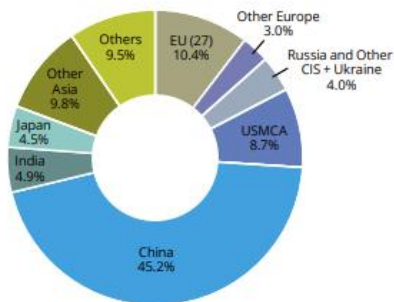


Others comprise:

Africa	1.0%	Central and South America	2.4%
Middle East	2.3%	Australia and New Zealand	0.3%

Apparent steel use (finished steel products)

World total: 1 419 million tonnes

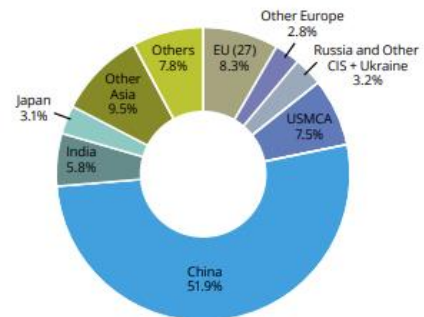


Others comprise:

Africa	2.1%	Central and South America	3.3%
Middle East	3.6%	Australia and New Zealand	0.5%

Apparent steel use (finished steel products)

World total: 1 834 million tonnes



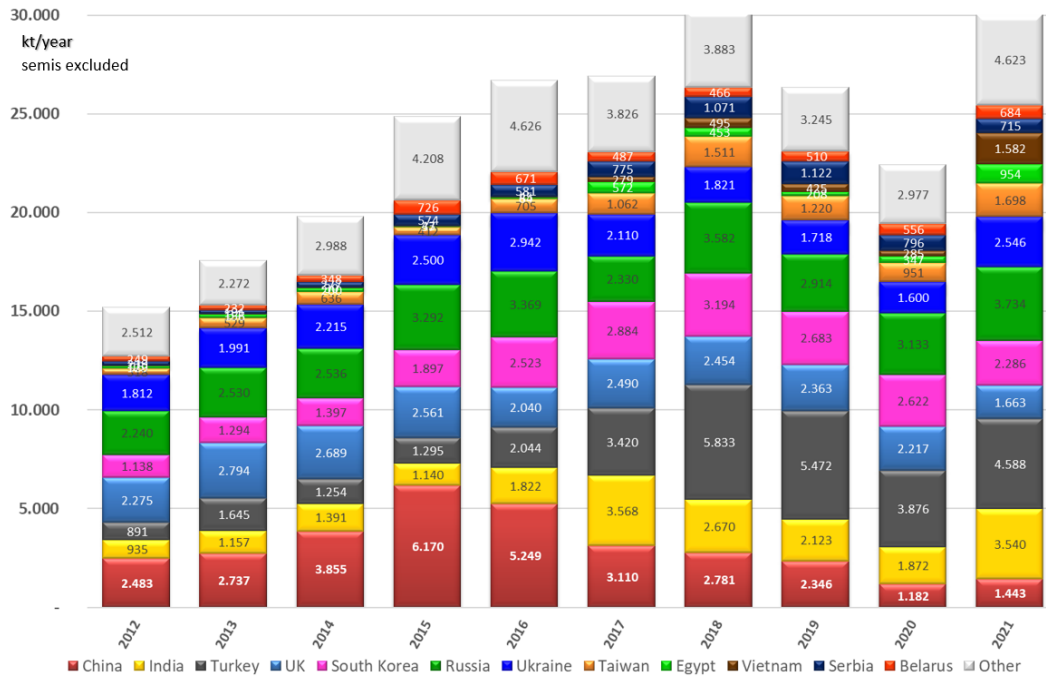
Others comprise:

Africa	2.0%	Central and South America	2.8%
Middle East	2.6%	Australia and New Zealand	0.4%

Source : Worldsteel

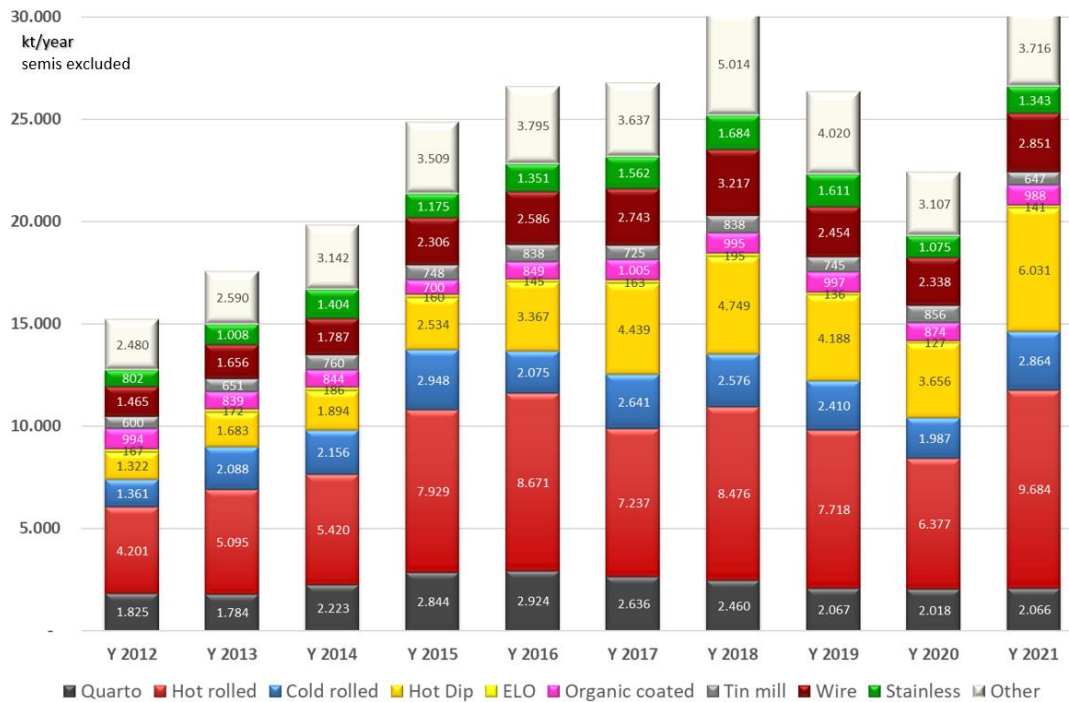
3.2. Union Européenne

Importations d'acier dans l'UE 27 - par origine



Steel imports in 2021 peaked again at a historical high level of 30 million tons

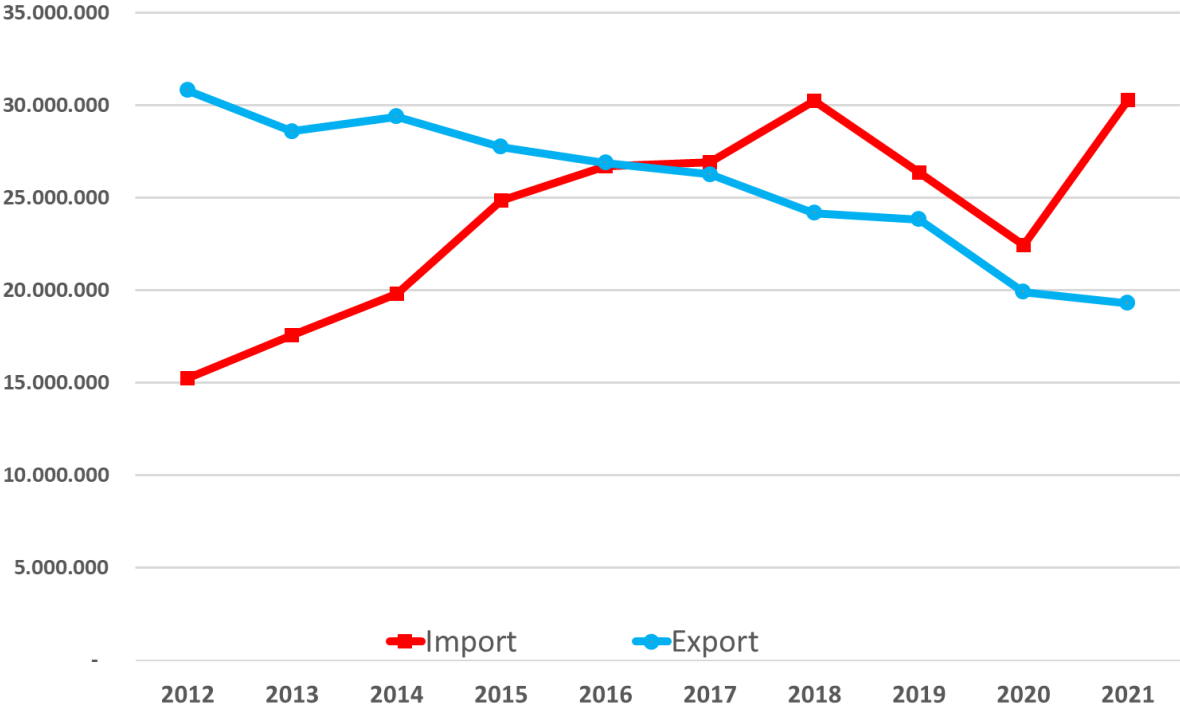
Importations d'acier dans l'UE 27 - par produit



Steel imports in 2021 peaked again at a historical high level of 30 million tons
Strong increase of hot rolled and hot dip galvanised flat products

Source : Eurofer

Balance commerciale acier UE 27 (t)



EU28 turned into a net importer of steel since 5 years

Source : Eurofer

3.3. Belgique

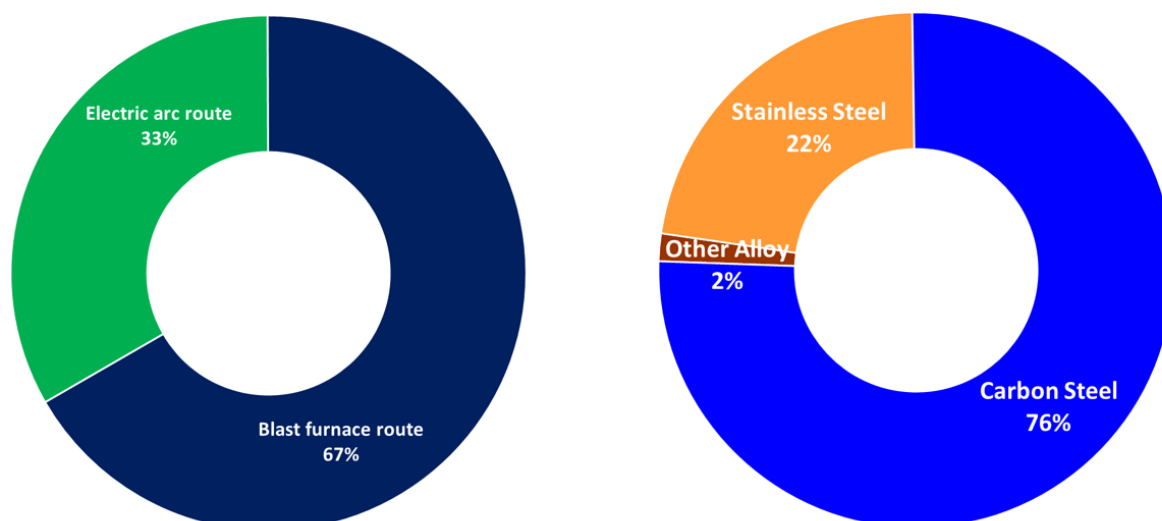
Production d'acier (en Kt et %)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021/20
Acier brut (tous aciers)	7.093	7.331	7.257	7.687	7.842	7.980	7.760	6.119	6.909	12,9%
dt via convertisseur O ₂	4.738	4.952	4.809	5.330	5.398	5.411	5.655	4.172	4.609	10,5%
dt via four électrique	2.355	2.379	2.448	2.357	2.444	2.569	2.104	1.947	2.300	18,1%
dont acier inoxydable	1.298	1.388	1.537	1.600	1.621	1.670	1.391	1.361	1.554	14,2%
Laminés à chaud	8.293	8.392	8.938	8.735	9.292	9.718	9.548	8.110	8.260	1,8%
Bobines	6.988	7.038	7.597	7.566	8.077	8.403	8.552	7.223	7.170	-0,7%
Tôles quarto	510	562	509	575	549	583	439	421	448	6,4%
Fil machine	796	792	798	594	665	732	557	466	643	38,0%
Bobines à froid	4.524	4.687	5.010	4.763	5.083	5.119	5.156	4.229	4.074	-3,7%
Tôles revêtues (y cpris fer blanc)	3.674	3.903	3.803	3.957	4.370	4.480	4.617	3.664	3.220	-12,1%

La production en Belgique est en hausse de 12,9% en 2021 pour atteindre ± 6,9 millions de tonnes, dont 2,3 millions de tonnes (+18,1%) par la filière électrique. La production d'acier inoxydable a augmenté à 1,55 millions de tonnes, en hausse de plus de 14% d'une année sur l'autre.

STEEL PRODUCTION BELGIUM 2021

6.910.000 t



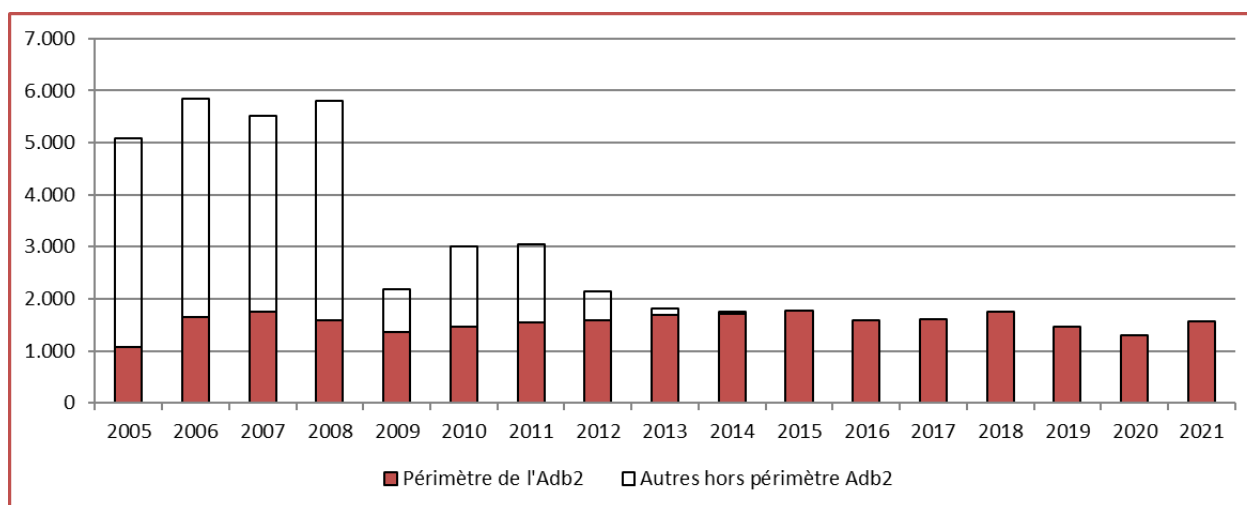
Source : GSV

3.4. Wallonie

3.4.1. Evolution de la production d'acier brut

En kt	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Acier brut	1.819	1.726	1.769	1.593	1.613	1.746	1.472	1305	1568
dont : acier inoxydable	762	766	858	835	790	850	759	719	822

Historique :



La production d'acier brut « Autres hors périmètre AdB 2 » comprend :

- La production d'acier à oxygène dans les installations de la phase à chaud de la filière intégrée (filrière haut-fourneau), fermées entretemps :
 - L'entité concernée à Charleroi faisait partie du périmètre de l'AdB 1 dès le début.
 - Lors de la signature de l'AdB 1 en 2004, les installations concernées de Liège – à l'exception de la cokerie – n'étaient pas intégrées dans le périmètre en raison de la fermeture de ces installations, prévue initialement pour 2009.

Après la décision relative à la poursuite des activités au-delà de 2009, ces installations ont été intégrées dans le périmètre de l'AdB 1 en 2011.

- Une partie de la production d'acier électrique :
 - d'un four électrique, fermé entretemps ;
 - du four électrique appartenant à l'entreprise qui a adhéré à l'AdB 2 début 2014 et qui n'est pas intégrée dans le présent rapport 2014.

Rappel historique :

En raison de la crise sidérurgique, une approche différenciée a été élaborée lors de la définition des objectifs définitifs 2012 de l'AdB 1 – avenant signé en juin 2011.

Le périmètre de la phase à chaud de la sidérurgie intégrée a fait l'objet d'un engagement spécifique prévoyant la réalisation de mesures retenues par les audits, en fonction de la charge des outils en activité ou conditionnée par une remise en activité des outils à l'arrêt. Ce périmètre comportait les installations concernées à Charleroi et à Liège.

Pour le périmètre de la phase à froid de la sidérurgie intégrée, la sidérurgie électrique et les installations de finition/revêtement, les entreprises concernées ont poursuivi leurs engagements quant à la réalisation des objectifs au niveau de l'efficacité énergétique et de la réduction des émissions spécifiques de gaz à effet de serre.

A partir de 2007, l'activité de la phase à chaud de la filière intégrée a été caractérisée par plusieurs arrêts – définitifs ou temporaires – et redémarrages. Finalement, la dernière installation du périmètre a cessé ses activités en 2014.

A noter aussi qu'en 2019, l'acquisition des lignes de galvanisation 4 et 5 de Flémalle et du fer blanc à Tilleur d'ArcelorMittal par Liberty Steel a été finalisée. Elles sont donc désormais considérées comme deux entités distinctes dans le cadre des Accords de Branche.

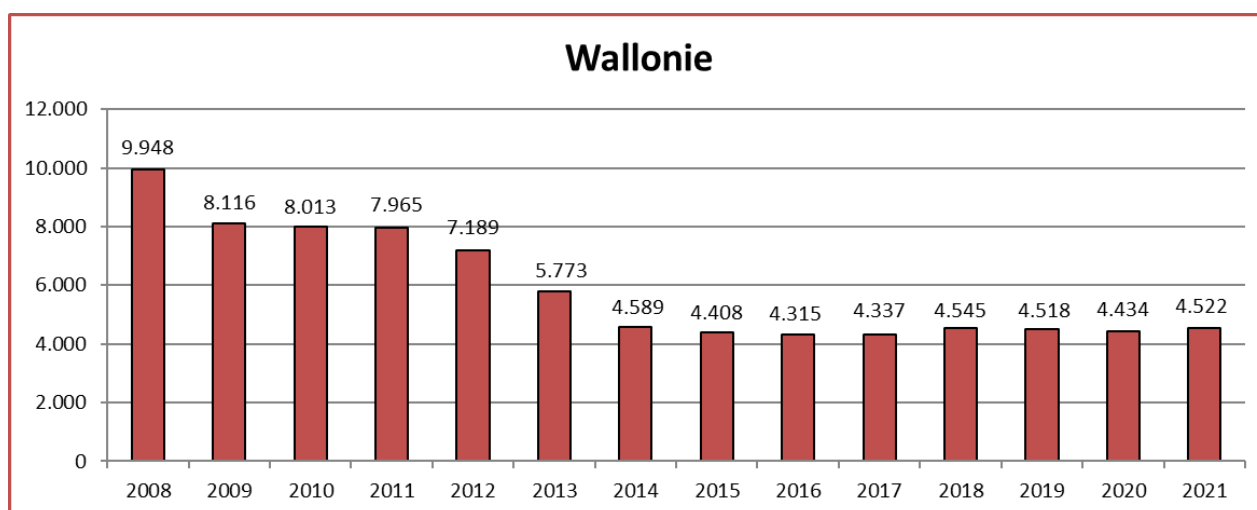
La production d'acier brut « Périmètre de l'AdB 2 »

En raison de l'arrêt des installations de la phase à chaud de la filière intégrée, le « Périmètre de l'AdB 2 » ne représente plus que l'acier produit par les fours électriques.

3.4.2. Production des principaux produits et leur destination

PRODUITS FINIS	PRODUCTION En 1.000 t				UTILISATIONS PRINCIPALES
	2005	2019	2020	2021	
Produits laminés à chaud dont :	7.203	3.924	3.668	3.398	Construction métallique Bâtiment, chaudronnerie Tréfilerie
Larges bandes	5.373	2.932	2.781	2.3081	
Tôles quarto	799	435	421	447	
Fil machine	794	557	466	643	
Tôles à froid	1.916	1.132	773	520	Radiatoristes, fûtiers
Tôles revêtues	2.368	2.582	1.859	1.437	

3.4.3. Evolution de l'emploi



3.4.4. Livraisons

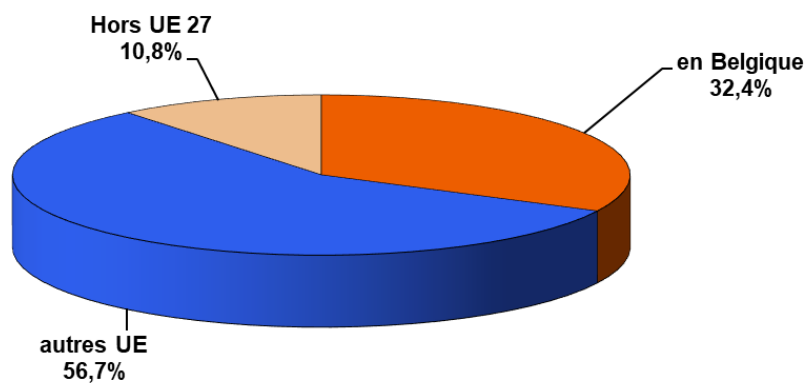
Evolution des livraisons de la sidérurgie wallonne

En 1.000 t

Années	TOTAL	Produits sidérurgiques (toutes qualités)					Dont : Aciers inox
		Dont : Coils & feuillards à chaud	Tôles fortes et moyennes	Tôles à froid	Tôles revêtues	Fil machine	
2005	6.380	2.320	801	252	2.062	587	87
2006	7.776	2.823	817	294	2.377	772	101
2007	7.437	2.480	803	319	2.329	900	104
2008	7.328	2.678	817	359	2.061	878	91
2009	4.292	1.200	450	278	1.451	728	44
2010	5.178	1.386	503	295	1.841	766	58
2011	5.152	1.378	580	259	1.705	902	77
2012	4.631	1.095	560	197	1.636	856	82
2013	4.071	825	488	206	1.595	784	96
2014	4.169	881	531	250	1.614	805	90
2015	4.431	1.076	525	275	1.778	728	96
2016	4.327	1.036	569	249	1.841	575	101
2017	4.862	1.342	534	277	1.951	667	454
2018	6.392	2.572	548	291	2.229	676	1.594
2019	6.153	2.415	408	225	2.565	501	1.344
2020	5.366	2.297	413	178	1.973	467	1.299
2021	5.115	2.100	445	176	1.750	554	1.531

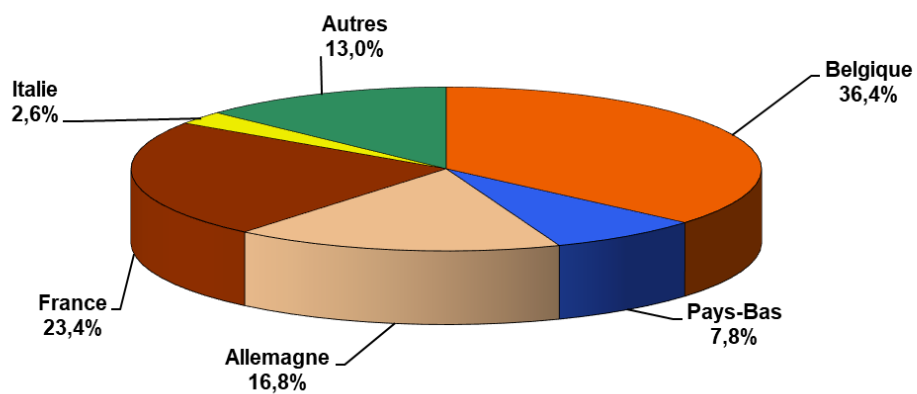
Source : GSV

Ventilation des livraisons totales de la sidérurgie wallonne en 2021



Source : GSV

Ventilation des livraisons totales de la sidérurgie wallonne en 2021 en UE 27



Source : GSV

3.4.5. Exportations

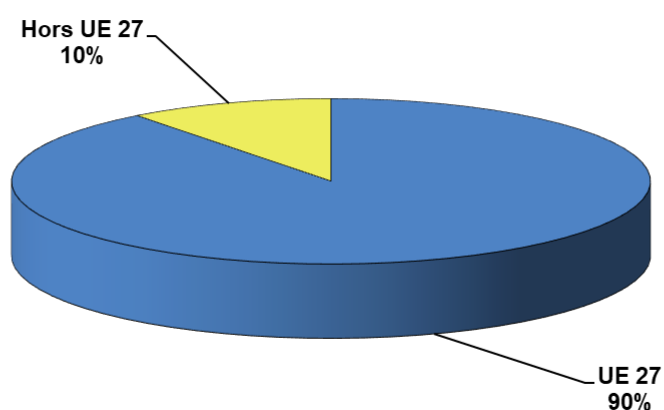
Evolution des exportations de la sidérurgie wallonne

En 1.000 t

Années	TOTAL	Produits sidérurgiques (toutes qualités)					Dont : Aciers inox
		Dont : Coils & feuillards à chaud	Tôles fortes et moyennes	Tôles à froid	Tôles revêtues	Fil machine	
2005	5.392	1.951	737	191	1.745	437	86
2006	6.376	2.357	747	242	1.970	575	99
2007	6.100	2.013	723	267	1.957	648	103
2008	5.968	2.197	689	300	1.749	562	89
2009	3.524	992	388	236	1.244	481	44
2010	4.207	1.092	431	237	1.580	495	57
2011	4.113	1.096	495	198	1.460	559	76
2012	3.775	892	495	164	1.400	551	81
2013	3.305	662	434	179	1.371	494	94
2014	3.338	675	485	223	1.370	506	84
2015	3.573	858	486	249	1.504	431	91
2016	3.406	774	535	227	1.552	266	98
2017	3.668	855	509	246	1.646	330	258
2018	5.269	1.449	521	257	1.915	365	761
2019	4.450	1.340	391	192	2.231	259	630
2020	3.737	1.243	390	158	1.704	218	590
2021	3.455	1.060	424	156	1522	239	713

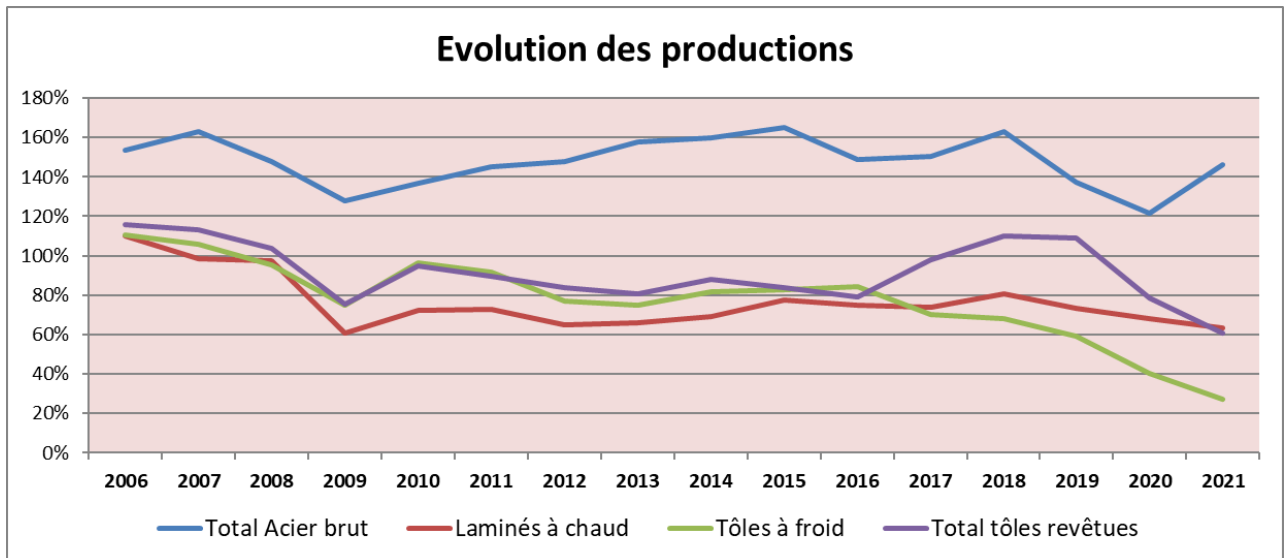
Source : GSV

Ventilation des exportations totales de la sidérurgie wallonne en 2021



4. Reporting 2021

4.1. Productions associées

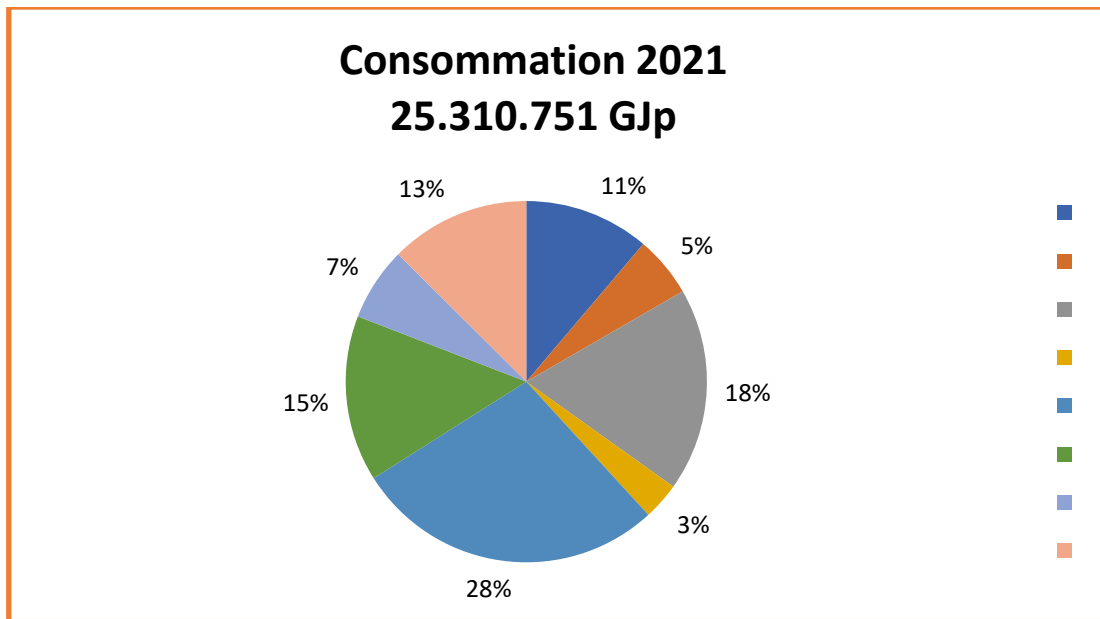


4.2. Résultats chiffrés

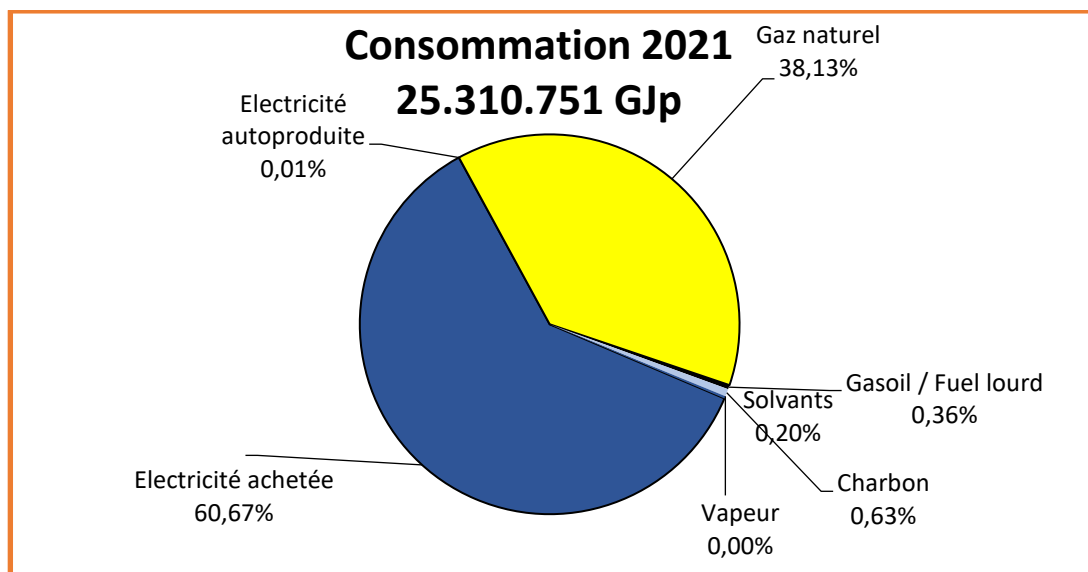
4.2.1. Consommation d'énergie primaire

Consommation totale en 2021 :

par entité

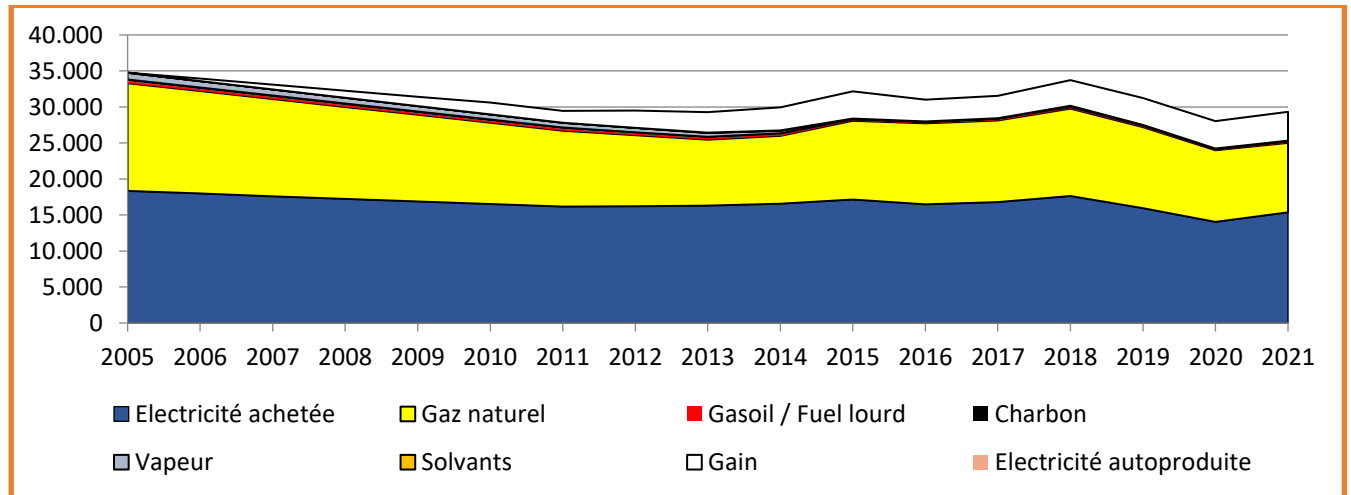


par vecteur énergétique



Historique de la consommation d'énergie primaire par vecteur

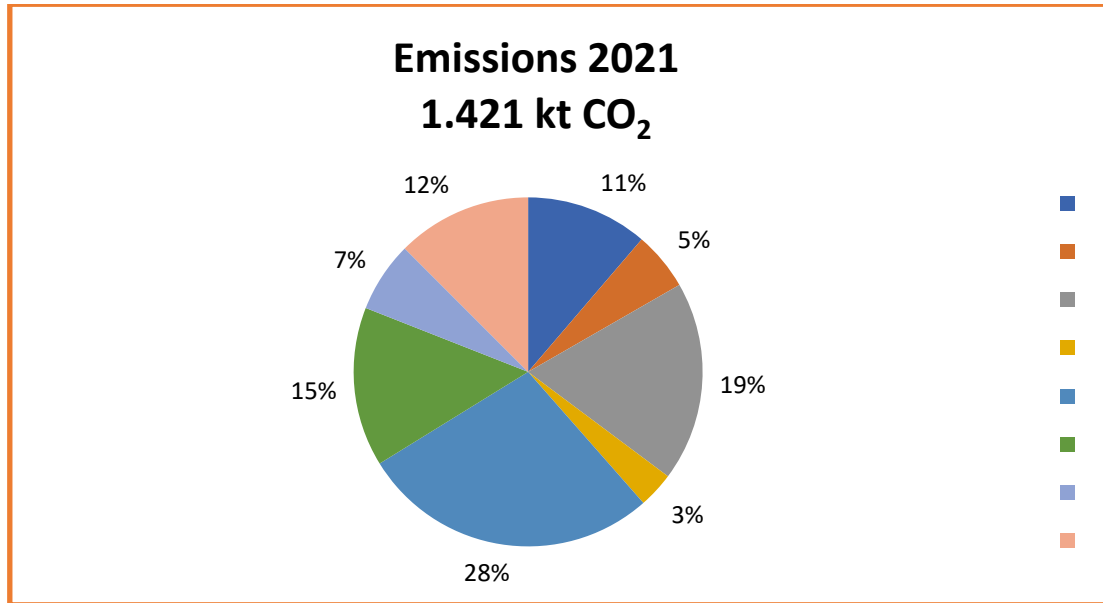
En 1.000,0 GJp



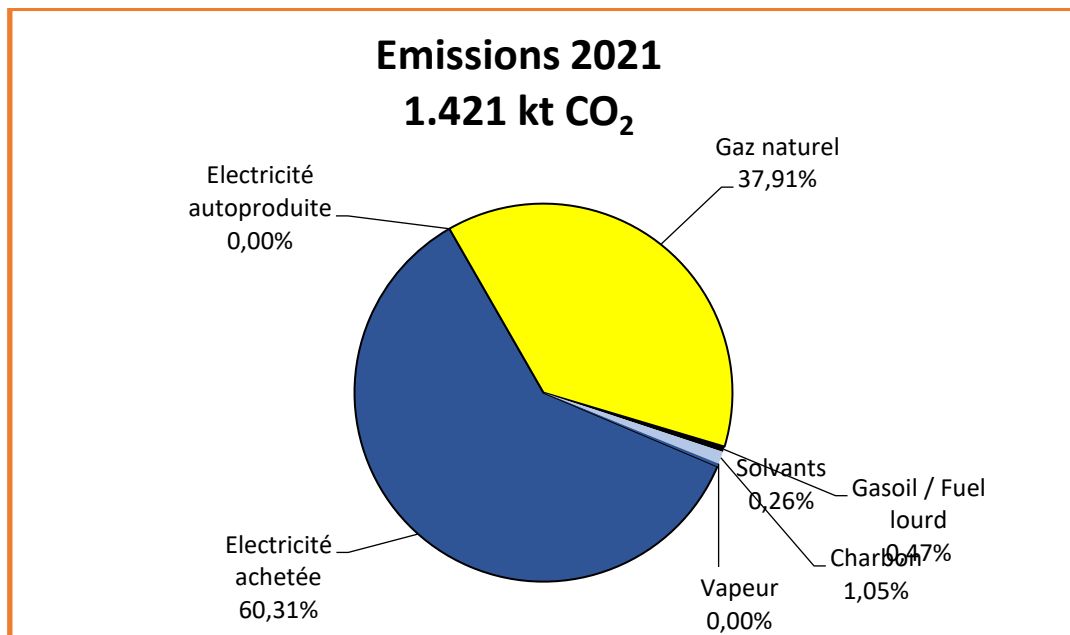
4.2.2. Emissions de CO₂

Emissions totales en 2021 : tonnes

par entité

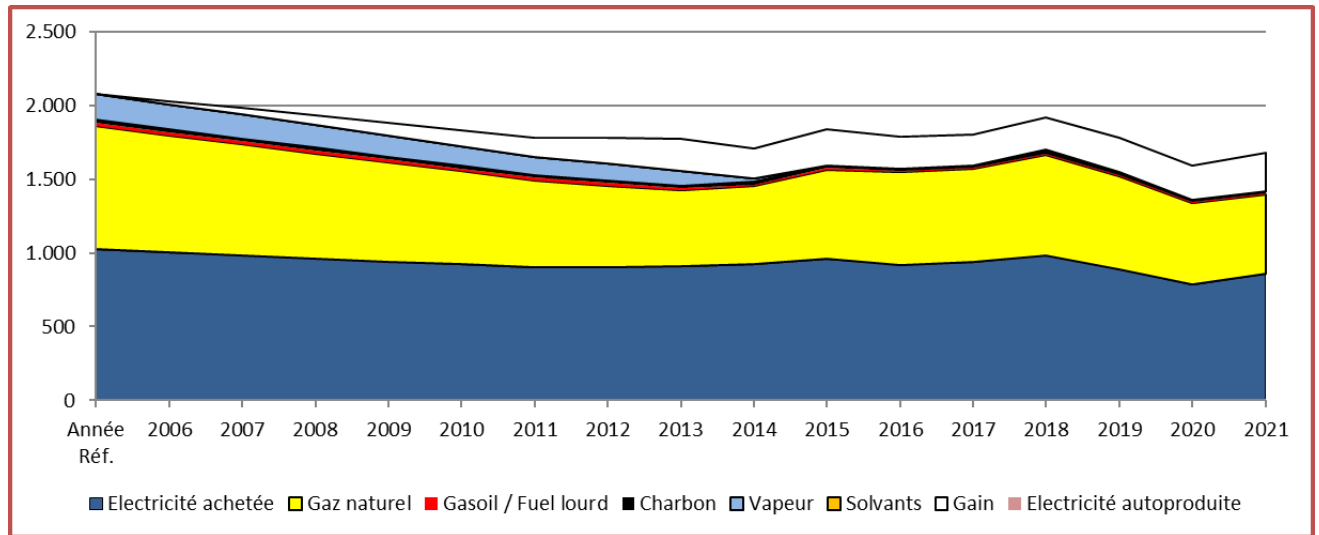


par vecteur énergétique



Historique des émissions de CO₂

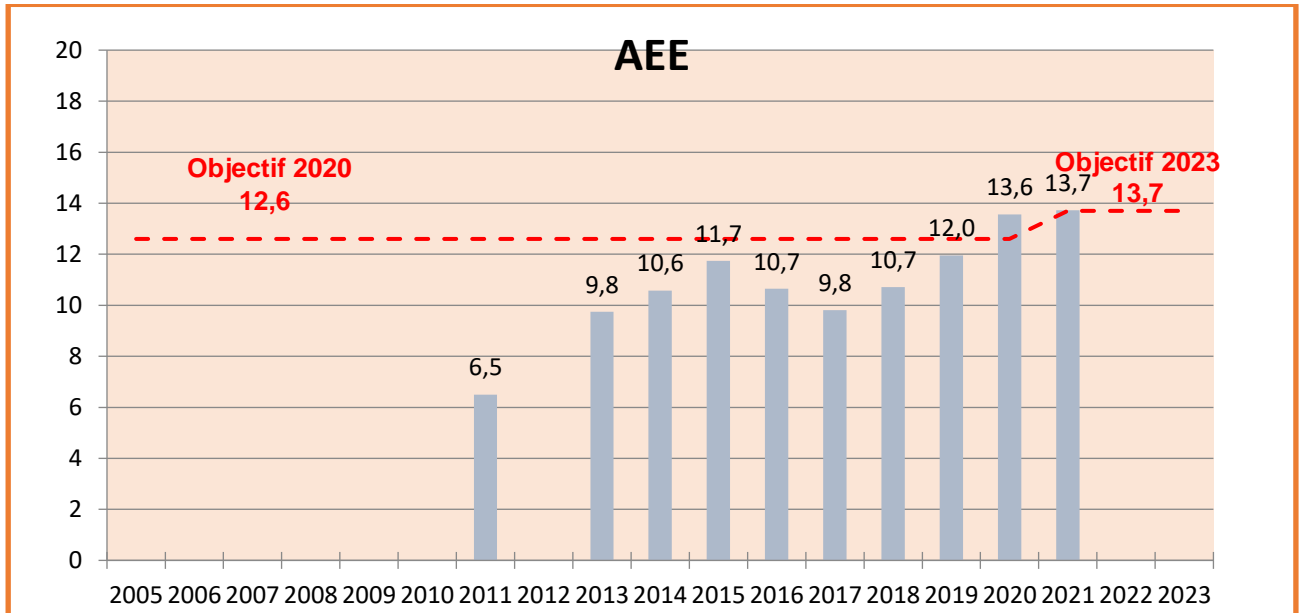
En 1.000 tonnes



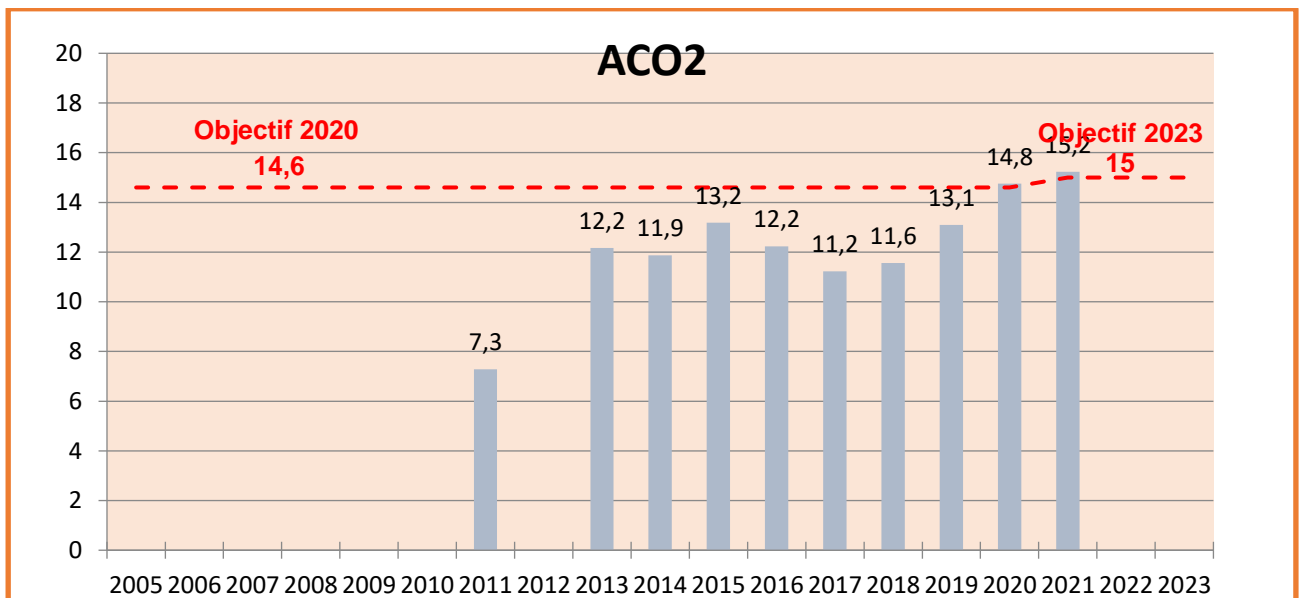
Il existe des divergences entre les valeurs présentées dans ce rapport et celles déclarées dans le cadre de l'ETS. Cela résulte du fait que TDM (Marchin) chez ArcelorMittal a des chaudières au fuel lourd qui ne sont pas comptabilisées dans l'ETS.

4.2.3. Indices d'amélioration

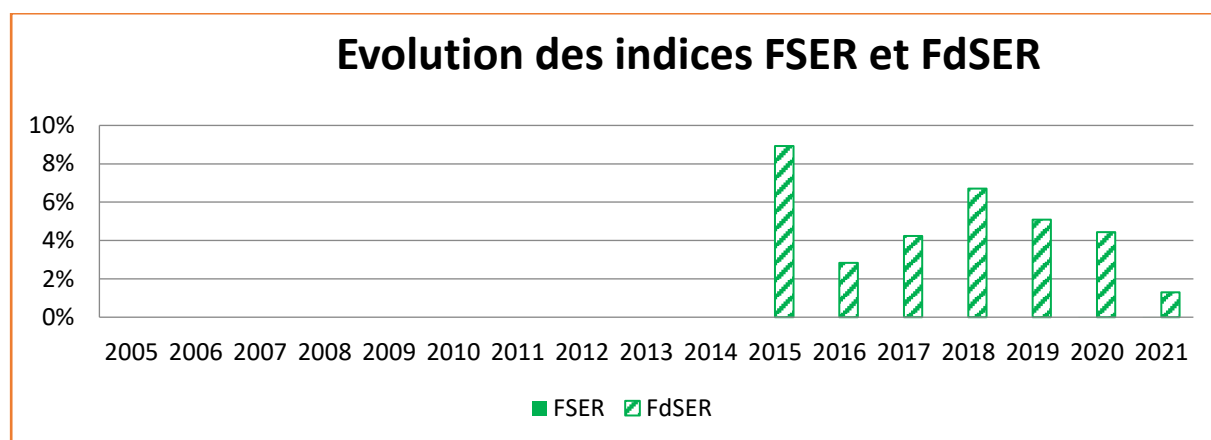
Evolution AEE



Evolution ACO2



4.2.4. Evolution FSER et FdSER



Trois entités, dans leur contrat de fourniture d'électricité, se sont portées sur des sources d'électricité renouvelables, ce qui explique l'indice FdSER ci-dessus.

Il faut savoir que l'on ne peut pas se fier au mixte énergétique que l'on trouve sur les factures ; ces valeurs sont données à titre purement indicatif.

En effet, le mixte est calculé chaque mois en fonction des achats effectués auprès de différents fournisseurs qui ont eux-mêmes leurs propres mixtes.

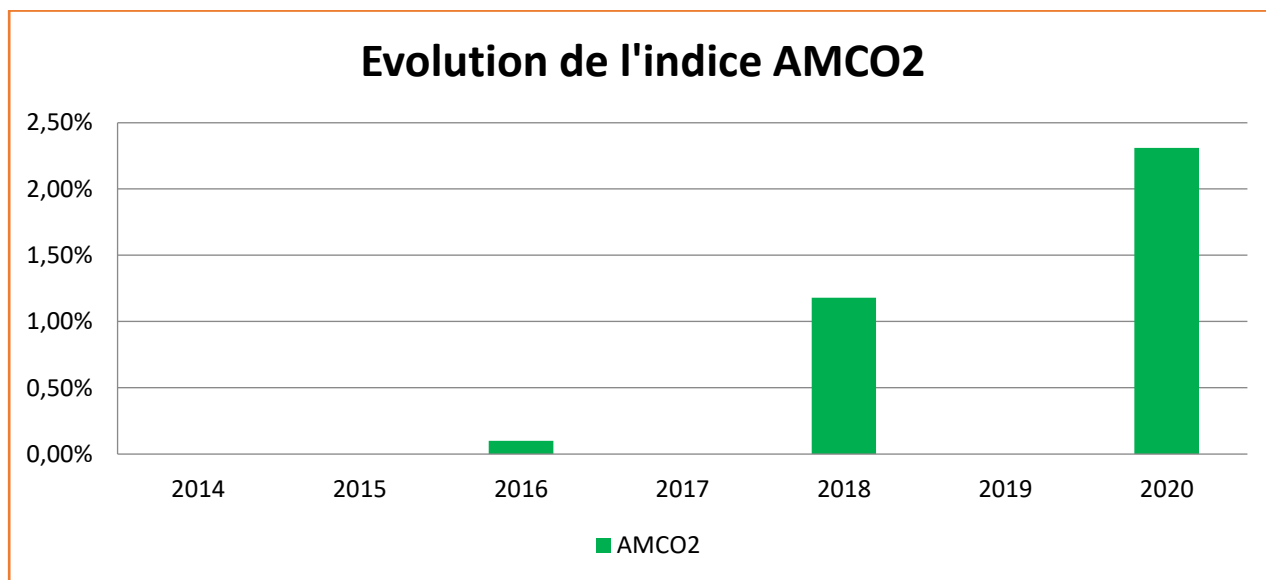
Toutefois, pour certains fournisseurs, le mixte est inconnu et pour d'autres, il n'est pas systématiquement actualisé, voire il est incorrect.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	kWhf	kWhf	kWhf	kWhf	kWhf	kWhf	kWhf
Entité 1	295.219.178	93.400.604	141.438.864	238.001.575	160.012.014	148.854.319	274.994
Entité 2	142.651.000	45.585.000	70.440.000	120.212.000	89.669.000	64.637.000	52.660.000
Entité 3							3.387.234
TOTAL	437.870.178	138.985.604	211.878.864	358.213.575	249.681.014	213.491.319	56.322.228
Energie finale (kWhf)	4.901.208.486	4.900.545.056	5.010.060.219	5.345.397.164	4.918.906.617	4.307.820.107	4.382.804.089
Indices FdSER	8,93 %	2,84 %	4,23%	6,70%	5,08%	4,96%	1,29%

En outre, deux entités ont produit à partir de leurs propres sources d'énergie renouvelables grâce à des panneaux solaires installés sur leurs toits, ce qui explique l'indice FSER ci-dessous :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	kWhf	kWhf	kWhf	kWhf	kWhf	kWhf
Entité 1	0	0	0	148.500	445.000	274.994
Entité 2	0	0	0	0	415.310	387.000
TOTAL	0	0	0	148.500	860.310	661.994
Energie finale (kWhf)	4.900.545.056	5.010.060.219	5.345.397.164	4.918.906.617	4.307.820.107	4.382.804.089
Indices FSER	0,00%	0.00%	0,00%	0,003%	0,02%	0,02%

4.2.5. AM CO2



5. Conclusion

Dans le cadre de l'Accord de Branche de la 2^{ème} génération, la sidérurgie wallonne a poursuivi ses efforts pour améliorer ses performances énergétiques et limiter ses émissions de CO₂.

La prolongation de l'Accord de Branche jusqu'en 2023 a introduit de nouveaux objectifs pour la sidérurgie wallonne. Ces objectifs sont les suivants : AEE : 13,7% et ACO₂ : 15%.

Par rapport à l'année précédente, les résultats au niveau du secteur se sont légèrement améliorés et les objectifs pour 2023 sont atteints pour la première fois en 2021.

- ❑ La situation des entités par rapport à leurs objectifs démontre que 4 des 8 entités ont déjà dépassé leur objectif.
- ❑ 2 des 8 entreprises qui étaient en mesure de présenter de bons résultats par le passé, ont décliné. L'une des raisons invoquées sont les arrêts à court ou à plus long terme à cause d'investissements importants ou à cause de la hausse des coûts énergétiques. Ces arrêts ont un impact négatif sur l'efficacité générale.
- ❑ 1 entreprise qui se trouvait auparavant en-dessous de 0% de l'objectif, a amorcé un retournement de situation et affiche entretemps à nouveau une tendance positive.
- ❑ 1 entreprise qui se trouve dans une situation économique très difficile, avec une forte baisse de la production, a vu son résultat passer en-dessous de 0%. Pour cette entreprise, une approche spécifique doit être élaborée en fonction de son avenir.

La sidérurgie wallonne poursuivra ses efforts afin de maintenir ses performances et d'atteindre ses objectifs à l'horizon 2023.

SYNTHÈSE DU RAPPORT SECTORIEL DE SUIVI DE L'ACCORD DE BRANCHE

ANNÉE : 2021

SECTEUR :

Signataire de l'accord :	<i>Groupe LHOIST</i>
Types de production :	<i>Chaux et dolomie</i>
Nombre d'emplois dans les sites concernés :	<i>260</i>

DONNÉES D'ACCORD DE BRANCHE

Objectif énergie - AEE :	<i>11,79 % à l'horizon 2023</i>
Objectif CO ₂ - ACO ₂ :	<i>10,03 % à l'horizon 2023</i>
Résultats AEE :	<i>20,48 % en 2021 - au-dessus de l'objectif</i>
Résultats ACO ₂ :	<i>21,02 % en 2021 - au-dessus de l'objectif</i>
Date de signature de l'accord :	<i>20 mai 2019</i>
Objectif défini à l'horizon :	<i>31.12.2023</i>
Date de fin d'accord :	<i>31.12.2023</i>

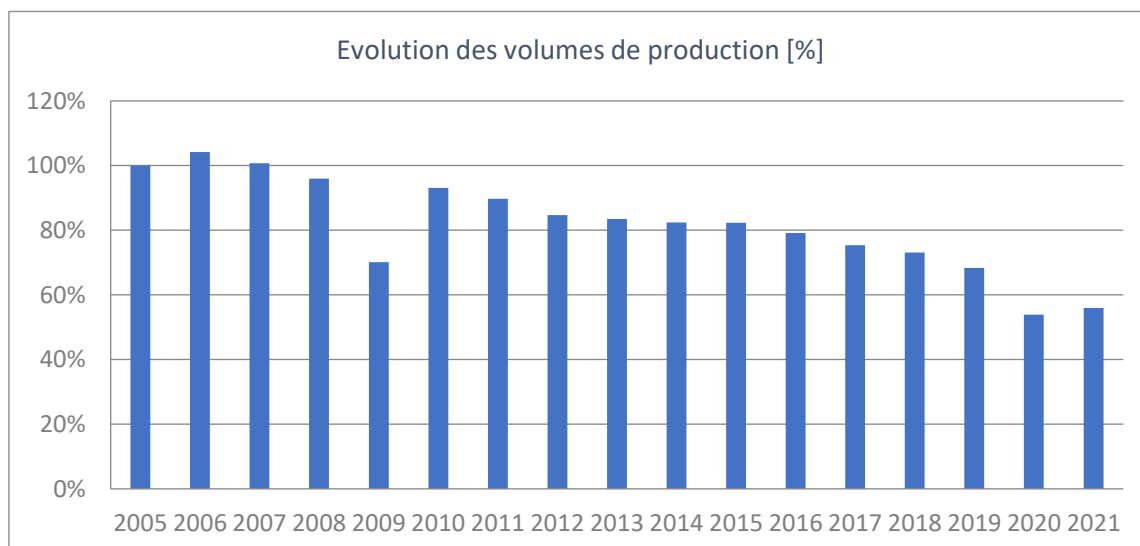
A noter que le groupe Lhoist a signé courant 2019 un avenant prolongeant son engagement jusqu'en 2023, l'accord initial ayant été signé le 19 décembre 2013 portant sur les engagements suivants :

Objectif énergie - AEE :	<i>8,60 % à l'horizon 2020</i>
Objectif CO ₂ - ACO ₂ :	<i>9,42 % à l'horizon 2020</i>

EVOLUTION DES VOLUMES DE PRODUCTION

Le graphique ci-dessous montre l'évolution de l'activité du secteur (volume de production), qui suit une tendance baissière depuis de nombreuses années. Le niveau de production en 2021 correspond ainsi seulement à 56% de celui de l'année 2005, année de référence pour les accords de branche de deuxième génération.

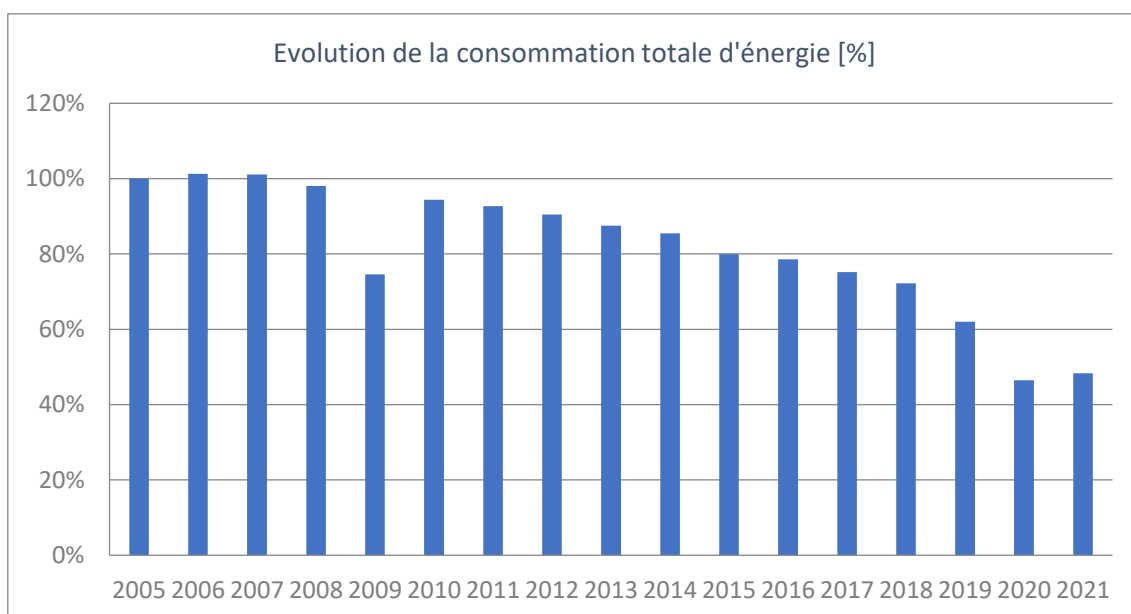
L'année 2021 montre néanmoins un léger redressement (+3,8 %) après la crise sanitaire du Covid connue en 2020 qui avait entraîné une diminution du volume de production de plus de 30 % par rapport à l'année 2019.



PERFORMANCES EN MATIÈRE DE CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE ET D'ÉMISSIONS DE CO₂

Les usines du Groupe Lhoist intègrent depuis de nombreuses années une démarche volontaire et continue d'optimisation des procédés de fabrication. S'y ajoute, une volonté d'améliorer les installations auxiliaires nécessaires à la fabrication de nos produits comme l'isolation des bâtiments, la réduction de la consommation de carburant, la mise en place de nouvelles technologies, ...

EVOLUTION DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE



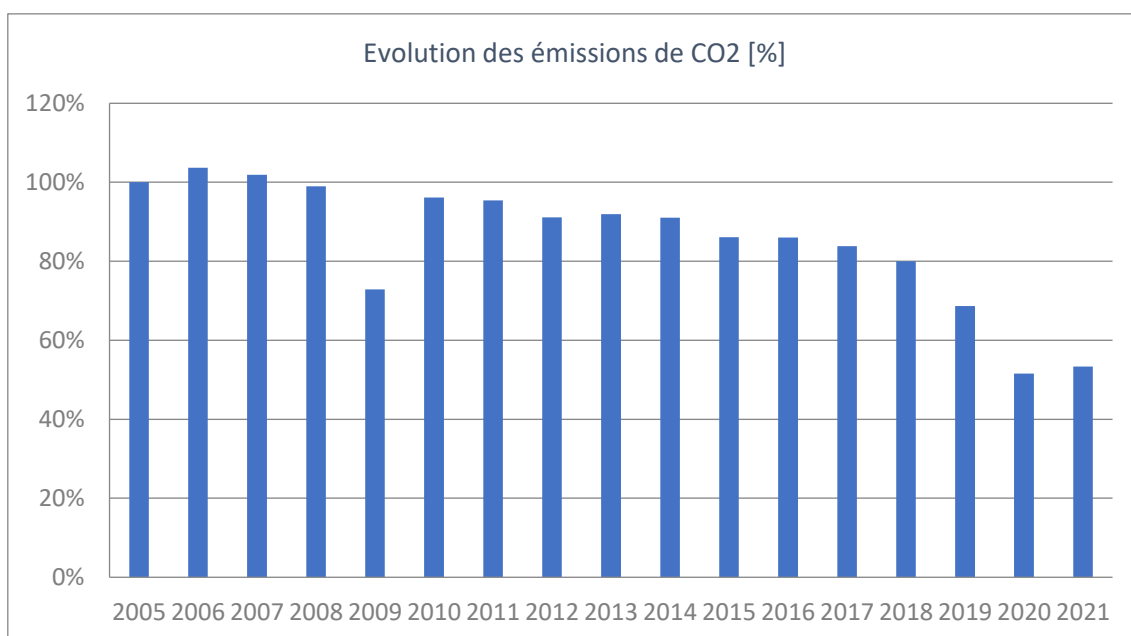
Entre 2020 et 2021, on observe une légère augmentation de 4 % du niveau de consommation totale d'énergie des usines engagées dans les accords de branche à la suite de la reprise des activités. Ce niveau de consommation est toutefois 22% inférieur au niveau de consommation de 2019 et est toujours sous les 50% par rapport à celui de l'année 2005, année de référence pour les accords de branche de deuxième génération.

INDICE D'AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

En 2021, l'indice d'amélioration de l'efficacité énergétique est de :

AEE = 20,48 % pour un objectif 2023 de 11,79%

EVOLUTION DES ÉMISSIONS DE CO₂



L'année 2021, se marque par une légère augmentation de 3% par rapport à l'année précédente. Néanmoins, les résultats obtenus dépassent toujours largement les objectifs fixés dans le cadre de ces accords de branches 2^{ème} génération.

INDICE D'AMÉLIORATION DES ÉMISSIONS DE CO₂

En 2021, l'indice d'amélioration des émissions de CO₂ est de :

ACO₂ = 21,02 % pour un objectif 2023 de 10,03%

AMÉLIORATIONS RÉALISÉES

Depuis 2005, plus de 90 projets initiés à travers les différents secteurs de l'entreprise ont permis et permettent encore d'améliorer nos performances énergétiques et de réduire les émissions de CO₂. Ces actions, entreprises dans une logique permanente d'amélioration continue, touchent l'ensemble des secteurs ; de l'exploitation de nos gisements jusqu'au transport des produits chez nos clients.

Au cours de ces 3 dernières années, ce ne sont pas moins de 35 projets qui ont été mis en place et on peut noter plus particulièrement pour 2021 :

- La poursuite de la démarche d'optimisation de l'utilisation des différents fours : depuis de nombreuses années maintenant, Lhoist s'est inscrit dans une démarche d'optimisation continue de l'utilisation des fours les plus efficaces. Cet effort s'est poursuivi en 2021 ;
- Un large investissement visant le remplacement d'anciens équipements par une nouvelle unité de broyage chaux plus performante et moins énergivore ;
- La poursuite du projet d'excellence opérationnelle impliquant l'ensemble des équipes de terrain. Cette démarche a permis de mener à bien des projets qui visent la chasse au gaspillage ;
- L'amélioration des performances énergétiques de nos installations, passant par la modernisation de nos équipements (remplacement de compresseurs et surpresseurs, remplacement de transformateurs, ...)

Ces réductions de consommation d'énergie et d'émissions de CO₂, ne pourraient pas être possible sans l'implication et l'engagement entier de notre personnel.

En synthèse :

Pour 2021, l'indice AEE diminue légèrement par rapport à 2020 (- 3%) du fait de la volatilité des marchés et de la nécessité de procéder à des rallumages nombreux de fours pour pallier les variations soudaines de la demande. Il dépasse néanmoins toujours largement l'objectif fixé à l'horizon 2023.

L'indice ACO₂ suit la tendance d'amélioration avec une nouvelle progression de 3,0 %, par rapport à l'année précédente.

CONCLUSIONS

Les usines du Groupe Lhoist engagées dans le processus d'accord de branches maintiennent et dépassent les objectifs fixés dans le cadre de ces accords de branches 2^{ème} génération.

Certaines pistes d'amélioration supplémentaires sont déjà en cours d'étude, qui permettront d'améliorer encore davantage ces indices dans les années à venir.